ide

libres » avant de construire un nouveau surré… Le gouvernement britannique pro… une large consultation

ENTE-QUATRIÈME ANNÉE — Nº 10 056 20 PAGES DERNIÈRE ÉDITION MARDI 31 MAI 1977

NOUVELLES OPÉRATIONS RHODÉSIENNES A L'INTÉRIEUR DU MOZAMBIQUE

Le raid de dimanche aurait fait une vingtaine de morts

LIRE PAGE 20



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

1,50 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 120 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,65; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 30 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 rls; Italie, 350 l.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 15 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 7

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Mme Carter « ambassadeur » en Amérique latine

Mme Rosalynn Carter, épouse du président des Etats-Unis, ait entreprendre, ce lundi mai, une tournée de deux aines dans sept pays des aïbes et d'Amérique latine.

La première dame américaine expliqué que sa mission avait limites bien précises : il ne it pas, pour elle, de « négo- r », bien qu'elle soit accompa- e de M. Terence Todman, rgé des relations interaméri- nes au département d'Etat ; n'a, évidemment, aucun titre e faire. Son but est d'« établir relations personnelles étroi- » avec les sept chefs d'Etat elle doit rencontrer ; de leur pliquer « les buts et les prio- és » de la politique du prési- nt envers le sous-continent, et, cela, elle est orfèvre ; de eux faire comprendre une per- nalité, celle de son mari, qui ntinue de dérouter des diri- ants plus habitués à voir les ders américains manier le ros bâton » que la Bible.

Une telle tournée n'en est pas oins insolite. Les chefs d'Etat ino-améicains seront-ils désar- s par la « bonne volonté » que nifeste l'envoi auprès d'eux de lle que M. Carter nomme son artenaire politique » ? Ou juge- nt-ils, plutôt, que la Maison anche est bien désinvolte de se ire représenter par un ambas- deur non dénué de charme, is qui ne peut exciper d'aucun e politique ?

Mme Carter visitera quatre à régime de représentation ementaire (la Jamaïque, le a-Rica, la Colombie et le ezuela), et trois pays à régime taire (l'Equateur, le Pérou et résil). Ce dosage fait la part aux démocraties, dans un ment harassé de dictatures. st évidemment conforme au eau libéralisme dont M. Car- ouhaite s'inspirer dans ses ions avec le tiers-monde en ral et l'Amérique latine en iculier ; il révèle aussi les radictions où se débat ipe de M. Carter.

Brasilia est la capitale où les ions de Washington en faveur droits de l'homme et contre prolifération nucléaire ont été plus mal reçues. Mais le Brésil aussi la plus grande puissance l'Amérique latine, le pays du s-continent où les investisse- nts des Etats-Unis sont les s importants. Cette considé- ion méritait des accommo- ments.

Mme Carter, en revanche, évi- ra le Chili, qui, pourtant, sure-t-on à Washington, aurait srètement fait, ces derniers mps, quelques gestes de bonne lonté en ce qui concerne les roits de l'homme. Les Etats- nis semblent même accentuer ur pression à l'encontre du néral Pinochet. Ces derniers urs, MM. Eduardo Frei, ancien résident démocrate-chrétien, lodomiro Almeida, leader de Unité populaire et ancien mi- istre des affaires étrangères de alvador Allende, et le cardinal aul Silva Henriquez, archevêque e Santiago, ont été reçus, res- ectivement, par le vice-président ondale, par M. Terence Todman t par une collaboratrice de . Carter à la Maison Blanche. elon certaines sources, un repré- entant du P.C. chilien aurait galement eu un entretien avec n haut fonctionnaire américain.

Peut-être le général Pinochet -t-il été choisi par Washington comme une sorte de bouc émis- saire en raison de la valeur symbolique qu'il revêt. Il est improbable, en revanche, que le « militantisme » de M. Carter en faveur des droits de l'homme continue de s'exercer de façon aussi voyante que durant les premières semaines de son man- dat. Les dernières déclarations officielles du président démon- trent qu'il a été sensible aux réactions négatives de plusieurs de ses partenaires du sud du continent. Convaincu pourtant que sa politique gagnera plus d'amis aux Etats-Unis qu'elle ne leur vaudra d'ennemis, M. Carter ne renoncera sans doute pas de sitôt à sa « croisade ». Mais il se gardera bien de chanter vic- toire... si victoire il doit y avoir.

D'importants désaccords subsistent au dialogue Nord-Sud entre pays riches et pauvres

M. de Guiringaud, ministre des affaires étrangères, a ouvert, le lundi de Pentecôte, au Centre des conférences internationales de l'avenue Kléber, l'ultime conférence ministérielle Nord-Sud à laquelle vont participer pendant trois jours vingt-sept ministres (des affaires étrangères pour la plupart) représentant sept pays industrialisés et la Communauté européenne et dix-neuf pays en voie de développement. Plus de mille délégués et quelque six cents journalistes sont réunis à l'occasion de cette conférence sur la coopération économique internationale (C.C.E.I.). A la suite de l'allocution de bienvenue du président de la conférence, ont pris la parole les deux coprésidents permanents de la C.C.E.I., MM. Guerrero pour les Dix-Neuf et MacEachen pour les Huit. Puis, M. Waldheim s'est prononcé pour la mise en place d'une institution « qui puisse contribuer à la création d'un ordre énergétique mondial et qui soit pour cela dotée de certaines fonctions essentielles ». *Lundi après-midi, l'intervention la plus attendue était celle de M. Cyrus Vance, secrétaire d'Etat américain.*

Les débats de la conférence Nord-Sud promettent d'être difficiles. Les divergences entre les pays riches et les pays pauvres restent nombreuses et importantes. A Alger, on estime même que la conférence va vers un échec. Mais tel n'est pas l'avis de tous les pays en développement, comme en témoignent l'optimisme prudent de la presse iranienne et l'appel au compromis du maréchal Tito.

Les dix-neuf pays en voie de développement du dialogue Nord-Sud, qui ont tenu une réunion samedi dernier, semblent incertains sur l'attitude qu'ils doivent observer à l'égard des conclusions des quatre commissions de la Conférence sur un nouvel ordre économique international (C.C.E.I.). Les vingt-sept hauts fonctionnaires désignés par chacun des pays membres ont, certes, amélioré ces conclusions au cours de leur session des 26 et 27 mai, et réduit le nombre des désaccords. Mais ces derniers portent précisément sur les points auxquels les pays en développement attachent la plus grande importance.

Les deux coprésidents de la C.C.E.I., MM. Guerrero pour les « dix-neuf » et MacEachen pour les « huit » (et non l'inverse comme nous l'avons écrit par erreur dans *le Monde* daté des 29-30 mai) se sont employés dimanche à établir la liste de ces points en litige.

Les points en litige

Ce sont, dans leurs grandes lignes, les suivants :

ENERGIE. — Au sein de la commission compétente, l'accord s'est fait sur une analyse commune des besoins énergétiques du monde et sur les mesures de conservation et de diversification nécessaires pour éviter une pénurie. On a prévu aussi un mécanisme de financement pour l'exploitation des ressources énergétiques des pays les plus pauvres. Celui-ci pourrait être assuré par la Banque mondiale, dont le capital et les ressources ont été augmentés il y a deux mois.

Ce financement, toutefois, paraît nettement insuffisant aux pays en développement. Cinq d'entre eux, non producteurs de pétrole (Brésil, Cameroun, Inde, Jamaïque et Zaïre), ont déposé, il y a deux semaines, un texte au sujet de la création, déjà décidée au sein du F.M.I., d'une nouvelle facilité de crédit. Ils souhaitent que sa durée soit de cinq ans et précisent que les pays en voie de développement importateurs de pétrole auront besoin de 4 milliards de droits de tirage spéciaux par an (4,6 milliards de dollars). Ces pays proposent également que les Etats industrialisés et pétroliers investissent au moins 345 millions de dollars par an pendant trois ans dans la recherche pétrolière à l'intérieur des pays en développement, grâce à une institution internationale appropriée.

De leur côté, l'Iran, l'Egypte, l'Irak et le Venezuela ont déposé un document visant à préserver le pouvoir d'achat des exportations pétrolières, ce qu'ont regretté par avance les « huit » industrialisés, hostiles à toute indexation.

Autre sujet de désaccord : la poursuite de la concertation sur les problèmes de l'énergie après la clôture de la conférence. Les « huit » souhaiteraient la création d'une institution, d'un forum, tout au moins, où le dialogue Nord-Sud se poursuivrait sur l'énergie. On note cependant qu'Etats-Unis et Japon sont moins intéressés que les pays de la C.E.E. Les pays en développement n'y sont pas favorables, notamment parce que cela reviendrait à dissocier le problème de l'énergie de ceux des matières premières et du développement.

MATIERES PREMIERES. — Dans ce domaine, les positions du « Nord » et du « Sud » restent très éloignées, bien que les pays industrialisés aient fait un grand pas en avant vendredi dernier en déposant sur la table de la conférence, au niveau des hauts fonctionnaires, un texte très court par lequel ils accepteraient un fonds commun « *dans le cadre du programme intégré sur les produits de base* ».

JEAN SCHWOEBEL.

(Lire la suite page 18.)

Le référendum sur l'indépendance du Québec aurait lieu en 1979

Le parti québécois a tenu, pendant le week-end, au stade olympique de Montréal, son premier congrès depuis qu'il assure le pouvoir. L'ordre du jour était essentiellement consacré à la révision du programme du parti. A l'occasion du congrès, il a été décidé que le référendum sur l'indépendance aurait lieu au plus tard à l'automne de 1979.

De notre correspondant

Montréal. — Le congrès de la Pentecôte a été pour le parti québécois et le gouvernement l'occasion de définir leurs compétences respectives. Dans son discours inaugural, M. René Lévesque, premier ministre et président du conseil exécutif du parti, a souligné la difficulté de cette situation, expliquant que « *le parti ne devait pas perdre son sel une fois au pouvoir* », mais qu'il ne devait pas non plus refuser de voir « *les limites et les contraintes du pouvoir* ». Dans son discours de clôture, il a affirmé avec force que lorsque des divergences se produiraient entre les options du parti et celles du gouvernement « *il ne saurait être question que celui-ci se sente tenu de plier s'il n'était pas d'accord* ».

De leur côté, les délégués, s'ils se sont généralement montrés modérés, n'en ont pas moins adopté quelques résolutions qui vont au-delà de ce que leur gouvernement était disposé à entreprendre. Ainsi figurera désormais au programme du parti, parmi les objectifs à atteindre, l'avortement libre et gratuit et, bien sûr, décriminalisé. *Le* conseil exécutif du parti, dirigé par M. Lévesque et composé en majorité de ministres importants, a massivement voté contre cette résolution.

ALAIN-MARIE CARRON.

(Lire la suite page 4.)

Des mesures de blocage de prix alimentaires sont à l'étude

La très forte hausse des prix des produits alimentaires en avril (+1,6 % par rapport à mars, +16,5 % en rythme annuel pendant les trois derniers mois connus) a surpris le gouvernement. On ne s'attendait certes pas à un bon indice dans ce domaine, mais les chiffres publiés par l'I.N.S.E.E. ont dépassé les prévisions les plus pessimistes. Le commentaire de M. Boulin, qu'a rendu public la Rue de Rivoli en même temps qu'était annoncé le très mauvais résultat d'avril, reflète cette surprise. Le ministre délégué à l'économie et aux finances déclare qu' « il faut s'interroger sur les conditions de fonctionnement des circuits de distribution et sur les moyens de les améliorer ». Une étude de l'évolution récente des marges commerciales a été entreprise par *l'administration. Si celle-ci mettait en évidence* des abus importants, en contradiction avec les impératifs du plan Barre, des mesures de blocage pourraient être prises.

Depuis, MM. Fontanet, qui conseillait, en 1962, de « *suivre le bœuf* », et Missoffe, qui avait, en 1961-1962, condamné la reconstruction des abattoirs de La Villette, beaucoup de ministres « *ont mis en question* » la qualité des circuits de distribution aussi bien ceux de la viande que ceux des fruits et légumes : intuitions et réactions de bon sens plutôt que constats chiffrés. Car à chaque fois qu'un rapport a été publié sur le sujet il a montré que les choses n'allaient finalement pas si mal et que les marges des commerçants en France étaient souvent plus faibles qu'en Allemagne et aux Etats-Unis. Les prix montent pourtant et s'enflent de façon disproportionnée au moindre accident climatique : mais, dans le même temps, les écarts entre cours à la production et cours de détail restent incompréhensibles au commun des mortels.

Faire quelque chose

La petite phrase de M. Boulin est-elle donc un de ces commentaires de circonstance qu'on oublie aussi vite qu'on les a prononcés ? Ou bien le ministre est-il décidé à faire quelque chose ?

D'après nos informations, les services de Matignon et de Rivoli étudient actuellement la possibilité de bloquer certains prix ou, tout au moins, de resserrer certaines marges dont la plupart sont déjà fixées autoritairement, rappelons-le. Un examen détaillé des courbes des prix à la production au stade du gros et du détail est entrepris par l'administration. De ces résultats dépendra la décision de bloquer certains prix ou de restreindre les marges. La gamme des interventions possibles est large, dès lors qu'une volonté politique existe.

Les prix des produits alimentaires augmentent en permanence plus vite que la moyenne des prix de détail : sur la base 100 en 1970, ils atteignent 118,3 en décembre 1972 contre 115,5 pour la moyenne des prix ; 147,1 en décembre 1974 (144,3 pour l'ensemble) ; 189,9 en avril 1977 (179,4 pour l'indice d'ensemble). Cet écart permanent s'expliquerait-il par l'amélioration du revenu de la paysannerie ? Cela est d'autant plus improbable que l'agriculture dégage des gains de productivité très importants (aussi forts que ceux de l'industrie) qui lui permettent d'absorber au moins une partie de la hausse des cours sans effet inflationniste. C'est pour cette raison qu'on est conduit à se poser des questions sur le prélèvement opéré par les circuits de distribution.

On se montrait en tout cas assez préoccupé dans les milieux gouvernementaux — malgré les déclarations sereines faites à Strasbourg par M. Barre — par la signification profonde du dérapage d'avril. Si en effet le 1,6 % de hausse des prix des produits alimentaires n'est pas la traduction au détail de l'évolution des cours à la production, cela signifie — ainsi que nous l'avions souligné dans nos éditions datées 28 mai — que des catégories socio-professionnelles refusent la politique des revenus mise en place par M. Barre et qui consiste, faut-il le rappeler, à stabiliser le pouvoir d'achat. S'il en est bien ainsi, toutes les autres catégories socio-professionnelles risquent par contagion — et sous des formes diverses — de remettre en cause le plan Barre. Les chefs d'entreprise pourront-ils, au cours des prochains mois, continuer, comme ils l'ont fait depuis janvier, à pratiquer une politique de grande fermeté salariale ?

C'est bien dans ces termes qu'on se pose le problème en haut lieu. Et c'est pourquoi la très forte hausse des prix d'avril a une telle importance...

ALAIN VERNHOLES.

LA RÉNOVATION DE L'ENSEIGNEMENT

Mutinerie contre une réforme

par BRUNO FRAPPAT

Imagine-t-on un général sur le point de donner l'assaut à une citadelle et qui s'entendrait dire par ses troupes que son plan est « dangereux » et qu'il faut d'abord augmenter les effectifs ? Qui entendrait ses plus fidèles sous-officiers et officiers le supplier de remettre l'assaut à plus tard, cherchant à le persuader que son projet d'attaque n'est pas mûr ? Ses officiers supérieurs lever les bras au ciel dans un mouvement d'impuissance et l'armée tout entière brandir des banderoles ? Pire : imagine-t-on les hommes de troupe se répandre dans l'arrière-pays pour faire signer une pétition hostile au général et à son funeste dessein ?

C'est pourtant un peu la situation dans laquelle se trouve M. René Haby à quatre mois de l'application de sa réforme de l'enseignement. Au fur et à mesure que se rapproche l'échéance de septembre la rogne et la grogne l'emportent sur l'enthousiasme et la discipline. Chaque jour apporte son lot de déclarations, de motions de congrès, de communiqués : on serait bien en peine de trouver, dans ce flot de rhétorique syndicale ou corporative, la moindre note d'approbation pour la réforme de l'enseignement dont les grandes lignes — faut-il le rappeler? — avaient été entérinées par le Parlement en juillet 1975. Aucune fausse note dans ces chœurs de la récrimination et de l'hostilité, aujourd'hui pas un filet de voix contradictoire.

(Lire la suite page 8.)

AU JOUR LE JOUR

Le miracle français

Et revoilà les Français, tout juste remis des émotions de la grève et des fatigues de plusieurs « ponts », repartis joyeusement sur les routes de vacances et bientôt revenus. Le tout entre deux campagnes électorales décisives et en avant-goût de la grande randonnée d'été...

Comment un pays qui, lorsqu'il n'est pas en train de voter, est en vacances, rentre de vacances ou va partir en vacances, tout en profitant des quelques intervalles libres pour se mettre en grève (sans compter ses petites révolutions séculaires), comment un pays pareil peut-il fonctionner ?

Mais n'est-ce pas justement parce qu'il fait la grève, que les nombreuses élections décisives ne décident rien, que tout cela est extrêmement fatigant et que, pour tenir le coup, il s'évade... qu'il fonctionne ?

Le miracle serait d'ailleurs complet avec des élections anticipées, car on réussirait aussi tout de suite à freiner la hausse des prix...

PABLO DE LA HIGUERA.

AU CHATEAU DE COMPIÈGNE

Don Quichotte vu par Natoire

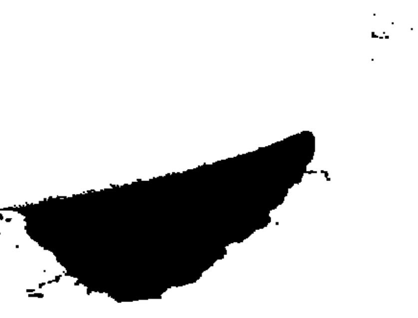
1977 est l'année Rubens. C'est aussi un peu, et toutes proportions gardées, l'année Natoire, puisque celui-ci y aura été deux fois à l'honneur. Nous avons déjà parlé de l'exposition qui, présentée d'abord au musée de Troyes (elle est actuellement à Nîmes, en instance de départ pour la Villa Médicis), évoquait avec bonheur les mérites et les limites du peintre et du dessinateur (le Monde du 17 mars). Nous retrouvons aujourd'hui Natoire à Compiègne, où vient d'être restaurée la salle qui, spécialement construite sous le Second Empire à cet effet, abrite les cartons de la tenture de Don Quichotte. On pourra voir par la même occasion deux pièces du palais rendues à leur état d'origine : l'antichambre du Dauphin (avec deux splendides commodes de Riesener), et la chambre à coucher de Napoléon, où un baldaquin de conquérant romanesque couronne désormais, comme en 1810, l'austérité majestueuse du mobilier conçu par Jacob-Desmalter.

La tenture de Don Quichotte fut commandée à Natoire par le fermier général Pierre Grimod Dufort (même famille que l'illustre gastronome), un de ces parvenus fastueux qui, pour faire oublier leur roture et la mauvaise odeur de leur fortune, furent mécènes, collectionneurs, amphitryons, devinrent souvent des hommes de grand goût et jouèrent un rôle de premier plan dans la vie artistique du dix-huitième siècle, architecture et musique comprises. Les cartons furent exécutés entre 1734 et 1743, les tapisseries tissées à la manufacture de Beauvais de 1735 à 1745, en un seul exemplaire, s'il vous plaît : une folie et une fortune, car il fallait au minimum trois tissages pour amortir le coût des modèles. Grimod voulait sa tenture bien à lui, et ce n'est pas nous qui lui reprocherons son manque de considération pour les multiples.

Après mille péripéties dont on lira le détail dans le catalogue (un puits de science, mais un puits où l'on ne se noie pas, tant ce bon petit catalogue est judicieux et vivant), les cartons trouvèrent leur port définitif à Compiègne et neuf des dix tentures (la dixième se perdit en route) à l'archevêché d'Aix-en-Provence.

ANDRÉ FERMIGIER.

(Lire la suite page 17.)



DIPLOMATIE

LES « DEUX GRANDS » ET LA COURSE AUX ARMEMENTS

M. Leonid Brejnev : notre préoccupation s'accroît du fait des orientations de la nouvelle administration américaine

De notre correspondant

Moscou. — Trois semaines avant son voyage officiel en France (où il est attendu le 20 juin), M. Brejnev a voulu prendre à témoin l'opinion publique de notre pays de « l'attitude non constructive » des Etats-Unis face aux problèmes de la limitation des armements. Si les déclarations du secrétaire général ne sont pas très nouvelles (M. Gromyko avait dit à peu près la même chose à l'issue de ses entretiens avec M. Vance à Genève), on doit cependant remarquer que M. Brejnev s'exprimait, dimanche soir, dans le cadre de la semaine française organisée par la télévision soviétique (sa déclaration a été diffusée en même temps à Moscou et sur l'antenne de TF 1 à Paris) : selon les critères habituellement respectés par Moscou, le secrétaire général aurait dû s'en tenir à l'évocation des problèmes bilatéraux franco-soviétiques.

Pourquoi M. Brejnev a-t-il fait entorse à cette règle ? Pour deux raisons sans doute. Il a d'abord voulu profiter de l'occasion qui lui était offerte pour défendre le dossier de son pays dans la question des SALT. Si les négociations piétinent, a-t-il dit en substance, ce n'est pas par la faute de l'Union soviétique, mais parce que les Etats-Unis, responsables de la relance de la course aux armements, cherchent manifestement des avantages unilatéraux. Ensuite, et bien qu'il ne l'ait pas dit explicitement, le secrétaire général a voulu mettre la France en garde contre une plus grande coopération avec l'organisation militaire de l'OTAN.

M. Brejnev a confirmé que les problèmes de la prolifération nucléaire seraient à l'ordre du jour de ses conversations avec M. Giscard d'Estaing et qu'il aimerait voir la France considérer d'un œil nouveau la proposition des pays membres du pacte de Varsovie sur le renoncement à l'emploi, en premier, des armes nucléaires.

A propos de la conférence de Belgrade, qui s'ouvre le 15 juin, le secrétaire général a réaffirmé la position de l'U.R.S.S. : cette réunion doit constituer un « prolongement » du « sommet » d'Helsinki et se consacrer au développement de la coopération en Europe tout en évitant des sujets de « discorde » tels que le problème des droits de l'homme. Et, à tout hasard, M. Brejnev s'est lancé dans la description des droits économiques et sociaux dont jouissent les Soviétiques, sans doute pour montrer que Moscou ne manquerait pas de réagir vivement, à Belgrade si le problème des droits et libertés individuels était soulevé par des délégations occidentales.

Le voyage de M. Brejnev doit être au centre, la semaine prochaine, des discussions qu'aura, à Moscou, M. Louis de Guiringaud, non seulement avec M. Gromyko, mais aussi, sans doute, avec le secrétaire général.

JACQUES AMALRIC.

La déclaration du secrétaire général du P.C. soviétique à TF 1

Dans la déclaration diffusée par TF 1, M. Brejnev a dit notamment :

● *« Le problème fondamental est de prévenir un nouveau développement de la spirale de la course aux armements. Non seulement la planète est déjà sursaturée de moyens de destruction massive, mais il existe un danger réel et qui s'accroît d'année en année de mise au point de nouveaux systèmes d'armements qui seront infiniment plus dévastateurs. Il est temps d'arrêter. »*

● *« Je ne dissimulerai pas que notre préoccupation au sujet de la course aux armements, y compris des armements stratégiques, qui se poursuit s'accroît du fait de l'orientation prise en ce domaine par la nouvelle administration américaine. Elle vise manifestement à donner des avantages unilatéraux aux Etats-Unis. Une telle ligne ne favorise certes nullement la préparation et la conclusion d'un nouvel accord à long terme entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis pour la limitation des armements stratégiques, accord dont l'élaboration n'a déjà traîné que trop.*

» Il est vrai qu'à l'issue de la rencontre entre le ministre des affaires étrangères de l'U.R.S.S. et le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, qui s'est tenue dernièrement à Genève, on voit se dessiner, par rapport aux négociations de mars à Moscou, un certain rapprochement des positions relatives à certaines des questions qui n'avaient pas été concertées. Il faut cependant dire franchement qu'il n'y a pas encore de progrès sérieux du fait de l'attitude non constructive des Etats-Unis. Manifestement, de grands efforts seront encore nécessaires dans ce domaine. L'essentiel, c'est que l'administration américaine passe entièrement à des positions réalistes et parte du principe de l'égalité et de la sécurité égale.

● *» Nous ne ménagerons pas nos forces dans la lutte non seulement pour la limitation quantitative et qualitative de la course aux armements, mais encore pour le désarmement à des conditions équitables, réciproquement acceptables. Nous sommes prêts à des mesures partielles (...). La réalisation de chacune d'entre elles ferait reculer dans une certaine mesure le danger de guerre. De quoi s'agit-il ?*

1. » Le refus d'une nouvelle prolifération des armes nucléaires. Leur dissémination de pays en pays ne renforcera la sécurité d'aucun d'entre eux et ne peut nullement favoriser le maintien de l'équilibre relatif qui s'est établi actuellement, mais elle aggravera le danger d'un conflit nucléaire.

2. » Nous proposons ensuite de conclure un accord interdisant la mise au point de nouveaux types et systèmes d'extermination massive.

● *» Avec nos alliés du traité de Varsovie, nous avons proposé que les pays participant à la conférence d'Helsinki s'entendent pour renoncer à employer les premiers des armes nucléaires les uns contre les autres. Des pourparlers sur cette question (...) ouvriraient de nouvelles possibilités de réduction des armements traditionnels en Europe, surtout là où leur concentration est grande. »*

● *« Tous les Etats participant à la conférence paneuropéenne ont la possibilité de démontrer de nouveau, dans la pratique, leur bonne volonté dans le contexte de la prochaine rencontre à Belgrade. Nous voudrions qu'elle soit, comme elle l'a été conçue, un prolongement et un développement de l'esprit d'Helsinki, un nouveau maillon dans le développement de processus de la détente. Cela est-il réalisable ? Oui, à condition de s'y préparer et d'en faire une action de coopération et non pas de discorde. Quiconque tenterait de l'orienter dans un autre sens se chargerait d'une grande responsabilité. »*

● L'état des relations franco-soviétiques dans l'ensemble *« est bon »*. *« Mais nous ambitionnons plus et nous pensons qu'il existe des possibilités inexploitées et des prémices. Je constate avec satisfaction que les réflexions du président de la République française, Giscard d'Estaing, dont nous avons pu suivre l'interview au début de cette semaine sur les écrans de nos téléviseurs, vont dans le même sens. »*

LE PRÉSIDENT CARTER : les armes nucléaires sont destinées à être employées en cas de nécessité.

Washington (A.F.P., A.P.). — Dans l'interview qu'il a donnée à *U.S. News and World Report*, le président Carter a indiqué que les armes atomiques américaines sont destinées à être employées en cas de nécessité.

« Je pense que tout le monde reconnaît que le premier pays à employer les armes atomiques fera un pas très important vers l'autocondamnation du monde entier. Cependant, dans les régions où des armes nucléaires sont entreposées, dans le Pacifique occidental ainsi qu'en Europe et pour la défense de notre propre patrie, leur déploiement même implique la possibilité de leur utilisation si nécessaire. »

Les Etats-Unis disposent d'armes atomiques en Corée du Sud notamment, où le président Carter envisage de réduire progressivement les forces terrestres américaines. *« Un retrait soigneusement organisé »*, étalé sur une période de quatre à cinq ans, ne devrait pas, selon le président, modifier l'équilibre des forces dans la région.

« Il vient un moment où la présence permanente de forces terrestres n'est pas à conseiller, et ce moment est arrivé », a précisé M. Carter.

D'autre part, à propos des négociations soviéto-américaines, le président a estimé, dimanche soir 29 mai, en Georgie, où il avait pris du repos, que *« cela a très bien avancé dernièrement »*.

PROCHE-ORIENT

Israël

Les « suggestions » américaines sont jugées inacceptables par Jérusalem

De notre correspondant

Washington. — Ignorant le grand départ en vacances du Memorial Day, le secrétaire d'Etat, M. Cyrus Vance, a reçu samedi 28 mai l'ambassadeur d'Israël, M. Dinitz, à la demande de ce dernier. A la suite des déclarations passablement confuses faites jeudi par le président Carter, le gouvernement israélien tenait à préciser que les vues présidentielles allaient bien au-delà de ce qu'aucun gouvernement israélien pouvait accepter comme base de négociation. Au cours de cette conférence de presse, le président Carter avait affirmé que la politique des *Etats-Unis reposait sur un certain nombre de résolutions du* Conseil de sécurité des Nations unies qui, selon son interprétation, prévoyaient : le retrait des forces israéliennes des territoires occupés en 1967, la fin de l'état de belligérance, le rétablissement de frontières sûres et permanentes, ainsi que le droit des Palestiniens à une patrie *(homeland)* pour compenser les pertes qu'ils avaient subies.

L'ambassadeur Dinitz a précisé que le gouvernement israélien acceptait seulement les résolutions 243 de 1967 et 338 de 1973 du Conseil de sécurité comme base d'une négociation. Aucune de ces deux résolutions, a souligné l'ambassadeur, ne fait état d'une patrie palestinienne ou d'une compensation. En outre, M. Dinitz n'a pas manqué de rappeler que la résolution 242 avait laissé délibérément dans le vague l'étendue du retrait israélien. Selon l'ambassadeur, M. Vance a accepté le point de vue israélien, confirmant une déclaration antérieure de ses services qui soulignait que les Etats-Unis étaient liés seulement par les résolutions 242 et 338.

En fait, le président Carter avait créé un certain embarras dans les services du département d'Etat. La Maison Blanche, hésitant à admettre que le président s'était trompé, se limita jeudi soir à faire une mise au point, indiquant que le concept d'une « *patrie* » pour les Palestiniens figurait dans les résolutions 181 de novembre 1947 et 194 de décembre 1948 de l'assemblée générale, faisant état du droit des Palestiniens à rentrer dans leurs foyers ou à recevoir une compensation. En rappelant l'opposition de son pays à ces résolutions, l'ambassadeur d'Israël a remarqué que, si le principe d'une compensation était retenu, des centaines de milliers de juifs expulsés par les Etats arabes devraient en bénéficier.

L'attitude « *positive* » de M. Vance, corrigeant, à la demande de l'ambassadeur d'Israël les déclarations inexactes du président Carter, n'atténue en rien l'opposition israélo-américaine sur le fond du problème. Le président Carter estime toujours qu'Israël doit se retirer sur les frontières de 1967 avec seulement des « *rectifications mineures* » en échange de l'acceptation par les Arabes d'une « *paix véritable* », impliquant non seulement la fin de l'état de belligérance, mais l'établissement de relations diplomatiques et commerciales, ainsi que l'ouverture des frontières, avec l'assurance que le transit libre des personnes et des biens et la liberté de navigation seraient respectés.

Selon ces informations de source israélienne, le gouvernement américain aurait déjà communiqué au gouvernement de Jérusalem ses « *suggestions* » : le retrait israélien de la rive occidentale du Jourdain, du Golan, du Sinaï et seulement d'une partie de la bande de Gaza. D'autre part, le gouvernement américain, tenant compte de la « *sécurité stratégique* » d'Israël, recommanderait que celle-ci soit garantie par l'établissement de zones démilitarisées, une réduction des troupes le long des frontières et la création d'un système de surveillance avancée au-delà des frontières. Mais, à la différence du Sinaï où le fonctionnement de ces postes est assuré par du personnel américain, les nouveaux postes de surveillance seraient contrôlés par des techniciens israéliens du côté arabe, tandis que les Arabes contrôleraient les postes du côté israélien. Ces « *suggestions* » ne contiendraient aucune référence au problème de Jérusalem, dont on estime qu'il ne pourrait être abordé qu'au stade final de la négociation.

Toutes ces formules, dit-on dans les milieux israéliens, vont directement à l'encontre des vues de Jérusalem et doivent donc être considéré *a priori* comme inacceptables.

HENRI PIERRE.

Le Likoud adopte une formule de compromis au sujet de la désignation du général Dayan

De notre correspondant

Jérusalem. — Dans le plus pur style des motions « nègre blanc », un texte présenté par les libéraux (ceux-là mêmes que la désignation de M. Moshe Dayan aux fonctions de ministre des affaires étrangères avait révoltés) a permis au Likoud de sortir de la crise. Cette motion, qui a fait l'unanimité des dirigeants du Likoud réunis autour de M. Menahem Begin, à sa sortie d'hôpital, n'annule pas la désignation de M. Dayan, mais ne la confirme *pas non plus. Elle n'en parle pas.* Elle mentionne simplement que lorsque M. Begin sera chargé officiellement de former son ministère, le choix qu'il fera sera soumis à l'approbation de la direction du Likoud. Ainsi, a déclaré M. Simha Erlich, chef de file des libéraux, M. Dayan n'est plus « *désigné* » dans les fonctions de ministre des affaires étrangères, il est seulement « *proposé* ».

Les amis de M. Begin des fractions Herout et Laam ne sont pas moins satisfaits puisque, majoritaires dans le Likoud, ils considèrent que *le choix porté sur M. Dayan peut être* considéré comme acquis.

Il reste à savoir maintenant si la formule adoptée dimanche est jugée acceptable par le Dash, qui a décidé de ne reprendre les pourparlers avec le Likoud que « *lorsque la situation sera rétablie telle qu'elle était avant la désignation de M. Dayan* ». Aucun dirigeant de ce parti n'a voulu émettre un avis, préférant laisser au comité directeur, qui se réunit ce lundi, le soin de se prononcer.

Le Likoud, et essentiellement sa fraction libérale, souhaite vivement parvenir à un accord avec le Dash, qui assurerait un contrepoids aux partis religieux. Le parti national religieux et l'Agoudath-Israël, qui comptent à eux deux seize sièges, *soulignent que M. Begin pourrait* réunir une majorité sans le Dash si certaines de leurs revendications étaient satisfaites, comme par exemple l'exemption du service militaire pour les jeunes filles pratiquantes, la modification de la législation du travail, qui prévoit actuellement des *exceptions au repos sabbatique*, le renforcement de l'éducation religieuse dans tous les réseaux scolaires et enfin l'élaboration d'un texte qui répondrait une fois pour toutes à l'éternelle question « *Qu'est-ce qu'un juif ?* ».

Il est bien entendu que, sur ce dernier point, la réponse devra être conforme à la définition religieuse. Cette question est posée depuis que l'Etat d'Israël existe et elle a toujours été éludée en raison des profondes divergences qu'elle soulève. Un gouvernement présidé par Ben Gourion, donc un gouvernement fort, a été renversé dans les années 50 parce qu'un débat sur cette question n'avait pu être évité à la Knesset.

Pendant que la direction du Likoud siégeait, dimanche, au domicile de M. Begin, des groupes de manifestants étaient rassemblés en divers endroits de Tel-Aviv, afin de condamner ou d'approuver le retour de M. Dayan sur le devant de la scène politique.

ANDRE SCEMAMA.

EUROPE

Espagne

La « journée des forces armées » a remplacé la traditionnelle fête de la victoire franquiste

De notre envoyé spécial

Madrid. — La fête de la victoire franquiste de 1939, célébrée chaque année, pendant trente-six ans, par un défilé militaire, a été simplement qualifiée de « journée des forces *armées* », *le dimanche 29 mai à Madrid*. Pour la première fois depuis la fin de la guerre civile, les troupes qui ont défilé sur la Castellana — les Champs-Elysées de la capitale espagnole — étaient, officiellement, au service de toute la nation. Ni vainqueurs ni vaincus. Ce pas en *avant n'a pas été obtenu sans réticences, ni réserves*, par une armée qui n'a pas encore complètement rentré sa grogne depuis la légalisation du parti communiste. L'année dernière, une première tentative du gouvernement pour débaptiser le jour de la victoire franquiste avait échoué, face à la résistance des généraux. Et, le 24 mai dernier, un ministre militaire a encore rappelé que « *l'armée espagnole n'oublierait jamais la victoire remportée contre le communisme* ».

A deux semaines des élections générales du 15 juin, le roi et son gouvernement ont donc fait, dimanche, un nouveau geste en faveur de la réconciliation des Espagnols. Juan Carlos avait marqué un autre point, dès samedi, en enrôlant son fils Felipe, héritier de la couronne, âgé de neuf ans, comme soldat d'honneur d'un régiment d'infanterie. Ces jeux de prince ont un sens politique. Tout comme son père don Juan, comte de Barcelone, Juan Carlos a un souci majeur : consolider la dynastie. L'apparition, samedi, du prince des Asturies, en uniforme, a tissé un nouveau lien entre les forces armées et la jeune monarchie qui n'est plus tout à fait « *l'héritière* » de Franco, n'est pas encore « constitutionnelle ».

Le défilé militaire de dimanche, classique, a seulement été troublé par une brève manifestation phalangiste. Celui de samedi, qui a eu lieu hors de la capitale, après une cérémonie en l'honneur du prince Felipe, a été spectaculaire. Les dix mille hommes et les chars AMX-30 de la division blindée Brunete, fer de lance de l'armée espagnole, ont fait devant le roi une démonstration de puissance sur le haut plateau de Castille. A leur tête, le général Milans del Bosch, en béret noir, l'un des chefs de file du dernier carré militaire d'ultras. « *En voyant mon fils soldat*, a dit Juan Carlos, *je pense à l'Espagne et à son avenir...* »

L'armée, arbitre et recours suprême, a été unanimement encensée dimanche, y compris par les dirigeants des partis communiste et *socialiste. Mais tous les commen*tateurs indiquent que le débat entre « politiques » et « professionnels » au sein des forces armées n'est pas clos. La grâce royale accordée le 29 mai aux militaires et aux forces de l'ordre public ne touche pas les jeunes officiers — maintenant exclus de l'armée — de l'Union militaire démocratique. Et certains secteurs conservateurs envisageraient à leur tour la formation d'une « *union militaire patriotique clandestine* ».

MARCEL NIEDERGANG.

Roumanie

Le ministre des affaires étrangères devient président de l'Union des écrivains

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — L'Union des écrivains de Roumanie s'est donné un nouveau président en la personne de *M. Georges Macovescu, ministre des* affaires étrangères. Après le congrès de l'Union (qui s'est tenu les jeudi et vendredi 26 et 27 mai à Bucarest), celui-ci succède à M. Virgil Teodorescu, qui assurait la présidence depuis la mort du romancier Zaharia Stancu, il y a deux ans.

Le congrès a élu un conseil de quatre-vingt-onze membres et un bureau composé de vingt-sept personnes. Ce dernier comptera, outre M. Macovescu, six vice-présidents (MM. Chiritsa, Fulga, D. R. Popescu, Preda, Storch et Andrâc Suto) et *deux secrétaires (MM. Geza Domokos* et Ion Hobana.

Le chef de la diplomatie roumaine, qui aime faire état, à l'occasion, de ses ambitions littéraires, ne cachait pas, depuis quelque temps, son désir de prendre la tête d'une Union dont il est membre depuis une bonne vingtaine d'années, et à l'activité de laquelle il s'est toujours intéressé. Dès 1956, il faisait partie de son comité directeur, et depuis 1972 il était secrétaire de la section de *Bucarest, qui regroupe plus de la* moitié des écrivains du pays.

Son œuvre écrite est toutefois encore assez modeste : on ne lui connaît, à ce jour, que deux ouvrages notables, *les Ages du temps* (1971) et *les Mâts élevés* (1972).

Les nouvelles fonctions confiées à M. Macovescu pourraient l'amener à quitter prochainement le ministère des affaires étrangères. Le candidat le mieux placé pour lui succéder serait M. Vasile Pungan, ancien ambassadeur à Londres, et actuellement chef du groupe des conseillers *de M. Ceausescu.*

Ancien journaliste, membre du parti communiste illégal avant la guerre, M. Macovescu dirige la diplomatie roumaine depuis le mois d'octobre 1972. Connu pour son affabilité et sa finesse d'analyse, il passe pour avoir l'oreille du président Ceausescu.

MANUEL LUCBERT.

A travers le monde

Autriche

● DES DIZAINES DE MILLIERS D'ALLEMANDS du territoire des Sudètes se sont rassemblés dimanche 29 mai dans le centre de Vienne pour commémorer leur expulsion de Tchécoslovaquie, il y a trente-deux ans. Plusieurs discours ont été prononcés sur la Heldenplatz, la plus grande place de la ville. La plupart des exilés vivent aujourd'hui en Allemagne fédérale. Ils organisent traditionnellement un rassemblement chaque année, mais c'est la première fois, depuis dix-huit ans, qu'il a lieu en Autriche. — *(Reuter.)*

Danemark

● COPENHAGUE a accueilli pour la première fois, du 25 au 29 mai, un membre du gouvernement de Pékin, le ministre du travail et des transports, M. Yeh Fei. Ce dernier s'est intéressé particulièrement à la construction navale. Il a été reçu au siège de la compagnie danoise de l'Est asiatique, une société maritime industrielle et commerciale qui a, en Chine, depuis le début du siècle, des intérêts très importants. C'est la flotte marchande de l'Est asiatique qui a transporté ces dernières années les cargaisons de céréales que la Chine populaire a achetées au Canada. — *(Correspondance.)*

Guatemala

● LE COLONEL EDUARDO CASANOVA, ambassadeur d'El Salvador au Guatemala, a été enlevé dimanche 29 mai dans la capitale guatémaltèque. Huit hommes, à bord de deux voitures, ont arrêté le véhicule du colonel alors que ce dernier *regagnait son domicile avec sa* femme. Celle-ci a été épargnée par les ravisseurs. L'enlèvement a été commis à la veille de la dix-huitième assemblée générale de la Banque interaméricaine de développement. Des centaines de délégués étrangers sont attendus au Guatemala, dont le secrétaire américain au Trésor, M. Michael Blumenthal. — *(Reuter.)*

Grande-Bretagne

● LES GOUVERNEMENTS BRITANNIQUE, AUSTRALIEN ET NEO-ZELANDAIS ont décidé d'accorder une somme de 6 400 000 livres aux Banabans, les anciens habitants de l'île de l'Océan, qui fait partie de l'archipel des Gilbert, dans le Pacifique sud, a annoncé vendredi 27 mai le secrétaire d'Etat au Foreign Office, M. Owen. Les quelque deux mille cinq cents Banabans résident aux Fidji. Ils ont été autrefois chassés de leur île et demandent depuis des années la permission d'y retourner *(le Monde* du 7 octobre 1975). Les Banabans demandaient des royalties supplémentaires de 21 millions de livres au consortium anglo-australo-néo-zélandais qui exploite les phosphates de l'île depuis soixante-quinze ans, ainsi que le reboisement de leur île. L'année dernière, à l'issue du plus long procès de l'histoire judiciaire britannique, ils avaient été déboutés par la Haute Cour de Londres de leur principale requête. Cependant, le président de la Cour, reconnaissant les torts subis dans le passé, avait recommandé un règlement à l'amiable de ce second [illegible] revendication. *(A.F.P.)*

AFRIQUE

LE CONFLIT DU SAHARA OCCIDENTAL

[L]a position du Front Polisario se renforce en Afrique noire francophone

De notre envoyé spécial

Niamey. — « *Nous sommes pour* [l']*autodétermination du peuple* [s]*ahraoui. Nous l'avons toujours* [f]*ait savoir à nos amis marocains* [e]*t mauritaniens. C'est cette po*[si]*tion que nous défendrons au* [«] *sommet » de l'O.U.A.* » Tout en [n]ous précisant sa position sur le [co]nflit du Sahara occidental, le [co]lonel Seyni Kountché ne cache [pa]s cependant combien cette [a]ffaire le gêne, comme au de[m]eurant la plupart de ses pairs [de] l'Afrique noire francophone. « *Moktar Ould Daddah est notre* [am]*i*, explique-t-il, *et nous som*[m]*es désolés de le voir engagé* [da]*ns une telle impasse. Il n'au*[ra]*it pas dû accepter le partage* [qu]*e lui proposait le Maroc. Sa* [po]*sition aurait été beaucoup plus* [fo]*rte s'il avait continué à reven*[di]*quer — et il avait quelques* [bo]*nnes raisons pour cela — tout* [le] *territoire contesté sans cepen*[da]*nt l'envahir tant que la popu*[la]*tion concernée ne se serait pas* [pro]*noncée librement. Nous l'au*[ri]*ons alors soutenu face au* [M]*aroc, qui a exploité ses bonnes* [re]*lations avec nous, mais qui,* [sa]*ns lui, aurait été très isolé en* [Af]*rique. Dans cette région sub*[sa]*harienne, où Noirs et Arabo-*[Be]*rbères cohabitent à l'intérieur* [de]*s mêmes frontières, encore* [pl]*us qu'ailleurs, nous devons res*[te]*r fermes sur le principe du droit* [à] *l'autodétermination dans le* [ca]*dre évidemment des frontières* [iss]*ues de la colonisation.* »

Le chef de l'Etat nigérien [in]siste beaucoup sur ce dernier [as]pect de la question, se refusant, [dit]-il, à « *ouvrir la boîte de* [P]*andore des autodéterminations* [sé]*cessionnistes* ». Dans le cas [co]ntraire, nous dit-il, « *c'est* [l'e]*xistence même de nos Etats qui* [ris]*que à terme d'être remise en* [ca]*use. En invoquant des thèses* [an]*alogues à celles avancées par* [le] *Maroc et la Mauritanie, fon*[dé]*es sur la parenté ethnique et* [su]*r les liens historiques pré*[co]*loniaux, l'Algérie pourrait re*[ve]*ndiquer une large partie du* [M]*ali et même du Niger. Et le* [N]*igéria, lui aussi, pourrait faire* [de] *même en ce qui concerne le* [su]*d de notre pays* ».

De tels propos, identiques à [ceu]x que nous ont tenus, il y a [que]lques semaines, plusieurs diri[gea]nts camerounais, on peut tout [aus]si bien les entendre actuelle[me]nt au Mali, qui se trouve dans [une] situation géopolitique sem[bla]ble à celle du Niger, et, en [pri]vé tout au moins, dans plu[sieu]rs autres capitales « modé[rée]s » de l'Afrique noire franco[pho]ne. Ils témoignent des progrès [acc]omplis ces derniers mois par [la c]ause sahraouie dans cette ré[gio]n, *a priori* cependant plus pro[che] du Maroc et de la Mauritanie [qu']à l'Afrique anglophone.

[Lor]sque éclata le conflit du Sa[ha]ra occidental, la plupart des [re]sponsables africains n'en [con]naissaient que fort mal les [do]nnées. Ils souhaitaient, de fa[ço]n plus ou moins avouée, que [la] solution de force dégagée par [les] accords de Madrid réglât dé[fin]itivement le problème, avant [qu']ils aient eu à se prononcer [ouv]ertement. Plusieurs d'entre eux [se] réjouissaient même en secret [de] voir mise en échec une Algérie [do]nt les leçons de nationalisme [les] indisposait de plus en plus. [A] l'inverse, le président Moktar Ould Daddah avait su nouer et renforcer des liens d'amitié avec eux, comme avec leurs homologues du monde arabe. Ce n'était pas un atout négligeable, d'autant plus que la Mauritanie, en dénonçant les années précédentes les accords de coopération avec la France, en sortant de la zone franc et en nationalisant l'exploitation de ses ressources minières, s'était donné une image progressiste, qui lui valait d'autres sympathies et d'autres appuis. De tout cela, comme nous l'a fait remarquer le colonel Kountché, le Maroc devait, dans un premier temps tout au moins, profiter.

Aujourd'hui, la situation a évolué. En se prolongeant et même en s'aggravant, le conflit contraint peu à peu la plupart des responsables africains, par ailleurs mieux informés, à sortir de leur réserve initiale et à prendre bon gré, mal gré, position. Sans être vis-à-vis de l'Algérie dans une position aussi délicate que le Mali et le Niger, bien peu d'entre eux sont prêts à accepter de se heurter de front au président Boumediène, dont ils connaissent le caractère et la détermination. Les diplomates algériens en poste au sud du Sahara, d'ordinaire de haut niveau, et très appréciés par leurs interlocuteurs africains, ont d'autre part mené une action d'explication en profondeur qui commence à porter ses fruits. Pendant ce temps, contrainte à des alliances de plus en plus conservatrices, la Mauritanie voit se dégrader son image auprès de l'opinion africaine progressiste.

Actuellement, neuf Etats africains ont déjà reconnu la République arabe sahraouie démocratique : l'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Burundi, la Guinée-Bissau, Madagascar, le Mozambique, le Rwanda et le Togo. A cela, il faut ajouter la République du Cap-Vert, qui a reconnu le Polisario comme mouvement de libération sans pour autant reconnaître formellement encore la R.A.S.D. Mais un nombre beaucoup plus grand que cela d'Etats africains se prononcent en faveur du droit à l'autodétermination. Repoussée de justesse l'an dernier au « sommet » de Port-Louis, une motion pro-sahraouie a de bonnes chances, dans ces conditions, d'être adoptée par une majorité de chefs d'Etat au prochain « sommet » de Libreville, en juillet, même si celui-ci se tient dans une capitale qui compte actuellement parmi les plus favorables au Maroc.

PIERRE BIARNÈS.

● *Le Soudan* a demandé à l'U.R.S.S. de réduire de moitié le personnel de son ambassade à Khartoum dans un délai d'une semaine, rapporte dimanche 29 mai l'agence soudanaise de presse, qui précise que la liste des diplomates — une cinquantaine — dont le départ est souhaité, a été remise samedi à l'ambassade soviétique. Le 18 mai, 90 conseillers militaires soviétiques avaient été expulsés du Soudan et le gouvernement de Khartoum avait alors affirmé que les effectifs de l'ambassade de l'U.R.S.S., trop importants, ne correspondaient pas à l'état des relations entre Khartoum et Moscou. — *(A.F.P., Reuter.)*

Maroc

Plus de mille candidats sont en lice pour les élections législatives du 3 juin

De notre correspondant

Rabat. — Le 3 juin, les deux tiers de la Chambre des représentants (députés), soit cent soixante-*seize membres, seront élus* au suffrage universel direct, au scrutin uninominal à un tour. Dans la quinzaine qui suivra, le dernier tiers (quatre-vingt-huit membres) sera élu au *scrutin de liste*, à la représentation proportionnelle par un collège restreint. Ainsi s'achèvera la mise en place des institutions représentatives, conformément à la Constitution de 1972.

La campagne électorale s'est ouverte le 21 mai. Plusieurs formations s'affrontent et l'importante proportion d'illettrés exige que les candidats soient identifiés par une couleur (1). Onze ministres, dont le chef du cabinet, *M. Ahmed Osman, qui se présente* à Oujda, d'où il est originaire, neuf secrétaires d'Etat et le haut commissaire à la promotion également membres du gouvernement, briguent un siège de député. Encore faut-il distinguer parmi ces candidatures : deux relèvent de l'opposition : celle de Mᵉ M'Hamed Boucetta, secrétaire général de l'Istiqlal, et de Mᵉ Abderrahim Bouabid, premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires *(U.S.F.P.), respectivement* candidats à Marrakech et à Agadir ; une, celle de M. Mahjoubi Aherdane, secrétaire général du Mouvement populaire, qui se présente à Azilal (à l'extrémité sud-ouest du Moyen-Atlas), est l'expression d'un parti à dominante rurale, proche du gouvernement, ce qui n'exclut pas parfois d'acerbes critiques. Dix-huit candidatures, enfin, se rattachent à ce « courant » des indépendants, apparu au moment des élections municipales et communales de novembre 1976.

C'est une des originalités de cette compétition que de voir — fait sans précédent lors des élections législatives de 1963 et 1970 — *des personnalités de tendances* opposées quitter les organes d'un même gouvernement pour aller devant les électeurs, les unes défendre une gestion, les autres *l'attaquer.*

Une série de garanties

Mᵉˢ Boucetta et Bouabid sont ministres d'Etat sans portefeuille depuis le 1ᵉʳ mars 1977. Cette nomination, avaient-ils alors précisé, ne traduisait pas un ralliement à une politique qu'ils dénonçaient encore la veille. Elle signifiait seulement qu'ils acceptaient d'apporter leur contribution à la mise en place démocratique d'un Parlement.

L'entrée au gouvernement des leaders de l'Istiqlal et de l'U.S.F.P. participait d'une série de mesures *destinées à éviter des* contestations comme il s'en était élevés lors des élections communales et municipales. La loi organique relative à l'élection de la *Chambre des représentants* a ainsi précisé que la déclaration de candidatures devait indiquer « *s'il y a lieu, l'appartenance politique* ». La codification provinciale *et communale* et la présentation de la nouvelle carte électorale, valable pour seize scrutins, tentent à prévenir des utilisations frauduleuses. Les représentants des *candidats recevront* le procès-verbal du dépouillement signé séance tenante par les membres du bureau de vote. Ces dispositions constituent autant de *garanties contre* d'éventuelles manipulations.

Sauf en ce qui concerne l'abaissement de l'âge électoral à dix-huit ans, la refonte totale des *listes électorales* a répondu *aux* revendications de l'opposition : 6 520 645 électeurs sont inscrits. Très voisin du chiffre précédent (5 522 345), ce nombre confirme apparemment la rectitude des mises à jour antérieures, dont la plus récente a servi de base aux élections municipales. *La* censure des journaux nationaux, enfin, n'est plus appliquée depuis plus de deux mois. Toutes ces décisions ont contribué à vaincre les *réticences des éléments de l'opposition*, qui se montraient réservés à l'égard d'une participation aux élections.

Aujourd'hui, l'exigence de l'Istiqlal, de l'U.S.F.P. et du Parti du progrès et du socialisme (P.P.S., communiste) tient en un *mot : neutralité. Ils veulent que* l'appareil de l'Etat s'abstienne de toute intervention qui fausserait le sens et la liberté du scrutin. Les journaux de ces formations dénoncent le comportement partisan, selon eux, de certains responsables locaux.

Mille vingt-deux candidatures ont été enregistrées. Inéligibilités, retraits et désistements réduiront quelque peu ce nombre. Mais il devrait rester près de six candidats par siège, *soit davantage que* pour les deux précédentes élections législatives.

Un affrontement entre les « indépendants » et l'opposition

● *Les indépendants* (456 candidats) *représentent près de la moitié des candidatures.* Pour les élections communales et municipales, cette étiquette recouvrait des acceptions diverses (*le Monde* du 13 et du 16 novembre 1976), qui n'ont pas totalement disparu. Cette dénomination recouvre trois types *au moins* de situations : il y a ceux qui s'inscrivent dans un « courant » distinct des partis politiques et favorable aux orientations du gouvernement, *au moins* depuis la « mise en sommeil » du Parlement en 1965 ; il y a aussi des citoyens qui ne se réclament d'aucune appartenance politique et *briguent* un siège en raison de l'audience personnelle qu'ils estiment avoir dans une circonscription ; il y a enfin des candidats qui se trouvent dans la mouvance d'un parti et sont conduits par divers calculs ou circonstances à choisir une étiquette neutre.

● *L'opposition totalise un nombre de candidatures assez proche de celui des indépendants.* L'Istiqlal en présente 161, l'U.S.F.P. 141, le P.P.S. 90, soit un total de 392. On pourrait y ajouter trois candidatures *classées* sous le sigle de l'Union nationale des forces populaires (U.N.F.P.), bien que ce parti s'abstienne officiellement de participer aux élections. Malgré la suggestion *réitérée* du P.P.S., il n'y a pas eu de candidat unique de l'opposition. L'U.S.F.P. et l'Istiqlal sont en concurrence dans toutes les circonscriptions, *sauf dans* les provinces du Sahara, où le parti de Mᵉ Bouabid ne présente pas de candidats.

● *Le Mouvement populaire cherche à s'affirmer aussi en dehors des zones rurales* : c'est, *semble-t-il, le sens* qu'il faut donner à la présentation de deux candidats à Rabat, de cinq candidats à Fez, et de dix candidats à Casablanca. La population de ces villes est en partie d'origine rurale. Le Mouvement populaire pense donc pouvoir compter sur un électorat originaire des régions où il est implanté.

Les autres partis font un effort plus limité. Issu d'une scission du Mouvement populaire, le Mouve*ment populaire constitutionnel* et démocratique ne présente aucun candidat dans douze provinces. En revanche, il a un candidat dans chacune des sept circonscriptions de Rabat. Dans le Rif, le Tafilalet, le Maroc oriental entre autres, il dispute des sièges *au Mouvement populaire en raison* d'une certaine similitude des programmes. Le Parti de l'action n'a pas de candidats dans seize provinces et une préfecture (Rabat). Le parti libéral progressiste n'en a pas non plus dans vingt-cinq provinces et à Rabat. Créés *seulement en 1974, ces partis n'ont* fait que des percées modestes.

C'est donc entre les indépendants, parmi lesquels dix-huit membres du gouvernement, et les plus importants *partis de l'opposition* — l'Istiqlal et l'U.S.F.P. — que se situe l'affrontement principal. Mais pour tous, y compris les autres formations politiques, l'impératif national de la défense du Sahara occidental face aux menaces dont il est l'objet, fait l'*unanimité*.

LOUIS GRAVIER.

(1) Pour la clarté du scrutin, les leaders de l'opposition ont obtenu que chaque parti ait sa couleur à l'échelon national, et non point au gré des initiatives provinciales. Le rouge et le vert, couleurs du drapeau, sont exclus par la loi. Les couleurs suivantes ont été attribuées : bleu (Istiqlal), jaune (U.S.F.P.), rose (Mouvement populaire), kaki (Mouvement populaire constitutionnel et démocratique), orange (Parti de l'action), blanc rayé de bleu (parti libéral progressiste), blanc « cassé » — distinct du blanc des affiches officiels — (indépendants).

Ethiopie

LES ÉTATS-UNIS DEVRONT RÉDUIRE DE MOITIÉ LEUR MISSION DIPLOMATIQUE

Addis-Abeba *(A.F.P.)*. — Le gouvernement éthiopien a fermé, *samedi 28 mai*, les bureaux des attachés militaires américain, britannique et égyptien, annonce un communiqué de l'agence de presse Ethiopian News Agency, sans préciser la raison de cette mesure. Le communiqué précise que le personnel militaire des *représentations de ces pays* en Ethiopie devront être rapatriés avant sept jours.

Citant un porte-parole du gouvernement, l'agence ajoute qu'il *est également demandé* à la Grande-Bretagne de retirer ses attachés des forces navales, terrestres et aériennes, et aux Etats-Unis de réduire de moitié sa mission diplomatique.

L'Ethiopie avait ordonné, à la fin du mois d'avril, la fermeture de quatre institutions américaines en Ethiopie, ainsi que des missions consulaires d'Italie, des Etats-Unis, du Soudan, de Grande-Bretagne, de France et de Belgique dans la province d'Erythrée.

D'autre part, dans un discours prononcé le samedi 28 mai, le colonel Mengistu Hailé Mariam, chef de l'Etat, a affirmé que grâce au soutien de « *gouvernements et de forces progressistes* » l'Ethiopie n'avait aucun problème d'armement défensif. Commentant l'accueil chaleureux qui lui a été réservé lors de sa récente visite en Union soviétique, le colonel Mengistu a déclaré que ses hôtes avaient fermement condamné les *forces* réactionnaires formant un front ennemi contre son pays.

Les dirigeants soviétiques, a poursuivi le colonel Mengistu, « *ont également réaffirmé leur soutien à l'effort éthiopien pour briser l'encerclement et porter plus avant la lutte révolutionnaire.* »

Tunisie

Nouvelle tension entre Tunis et Tripoli au sujet des forages dans le golfe de Gabès

Tunis (U.P.I.). — De nouveaux signes de tension se manifestent entre Tunis et Tripoli, après l'arrivée vendredi 27 mai, dans le golfe de Gabès, d'une plate-forme de forage appartenant à la compagnie américaine Reading and Bates, et opérant pour le compte des autorités libyennes. La plate-forme a été mise *en place, sous la protection* de plusieurs bâtiments de guerre libyens, dans un secteur qui fait, depuis 1968, l'objet d'un litige entre les deux pays. Elle prend la relève d'une installation du même type établie au mois de janvier dernier au même endroit par la société Saipem, filiale du groupe italien *ENI et retirée voici quinze jours à* la suite des protestations tuni*siennes.*

L'arrivée de la nouvelle plate-*forme démontre* que Tripoli n'a pas renoncé à ses projets. Ces derniers temps, une très nette détente s'était pourtant manifestée entre les deux pays, surtout après les assurances données par le colonel Kadhafi à deux responsables tunisiens, le ministre des affaires étrangères, M. Habib Chatty, et le secrétaire *général de l'U.G.T.T.*, M. Habib Achour. Selon ces derniers, le leader *libyen semblait prêt à négocier* dans des délais rapides la délimitation du plateau continental dans le golfe de Gabès afin de créer « *une atmosphère propice à la coopération* ».

Les autorités tunisiennes ont remis, vendredi, au commandant de *la plate-forme une sommation lui* enjoignant de quitter les lieux. Les *autorités libyennes ont répliqué* par l'envoi sur les lieux d'un commando héliporté de six hommes « armés jusqu'aux dents ». Cette action a été accueillie à Tunis comme une nouvelle provocation, une atteinte au droit international et une agression caractérisée.

Le gouvernement tunisien a adressé *une note de protestation aux* autorités de Tripoli. Il a remis, dimanche 29 mai, à la Ligue arabe un mémorandum sur cette affaire. Le gouvernement, qui n'a pas l'intention de « *céder devant le fait accompli* », et qui est « *décidé à user de tous ses droits pour faire respecter la souveraineté nationale* », se réunit, ce lundi, après une séance à *huis clos* de l'Assemblée nationale — *fait assez exceptionnel — au cours* de laquelle les députés ont entendu un exposé du ministre des affaires étrangères, M. Habib Chatty.

Zaïre

Le général Mobutu annonce une prochaine réorganisation de l'armée

Après avoir passé cinq semaines au Shaba, où il a personnellement *dirigé* les opérations militaires contre les anciens gendarmes katangais, le général Mobutu a regagné, samedi 28 mai, Kinshasa. Après avoir parcouru pendant plus de deux heures les rues de la capitale zaïroise, le chef de l'Etat a prononcé un discours au stade du 20-Mai, *au cours duquel il a* loué « *le courage politique* » de M. Giscard d'Estaing, pour avoir autorisé le transport de matériel de guerre marocain au Shaba par des avions militaires français. Après avoir remercié le roi Hassan II pour son aide, le général Mobutu a affirmé que « *les soi-disant libérateurs n'étaient que des tribalo-sécessionnistes qui liquidaient physiquement ceux qui n'étaient pas originaires du Shaba.* »

Le président de la République zaïroise a également annoncé une prochaine réorganisation de l'armée qui pourrait se traduire par d'importants remaniements au niveau le plus élevé de la hiérarchie militaire. D'autre part, les événements dont le sud du Zaïre a été le théâtre devraient entraîner un remaniement ministériel. L'éditorialiste du quotidien gouvernemental *Elima* écrivait à ce sujet samedi : « *La nécessité d'un changement des structures organiques et fonctionnelles du Mouvement populaire de la révolution (M.P.R., parti unique zaïrois) se fait d'autant plus sentir que c'est pour la seconde fois après le complot de juin 1975 que des éléments proches du pouvoir viennent de trahir la révolution. Cela semble indiquer qu'au niveau des hommes et des structures de notre système politique il y a encore des failles qu'il faut absolument colmater.* »

● *Dans une interview* publiée dans le dernier numéro d'*Afrique-Asie* (30 mai), le président Neto critique sévèrement la France à propos des événements du Shaba, déclarant notamment : « *La France a été le premier pays à intervenir dans les affaires intérieures du Zaïre — une affaire intérieure qui, de surcroît, n'affectait pas et ne pouvait pas affecter les intérêts français. Et c'est encore la France qui a fourni des pilotes pour les avions qui, en ce moment même, menacent notre frontière est. Cette attitude ne peut évidemment favoriser les relations entre la République populaire d'Angola et la République française. Et certaines difficultés pourront s'élever dans l'avenir s'il se produit une attaque contre notre pays à partir de territoires où la France maintient des troupes. Je crois que les autres pays qui sont intervenus là et qui menacent notre pays auront à subir de la part de la R.P.A. les mêmes conséquences que la France.* »

APRÈS L'EXPULSION DE SEPT FRANÇAIS

D'autres coopérants seraient recherchés par la police

Les sept ressortissants *français* qui avaient été arrêtés par la police marocaine dans le cadre d'une enquête touchant à la sûreté intérieure de l'Etat ont été *expulsés samedi 28 mai* du Maroc. Partis de Casablanca par un avion régulier de Royal Air Maroc, ils sont arrivés à Paris en fin d'après-midi. Il s'agit de MM. Jean-Marc Champeaux, instituteur à Rabat, Jean-Pierre Charles, professeur au lycée Descartes, à Rabat, Bernard Cabiac, professeur à El-Jadida, Gilles Gauthier, professeur à Inezgane, Alexandre Ruiz, préparateur en pharmacie, à Casablanca, Luc Verwaerde, professeur au lycée de Taza, et Alain Barbiéri, ingénieur géologue à Rabat. Ils ont été accueillis par un représentant du ministère des affaires étrangères et par un délégué du Syndicat général de l'éducation nationale C.F.D.T. Ils n'ont fait aucune déclaration, « *afin de ne gêner en rien leurs amis restés au Maroc* ». Ils rompront ce silence mardi à l'occasion d'une conférence de presse organisée avec la participation du *Comité contre la répression* au Maroc et du SGEN.

L'expulsion des sept Français accusés d'avoir été en relations avec des militants marocains marxistes - léninistes ne met cependant pas fin à une affaire qui pourrait connaître d'autres rebondissements.

La police marocaine serait à la recherche d'autres coopérants parmi lesquels une enseignante de Taza, Mme Colette Mollenx. Selon certaines informations recueillies par l'Agence France-Presse, *Mme Mollenx aurait même déjà* été arrêtée le 27 mai et serait depuis lors interrogée. Le Comité contre la répression au Maroc, de son côté, dans un communiqué publié à Paris, exprime son inquiétude sur le sort de plusieurs Français « *qui ont été interpellés à Beni-Mellal, Casablanca, Guercif, Rabat et Taza* ». Il ajoute : « *La situation est d'autant plus alarmante que les autorités marocaines n'informent jamais ni les consulats ni l'ambassade des interpellations ou des arrestations effectuées. Ce qui est pire, ces mêmes autorités font courir de faux bruits, faisant croire, par exemple, que les interpellés sont en fuite et allant jusqu'à nier leur présence dans les locaux de la police.* »

Le Comité contre la répression au Maroc confirme enfin qu'une trentaine de Marocains, militants ou sympathisants marxistes-léninistes, auraient été arrêtés *ces* derniers temps, notamment à Casablanca, Rabat et Taza.

★ Comité de lutte contre la répression au Maroc, 78930 Guerville.

A [tra]vers le monde

M. ERIC VARLEY, ministre de l'industrie, a annoncé vendredi 27 mai qu'il allait intenter un procès en diffamation au quotidien londonien *Daily Mail* à la suite des « révélations » du journal sur l'affaire des pots-de-vin de la firme British Leyland (*le Monde* des 21 et 24 mai).

Inde

LE GOUVERNEMENT INDIEN a confié à un ancien président de cour d'appel, M. D.-S. Mathur, le soin d'effectuer une enquête approfondie sur les activités de l'entreprise que dirige M. Sanjay Gandhi, fils cadet de l'ancien premier ministre. Le magistrat devra déterminer, notamment, les liens qu'entretenaient sous l'ancien régime cette société et certains *membres* du gouvernement et hauts fonctionnaires. Selon le *Financial Times* du 30 mai l'arrestation de M. S. Gandhi serait imminente.

Italie

● LE PROCES des auteurs présumés de la tentative *de coup* d'Etat de décembre 1970, menée par le défunt prince Valerio Borghèse, s'ouvre ce lundi 30 mai. Sur les soixante-dix-huit inculpés, vingt-huit sont en fuite et six en prison. Le plus en vue est le général Vito Miceli, ancien chef des services secrets, qui siège à la *Chambre sur* les bancs du Mouvement social italien (extrême droite). Plus de deux cents témoins seront cités, parmi lesquels MM. Andreotti, président du *conseil* ; Saragat, ancien président de la République ; Tanassi, ancien ministre de la défense ; les amiraux Henke, chef d'état-major, et *Casardi, nouveau responsable* des services secrets. — *(Corresp.)*

République Sud-Africaine

● *LE CHEF LUCAS MANGOPE*, premier ministre du Bophutatswana, a déclaré, dimanche 29 mai, à Johannesburg, que son pays ne voudrait pas de *son indépendance*, le 6 décembre, si tous les habitants de ce Bantoustan n'avaient pas la possibilité de choisir la nationalité sud-africaine. Le Parlement sud-africain doit prochainement voter une loi consacrant l'accès à l'indépendance de ce Bantoustan. Ce serait le second des huit Bantoustans à parvenir, après le Transkei, à l'indépendance. — *(A.F.P.)*

Turquie

● UNE BOMBE A RETARDEMENT, déposée à la consigne de l'aéroport d'Istanbul, a explosé *dimanche 29 mai*. Il y a eu cinq morts et quarante et un blessés. A peu près au même moment une autre bombe a explosé à la gare de Sirkeci, *toujours* à Istanbul, il y a eu neuf blessés. Les attentats n'ont pas été revendiqués. On suppose que les terroristes cherchent à saboter la *campagne électorale* avant le combat du 5 juin. — *(Corresp.)*

ASIE

Philippines

Nous sommes décidés à obtenir l'indépendance totale

déclare au « Monde » le président du Front de libération Moro

Après l'échec, le 1er mai, des négociations menées en vue d'un règlement pacifique du problème créé par la rébellion musulmane du sud de l'archipel philippin, le Front de libération Moro paraît avoir abandonné tout espoir d'obtenir du président Marcos la constitution d'une région musulmane autonome. Comme l'indique le président du Front, M. Nur Misuari, à notre envoyé spécial, le mouvement musulman paraît opter désormais en faveur de l'indépendance totale. La relance de la guerre semble donc inévitable.

Les deux parties se sont mutuellement accusées d'être responsables de l'échec des pourparlers, dont la première phase avait débuté à Tripoli le 15 décembre, sous les auspices du président Kadhafi et de la conférence islamique. Celle-ci avait, jusqu'à présent, demandé au régime du président Marcos et au Front Moro de parvenir à une solution négociée respectant l'intégrité territoriale de la République des Philippines.

De notre envoyé spécial

Tripoli. — Parmi la soixantaine de questions inscrites à l'ordre du jour de la huitième conférence islamique qui tient ses assises à Tripoli, figure l'examen de la situation de la minorité musulmane du sud des Philippines. Les participants à la conférence ont proposé la création d'un fonds d'aide aux musulmans philippins et l'ouverture en faveur de ceux-ci d'une collecte qui serait entreprise dans tous les pays du monde musulman. Le lieutenant-colonel Lamine Cissé (Sénégal), chef des observateurs de la commission d'armistice, qui comprend également l'Arabie Saoudite, la République démocratique de Somalie et la Libye, et dont le siège se trouve à Zanboanga, est spécialement venu des Philippines, appelé en consultation à Tripoli.

Le lieutenant-colonel Cissé nous a affirmé que, « *exception faite de quelques incidents mineurs, le cessez-le-feu est scrupuleusement observé depuis janvier par les deux parties en présence* ».

M. Nur Misuari, président du Front de libération Moro, nous a accordé un entretien. Originaire de l'île de Jolo, dans le sud de l'archipel philippin, cet ancien professeur de sciences politiques à l'université de Manille, âgé de trente-six ans, poursuit son action politique à partir de Tripoli, où il a installé un bureau permanent.

« Considérez-vous que l'accord conclu à Tripoli le 23 décembre entre le gouvernement philippin et le Front Moro est resté lettre morte ?

— *L'accord en question a été absolument mis en pièce par le gouvernement de Manille, qui en a trahi l'esprit et la lettre.*

— Votre mouvement est donc prêt à reprendre la lutte armée ?

— *Oui. En dépit de la supériorité militaire écrasante de l'armée philippine, les guérilleros du Front sont prêts à reprendre les armes. Et pourtant, le gouvernement philippin, alors que nous cherchions à créer un climat de paix, a odieusement mis à profit l'armistice pour renforcer l'armement de ses troupes d'intervention, pour se renseigner sur les positions exactes de nos propres combattants, pour occuper de nombreux points stratégiques, en un mot pour exploiter la situation créée par l'établissement du cessez-le-feu.*

— Estimez-vous disposer de forces armées suffisamment nombreuses ?

— *Nous disposons d'un minimum de cinquante mille hommes sous les armes. Ce n'est pas suffisant pour gagner la guerre, mais cela permet à la fois d'assurer notre défense et de briser toute tentative d'offensive ennemie.*

« Nous ne sommes pas communistes »

— Exigez-vous toujours l'autonomie ?

— *Non. Nous sommes désormais décidés à revenir à notre objectif initial, qui était l'indépendance totale. C'est un point de vue que, dans un esprit de conciliation, nous avions abandonné en 1974 lors de la conférence islamique de Kuala-Lumpur, car nous espérions ainsi hâter un règlement pacifique. Mais puisqu'il faut aujourd'hui reprendre le combat et payer un prix extrêmement élevé pour triompher de l'oppression, autant que cela soit pour l'indépendance...*

— Attendez-vous quelque chose de spécial des travaux de la huitième conférence islamique ?

— *Nous voulons simplement informer les délégués des trente-huit Etats représentés à Tripoli des nouveaux développement de la situation aux Philippines, et surtout leur demander de poursuivre l'aide morale, politique et matérielle qu'ils accordent à notre mouvement.*

— Comme le mouvement de libération nationale érythréen, le mouvement national musulman est-il aux Philippines divisé entre plusieurs partis concurrents ?

— *Non. Le Front Moro est le seul mouvement nationaliste musulman des Philippines. J'insiste à ce propos sur le fait que le Front entend mettre fin à une domination de type colonial perpétuée par le gouvernement de Manille, et que ce type de problème ne peut, en réalité, être résolu que par la lutte armée. Après avoir été indépendant pendant cinq siècles, notre pays a été livré pieds et poings liés aux fantoches philippins, et ceux-ci ne céderont qu'à la force.*

— Dans ce but, avez-vous sollicité une aide extérieure ?

— *Nous ne recevons aucune aide de Cuba, de la République populaire de Chine, de l'U.R.S.S. Seuls nous accordent un soutien direct des pays appartenant au monde musulman.*

— Souhaitez-vous démarquer votre Front du communisme ?

— *Ce n'est pas utile, car nous ne sommes absolument pas un mouvement communiste, nous sommes un mouvement nationaliste musulman essayant de libérer un pays musulman du joug colonial philippin.*

» *Le gouvernement de Manille est de son côté essentiellement aidé sur le plan militaire par les Etats-Unis et par Israël. Ces deux pays entretiennent aux Philippines des conseillers militaires et livrent sur place du matériel de guerre sophistiqué.*

— Les musulmans philippins peuvent-ils réellement prétendre créer un Etat indépendant viable ?

— *Bien sûr. Nous possédons la plus grande partie des richesses de l'archipel. Notamment en ce qui concerne le coprah, les fruits tropicaux et les fibres textiles. Nous disposons d'importantes ressources minières et pétrolières. Nous sommes plus de cinq millions, contrairement à ce que disent les Philippins. En affirmant que nous ne sommes que trois millions, ceux-ci, non contents de massacrer systématiquement nos populations, se livrent ainsi à un véritable génocide statistique...* »

Propos recueillis par
PHILIPPE DECRAENE.

UNE « NOUVELLE BANDE DES QUATRE » S'OPPOSERAIT A LA RÉHABILITATION DE M. TENG HSIAO-PING

Taipeh (*A.F.P.* — Des « dazibaos », journaux muraux, dénonçant l'existance d'une « nouvelle bande des quatre », ont été vus en Chine populaire, rapportent les services de renseignement de Taiwan.

Cette « nouvelle bande des quatre », composée du président Hua Kuo-Feng, du vice-premier ministre Li Hsien-nien, du vice-président Yem Chien-ying et d'un membre du bureau politique, Wang Tung-hsing, est accusée de ne pas vouloir réhabiliter Teng Hsiao-ping. Ils auraient été mis en cause par un « dazibaos » signé par les « professeurs et étudiants révolutionnaires » de Canton, le 17 avril dernier.

Selon ces mêmes sources, une délégation de dix membres envoyée par le collège médical de Canton aurait découvert, après discussions avec des cadres supérieurs du régime, les raisons pour lesquelles les chefs du parti faisaient tout pour retarder la réhabilitation de Teng Hsiao-ping. L'une des raisons serait la peur de nuire à l'image publique de Mao Tse-toung, qui avait lui-même ordonné sa mise à l'écart. Il s'agirait aussi de ne pas laisser Teng Hsiao-ping « récolter les fruits de la victoire » remportée par les dirigeants actuels, auteurs de l'arrestation de la « bande des quatre ».

D'autre part, les services de renseignement de Taiwan font état d'une opposition nord-sud dans l'appareil politique chinois, révélée par d'autres « dazibaos ». Le général Hsu Shih-ju, commandant la région militaire de Canton, serait favorable au retour de Teng comme premier ministre, tandis que Chen Hsi-lien, commandant de la région militaire de Pékin, y serait opposé.

PÉKIN S'OPPOSE A TOUTE RATIFICATION DU TRAITÉ NIPPO-CORÉEN SUR LES LIMITES DU PLATEAU CONTINENTAL

La Chine a lancé vendredi 28 mai une ferme mise en garde au Japon contre toute ratification du traité conclu en 1974 par Tokyo et Séoul sur la délimitation du plateau continental dans l'est de la mer de Chine.

Ce traité est actuellement soumis à la Diète japonaise.

M. Ho Ying, vice-ministre chinois des affaires étrangères, a reçu vendredi 27 mai l'ambassadeur du Japon, M. Heishoro Ogawa, auquel il a réaffirmé avec vigueur l'opposition de la Chine à cet accord conclu « *derrière son dos* », rapporte l'agence Chine nouvelle.

La Chine considère que, compte tenu d'une « *prolongation naturelle* » du plateau continental, la zone sur laquelle porte le traité inclut une section rattachée au continent chinois.

Cette mise en garde n'a cependant pas empêché M. Fukuda, premier ministre japonais, de déclarer à la presse dimanche 29 mai que l'amélioration des relations entre Tokyo et Pékin devrait favoriser la signature du traité de paix et d'amitié qui fait l'objet de négociations depuis la normalisation des relations entre les deux pays en 1972. — (*A.F.P.-Reuter.*)

Chine

VERS UNE PRUDENTE « LIBÉRALISATION » ?

La presse met l'accent sur la nécessaire « diversité » de la création artistique

De notre correspondant

Pékin. — Comment doit se caractériser une « *bonne* » politique de la culture ? Le trente-cinquième anniversaire de deux exposés sur l'art et la littérature présentés par Mao Tse-toung en 1942 à la base de Yennan est l'occasion saisie par la nouvelle direction chinoise pour tenter de répondre à cette question.

Il ne s'agit que d'une tentative, et, dans le flot d'articles et d'éditoriaux publiés depuis quelques jours sur ce sujet, on ne saurait trouver encore la définition d'un ensemble cohérent de principes. La seule affirmation qui émerge nettement, sans équivoque, est que la politique culturelle suivie du temps ou la « *bande des quatre* » — et singulièrement la veuve du président Mao, Mme Chiang Ching — était au pouvoir n'était autre que l'expression d'un « *totalitarisme bourgeois* » et « *fasciste* ». « *On ne saurait sous-estimer*, écrit *le Quotidien du peuple, le tort grave qui fut ainsi causé à l'art et à la littérature de notre pays.* »

Plus précisément, leurs conceptions « *métaphysiques* » et « *idéalistes* » sont reprochées aux « *quatre* », qui seraient spécialement à l'origine d'une théorie dite « *des trois mises en relief* » aboutissant à présenter le héros positif comme un surhomme, très au-dessus de tous les personnages qui l'entourent — c'est-à-dire des masses et même du parti — et apparaissant d'emblée comme « *une statue parfaite* », comme un être « *né héros* ». On retrouve là, observe le journal du P.C.C., des traces de la « *théorie du génie* » chère de Lin Piao et qui « *n'a pas subi une critique suffisante* ».

A contrario la silhouette émerge aujourd'hui d'un nouveau type de héros positif. C'est un personnage issu des masses, qui leur demeure proche et ne cesse d'apprendre auprès d'elles. Ce n'est pas précisément un contestataires, car sa modestie le conduit naturellement à suivre les directives du parti. L'heure n'est plus à célébrer les « *rebelles* » qui avaient l'intrépidité de s'attaquer aux états-majors. Ce nouveau héros n'est bien entendu pas seul au monde. Il lutte contre des « *forces obscures hostiles aux masses populaires* » dont il faut donc nécessairement parler et même admettre qu'elles peuvent à l'occasion « *avoir l'initiative* ». Tel est le jeu « *des contradictions dans la vie réelle* » mais qui doit finalement faire apparaître que « *le peuple seul est la force motrice de l'histoire* ».

« Consolider la dictature du proléfariat »

S'appuyant sur des citations de Mao Tse-toung, la plupart des textes insistent fortement sur ce dernier point. « *Les masses*, écrit le journal *Clarté, constituent l'unique et riche source de la création* ». Et *le Quotidien du peuple* renchérit : les artistes doivent « *se mettre à l'école des ouvriers paysans et soldats* ». Aussi bien l'art et la littérature ne sauraient-ils être prétexte à des exercices gratuits ou décadents, mais doivent avoir pour principe directeur de « *servir le peuple* » et de « *consolider la dictature du prolétariat* ». Dans cette perspective, il n'est pas question de revenir sur les orientations essentielles de la révolution culturelle. La « *ligne de Liu Shao-chi* » est, au contraire, sévèrement critiquée, et divers auteurs, comme Teng To, ou personnalités, comme Peng Chen, qui furent à l'origine des premières polémiques de 1965 et 1966, sont toujours expressément condamnés. Sont en même temps rejetées les tendances passéistes qui conduiraient à replacer l'art et la littérature « *sous la domination des morts* ».

Il est, en revanche, beaucoup question du principe « *Que cent fleurs s'épanouissent, que cent écoles rivalisent* » — dont on apprend incidemment qu'il fut avancé pour la première fois par Mao Tse-toung au mois de janvier 1956 (et non cinq mois plus tard, comme on le croyait généralement). Est-ce à dire que la porte s'ouvre sur une ère nouvelle de liberté dans la création littéraire et artistique ? En principe, oui, mais seulement dans la mesure ou cette création restera conforme aux orientations définies plus haut. C'est-à-dire que, en fait si les créateurs sont invités à « *se libérer sur le plan spirituel et idéologique* », ce n'est pas pour exercer leur liberté dans le choix du contenu de leurs œuvres, mais pour donner à ces dernières des formes plus variées. Le principe des Cent Fleurs, explique en substance *Clarté*, signifie qu'il ne saurait y avoir de « *forme unifiée* », mais qu'un art et une littérature, au contraire, « *multiformes* » doivent « *refléter l'originalité de la vie dans sa diversité et satisfaire ainsi les besoins multiples du peuple* ». Quiconque pourrait douter que cette libéralisation n'entraine pas la permission de faire n'importe quoi sera d'ailleurs fixé par cette recommandation du même journal : « *Les comités du parti, à tous les échelons, doivent renforcer leur direction sur la création artistique, organiser le contingent (des auteurs) et développer les activités en faveur de créations de type de masses.* »

Pour un « libre débat »

En toute modestie cependant, et d'une manière révélatrice sur les incertitudes qui se manifestent encore, *Clarté* ajoute : « *Il existe pas mal de problèmes sur ce qui est juste et ce qui est erroné en matière d'art et de littérature... Ce n'est pas en un court laps de temps que ces problèmes peuvent être résolus et l'on y parviendra qu'à travers un libre débat. En aucun cas des moyens simplistes ne sauraient être imposés.* »

On ne peut que se féliciter de cette prudence, quitte à regretter qu'elle n'ait jusqu'à présent permis que de très timides initiatives de rénovation. Sur le plan pratique, en effet, l'action de la nouvelle équipe dirigeante s'est surtout traduite, en matière de théâtre et d'opéra, par la reprise de quelques œuvres antérieures à la révolution culturelle et qui avaient été écartées ou « *refondues* » depuis 1968. Quelques pièces historiques, comme *la Société des petits poignards*, qui fut jouée pour la première fois en 1959 et dont l'action se situe au milieu du siècle dernier, offrent l'occasion de reconstitutions en costumes d'époque, particulièrement populaires auprès du public chinois. Il en est à peu près même pour le cinéma, en un plus timide si possible. Aucun spectacle nouveau digne de ce nom n'a encore eu le temps d'être monté ni pour la scène ni pour l'écran depuis le mois d'octobre dernier.

Une exposition de peintures et de sculptures organisée pour le trente-cinquième anniversaire des « *causeries de Yennan* » offre pour sa part un ensemble décevant de stéréotypes sans la moindre nouveauté. Quelques gravures des années héroïques, empruntées à différents musées révolutionnaires, rappellent le style soviétique des années 30. Le plus frappant, dans cet ensemble qui est censé représenter la production nationale depuis 1942, est que, l'exception d'une toile montrant le président Mao au milieu d'un groupe de paysans, pas une œuvre datant de l'époque de la révolution culturelle n'y figure. Il y a là un trou de cinq années pendant lesquelles l'art de la caricature et de l'affiche s'était pourtant développé avec quelque verve...

Reste la littérature. C'est dans ce domaine que l'on sent peut-être le plus de mouvement pour l'instant avec la réapparition d'auteurs pratiquement disparus depuis dix ans — parallèlement d'ailleurs avec l'annonce d'œuvres nouvelles célébrant l'« *écrasement de la « bande des quatre* », les mérites du président Hua, les modèles de Taching pour l'industrie et de Tatchai pour l'agriculture. La réédition d'une ou deux œuvres classiques est également prévue. En ce qui concerne la littérature étrangère priorité est naturellement donnée aux auteurs révolutionnaires, fussent-ils soviétiques : Gorki, Ostrovski, Maïakovski. Mais des rééditions d'œuvres de Shakespeare et de Heine sont également annoncées. De nouvelles traductions, d'après *le Quotidien du peuple*, sont enfin « *envisagées* ».

A bien des égards, du fait des circonstances ou par tempérament, M. Hua Kuo-feng a déjà montré qu'il était l'homme d'une politique « des petits pas ». On ne saurait s'attendre qu'il manifeste plus d'audace ni de précipitation sur le terrain particulièrement délicat et piégé de la culture.

ALAIN JACOB.

Vietnam

LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS ENTRE WASHINGTON ET HANOÏ S'ANNONCE DIFFICILE

Vietamiens et Américains vont reprendre, le jeudi 2 juin à Paris, les négociations en vue d'une normalisation de leurs relations. L'ambiance de ce second round risque d'être moins chaleureuse que celle de la reprise des contacts officiels, au début du mois de mai. En effet, les deux pays s'opposent sur la question des réparations et dommages de guerre promis par l'ex-président Nixon en 1973. Les Vietnamiens exigent que les négociateurs américains tiennent compte de ces promesses. Ils n'en font toutefois pas un préalable à un éventuel accord. Pour sa part, le président Carter a déclaré à diverses reprises qu'il ne se sentait pas moralement lié par les engagements pris par ses prédécesseurs à la Maison Blanche. Il n'a cependant pas écarté l'éventualité d'une assistance économique des Etats-Unis au Vietnam réunifié.

Une grave sécheresse dans le Nord

Cette aide serait particulièrement opportune pour Hanoï. Deux ans après une guerre qui a dévasté l'ensemble du pays, le Nord doit faire face aujourd'hui à une sécheresse dont les conséquences risquent d'être catastrophiques. Selon l'agence France-Presse, la vague de chaleur qui persiste depuis janvier fait suite à un hiver exceptionnellement rigoureux, déjà responsable d'un déficit de 1 million et demi de tonnes de riz. Elle menace directement la récolte de printemps et, à terme, celle d'automne, la plus importante.

La sécheresse a réduit également la production des centrales hydro-électriques, ce qui vient de conduire les autorités à décider de couper totalement le courant à Hanoï douze heures par jour, sauf pour les services indispensables. Parallèlement, des dizaines de milliers de pompes ont été mises en batterie pour tenter d'éviter un assèchement complet des rizières. Enfin, la presse et la radio mettent la population en garde contre les risques d'épidé[illegible]mies. Une campagne de vaccinations contre la peste et le choléra est en cours.

AMÉRIQUES

Haïti

REMANIEMENT MINISTÉRIEL

Port-au-Prince (*A.F.P., Reuter*). — Le président à vie de Haïti, M. Jean-Claude Duvalier, a procédé, le samedi 28 mai, à un remaniement ministériel, a annoncé, dans un message radiotélévisé, M. Pierre Gousse, ministre de la coordination et de l'information.

Les changements les plus significatifs sont la nomination de M. Aurélien Jeanty, ancien titulaire de la justice, au poste de ministre de l'intérieur et de la défense nationale, en remplacement de M. Pierre Biamby ; et, à l'agriculture, celle de M. Edouard Berrouet, un agronome qui succède à M. Remillot Reveillé.

[Voici la composition du nouveau gouvernement :

Intérieur et défense nationale : M. Aurélien Jeanty ; *affaires étrangères* : M. Edner Brutus ; *finances et affaires économiques* : M. Emmanuel Bros ; *commerce et industrie* : M. Albert Charlot ; *agriculture, ressources naturelles et développement rural* : M. Edouard Berrouet ; *travaux publics, transports et communications* : M. Pierre Saint-Come ; *justice* : M. Michel Fievre ; *santé publique* : M. Willy Verrier ; *travail et affaires sociales* : M. Achille Salvant ; *éducation nationale* : M. Raoul Pierre-Louis ; *ministre sans portefeuille chargé des relations inter-ministérielles* : M. Henri P. Bayard ; *coordination et information* : M. Pierre Grousse.]

Laos

● UN COLONEL PATHET-LAO et l'équipage soviétique d'un hélicoptère ont été tués il y a plusieurs semaines lorsque l'appareil qui les transportait a été touché par les tirs d'un groupe anticommuniste dans la région de Paksé (Sud-Laos), a-t-on appris dimanche 29 mai à Bangkok, de source diplomatique. — (*A.F.P.*)

Canada

Le référendum sur l'indépendance du Québec aurait lieu en 1979

(*Suite de la première page.*)

Les mille cinq cents délégués (qui représentent environ cent cinquante mille membres) avaient à examiner en deux jours et demi plus de deux mille propositions de réformes du programme du parti. Beaucoup n'ont pu être étudiées, même en commission. Mais une centaine ont été adoptées en séance plénière. Certaines avaient un caractère novateur, comme la demande d'une législation contre les briseurs de grève ou l'ouverture d'une enquête sur les événements d'octobre 1970 au Québec (le gouvernement fédéral avait alors fait appliquer la « loi des mesures de guerre » à la suite d'enlèvements perpétrés par le Front de libération du Québec). D'autres ont simplement entériné dans ses grandes lignes la politique du gouvernement, comme celle qui concerne le projet de loi sur la francisation du Québec. Les radicaux, en matière linguistique, n'ont pas cherché outre mesure à faire prévaloir leurs vues. D'ailleurs, selon un sondage récemment fait pour le gouvernement du Québec, 65 % des habitants francophones de la province soutiennent le gouvernement dans ce domaine.

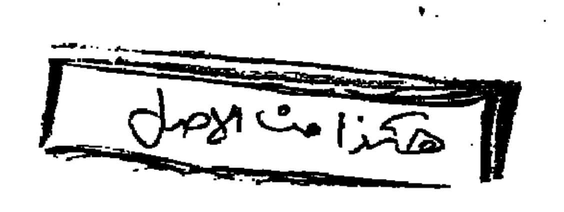
Deux résolutions ont été adoptées sur l'important chapitre de l'indépendance et du référendum. Le programme du parti impose désormais au gouvernement, durant son premier mandat (il ne peut plus être question de repousser l'échéance), de s'assurer, au moment jugé opportun, de l'appui des Québécois par référendum pour réaliser la souveraineté politique de la province. Dans une réunion qu'il a tenue quelques jours avant le congrès, le conseil exécutif du parti a fixé la période au cours de laquelle aurait vraisemblablement lieu ce scrutin : entre l'automne 1978 et l'automne 1979.

L'autre résolution a trait à la politique que devra suivre le gouvernement d'ici au référendum. Le parti québécois propose que le gouvernement « *s'efforce le plus possible de promouvoir l'autonomie du Québec* » dans ce laps de temps. Cette formulation a suscité quelques réactions, le mot « autonomie » ayant été abondamment utilisé par le premier ministre de l'Union nationale, M. Maurice Duplessis, qui n'était pas indépendantiste. M. Lévesque et M. Claude Morin, ministre des affaires intergouvernementales, se sont défendus devant la presse de vouloir atténuer leur objectif politique.

M. Lévesque a été reconduit sans difficulté à la tête du conseil exécutif de son parti. La semaine dernière, il était parvenu à passer l'examen difficile d'un « sommet économique », le premier du genre au Québec, réunissant gouvernement, syndicats et patrons. Les résultats concrets ont été modestes, mais du moins les partenaires sociaux ont-ils accepté d'envisager de nouvelles rencontres.

L'orientation « social-démocrate » du gouvernement québécois le place dans ce domaine dans une situation délicate. Plus à gauche que la majorité des partis nord-américains, ayant bénéficié jusqu'à présent de la sympathie des syndicats, il ne s'en veut pas moins un ardent défenseur de l'économie libérale. On a eu le sentiment pendant cette réunion que plusieurs syndicats québécois, dont l'orientation marxiste est de plus en plus évidente, pourraient voir un jour prochain dans le gouvernement de M. Lévesque, l'« ennemi objectif ».

ALAIN-MARIE CARRON.



POLITIQUE

LA FÊTE DE LUTTE OUVRIÈRE

Mlle Arlette Laguiller : la gauche s'apprête à gérer la crise

De notre correspondant

Pontoise. — Une fête foraine [illegible] pleine nature, à 40 kilo[mè]tres de Paris et sur une éten[due] de 4 hectares. On y arrive [p]ar une étroite route de cam[pa]gne bordée d'une végétation [lu]xuriante en été. A l'entrée, [de]ux pancartes : « *Respectez les [cul]tures* » et « *Soyez sympas, ne [st]ationnez pas ici, cela gêne les [pro]ducteurs* », donnent le ton amical [qu]i règne en ce lieu. Une vague [o]deur de cuisine, des indications [qu]i fleurent bon le terroir pro[vi]ncial : « *Moules, cidre, piperade, [ca]ssoulet* ». Et puis surtout de la [m]usique, de la musique... Haendel, [V]ivaldi.

Nous sommes à Mériel-Vil[li]ers-Adam (Val-d'Oise), et, à y [re]garder de plus près, cette fête [fo]raine ne ressemble pas tout à [fa]it aux autres. Ici et là, au gré [de]s arbres prêtant leurs bran[ch]es comme supports, des ban[de]roles dispensent une culture [pl]eine de références : « *Une seule [so]lution : la révolution* », « *Le [ca]pital appartient à ceux qui l'ont [cré]é, pas à ceux qui l'ont volé* », « *Barre protège la bourgeoisie, [M]itterrand la rassure. Travail[leu]rs, ne comptons que sur nous-[mê]mes* ».

Nous sommes à la fête de Lutte [ou]vrière, qui a attiré une moyenne [de] vingt mille visiteurs par jour [du]rant ce long week-end de la [P]entecôte.

Des aires de repos voisinent [av]ec les crèches, les stands des [dé]légations nationales et inter[na]tionales, le théâtre de verdure, [le]s forums et les jeux de passe-[bo]ules et de fléchettes, où les [ci]bles ont des silhouettes de C.R.S. [et] d'hommes politiques connus. [De]ux cent soixante-trois stands [a]u total, des cinémas et des [ve]dettes aussi : Marie Cardinal, [G]isèle Halimi, Henri Tachan, [C]ora Vaucaire, Jean-Roger Caus[si]mon, Bill Coleman, Los Kimbas, [M]ichel Portal. Ici et là, des airs [d']accordéon.

Il est 15 heures, ce dimanche. [L]a journée est chaude, très enso[le]illée ; et devant le grand po[di]um, cinq mille sympathisants [—] dont plusieurs, sac au dos, dor[mi]ront sur le terrain de camping [voi]sin), assis à même le sol, [at]tendent : les cheveux noirs cou[pé]s court, vêtue d'un jean et d'un [pul] bleu, Arlette Laguiller ap[pa]raît. Et c'est d'une voix forte [qu']elle fera passer son message, [vér]itable pamphlet à l'encontre de [l'u]nion de la gauche.

Mlle Arlette Laguiller a notamment déclaré :

« *La gauche s'apprête à gérer la crise. Nous refusons que les travailleurs continuent à payer cette crise.* »

Elle a ajouté : « *Nous ne savons pas si c'est la dernière fête de* Lutte ouvrière *avant le changement de gouvernement, mais nous savons que si la gauche l'emporte les travailleurs ne participeront pas au pouvoir pour autant. Il faut savoir dire la vérité, car elle seule est révolutionnaire. Nous nous adressons à l'intelligence de la classe ouvrière, pas à ses illusions.* »

J. M.

Pour préparer les élections législatives

Les négociations entre le P.S. et les radicaux de gauche se dérouleront au niveau départemental

Une première prise de contact entre dirigeants socialistes et radicaux de gauche, en vue de préparer les élections législatives, a eu lieu jeudi 26 mai. Les socialistes ont averti leurs interlocuteurs qu'ils ne pourront approfondir les négociations avant que ne se soit tenu le congrès du P.S. qui siégera à Nantes du 17 au 19 juin.

D'ores et déjà, cependant, on peut considérer comme morte l'U.G.S.D. (Union de la gauche socialiste et démocrate), qui avait *regroupé en 1973 l'ensemble des* candidats socialistes et radicaux de gauche. La motion déposée par M. Mitterrand pour le congrès de Nantes ne mentionne d'ailleurs plus son existence, ce qui a été relevé par les radicaux de gauche. M. Mitterrand avait, il est vrai, prévenu *M. Robert Fabre* de cette évolution. Le texte rédigé par la majorité du P.S. stipule, en outre, que « *la présence effective des radicaux de gauche sur le terrain demeure la condition des accords électoraux que nous pourrons conclure avec eux* ».

Il n'est donc plus question qu'un nombre global de circonscriptions soit attribué aux radicaux de gauche lors d'une négociation nationale, comme cela avait été *le* cas en 1973. La répartition des circonscriptions entre le P.S. et le M.R.G. devra se faire département par département, l'échelon national n'étant appelé qu'à rendre d'éventuels arbitrages. Il reste néanmoins théoriquement acquis que le P.S. ne revendiquera pas les sièges des sortants du M.R.G. M. Mitterrand, en adoptant cette nouvelle position, prévient les critiques des militants de son parti qui sont rarement disposés *à s'effacer au profit du* M.R.G. En outre, le CERES s'est toujours élevé contre l'U.G.S.D.

Les négociations vont s'engager très rapidement dans les départements où se dérouleront, en septembre prochain, des élections sénatoriales. Le bureau national du M.R.G. se réunira le 11 juin pour faire le point en vue de cette consultation.

Il apparaît que les radicaux de gauche sont disposés à tenter, dans une quinzaine de départements, des élections « primaires » face au P.S. lors des élections législatives. Cette menace est accueillie avec plus d'attention par le P.S. depuis que les élections municipales ont montré le caractère relatif de l'érosion subie par le P.C.F.

Il est particulièrement important pour la direction du M.R.G d'être en situation d'accroître sa représentation parlementaire, car elle doit, elle aussi, tenir compte des revendications d'une base qui s'est sérieusement élargie depuis 1973. *En outre, M. Fabre* aura lui aussi à affronter un congrès de son Mouvement en novembre prochain. Le comité directeur du M.R.G. décidera fin juin si ce congrès doit également renouveler les instances dirigeantes du Mouvement. — T. P.

M. Chevènement : le CERES ne sert pas qu'à coller des affiches

De notre correspondant

Saint-Etienne. — Avant de participer, à Feurs, samedi 28 mai, à l'assemblée générale de la fédération de la Loire du parti socialiste, où la tendance du CERES est majoritaire, M. Jean-Pierre Chevènement a souligné, au cours d'une conférence de presse donnée à Saint-Etienne, *que le congrès national du 17 au* 19 juin, à Nantes, revêtira « *une importance d'autant plus grande qu'il sera le dernier avant les élections législatives et qu'il devra fixer la ligne politique du parti socialiste dans le cas où la gauche l'emporterait. Une victoire de la gauche est non seulement possible, mais elle marquerait le début d'un processus. Giscard étant encore à l'Elysée, elle interviendrait dans un moment difficile, dans un pays encore en crise où le chômage ne sera pas encore résorbé et dans un environnement international également difficile* ».

Evoquant l'élection du Parlement européen au suffrage universel, le chef de file du CERES rappela que la tendance minoritaire du P.S. souhaitait obtenir des garanties beaucoup plus précises afin que cette assemblée ne soit pas demain un obstacle à la liberté d'action de la gauche. Le député de Belfort a d'ailleurs envoyé samedi une lettre à *M. Gaston Defferre* pour lui demander d'agir en vue de faire reporter le débat prévu pour le 15 juin. « *Car*, a-t-il déclaré, *notre congrès se déroulant le 17, je pourrais être amené à voter à l'Assemblée nationale avant que notre propre congrès ait tranché.* »

Le CERES se défend de vouloir *faire éclater le parti socialiste,* mais, déclare M. Chevènement : « *Nous avons toujours fait confiance à François Mitterrand dans les graves moments, que ce soit à Epinay ou à Pau. Le CERES est très soucieux de voir un parti vraiment uni, responsable et démocratique. Mais ses membres se refusent à n'être que de simples colleurs d'affiches. Ils n'ont pas la conception d'un parti qui ne serait qu'une machine électorale. Ils réclament le droit de débat sérieux et le respect des statuts. (...)* »

Et M. Chevènement a conclu : « *La capacité du P.S. de s'unir, à Nantes, sur des bases politiques et claires sera le test de sa volonté de rompre effectivement avec le capitalisme et d'ouvrir véritablement la voie au socialisme.* »

[M]. Fourcade : trois conditions pour le succès de la majorité

M. Jean-Pierre Fourcade, mi[nis]tre de l'équipement et de [l'a]ménagement du territoire, hôte, [di]manche 29 mai, de l'émission [« L]e club de la Presse » d'Eu[ro]pe 1, a estimé que « *trois condi[tio]ns sont nécessaires pour que la [ma]jorité triomphe en 1978 : la [pr]emière, c'est que la politique [ac]tuellement menée par le gou[ve]rnement réussisse ; la deuxième, [c'e]st qu'il y ait un programme — [ap]pelons-le programme détaillé, [d']« objectifs communs », ou [«] propositions communes » ; la [tr]oisième, c'est qu'il y ait des [ca]ndidats valables, c'est-à-dire [de]s candidats rajeunis, renouvelés, [co]mpétents et dynamiques. Ces [tr]ois conditions constituent l'es[se]ntiel de la réussite.* »

A propos de la présentation des [ca]ndidats, M. Fourcade a dé[cl]aré : « *Le problème de savoir [s'i]l faut un candidat unique ou [u]ne pluralité de candidats se [ré]glera tout naturellement avant [le]s élections et, bien sûr, par [ac]cord entre les différentes for[m]ations. On n'évitera pas que, [da]ns certains secteurs, il y ait [de]s primaires. Ce que je souhaite [sim]plement, c'est que, comme [l']ont proposé à la fois M. Soisson [e]t M. Chirac, on arrive à une [rè]gle de déontologie afin que ces [p]rimaires soient vraiment l'ou[ve]rture d'un choix aux électeurs [e]t non pas un combat entre par[tis]ans d'un même type de so[ci]été.* »

Le ministre a ajouté : « *Je pense que, pour les élections lé[g]islatives de 1978, les candidats [q]ui se réclameront de la majorité [d]evront présenter, comme l'a dit le premier ministre, Raymond Barre, des perspectives communes et des objectifs communs et, aux clubs Perspective et Réalités, nous pensons qu'il est nécessaire que les représentants de toutes les formations qui soutiennent le président de la République se réunissent et discutent ensemble de ce que pourront être ces perspectives et ces objectifs.*

» *Ce n'est pas parce que cette opération est difficile qu'il ne faut pas la tenter. Si nous arrivions par exemple à une vingtaine ou une trentaine de propositions précises, à cheval entre le septième et le huitième plan, intéressant le développement économique social et financier de notre pays, cela aurait son intérêt.* »

DÉMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALVI

Le conseil municipal de Calvi a démissionné samedi 28 mai, à la suite de l'annulation des élections municipales des 13 et 20 mars 1977, prononcée vendredi par le tribunal administratif de Nice

Il appartient au préfet de désigner, dans les huit jours, une délégation spéciale qui expédiera les affaires courantes et procédera à l'organisation de nouvelles élections, qui devront avoir lieu dans un délai de trois mois.

BIBLIOGRAPHIE

LE SOCIALISME ET LE DROIT DE L'HOMME AU BONHEUR

M. Daniel Mayer, qui, durant la seconde guerre mondiale, dirigea la S.F.I.O. et fut ensuite le président de la Ligue des droits de l'homme, a en quelque sorte tiré la synthèse de cette double expérience pour écrire *Socialisme : le droit de l'homme au bonheur*. Sa thèse est que « *le socialisme est la clef des droits de l'homme* », même s'il sait qu'existent de par le monde bien des faussaires.

Son ouvrage propose une étude historique de la lente progression des droits reconnus aux citoyens. Il développe, en outre, une analyse critique des tentatives menées en vue de « civiliser » les relations de la communauté internationale. L'auteur se prononce à ce propos en faveur de la création d'une cour pénale internationale. Elle aurait pour tâche « *d'enquêter sur les violations du droit et aurait le pouvoir de poursuivre et de condamner ceux qui s'en rendraient coupables, quand bien même les auteurs de ces crimes invoqueraient la raison d'Etat* ». M. Daniel Mayer plaide aussi pour une actualisation des moyens de défense des libertés face aux formes modernes d'investigation, notamment face aux ordinateurs. — T. P.

★ *Socialisme : le droit de l'homme au bonheur*, de Daniel Mayer, Ed. Flammarion, coll. « La rose au poing », 172 p., 18 F.

DÉFENSE

A Brest

La France a livré au Maroc un premier bateau de transport léger

De notre correspondant

Brest. — Le premier des trois bâtiments de transport léger Batral que la France construit pour la marine royale marocaine a été remis, samedi 28 mai, à Brest aux autorités chérifiennes. Le bateau a été baptisé à cette occasion par le prince Moulay Rachid, qui représentait son père, S.M. Hassan II, roi du Maroc. Le jeune prince, qui aura sept ans dans un mois, était entouré de personnalités françaises et marocaines. M. Jean-Jacques Beucler, secrétaire d'Etat à la défense, représentait le gouvernement français.

Dans une courte allocution M. Beucler tint à rappeler que « *la France mène une politique fondée sur l'indépendance des nations, l'égalité des Etats et la vocation de ceux-ci à résoudre eux-mêmes sans ingérence extérieure leurs problèmes* ». Faisant vraisemblablement allusion aux relations franco-algériennes, il a ajouté : « *La France applique ces principes sans discrimination vis-à-vis de tous les Etats de la Méditerranée. Elle soutient les efforts de tous pour le renforcement de la sécurité en Méditerranée, qui doit demeurer un lac de paix* ».

Le Batral livré au Maroc est en tous points identique aux deux navires de même type en service dans la marine nationale. Il a été assemblé par les chantiers Dubigeon-Normandie à Rouen. Le Maroc l'avait commandé à la France en 1974 en même temps que deux autres dont la date de livraison n'est pas connue.

Comme son nom l'indique, le Batral est un bâtiment destiné au transport d'une compagnie d'intervention avec tout son matériel et ses véhicules, soit une charge de 1 250 tonnes. Pour l'embarquement et le débarquement des véhicules il est muni d'une porte d'étrave.

La marine royale marocaine possède un certain nombre d'unités de conception française : en 1972, la France lui avait livré six vedettes de surveillance et, en 1973, deux patrouilleurs rapides.

JEAN DE ROSIÈRE.

CORRESPONDANCE

Les ventes d'armes de la France

Nous avons reçu, de M. Claude Lachaux, inspecteur des finances et ancien directeur au secrétariat général de la défense nationale, une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

Le Monde daté du 24 avril 1977 a fait paraître un encadré, « Un civil responsable des ventes d'armes », relatif à la nomination du nouveau directeur des affaires internationales de la délégation générale à l'armement.

L'auteur de cet article apporte notamment le commentaire suivant :

« *...Directeur des affaires internationales à la D.G.A., l'ancien collaborateur du ministre de la défense devient, du même coup, le secrétaire général de la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (C.I.E.E.M.G.) présidée par le secrétaire général de la défense nationale (S.G.D.N.).* »

Cette information est inexacte.

La C.I.E.E.M.G. n'a pas de secrétaire général. Elle dispose d'un secrétariat tout court, poste occupé par un officier du grade de colonel. Partie intégrante du S.G.D.N., ce secrétariat dépend comme le secrétaire général de la défense nationale lui-même, et par son intermédiaire, du premier ministre.

La C.I.E.E.M.G. est, comme son titre l'indique, une commission *interministérielle* qui regroupe, sous la présidence du secrétaire général de la défense nationale, lequel dépend du premier ministre, les représentants du ministre de la défense, du ministre de l'économie et des finances, et du ministre des affaires étrangères. Au sein de cette commission, le directeur des affaires internationales de la D.G.A., *qui dépend du seul ministre de la défense*, présente les affaires de ventes d'armes. Celles-ci sont ensuite examinées, cas par cas, par les représentants des autres ministres intéressés.

[Le rôle du directeur des affaires internationales est, en réalité, bien plus important que le souligne notre correspondant, qui donne l'impression de situer ce haut fonctionnaire du ministère de la défense sur le même plan que les autres membres de la C.I.E.E.M.G. Le directeur des affaires internationales ne se contente pas de présenter les contrats de ventes d'armes puisqu'il est souvent, lui-même, à l'origine de telles affaires par ses nombreux déplacements et contacts avec les éventuels acheteurs étrangers.

De surcroît, la « fiche de présentation » à la commission, dont le directeur des affaires internationales a la responsabilité, mentionne, *pour chaque contrat*, l'origine et la nature de la demande, les clauses spéciales, la désignation des matériels, leur valeur approximative et, en conclusion, l'avis de la commission.

Un précédent démontre, du reste, l'importance du rôle du directeur des affaires internationales. Lors de la fuite des vedettes israéliennes de Cherbourg, en décembre 1969, le gouvernement de l'époque avait précisément suspendu de leurs fonctions le secrétaire général de la défense nationale et le directeur des affaires internationales.]

Avec deux bâtiments de guerre

LE VICE-AMIRAL D'ESCADRE PHILIPPE DE GAULLE SÉJOURNE EN VISITE OFFICIELLE EN UNION SOVIÉTIQUE

(De notre correspondant.)

Cherbourg. — Conformément aux accords franco-soviétiques signés en 1970 sur les échanges entre personnels des forces armées, deux bâtiments de guerre de la flotte soviétique du Nord, l'escorteur d'escadre *Jgoutchy*, 4 000 tonnes, basé à Mourmansk, et le croiseur d'école *Smolny*, 7 000 tonnes, affecté à la formation des « cadets » de l'école *navale Frounzé* de Crondstadt, ont séjourné à Cherbourg du mardi 24 au dimanche 29 mai.

Leur arrivée a coïncidé avec l'appareillage de Brest de l'escorteur d'escadre *Duperré* et de la frégate lance-missiles *Duquesne*, invités avec le vice-amiral d'escadre Philippe de Gaulle à effectuer une escale analogue à Mourmansk au début de juin. Un troisième bâtiment de l'escadre de l'Atlantique, le *du Chayla*, a *servi*, pour sa part, de bâtiment-hôte à l'escadre soviétique dans le port de Cherbourg, où de nombreuses manifestations ont été *organisées* par la marine nationale et la municipalité en l'hon[neur] des marins de la flotte du No[rd].

R. M.

ÉDUCATION

EN DÉVELOPPANT LE THÈME DE LA LAICITÉ AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES

M. Jean Cornec obtient une large approbation de l'activité du bureau national en 1976

Le trente et unième congrès de la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (F.C.P.E.), qui a débuté samedi 28 mai à Albi, s'est-il achevé quelques heures seulement après son ouverture ? Les oppositions politiques internes apparues lors du congrès de Strasbourg en 1976. devaient logiquement apparaitre encore accentuées à cette occasion. Cependant, la direction nationale de cette fédération a bouleversé d'emblée le déroulement prévu du congrès et M. Jean Cornec, président de la F.C.P.E., a contraint, par ce que certains parents ont appelé une manœuvre tactique, les cinq cent vingt délégués présents à renoncer en partie au débat sur leurs divergences à propos de la lutte contre la réforme Haby et à revenir sur la question de la nationalisation de l'enseignement privé.

De notre envoyé spécial

Albi. — « *C'est un coup de force gaullien !* » Même certains de ses opposants communistes n'ont pu s'empêcher de reconnaître l'habileté de l'initiative à l'emporte-pièce de M. Cornec. Pour tenter. de bloquer toute velléité de contestation de son action, le président de la F.C.P.E. ne pouvait que recourir à l'utilisation forcée du seul thème capable de rassembler tous les parents Cornec politisés ou inorganisés, socialistes ou communistes : la laïcité. Il n'a pas hésité.

Profitant de son intervention d'ouverture et dans un style qui, c'est vrai, rappelle quelques « coups de force » du général de Gaulle, M. Jean Cornec a utilisé tous les atouts de son talent d'orateur pour donner à la laïcité les accents mobilisateurs des grandes causes. Cueillis à froid, les délégués se sont subitement retrouvés au cœur d'une messe célébrée en l'honneur de l'école de Jules Ferry. Ne négligeant aucune référence, M. Cornec a fait revivre toute l'histoire de l'esprit laïc : le contexte de la IIIe République, l'adhésion radicale aux thèses socialistes de l'époque, la naissance même de la F.C.P.E. « *fille de la Ligue de l'enseignement et du Syndical national des instituteurs* » et enfin la réunion de ces familles de gauche au sein du Comité national d'action laïque (CNAL) (1). « *Si durant cette période le CNAL n'avait pas maintenu la flamme (...) et renforcé la doctrine, serions-nous en mesure d'affronter les avenirs qui, je l'espère, chanteront ?* », a demandé le président de la F.C.P.E.

Puis il s'est livré à une attaque en règle contre la hiérarchie de l'enseignement confessionnel, accusant celle-ci de « *jésuitisme* », rappelant avec force les thèses laïques sur la nationalisation de l'enseignement selon les modalités définies par le CNAL, assurant même son auditoire que tous les partis de gauche étaient unanimes à envisager la nécessité d'une intégration du secteur privé à l'école publique.

Un secret bien gardé

La surprise s'est encore accentuée quand les délégués ont appris, quelques minutes plus tard, qu'une réunion extraordinaire du CNAL aurait lieu à Albi, durant la suspension de séance de la matinée. Les membres du conseil d'administration de la F.C.P.E. n'avaient été informés de la décision de l'équipe de M. Cornec que la veille. Les délégués entendirent, ensuite, directement à la tribune du congrès, M. Michel Lasserre, *président du CNAL, lancer* un appel pressant « *aux bâtisseurs enthousiastes de l'école de demain* ». Comme s'il s'agissait d'enfoncer encore le clou.

Ce secret bien gardé, le plaidoyer incantatoire de M. Cornec puis le rappel de la position du front laïc sur la nationalisation de l'enseignement privé, ont directement influencé le débat et le vote sur le rapport d'activité. M. Jean Cornec craignait-il qu'une majorité de mandats ne condamnent l'action menée cette année et que l'opposition au bureau national des fédérations, animée par des parents communistes et des fédérations « inorganisées » hostiles à l'équipe nationale, n'ait encore pris de l'ampleur depuis le dernier congrès (*le Monde* du 25 janvier 1977) ?

Le président de la F.C.P.E. a, en *tout cas, engagé son influence personnelle* en demandant l'intégration de la motion de la réunion du CNAL au rapport d'activité, ce qui entraînait un vote bloqué sur les deux questions. Le président de la fédération Cornec a obtenu gain de cause puisque le rapport a été adopté par 1 163 mandats sur 1 890 (soit 61,53 % des voix contre 58,37 % en 1976), contre 22,80 % et 14,07 % d'abstentions. L'originalité de la procédure, qualifiée de « tactique » par les communistes, a certainement désorienté les délégués. « *Je n'étais pas mandatée pour discuter de cette motion du CNAL* », expliquait une militante « Cornec » du Tarn après le vote.

Certaines fédérations, comme celle de Paris, ont cependant renforcé leur soutien à M. Jean Cornec. Cela est dû principalement à l'activité intense ces dernières semaines des socialistes, soucieux d'empêcher la progression des parents d'élèves communistes et d'enrayer la chute de popularité constatée depuis deux ans du bureau national de la fédération.

Pourtant, l'insistance de M. Cornec à réaffirmer son souhait d'une nationalisation rapide de l'enseignement privé risque d'embarrasser ses amis socialistes, qui s'efforcent d'adopter actuellement une attitude plus nuancée. En déclarant qu'une fois la victoire acquise aux élections il espérait que « *les partis de gauche ne trahiraient pas leurs promesses* », le président de la F.C.P.E. se range désormais aux côtés des partisans les plus déterminés d'une nationalisation rapide. Ce débat a beaucoup éloigné les délégués du congrès de la lutte contre la réforme Haby...

PHILIPPE BOGGIO.

(1) Outre la Fédération Cornec, le CNAL groupe la Fédération de l'éducation nationale, le Syndicat national des instituteurs, la Ligue de l'enseignement et la Fédération des délégués départementaux de l'éducation nationale.

POINT DE VUE

L'envers du décor pédagogique

par JEAN CAPELLE (*)

« *De vraies solutions pour l'enseignement* » : ce titre d'un article paru dans *le Monde* du 13 avril, sous la signature du secrétaire général du Syndicat national des instituteurs (S.N.I.) était alléchant après tant de controverses si rarement constructives sur l'amélioration de l'enseignement. Hélas, l'article n'apporte aucune esquisse de solution. Mais il me cite plusieurs fois en altérant délibérément mes idées. Devant ce parti pris, je me bornerai à répondre par un coup d'œil sur l'envers du décor qui entoure la dispute socio-pédagogique.

On assiste, depuis quelques mois, à un concert de *critiques* contre les collèges d'enseignement secondaire (C.E.S.). Il n'est question que de leur « échec », alors que les collèges d'enseignement général (C.E.G.) échappent à l'offensive. Pourquoi cette différence de traitement ? Principalement — mais on ne le dit pas — parce que le C.E.S. compte, dans son personnel, des professeurs de l'enseignement secondaire, c'est-à-dire des titulaires de licence, tandis que le C.E.G. est réservé à des maîtres recrutés essentiellement parmi les instituteurs.

Le grand tort du C.E.S. serait donc de faire obstacle à la prétention consistant à réserver à l'enseignement primaire le monopole de l'enseignement obligatoire.

Les licenciés et l'école primaire

Le rapport Langevin-Wallon — que les contempteurs de la situation présente citent volontiers — demandait, il y a trente ans déjà, que les maîtres de l'enseignement obligatoire soient titulaires d'une licence. Or c'est exactement l'inverse que veut le S.N.I. C'est ainsi que les licenciés ont été écartés de la possibilité de se présenter à l'examen de recrutement des professeurs de C.E.G. ! Il s'agit là d'un véritable déni de justice, dont la responsabilité incombe principalement, il faut bien le reconnaître, aux ministres qui l'ont accepté et ont même tenté de le justifier devant le Parlement. Car le fait, pour un bachelier, d'avoir élevé son niveau culturel en obtenant une licence ne saurait le rendre inapte, ni le priver de ses droits.

Disant cela, je ne voudrais pas sous-estimer ce que le cycle moyen doit aux maîtres issus de l'enseignement primaire. Car ceux-ci possèdent une expérience pédagogique de grande valeur, très utile aux élèves dont le travail doit être guidé de très près et pour lesquels la synthèse des enseignements a besoin d'être prédigérée. Mais il faut aussi reconnaître que les professeurs licenciés, grâce à la connaissance approfondie d'un domaine particulier, peuvent développer chez les élèves une plus grande curiosité et une plus grande capacité pour le travail personnel, l'analyse et le jugement.

Un autre décor pédagogique, qui n'est pas sans envers, est l'abandon des enfants des écoles primaires *le mercredi, ce que l'on* présente aux parents comme salutaire. Et de m'opposer la commission du professeur Bernard, qui s'est occupée exclusivement des élèves du cycle moyen, dont la situation est très différente. Or, je suis de ceux qui préconisent depuis longtemps la plupart des mesures proposées par cette commission : raccourcissement des grandes vacances, report des examens au-delà du 30 juin, déconcentration du travail hebdomadaire, grâce à une plus grande place faite aux sports et à la détente.

Mais, pour nous en tenir à l'enseignement primaire, on ne peut méconnaître les deux données sociales de la libération du samedi pour les travailleurs et de l'entrée massive des mères de famille dans les activités extérieures au *foyer*, et l'on est bien obligé de constater que notre pays *est pratiquement le seul où les* écoles primaires sont fermées pendant une journée au milieu de la semaine. Il faut disposer d'une dose peu commune de suffisance cocardière pour estimer que la France a raison contre tous. D'ailleurs, si c'était une supériorité des écoliers français d'avoir moins de cent quatre-vingts jours de classe par an contre deux cent quarante, par exemple, en Allemagne, l'on devrait constater qu'ils sont en meilleure santé physique et intellectuelle que leurs camarades étrangers. Qui oserait le prétendre, après avoir visité les écoles d'Europe, par exemple en Suède, où le progrès social et pédagogique est plus avancé qu'en France et où la tutelle éducative, équilibrant le travail, le sport et le jeu, s'exerce du lundi matin au vendredi soir ?

J'ai dit que la vacance du mercredi est pour le personnel enseignant — *qui ne l'avait d'ailleurs* pas demandé — un « *privilège exorbitant* » au sens que la langue française et l'étymologie accordent à ces termes : privilège pour les maîtres, car aucune autre catégorie de travailleurs ne bénéficie d'un jour de congé au milieu de la semaine ; exorbitant, parce qu'il sort de l'orbite sur laquelle se situent les systèmes scolaires des autres pays. Ce n'est pas une « insulte », c'est la constatation d'une situation que le S.N.I. défend bien comme un privilège corporatif ainsi qu'en témoigne l'intervention suivante.

On sait que chaque instituteur est tenu d'assister une fois par an à une conférence pédagogique dont le cycle est organisé dans les circonscriptions d'enseignement par les inspecteurs responsables. Or une instruction ministérielle du 7 décembre 1953 précise que « *tous les jeu[x] inclus dans la période des con[fé]rences pédagogiques doivent ê[tre] utilisés* » (à l'époque, le jour [de] vacance était le jeudi). Une c[ir]culaire du 19 avril 1963 l'ay[ant] rappelé aux inspecteurs, l'ét[at-]major du S.N.I. protesta con[tre] ce qu'il considérait comme [une] atteinte aux droits acquis [et] obtint du ministre Fouchet q[u'il] ferme les yeux sur la non-obs[er]vation de ces instructions ! P[our] la circonstance, l'on se sou[cie] bien peu de faire perdre aux é[lè]ves le jour de classe que l[e] maître va passer en confére[nce] pédagogique.

Le mercredi et les inégalités

Mais le plus grave n'est [pas] là ; il est dans le fait que l'int[er]ruption du mercredi devient [la] cause principale de l'entretien [des] inégalités sociales par le systè[me] scolaire. Il suffit de regar[der] autour de soi pour constater [le] nombre d'enseignants profit[ant] du congé du mercredi pour fa[ire] travailler leurs enfants et fa[ci]liter ainsi leur progrès scola[ire] ce que l'on ne saurait leur rep[ro]cher. D'autre part, en nom[bre] croissant, des organismes pri[vés] se sont donné pour tâche d'oc[cu]per utilement le mercredi [les] enfants qui leur sont conf[iés]. Dans le même sens, l'on const[ate] la création, dans la plupart [des] ensembles universitaires, d'as[so]ciations du type défini par [la] loi de 1901 et dites « comi[tés] d'action sociale ». Ces assoc[ia]tions, généralement subventio[n]nées, ont pour but princi[pal] d'assurer le mercredi une tute[lle] éducative convenable aux enfa[nts] des personnels enseignant, adm[i]nistratif et technique.

Il y a donc de toute éviden[ce] du fait de la vacance du me[r]credi, une lacune sociale et péd[a]gogique que les parents s'effo[r]cent de combler selon leu[rs] moyens. Mais il est non moi[ns] évident que, devant la diversi[té] de ces initiatives, les enfants [ne] sont pas placés à égalité [de] chances, et que ceux qui so[nt] complètement abandonnés, comm[e] les petits ruraux, se trouve[nt] condamnés à une situation d'inf[é]riorité.

Pour conclure, souhaitons qu[e] à propos des réformes pédagogi[]ques, où la valeur des *méthod[es]* compte moins que la qualité d[es] maîtres, le bien des enfants so[it] toujours le but et jamais le pr[é]texte.

(*) *Ancien député (U.D.R., puis* P.D.M.) de la Dordogne, le recteur Capelle est ancien directeur général de l'Organisation et des programmes scolaires.

● *L'Association des familles d[es] victimes de l'incendie du C.E[.S.] Edouard-Pailleron* sera reçu[e] mercredi 1er juin, au ministè[re] de la justice, afin d'obtenir « *u[ne] réponse ferme quant à la date [du] procès qu'on leur refuse dep[uis] quatre ans* » Il s'agit du proc[ès] des adultes inculpés pour le[ur] responsabilité dans la constru[c]tion de l'établissement qui d[e]vrait, selon eux, avoir lieu [en] même temps que celui des m[i]neurs qui ont allumé l'incend[ie]. Lors de la précédente entrev[ue] le 23 février, il avait été affir[mé] que les ordonnances de ren[voi] des principaux inculpés seraie[nt] prononcées « *prochainement* ». Or, observent les responsables [de] l'Association, « *aucune date [n'a] encore été fixée pour le proc[ès] alors que le dossier est clos dep[uis] cinq mois* ».

Mutinerie contre une réforme

(Suite de la première page.)

Ministre à part, l'éducation nationale parait, pour une fois, unanime. Du Syndicat des lycées et collèges (C.G.C.), qui propose une action commune à ses rivaux de toujours, au Syndicat des collèges (indépendant), qui fait de même ; des proviseurs modérés aux chefs d'établissement de la FEN ; des parents Cornec constants dans l'hostilité aux parents Lagarde poussés par leur base, chacun renâcle et attire — vigoureusement ou respectueusement — l'attention du ministre sur les défauts de sa réforme. Verra-t-on à la rentrée de septembre M. René Haby, bardé de textes et de circulaires, partir seul au combat, laissant derrière lui des troupes rivées au sol et les bras croisés ?

Il y a deux manières de réformer l'enseignement. En bloc ou par petites touches. M. Haby a eu raison, sur le plan des principes, d'entreprendre d'un même élan une rénovation de l'ensemble du système éducatif, de la maternelle au baccalauréat. Malheureusement pour lui, si la continuité de l'éducation doit être assurée à un enfant tout au long de sa scolarité, la même continuité n'est pas garantie à un ministre. On ne peut réformer *dans la durée si* l'on n'est pas sûr soi-même de durer.

Refus d'héritage

Le durcissement incontestable de l'opposition à la réforme Haby ces derniers mois s'explique principalement par des raisons politiques. Le débat a, d'ores et déjà, dépassé l'opposition des spécialistes et des pédagogues. Il s'agit de savoir si l'opposition, qui compte *bien être la majorité* dans dix mois, laissera s'engager une réforme qu'il lui faudrait ensuite « gérer ». En quelque sorte, la gauche refuse un héritage par anticipation.

L'attitude des organisations « modérées » ne vise évidemment pas le même objectif. Certaines se cachent à peine, en rejoignant le camp des protestataires, d'inciter tactiquement le ministre à leur donner des gages et à satisfaire certaines revendications catégorielles. En annonçant récemment à un congrès de proviseurs qu'il restaurerait le « grade » de chef d'établissement — revendication ancienne — M. Haby a sans doute pensé se créer des appuis. Mais dans le camp des modérés — comme à gauche — on a l'œil rivé sur le calendrier électoral. Nul ne veut donner l'impression de soutenir un ministre dont le vent de l'histoire risque de balayer les plans.

L'opinion parait avoir perdu son latin. Le trouble créé par près de trois ans de controverses fait flotter un brouillard épais d'où n'émergent, de part et d'autre, que des slogans : M. Haby défend une réforme qui vise à « égaliser les chances », ses adversaires l'accusent de « dévaluer l'enseignement » ou de fomenter une élimination en douceur des faibles. Conscient, depuis quelques semaines, que l'enjeu était désormais plus politique que technique, le ministre de l'éducation a lancé une contre-offensive sur le thème de la « politisation » de l'enseignement, désignant à la vindicte publique les mauvais enseignants qui critiquent la loi et font circuler des pétitions hostiles à sa réforme. Il est revenu sur ce thème à l'Assemblée nationale le mercredi 26 mai avant de s'envoler pour le Sénégal.

Il ne faut pourtant pas se leurrer. Il reste trop peu de temps — et M. Haby ne l'accepterait pas — pour reporter une réforme dont les principaux textes d'application — pour la sixième et pour la première année du primaire — ont été publiés. Les nouveaux horaires seront appliqués. Les nouveaux programmes sont parus, ainsi que les manuels qu'on en a tirés. Les consignes de « boycottage » lancées par le Syndicat des instituteurs seront de peu d'effet *dans les classes. Tout au plus la* décision d'adresser aux commissions d'admission en sixième la totalité des dossiers des élèves encombre-t-elle ces commissions, alors que le ministre souhaitait une rétention en amont. Dans le second degré, les chefs d'établissement composeront des emplois du temps en fonction des nouvelles règles fixées par le ministre : on imagine mal des enseignants refuser de les appliquer et s'en tenir aux horaires anciens !

Désillusion

Le boycottage de la réforme Haby se manifestera de manière plus insidieuse dans chaque établissement. N'a-t-on pas vu un principal de C.E.S. annoncer aux parents d'élèves qu'il répartirait les enfants de sixième entre trois classes, les bons, les moyens et les faibles, annulant ainsi la décision de supprimer les filières ? Si chacun, à son niveau, traîne les pieds, il serait surprenant que la troupe avance bien vite...

A l'heure H de cette réforme, en septembre prochain, que *restera-t-il du désir de changement* consigné dès 1975 par M. Haby dans ses « propositions pour une rénovation du système éducatif » ? Un flot de textes officiels, quelques mesures positives visant à adapter l'école au rythme de l'enfant, beaucoup de projets rentrés et une grande désillusion. Dans le monde de l'enseignement, toute proposition visant à améliorer la qualité se heurte aux fanatiques de la qualité, et réciproquement. Nul ne veut céder un pouce du territoire qu'il contrôle au moyen des horaires. Enorme machine aux forces conjointes ou opposées, et dont l'équilibre relève du miracle sociologique, l'enseignement français met plus d'ardeur à se conserver qu'à se réformer. Il faudrait, pour le convaincre, une pression extérieure ou une volonté politique résolue. Pour l'heure, les parents d'élèves cherchent à comprendre, et le pouvoir cherche à lire dans son avenir.

M. Edgar Faure, lorsqu'il était ministre de l'éducation nationale, avait eu le privilège de trouver le système éducatif français en ruine. Cela aide quand on veut réformer. Mais depuis 1968 l'édifice a retrouvé son assise. On ne saurait désapprouver ce qu'écrit le président de l'Assemblée nationale dans le numéro de juin du *Monde de l'éducation* : « *Pourquoi tout se passe-t-il comme si on laissait aujourd'hui pourrir la crise latente de l'enseignement ? Pourquoi cette conjuration de lassitude, de scepticisme, d'abandon ? Il faut avoir assez de courage pour répondre : une crise de l'enseignement, c'est une crise de conscience de la société. Une société bien portante, sachant où elle veut aller, définit, par le fait même les visées, les objectifs de son école. A l'inverse, une société malade, doutant de son avenir, incertaine de son identité comme de sa vocation, est, par là même, incapable de se pourvoir d'une école satisfaisante.* »

BRUNO FRAPPAT.

UN DEMI-SIÈCLE EN FAVEUR

Pour sortir de l'enlisement

Le livre de Pierre de Boisdeffre

PAUL VI, SOURIEZ !

par GEORGES HOURDIN

vers du décor pédagogiq

RELIGION

A la basilique de Lisieux

Mgr ROGER ETCHEGARAY DÉPLORE LES « QUERELLES D'ENFANTS GATÉS »

Mgr Roger Etchegaray, archevêque de Marseille et président de la commission permanente de l'épiscopat français, a présidé, dimanche 29 mai à Lisieux, les cérémonies du cinquantenaire de la proclamation de Sainte-Thérèse de Lisieux, patronne des missions.

A la fin de son homélie, prononcée lors de la messe pontificale concélébrée à la basilique, Mgr Etchegaray a notamment déclaré : « *Quand des disciples du Christ ont bien compris et bien accueilli la charte de l'évangélisation que Paul VI a enluminée pour nous, comment peuvent-ils s'épuiser dans des querelles intestines, des querelles d'enfants gâtés, alors que tant d'hommes sont assis à l'ombre de la mort ? Ceux qui liront plus tard les chroniques religieuses de notre temps seront, je pense, très sévères à notre égard. De si graves problèmes d'évangélisation se posaient à l'Eglise, et les catholiques de 1977 passaient leur temps à comparer le missel de Pie V à celui de Paul VI.* » « *La relance de la mission*, a conclu Mgr Etchegaray, *ne saurait se faire dans un climat de dépression spirituelle.* »

DES CHRÉTIENS TRADITIONALISTES OCCUPENT UNE ÉGLISE A BESANÇON

Une centaine de catholiques traditionalistes occupent l'église Notre-Dame de Besançon, depuis dimanche 29 mai.

« *Cette nouvelle action* », a indiqué l'abbé Coache, animateur du mouvement Combat de la foi, dont le siège est à Flavigny-sur-Ozerain (Côte-d'Or, « *a démontré notre volonté de faire reconnaître, partout où cela est possible en France, notre foi à la liturgie traditionnelle* ».

Mgr Lallier, archevêque de Besançon, s'est rendu à l'église occupée pour manifester son désaccord.

« *La Pentecôte*, a, d'autre part, précisé l'archevêque, *est une fête de l'unité. Ce qui se passe aujourd'hui est l'affirmation d'une division.*

» *Au-delà d'une opposition à la liturgie*, a-t-il poursuivi, *je pense qu'il y a aussi opposition au concile Vatican-II, opposition à l'autorité du pape et opposition à l'autorité des évêques.* »

Les traditionalistes ont affiché une pancarte « *église libérée* » devant le parvis de Notre-Dame et ont passé la journée de dimanche à chanter des cantiques et à prier, mais n'ont pas précisé combien de temps ils occuperaient l'église.

● *Le quatre-vingt-neuvième annuaire protestant 1977* est sorti aux éditions Fischbalher, 33, rue de Seine, Paris (6e). *Il contient* notamment des renseignements détaillés sur le centre protestant d'études et de documentation, 4, villa du Parc-Montsouris, Paris (14e).

Le cinquantième anniversaire de Foi et Constitution, à Lausanne

UN DEMI-SIÈCLE D'EFFORTS INACHEVÉS EN FAVEUR DE L'ŒCUMÉNISME

Lausanne. — Les uns déchirent, les autres recousent. Tandis qu'à Genève, ce 29 mai, jour de la Pentecôte, qui est l'acte de naissance de l'Eglise, Mgr Lefebvre confirme des enfants et inaugure le prieuré Saint-François-de-Sales, nouvelle dépendance d'Ecône, posant ainsi les fondations d'une « contre-Eglise » (selon le terme de Mgr Mamie, évêque résidentiel) à Lausanne, pendant le même week-end, les dirigeants du Conseil œcuménique des Eglises (C.O.E.) célèbrent, en présence de représentants de toutes les grandes Eglises, le cinquantième anniversaire de *Foi* et Constitution, première ébauche du conseil du C.O.E., qui s'obstine depuis à travailler pour l'unité.

Paradoxe : voici cinquante ans, le Saint-Siège avait non seulement boudé Foi et Constitution, mais publié en 1928 « Mortalium animos », *encyclique « dédaigneuse et agressive »* donnant du mouvement œcuménique une image « caricaturale », pour reprendre l'expression de Soderblon cité par le pasteur Visser' t'Hooft, ancien secrétaire général du C.O.E.

Depuis, Rome a mis beaucoup d'eau dans son vin. Paul VI est venu à Genève, on le sait, en juin 1969, et aujourd'hui même le cardinal Jean Villot, secrétaire d'Etat, a, de la part du pape, envoyé au président de Foi et Constitution, le professeur Nikos Nissiopis, orthodoxe, un message d'encouragement où l'on lit notamment : « *L'unité organique visible* est l'objet de vos recherches et de vos efforts. Certes, différentes voies doivent être simultanément utilisées, mais l'Eglise catholique porte un intérêt particulier à celle qui vous est propre. Il est urgent que les chrétiens retrouvent un accord unanime (...), et leur division est un scandale *qui fait obstacle à l'évangélisation.* »

De notre envoyé spécial

Parmi les personnalités présentes à Lausanne figure le Père Yves Congar. De son exposé assez technique retenons seulement son « *émerveillement* » devant ce qui a été fait jusqu'à présent et son « *accablement de constater qu'on ait si peu avancé* ». Le célèbre théologien catholique a redit son opposition à « *une papauté telle que l'histoire l'a faite, centralisatrice, impériale, étroitement autoritaire* », et oui à « *un ministère papal présidant à la communion et à l'unité dans un régime collégial et conciliaire* »

Le Père Congar souhaite que « *la plus haute autorité, ou à son défaut une haute instance théologique, puisse un jour avoir la possibilité de déclarer à quelles conditions minima la communion serait possible* » sans qu'il soit « *nécessaire de tout imposer uniformément à tout le monde* ». C'est là une idée chère au dominicain, qui estime peu équitable d'obliger une Eglise non catholique à souscrire à la totalité de la doctrine d'une autre Eglise qui a élaboré cette doctrine en son absence.

Pour sortir de l'enlisement

D'autres conférences ou homélies ont jalonné cette commémoration : le professeur Nikos Nissiopis, actuel secrétaire général de Foi et Constitution ; le frère Roger, prieur de Taizé, et Emilio Castro, urugayen ; le pasteur Philip Potter, actuel secrétaire général du conseil œcuménique. Les propos de M. Juergen Moltmann, professeur de théologie à Tübingen, membre du synode de l'Eglise évangélique d'Allemagne, ont été de beaucoup les plus remarqués en raison de leur audace et de leur non conformisme (1). En voici quelques extraits qui pourraient permettre au mouvement œcuménique de sortir de son enlisement :

« *Il faut dire publiquement aujourd'hui à la chrétienté et aux autorités ecclésiastiques qu'il n'y a plus de divergences doctrinales qui justifient les divisions des Eglises. Assurément il y a encore beaucoup à faire, mais ce qui reste à faire ne peut plus l'être qu'en commun. Si les divisions des Eglises ne peuvent plus être justifiées, ne convient-il pas alors de les dénoncer ?*

» *C'est le moment pour les autorités ecclésiastiques d'accomplir leur mission œcuménique et d'en tirer les conséquences qui s'imposent. Les théologiens ne se prendraient plus eux-mêmes au sérieux s'ils n'engageaient pas les autorités ecclésiastiques à prendre des mesures obligatoires. Le temps des expériences, des commissions et des documents de travail n'engageant à rien tire à sa fin.*

» *L'Eglise qui la première accomplira les premiers pas obligatoires sur la voie de la communauté conciliaire sera reconnue comme la plus proche du Christ et du royaume de Dieu.* »

Pour M. Moltmann, les Eglises, loin de se méfier comme elles le font trop souvent des initiatives œcuméniques prises à la base, devraient plutôt les faciliter. Il l'affirme en ces termes : « *Aujourd'hui, c'est l'œcuménisme à la base au niveau de la paroisse qui est à l'ordre du jour. Les autorités ecclésiastiques sont à son service, elles n'ont pas le droit de l'entraver.* »

Enfin, le théologien allemand appelle de ses vœux un concile véritablement œcuménique « *dans lequel la chrétienté parlerait d'une seule voix* ». « *Même si cela*, ajoute-il, *apparaît encore comme une entrave.* » Il souhaite enfin la participation d'Israël sans lequel, affirme-t-il, « *l'Eglise entière demeure imparfaite et incomplète* ».

De nombreux auditeurs songeaient au *conflit* suscité par Mgr Lefebvre et par l'abbé Ducaud-Bourget, à Paris, quand M. Moltmann a dit : « *Après que durant des siècles l'unité de l'Eglise a toujours été acquise au prix de la séparation et du rejet, nous devons prendre fermement le chemin inverse et trouver l'unité par les unions. La puissance de l'esprit doit permettre de supporter les conflits et de surmonter les oppositions sans recourir au moyen facile de l'exclusion des minorités dissidentes. Puisse la liquidation des divisions et des schismes qui se sont produits depuis près de deux mille ans ne pas durer encore une fois deux mille ans.* »

Lorsque, dans plusieurs années, on aura presque tout oublié des discours de ce cinquantième anniversaire, on se souviendra peut-être encore des propos de M. Moltman, qui non seulement tance les Eglises mais croit pouvoir espérer que le temps des schismes est pratiquement révolu, même si des groupuscules s'efforcent encore d'en créer les conditions.

Grâce au Frère Roger, prieur de Taizé, de nombreux jeunes en transit vers la Bourgogne auront participé au cinquantième anniversaire de Foi et Constitution. Ils remplissaient une bonne partie de la cathédrale de Lausanne qui fut, en 1275, consacrée par le pape Grégoire X, mais que les aléas de l'histoire firent passer ensuite entre les mains du protestantisme.

Au cours du rassemblement final du 29 mai, le pasteur Philip Potter a rappelé cette phrase de Charles-Henry Brent, fondateur de Foi et Constitution, qui vécut dans les *bas-fonds* de Boston et lutta contre le trafic de l'opium avant de devenir évêque épiscopalien des Philippines : « *C'est parmi les païens que j'ai pris conscience de l'égalité de tous les hommes devant Dieu et je tiens cela pour le plus grand trésor que j'aie acquis de toute ma vie. Surmonter notre inertie, notre lassitude et notre manque de fermeté dans l'action en faveur de l'unité, tel est notre premier devoir. L'indifférence à l'unité de l'Eglise corps du Christ, c'est l'indifférence au Christ* », a dit encore le secrétaire général du C.O.E.

Foi et Constitution représente un demi-siècle d'efforts remarquables et qui sont loin d'avoir abouti. Pour rompre l'unité de l'Eglise, il suffit de quelques années, voire de quelques mois ; pour rassembler les morceaux épars, des siècles sont nécessaires. La passivité des uns, les polémiques, un attachement excessif à ses racines historiques stérilisent pour une part les initiatives des autres qui continuent à se heurter à des montagnes que la foi a bien du mal à soulever.

En vérité, on ne se bouscule guère dans les rangs de l'œcuménisme.

HENRI FESQUET.

(1) Le professeur Juergen Moltmann est né à Hambourg en 1926. Il est l'auteur du best-seller, *Théologie de l'espérance*, qui a été traduit en plus de dix langues.

288 CONFESSIONS

« Foi et Constitution » est le département théologique du Conseil œcuménique des Eglises (C.O.E.). L'Eglise catholique en fait partie bien qu'elle ne soit pas membre du Conseil. Le C.O.E. compte deux cent quatre-vingt-huit Eglises membres réparties dans plus de cent pays et représentant, sauf exception, l'ensemble des confessions chrétiennes.

Le C.O.E. ne constitue pas une sorte de super-Eglise ; les Eglises membres conservent leur souveraineté.

Indépendamment des efforts du C.O.E. continuent des négociations actives et directes d'Eglise à Eglise : ainsi, par exemple, entre Rome et Canterbéry...

Un livre de Pierre de Boisdeffre

PAUL VI, SOURIEZ !

par GEORGES HOURDIN

Les débats autour de l'unité dans l'Eglise catholique française sont disproportionnés, pour deux raisons. Il a toujours existé des courants très divers à l'intérieur d'une communauté croyante qui groupe des millions d'hommes et de femmes. Les mass media, en outre, *déforment* la réalité. On nous fait prendre une taupinière pour une montagne. L'Eglise catholique d'après le concile, même si elle prend, heureusement, un visage assez différent de celui qu'elle avait autrefois, se porte toujours bien.

C'est ce qu'illustre, d'une façon excellente convaincante et décisive, le livre écrit par Pierre de Boisdeffre : *la Foi des anciens jours et celle des temps nouveaux*. L'auteur n'est pas un homme de gauche ni un partisan. *C'est un critique* littéraire, un fonctionnaire de la carrière diplomatique, un écrivain connu, dont la foi en Dieu est aussi incontestable que le talent. Il a écrit ce livre pour tenter d'éclairer les esprits troublés *par* la crise actuelle. *Les souvenirs personnels* y sont mêlés à la réflexion la plus profonde. Pierre de Boisdeffre est l'ami de Guitton et de Paul VI. La qualité et la justesse de la méditation qu'il nous livre rendent son témoignage convaincant.

Pierre *de Boisdeffre se* souvient de son enfance, de l'Eglise triomphante, trop sûre d'elle-même et juridique, mais magnifique, qu'il a connue alors. Il évoque le souvenir des prêtres modestes qui ont guidé ses premiers pas. Il trace le portrait des grands religieux qu'il a rencontrés *plus tard*. Tous ces prêtres d'autrefois étaient ancrés jusqu'au fond d'eux-mêmes *dans la foi en Dieu et* dans la fidélité à leur engagement. Les portraits que l'auteur en trace sont excellents, significatifs, et nous ne les oublierons pas. Un Père Valensin, qui aurait pu être un grand philosophe et qui vivait retiré à Nice : un Père Teilhard de Chardin *qui était reconnu par* la communauté internationale des savants *comme un de leurs pairs*, étaient réduit au silence, l'un et l'autre, *par* des théologiens romains qui n'avaient pas compris que la chrétienté était morte. Ils avaient accepté de se soumettre et de se sacrifier. L'Eglise, née du concile Va*tican II est bien moins* intolérante que ne l'était celle d'autrefois.

De Boisdeffre montre, avec éclat et mesure, cette grande vérité : le mouvement de renouveau conciliaire avait commencé bien avant Jean XXIII et il était inévitable, légitime et né*cessaire. Il est la preuve* que la grâce traversait toujours le grand corps de notre Eglise, même sclérosé.

Ce livre envisage, enfin, les conséquences du triple renouveau dans l'Eglise aux plans de la foi, de l'espérance et de la charité. C'est une *Eglise humble, plus* attentive aux besoins spirituels des hommes, plus généreuse, plus ouverte aux courants intellectuels de notre temps, notamment au courant scientifique, qui se lève au milieu de nous. Il n'y a pas lieu d'être troublé. Il faut, au *contraire, se réjouir* devant les événements excellents auxquels il nous a été donné d'assister. Pierre de Boisdeffre demande à nos pasteurs de garder confiance. Il ne s'agit pas d'un optimisme ridicule. Il s'agit d'une espérance justifiée par les faits. *Pierre de Boisdeffre termine son* livre par ces mots pleins d'une amicale gratitude : « *Paul VI, souriez !* »

★ Editions Fayard, 47 F.

CARNET

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 22 mai, de
M. Albin BOTA,
ancien professeur
à Dreux, Laigle, Paris et Vervins.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 1er juin, à 8 h. 30, en l'église Saint-Laurent, boulevard de Strasbourg (près de la gare de l'Est), suivies de l'inhumation au cimetière parisien de Pantin.

— Mme Jacques-Charles Petit, son épouse,
Le capitaine de frégate et Mme Jean-Pierre Petit,
M. et Mme Michel Moreau,
M. et Mme Hubert Flahault,
M. et Mme Norbert Petit,
M. et Mme Bernard Petit,
M. et Mme François Grimmeisen,
ses enfants,
Dominique et Nicolas Petit,
Pascale et Frédérique Moreau,
Guillaume, Laetitia, Thierry et Solène Flahault
Bénédicte Petit,
Pierre-Emmanuel Petit,
Valérie Grimmeisen,
ses petits-enfants,
Mme Jacques Dubois et ses enfants,
M. et Mme Philippe Le Bris et leurs enfants,
Mlle Edmée Crivelli,
Mme Marie-Claire Petit,
Les familles Mariaud de Serres et Audreani,
ont la douleur d'annoncer le décès de
M. Jacques-Charles PETIT,
contrôleur civil honoraire,
officier de l'ordre
du Ouissam Alaouite,
chevalier de la Légion d'honneur,
ancien secrétaire général
du Syndicat des affineurs de France,
survenu le 25 mai 1977, dans sa soixante-douzième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 31 mai, à 10 h. 30, en l'église Saint-François-de-Sales, 6, rue Brémontier, Paris (17e).

Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Mme le docteur Gold-Sichel, son épouse,
M. et Mme Jacques Benhamou, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Paul Chambadal, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Victor Gold,
ses sœur, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et petits-neveux,
Et sa fidèle Antonia,
font part du décès de
M. Robert SICHEL,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
médaille militaire,
croix du combattant volontaire
de la Résistance 1939-1945,
chevalier du Mérite social,
survenu le 26 mai 1977, dans sa quatre-vingtième année.

Réunion au cimetière de Pantin-Parisien (entrée principale), le mardi 31 mai, à 16 heures.
21, avenue de la Marne.
92600 Asnières.

Messes anniversaires

— A l'occasion du sixième anniversaire de la mort de
l'ingénieur général *Louis BONTE*,
une messe sera célébrée à sa mémoire en l'église Saint-Pierre de Brétigny (91), le mercredi 1er juin 1977, à 8 h. 30.

Communications diverses

— Un débat sur le thème : « Mai 1968... et après », avec la participation de M. Maurice Grimaud, ancien préfet de police et auteur de « En mai, fais ce qu'il te plaît », de M. Michel de Certeau (« la Prise de parole »), est organisé le 8 juin 1977, à 21 heures, au Centre pastoral Halles-Beaubourg (Saint-Merri), 76, rue de la Verrerie, Paris (4e).

Visites et conférences

MARDI 31 MAI

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., place du Puits-de-l'Ermite, Mme Bouquet des Chaux : « La mosquée ».

15 h., devant l'église, place d'Auteuil, Mme Garnier-Ahlberg : « Le village d'Auteuil ».

15 h., square Trousseau, 106-118, rue du Faubourg-Saint-Antoine, Mme Legregeois : « Le faubourg Saint-Antoine ».

15 h., métro Vaneau, Mme Pennec : « Jardins privés autour de la rue de Sèvres » (Caisse nationale des monuments historiques ».

15 h., 2, rue de Sévigné : « Ruelles, caves du vieux Marais » (A travers Paris).

14 h. 30, 50, rue Vercingétorix : « Chez Sabouraud et Signori » (Mme Hager).

15 h., 11, quai de Conti : « La *Monnaie* » (Paris et son histoire).

10 h. 30, 21, rue Saint-Louis-en-l'Ile : « L'île Saint-Louis » (Mme Rouch-Gain).

15 h. 15, portail central, église Saint-Gervais : « Les Dames du Marais » (Visages de Paris).

CONFERENCES. — 19 h. 30, 26, rue Bergère, Subhash Chandra : « *Une doctrine secrète : les Bouddhas cosmiques* » (L'homme et la connaissance).

20 h. 45, 147, avenue Malakoff, M. Pierre de Villemarest : « La politique internationale de 1890 à 1945, de Marx au socialisme » (Nouvelle Acropole).

20 h. 30, Centre d'action culturelle Les Gémeaux, 49, avenue G.-Clemenceau, à Sceaux : Mme Maria-Antonietta Macciocchi : « De la France ».

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le lundi 30 mai à 0 heure et le mardi 31 mai à 24 heures :

La France est progressivement envahie par des masses d'air frais dirigées par les hautes pressions centrées sur l'Ecosse.

Mardi 31 mai, sur le sud du pays, le temps sera brumeux le matin, Côte d'Azur exceptée. Au cours de la journée, on notera des développements orageux plus nombreux sur les Pyrénées orientales et centrales. En soirée, un vent d'est modéré à assez fort se lèvera sur le Midi Pyrénées.

Les températures maximales seront en baisse.

Ailleurs, le temps sera frais et nuageux le matin avec développement de belles éclaircies l'après-midi, plus marquées sur l'est. Le vent, modéré à assez fort, surtout en Manche, soufflera de nord-est.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 29 mai ; le second, le minimum de la nuit du 29 au 30) : Ajaccio, 22 et 11 degrés ; Biarritz, 16 et 12 ; Bordeaux, 18 et 10 ; Brest, 18 et 10 ; Caen, 22 et 9 ; *Cherbourg, 20 et 9 ; Clermont-*Ferrand, 21 et 8 ; Dijon, 24 et 10 ; Grenoble, 22 et 8 ; Lille, 22 et 9 ; Lyon, 23 et 9 ; Marseille, 22 et 13 ; Nancy, 24 et 11 ; Nantes, 22 et 10 ; Nice, 21 et 14 ; Paris, 24 et 9 ; Pau, 18 et 8 ; Perpignan, 24 et 13 ; Rennes, 24 et 12 ; Strasbourg, 24 et 9 ; Tours, 23 et 12 ; Toulouse, 21 et 9 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 26.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 22 et 21 ; Amsterdam, 19 et 9 ; Athènes, 24 et 17 ; Berlin, 22 et 8 ; Bonn, 23 et 8 ; Bruxelles, 22 et 9 ; Le Caire, 38 ; îles Canaries, 23 ; Copenhague, 16 et 5 ; Genève, 22 et 8 ; Lisbonne, 23 ; Londres, 22 et 9 ; Madrid, 27 et 12 ; Moscou, 19 et 10 ; New-York, 22 et 15 ; Palma-de-Majorque, 23 et 11 ; Rome, 23 et 11 ; Stockholm, 10 et — 1.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 775

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II					■	■			
III						■			
IV				■		■			
V									■
VI					■		■		
VII						■			
VIII		■							
IX					■				
X	■		■	■				■	
XI									■

HORIZONTALEMENT

I. Soulève en faisant exploser. — II. Hurlé ou murmuré ; Divinité. — III. On s'approche d'elles avec des intentions très pures ; Le fait d'être gros ne diminue en rien son succès auprès des femmes. — IV. Lettres de crédit ; *Jouée.* — V. *Vont* sans entrain à la pêche. — VI. S'occupait de maintes choses ; Fin de participe. — VII. Leur cœur est de glace ; Il n'est pas *surprenant de* le rencontrer dans le couloir. — VIII. Font partie du genre humain. — IX. Se trouve donc quelque part ; *Lieu touristique.* — X. *On ne peut* plus clair. — XI. Revue.

VERTICALEMENT

1. Sur le chemin de la morgue. — 2. Sa source n'est pas souvent pure ; Ce qu'était la rage (bien avant Pasteur) !). — 3. Bien faites pour dissimuler une naturelle amertume. — 4. Poète ; Département. — 5. C'est peut-être curieux, mais c'est ainsi ! ; Abréviation ; Coupent une rose en deux. — 6. Supporte bien la viande ; Roulées. — 7. Tourillon ; Partie du corps. — 8. Cherchent à prendre parti. — 9. Abréviation ; Centre industriel étranger.

Solution du problème n° 1 774

Horizontalement

I. *Compromis.* — II. Usines ; Ro. — III. It ; Evasif. — IV Se ; Ue ; Asa. — V. Sic ; As. — VI. Otaient. — VII. Neigeuses. — VIII. Ru ; *Séné.* — IX. Anées ; TTC. — X. Te ; Ossat. — XI. Hypothèse.

Verticalement

1. Cuisson ; Ath. — 2. Ostéite ; Ney. — 3. Mi ; Caire. — 4. Pneu ; Igue. — 5. Révélée ; Sot. — 6. Osa ; Nus ; Sh. — 7. Sa ; Tsétsé. — 8. Irisa ; Entas. — 9. Sofas ; Secte.

GUY BROUTY

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 29 mai 1977 :

UN DECRET

● Modifiant le décret n° 67-577 du 10 juillet 1967 portant statut particulier du corps des gardiens et du corps des magasiniers des bibliothèques.

UN ARRETE

● Portant extension de la convention collective nationale des cadres et agents de maîtrise de la distribution des films de l'industrie cinématographique et des textes qui l'ont modifiée (1).

(1) Ce texte sera édité ultérieurement en fascicule séparé.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde.*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe
OJD 1975

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
108 F	195 F	283 F	370 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
198 F	375 F	553 F	730 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE			
135 F	250 F	365 F	480 F
II. — TUNISIE			
173 F	325 F	478 F	630 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

L'École des Cadres
...our trouver sa vocation
connaissance de cause

6 et 7 juin ... 12 juillet



JUSTICE

A GENÈVE

La notion de guerre juste intervient dans les nouvelles conventions humanitaires

De notre correspondante

Genève. — La conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés, qui réunit à Genève les plénipotentiaires d'une centaine de pays, a procédé, récemment, à un vote qualifié d'« historique » par nombre de délégués des pays du tiers-monde.

En effet, l'article premier du premier protocole additionnel aux conventions humanitaires de la Croix-Rouge internationale du 12 août 1949 prévoit que, désormais, *« les luttes des peuples contre la domination coloniale, l'occupation étrangère et les régimes racistes, dans l'exercice de leur droit de disposer d'eux-mêmes au sein notamment de la Charte des Nations unies, seront considérées comme des conflits internationaux »*. Or il a été adopté par quatre-vingt-six voix, l'Allemagne fédérale, le Canada, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, le Guatemala, l'Irlande, l'Italie, le Japon et Monaco s'abstenant pour des motifs techniques. Ces pays estiment que confondre le protocole applicable aux conflits internationaux et le protocole applicable aux conflits internes pouvait devenir une source d'erreurs. Dans les milieux de la Croix-Rouge internationale, on a regretté la *« politisation »* du droit humanitaire et le fait qu'interviennent les notions de guerre juste et de guerre injuste, alors que le principal objectif de la conférence était de protéger sans discrimination toutes les victimes de tous les conflits sans porter de jugement sur leurs causes et leurs buts.

Israël est le seul pays à avoir voté contre cet article. Il s'est appuyé également sur des arguments d'ordre juridique et a fait remarquer à la presse que dans les conflits internationaux la protection des prisonniers reposait sur le principe de la réciprocité. Or les mouvements de libération ne sont pas dotés, comme les Etats, de moyens pratiques et juridiques dans ce domaine.

En revanche, ces mouvements, comme l'ont souligné de nombreux observateurs, s'ils sont considérés comme partie à un conflit international, devront être tenus de respecter les conventions humanitaires de Genève. En d'autres termes, s'abstenir de prendre des otages ou s'attaquer aux civils. Il est important de rappeler que seuls les guérilleros reconnus par l'O.U.A. et par la Ligue des Etats arabes sont considérés par la conférence diplomatique sur le droit humanitaire comme faisant partie des mouvements de libération ou des peuples luttant pour leur autodétermination. Par conséquent, la conférence paraît tenir pour impossible que les Sahraouis, les Kurdes ou les Erythréens, pour ne citer que quelques exemples, mènent un combat qui peut être assimilé aux conflits internationaux.

ISABELLE VICHNIAC.

● *Un agent immobilier*, régisseur d'immeubles ' Saint-Etienne, M. Claude Matharon, qui était depuis le 24 mai sous l'effet d'une liquidation de biens à titre personnel et au titre de son agence, a été placé, jeudi 26 mai, sous mandat de dépôt après avoir été inculpé d'abus de confiance par M. Marc Gourd, juge d'instruction. Le montant des sommes détournées n'est pas connu. Cette affaire serait liée à celle dans laquelle est impliqué un autre administrateur de biens stéphanois, ancien huissier de justice, M. Jean-Claude Borne, écroué à la maison d'arrêt départementale de La Talaudière (Loire) depuis le début du mois de mars dernier pour escroquerie et malversations. (*Le Monde* daté 6-7 mai.) — (*Corresp.*)

TÉMOIGNAGE

LA VISITE DE L'HUISSIER

Un de nos lecteurs des Hauts-de-Seine nous adresse le témoignage suivant :

Mon frère aîné, âgé de vingt-six ans, était domicilié chez sa mère, voici quelques années. Il avait alors commis quelques dettes, puis quitta le domicile familial.

Je vous précise que sa mère est veuve (grande invalide civile à 90 %), grande malade constamment sous traitement et disposant de très peu de ressources puisque bénéficiaire du Fonds national de solidarité.

Or l'huissier en question poursuit toujours mon frère, au nom de ses créanciers mais au domicile de sa mère, qui, bien entendu, ne répond en rien de ses dettes, son fils était majeur au moment de celles-ci.

Le 12 mai 1977, en l'absence de ma mère et sans l'avoir prévenue, l'huissier s'est présenté au domicile de celle-ci et a pénétré à l'intérieur, accompagné de deux autres personnes. Il a laissé, sur une table, un avis de passage qui ne mentionnait ni M., ni Mme.

Je n'ai appris sa venue que par le témoignage d'une voisine de palier et n'ai su que cet avis était bien destiné à mon frère que par une lettre reçue ce jour provenant du même huissier et cette fois-ci bien adressée à mon frère.

Il va de soi que si l'huissier s'était annoncé à ma mère et avait attendu qu'elle soit présente, elle lui aurait présenté toutes les justifications prouvant sa bonne foi : quittances de loyer, de gaz, d'électricité, factures..., sans compter les témoignages de la gardienne et des voisins prouvant qu'elle est bien domiciliée ici depuis 1969 et que mon frère a quitté, lui, le domicile depuis longtemps (...)

La situation présente, où un fils quitte le domicile familial, peu après sa majorité, et en ayant parfois laissé des dettes derrière lui, me semble assez courante.

CORRESPONDANCE

LES CHAMPS DE LA FRAGNEUSE

Après l'article paru dans le Monde *du 18 mai : « Trente-neuf agriculteurs devant le tribunal de Dole, Les champs de la Fragneuse », nous avons reçu la lettre suivante des consorts Poty, propriétaires du domaine de la Fragneuse :*

Depuis 1958, M. et Mme Jacquot exploitent comme fermiers en titre, sur le territoire de la commune de Gatey, dans le Jura, un lieudit la Fragneuse, une ferme de 26 hectares, dont sont devenus copropriétaires, après le décès de leur père en 1971, MM. Poty Clovis et Poty André, leur mère étant usufruitière. En 1973, M. Jacquot a versé à titre de fermages, 3 446 F.

Sur cette somme, les propriétaires ont dû prélever, à titre de charges et impôts, la somme de 1 494 F, de sorte que le revenu net annuel de cette propriété s'est élevé à 1 950 F pour les 26 hectares de terre et un bâtiment d'habitation et d'exploitation comprenant un logement de quatre pièces, deux étables, une remise et un hangar.

Il n'est donc pas étonnant que Mme veuve Poty, usufruitière, ait manifesté l'intention de mettre en vente cette propriété.

Le fermier bénéficiant du droit de préemption, l'achat de l'ensemble lui fut proposé, mais M. Jacquot répondit que seul le bâtiment de ferme et deux parcelles de 9 hectares l'intéressaient, car le fils Daniel, sur lequel il comptait pour lui succéder, venait de lui faire savoir qu'il n'avait pas l'intention de poursuivre l'exploitation, et que, dans ces conditions, il avait suffisamment de terres à exploiter, puisqu'il se trouvait à quelques années de la retraite. Son fils Daniel devant partir au service militaire en juillet 1974, il proposa alors d'avancer au 11 novembre 1974 la date de renonciation à son bail sur le reste, alors que le bail devait normalement se terminer le 11 janvier 1975. M. Jacquot demanda en contrepartie une diminution du prix d'achat des 9 hectares et du bâtiment de ferme, primitivement fixé à 120 000 F, et qui fut ramené à 100 000 F pour ce motif.

Ces pourparlers eurent lieu au domicile de Mme veuve Poty, en présence du notaire Mᵉ Ruez.

Quelques jours plus tard une promesse d'achat fut alors établie par le notaire, portant même la date de renonciation au droit au bail pour le reste en chiffres et en lettres pour éviter précisément toute équivoque. Elle fut lue, approuvée et signée par M. et Mme Jacquot le 12 janvier 1974.

Ce n'est que trois mois plus tard, le 19 avril 1974 (ce qui montre que les époux Jacquot ont eu le temps de réfléchir) que l'acte de vente reprenant les termes de la proposition d'achat était signé par les parties contractantes après que lecture complète en ait été faite par le notaire.

En septembre 1974, les propriétaires passaient un bail avec deux agriculteurs, les frères Thévenin, et le notaire informait alors M. Jacquot de laisser libres à compter du 12 novembre 1974 les 19 hectares de terres sur lesquelles il avait renoncé à son droit au bail, sans appeler d'observations de sa part.

Trois mois plus tard, des tracts étaient lancés dans la commune et les communes environnantes dénonçant *« la basse manœuvre d'un propriétaire avec son fermier au profit d'un gros agriculteur du « finage »*. Ces tracts étaient signés *« JAC CDJA et Paysans travailleurs »*. Or les frères Thévenin cultivent à eux deux 104 hectares, dont 35 en pleine propriété. Avec les 19 hectares de terres de la Fragneuse la superficie de leur exploitation est de 123 hectares, alors qu'ils peuvent légalement exploiter deux fois 80 hectares, soit 160 hectares, puisque dans le Jura la réglementation du cumul n'intervient qu'au-delà de 80 hectares par exploitant.

Les frères Thévenin n'en ont pas moins été mis dans l'impossibilité d'exploiter les terres qu'ils ont louées.

A deux reprises, ils ont été contraints, par des éléments qui prétendent vouloir *« contrôler et distribuer les terres »*, de signer une renonciation à leur bail au profit de l'ancien fermier, privé, ose-t-on écrire, de son outil de travail, alors qu'il a renoncé à son bail de son plein gré et en toute connaissance de cause.

Devant le refus des propriétaires d'annuler le bail consenti aux frères Thévenin, le fils de l'ancien fermier, Daniel Jacquot, a été installé sur les terres en mai 1976, c'est-à-dire deux ans après avoir refusé de poursuivre l'exploitation de son père.

Ainsi, depuis deux ans, les 19 hectares de terres de la Fragneuse sont exploités contre le gré des propriétaires et des fermiers ; 14 hectares de terres ont été labourés, ensemencés et récoltés ; 5 hectares de foin ont été coupés et enlevés, de sorte que les fermiers en titre et les propriétaires se trouvent privés, les uns de récoltes, les autres de fermages. Ce sont ces actions illégales qui ont amené trente-neuf agriculteurs à comparaître le 16 mai dernier devant le tribunal de Dole.

[Faut-il rappeler que l'article publié dans « le Monde » du 18 mai était le compte rendu du procès intenté aux trente-neuf agriculteurs impliqués dans l'affaire de « la Fragneuse » et ne pouvait donc que refléter les propos tenus à l'audience ? Faut-il souligner que M. Poty n'assistait pas à ce procès et qu'il ne s'était même pas porté partie civile ? Faut-il enfin préciser que la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (F.D.S.E.A.) a adressé à M. Poty des chèques correspondant aux fermages, chèques que ce dernier a — selon ce qui a été dit à la barre — refusé d'encaisser ? — D. P.]

FAITS ET JUGEMENTS

L'évasion de Bernard Madeleine.

Il fut, en son temps, presque célèbre. Bernard Madeleine, cinquante-huit ans, émule de Pierrot le Fou, ancien du gang des tractions avant, s'est « évadé » de la maison centrale de Muret (Haute-Garonne), où il était détenu depuis sa condamnation à la réclusion criminelle à perpétuité par la cour d'assises de la Seine, le 13 décembre 1968, (*le Monde* daté 15-16 décembre 1968).

Le 16 mars dernier, Bernard Madeleine avait obtenu de l'administration pénitentiaire une permission de sortie, de trois jours, afin de se rendre au chevet de sa mère gravement malade. A l'issue de ce délai, il n'a pas réintégré la maison centrale, disparaissant sans laisser d'adresse. La justice a diffusé auprès de tous les services de police et de gendarmerie un avis de recherche sans résultats depuis deux mois. Bernard Madeleine, en fuite depuis cette date, semble avoir trouvé refuge à l'étranger, peut-être en Italie, où il comptait bien des amis.

Cette évasion, révélée par le journal *France-Soir*, qui publie une enquête *« sur le cas de ces permissionnaires qui oublient de plus en plus de retourner en prison au jour venu »*, pose, une fois de plus, le problème des facilités de sortie accordées aux détenus. Il est vrai qu'avec l'aide de ce type de permissionnaire, arrêté et condamné en 1940 pour vols qualifiés, évadé en 1944, arrêté en 1948, évadé en 1949, arrêté en 1952, condamné à vingt ans de travaux forcés pour escroquerie, recels et vols qualifiés, libéré en 1960 pour bonne conduite, arrêté en 1964, condamné en 1968 pour vols à main armée avec coups et blessures et tentatives d'homicides volontaires, on semble, en effet, s'ingénier à discréditer une pratique qui ne compte pourtant que 3 % d'échecs et une quantité infime d'incidents graves.

L'enquête sur les trois militants des NAPAP.

Les policiers de la brigade criminelle ont achevé l'examen des documents saisis lors des perquisitions effectuées au domicile des trois militants du N.A.P.A.P. (noyaux armés pour l'autonomie populaire), MM. Frédéric Oriach, Michel Lapeyre et Jean-Paul Gérard, arrêtés à Paris dans la nuit du 12 au 13 mai. Parmi ces documents figurent des tracts et des fiches sur lesquelles sont mentionnés des numéros minéralogiques et des trajets de voitures des ambassades d'Israël et d'Iran.

Les enquêteurs soupçonnent, d'autre part, les membres des N.A.P.A.P. d'avoir organisé, le 19 décembre 1974, l'attentat contre l'attaché militaire de l'ambassade d'Uruguay à Paris, le colonel Ramon Trabal, tué dans le parking de sa résidence, 15, avenue du Recteur-Poincaré à Paris (16ᵉ), ainsi que l'attentat contre le conseiller de l'ambassade d'Iran, M. Homayoune Keykavoussi, grièvement blessé près de son domicile, rue des Batignolles, le 2 novembre 1976. Cependant, aucune des armes saisies sur les trois militants n'a été utilisée lors de ces deux attentats.

La mémoire du colonel de La Rocque.

Au nom de M. Gilles de La Rocque, fils du colonel de La Rocque, qui présidait avant la dernière guerre mondiale le mouvement des Croix de feu, Mᵉ Bernard Cahen avait engagé une instance en référé devant le tribunal civil de Paris, afin de demander que soit mis sous séquestre le film intitulé *1936 ou la mémoire d'un peuple*. Ce film, constitué de documents d'époque, inséré le 7 avril dans l'émission d'Antenne 2, est réalisé par M. Claude Santelli et Mme Françoise Verny. Mᵉ Cahen demandait aussi qu'il soit interdit de le diffuser à l'avenir, comme il avait été prévu, dans les salles de cinéma, des lycées et des usines. La juxtaposition de certaines séquences, soutenait-on, permettait aux spectateurs de conclure que le colonel de La Rocque aurait été un « collaborateur » et un raciste.

Après avoir vu le film en cause, Mme Simone Rozès, président du tribunal, a constaté qu'un accord était intervenu entre, d'une part, le requérant; d'autre part, la société Antenne 2 et les coréalisateurs de l'émission, assisté de Mᵉ Raoul Castelain. Cet accord prévoit que deux passages du film seront modifiés. Mme Rozès a décidé que ce film ne pourra être diffusé tant que ces modifications n'auront pas été réalisées.

● *Le* Journal officiel *du 26 mai publie la citation à l'ordre de la nation* de M. Alain Pradines, brigadier de la police nationale en poste à la brigade anticriminelle de Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), tué dans la nuit du 22 au 23 mai à Paris, au cours d'une fusillade avec des malfaiteurs (*le Monde* daté 24-25 mai).

La municipalité d'Hyères et les Basques espagnols.

M. Jean-Jacques Perron, mai[re] socialiste d'Hyères (Var), s'es[t] rendu, samedi après-midi 28 m[ai] en compagnie de membres d[u] conseil municipal, au fort de Bré[-]gançon pour protester contre l'as[-]signation à résidence dans l'île d[e] Porquerolles de dix nationalist[es] basques espagnols (*le Monde* d[u] du 28 mai).

M. Perron, qui n'a pas été reç[u] par le chef de l'Etat, a remis a[u] service de sécurité une motio[n] votée par le conseil municip[al] dans laquelle les édiles s'élèven[t] contre la *« procédure inqualifia[-]ble utilisée par le ministre d[e] l'intérieur pour assigner à rés[i-]dence à l'île de Porquerolles l[es] dix réfugiés politiques basqu[es] sans avoir daigné avertir, [au] préalable, le premier magistr[at] de la ville »*.

« Le déploiement de forces q[ui] accompagne cette assignatio[n], précise le texte, *porte directemen[t] préjudice à l'activité touristiq[ue] locale qui n'avait vraiment p[as] besoin dans la conjoncture éco[-]nomique actuelle de contrepubli[-]cité de ce genre. »*

Une centaine d'Hyérois, accom[-]pagnés par M. Perron, se son[t] d'autre part, rendus dimanch[e] 29 mai jusqu'à l'île où ils on[t] rencontré les réfugiés sur la plac[e] du village. Ceux-ci, qui avaien[t] déployé un grand drapeau de leu[r] pays, ont entraîné leurs visiteu[rs] dans un tour de la localité sui[vi] d'une cérémonie de bienvenu[e]. Le maire d'Hyères a souligr[né] dans une allocution le droit d[es] réfugiés politiques à la libre ci[r-]culation sur l'ensemble du terr[i-]toire français.

Appel « a minima » du jugement de Lons-le-Saunier.

Le parquet du tribunal de Lons-le-Saunier (Jura) a interjeté u[n] appel *a minima* du jugemen[t] rendu, le 18 mai (*le Monde* de 19 et 20 mai) par le tribunal cor[-]rectionnel de cette ville dans l'af[-]faire de drogue qui concernai[t] quarante-neuf inculpés. L'appe[l] ne vise toutefois que les pour[-]voyeurs et les fournisseurs, soi[t] au total seize personnes. Les peines prononcées étaient infé[-]rieures de moitié, parfois des deux tiers, à celles qui avaient été requises par le ministère public.

Les clercs de notaire F.O contre la vénalité des charges.

Les quelque trois cents délégué[s] du syndicat Force ouvrière de clercs de notaire, réunis e[n] congrès dimanche 29 mai [à] Lorient ont dénoncé *« la vénalit[é] des charges »*. Ils estiment qu[e] *« les privilèges se transmettent e[t] que les couches populaires n[e] peuvent accéder à la profession »*. Pour les clercs de notaire F.C l'exercice devrait se faire dan[s] *une optique de service public*.

● *Pour une longue série d'abu[s] de confiance*, d'escroqueries, d'in[-]fractions à la législation sur le[s] chèques, faits commis de 1965 [à] 1972, alors qu'il dirigeait le « cab[i-]net Arnal » (vente de fonds [de] commerce) qu'il a mené à [la] ruine, M. François Palacio, qu[a-]rante-sept ans, a été condamn[é] vendredi 27 mai, à cinq ans d'em[-]prisonnement et 5 000 fran[cs] d'amende par la treizième cham[-]bre correctionnelle de Paris. L[e] tribunal a décerné un mandat [de] dépôt à l'audience à l'encont[re] du condamné, qui n'avait pas ét[é] détenu auparavant.

● *Les attentats de Saint-Ma[rtin-]d'Hères.* — La police de Gr[enoble] a appréhendé, mercredi 2[5] et jeudi 26 mai, trois membre[s] d'une bande soupçonnés d'être [à] l'origine des actes de violenc[e] commis dernièrement sur le cam[-]pus de Saint-Martin-d'Hères. MM. Hamadene Dalil, vingt-deu[x] ans, Guy Lavigne, trente-deux ans, et Jean-Luc Martin, dix-neu[f] ans, tous trois sans profession. M. Lavigne a été écroué et le[s] deux autres doivent être présen[-]tés au parquet ce vendredi 27 ma[i]. Ils sont accusés d'être à l'origin[e] du saccage des locaux de la F.N.E.F. (Fédération nationale de[s] étudiants de France), le 12 avr[il] (*le Monde* du 14 avril) et de plu[-]sieurs incendies sur le campus.

La mort du directeur de la rési[-]dence universitaire Hector-Berlio[z], M. Henri Cheminaud, le 7 mai, après une crise cardiaque, ava[it] attiré l'attention des autorités s[ur] le climat d'insécurité régnant s[ur] le campus et dans certaines rési[-]dences (*le Monde* du 18 mai).

● *Deux attentats à l'explos[if]* ont été commis, le 29 mai a[u] matin à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) contre les bâtiments de la Banque de France, 11, rue de [la] Gare, et ceux de la Banque popu[-]laire d'Armorique, 4, passag[e] Saint-Guillaume à 5 h. 20 [et] 5 h. 40.

Le 8 août 1976, un attenta[t] avait été commis contre le centr[e] des impôts à Saint-Brieuc (*le Monde* du 7 août 1976) et dans [la] nuit du 12 au 13 février dernie[r] contre des véhicules de la gen[-]darmerie (*le Monde* du 16 févrie[r]).

PRESSE

LA PROTECTION DES JOURNALISTES « EN MISSION DANS DES ZONES DE CONFLITS ARMÉS »

La protection des journalistes en « mission périlleuse » vient d'être élargie par les délégués des cent trente-neuf pays qui participent, à Genève, à la conférence diplomatique sur le droit humanitaire. A la faveur de la rédaction des protocoles additionnels aux conventions de Genève de 1949 sur les droits des personnes en temps de guerre, le statut de « correspondant de guerre » a été complété par de nouvelles dispositions : un nouvel article, adopté à l'unanimité, garantit les *« droits humanitaires »* des journalistes *« en mission dans des zones de conflits armés »*.

Ces journalistes — contrairement aux correspondants de guerre — seront considérés comme des *« personnes civiles »* et protégés comme tels. Leur propre gouvernement pourra leur délivrer une carte d'identité selon un modèle figurant en annexe.

L'adoption de cet article 69 *bis* est l'aboutissement d'une initiative française, prise en 1969 par M. Maurice Schumann, alors ministre des affaires étrangères, à la suite de la disparition au Cambodge de plusieurs journalistes français.

● *Le mensuel dakarois « Africa »*, qui, en décembre dernier, avait accusé l'hebdomadaire *Jeune Afrique* d'avoir été *« racheté par les Américains »*, a été condamné jeudi 26 mai à 50 000 F (C.F.A.) d'amende pour diffamation par le tribunal correctionnel de Dakar. — (*Corresp.*)

CATASTROPHES

GIGANTESQUE INCENDIE AUX ÉTATS-UNIS

Cent cinquante-neuf cadavres sont retirés des décombres d'un dancing

Southgate (Kentucky) (*A.F.P., A.P., Reuter*). — *Cent cinquante-neuf corps avaient été retirés, dimanche soir 29 mai, des décombres du Beverly Hills Super Club ravagé la veille par un incendie, à Southgate, dans le nord du Kentucky, aux confins de l'Ohio et de l'Indiana. Les recherches, effectuées à l'aide d'une grue géante, ont été interrompues durant la nuit à cause de l'obscurité et d'un violent orage.*

Il était 21 h. (heure locale), samedi 28 mai, lorsque le feu s'est déclaré dans le club qui compte vingt et une salles privées, une salle de danse et une salle à manger où se produisait, dans un dîner-spectacle, un chanteur. Il y avait entre trois mille et cinq mille personnes dans l'établissement. Il semble que l'incendie ait été provoqué, dans le sous-sol, par un générateur défectueux, à côté de plusieurs milliers de litres de mazout, ce qui expliquerait la rapidité avec laquelle se sont propagées les flammes et l'abondante fumée noire qui a aveuglé les occupants du bâtiment.

La panique a saisi la clientèle, incapable de trouver les sorties dans l'obscurité. Les secours ont été en outre lents à arriver sur les lieux, le restaurant était desservi seulement par une route à deux voies. Il a fallu quatre heures aux pompiers pour maîtriser le sinistre.

Certaines victimes ont été carbonisées, *« des grappes de gens ont été littéralement fondues ensemble »*, a raconté le maire de Southgate. En plusieurs endroits, les sauveteurs ont trouvé des piles de corps atteignant un mètre de haut. Il semble que la plupart des morts aient succombé à l'asphyxie.

On ignorait encore, dimanche soir, le nombre exact des victimes. Selon certains sauveteurs, la plupart des corps avaient été retrouvés. Selon d'autres, il pouvait encore en rester un grand nombre sous les décombres. Dans la journée, on avait avancé le chiffre de quatre cents morts. Cent trente personnes, plus ou moins gravement blessées, ont été hospitalisées.

Trois personnes ont été arrêtées alors qu'elles tentaient de dépouiller les cadavres. La salle où avait lieu le spectacle contenait mille deux cents personnes.

Le Beverly Hills avait déjà été détruit, en 1970, par un incendie et reconstruit. Le sinistre qui l'a ravagé à nouveau est l'un des plus meurtriers de l'histoire des Etats-Unis. Le plus grave demeure celui qui ravagea, le 30 décembre 1903, le Théâtre « Iroquois » à Chicago où six cent deux personnes trouvèrent la mort.

● *Rage anti-renard.* — Selon des informations parvenues à l'Association des amis des renards et autres puants (ARAP), le bureau de la rage du ministère de l'agriculture cherche à obtenir l'aide de l'Office national des forêts — qui est réservé — et celle de l'armée pour intensifier la destruction des renards.

D'autre part, un arrêté ministériel en instance de signature va permettre aux préfets de faire détruire en tous temps et en tous lieux tous les animaux sauvages tenus pour vecteurs de la rage.

SOCIÉTÉ

LA CONVENTION NATIONALE DES LIONS CLUBS

(*De notre envoyé spécial.*)

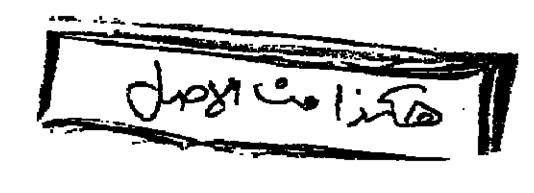
La Baule. — La vingt-sixième convention nationale du Lions international a rassemblé à La Baule les 27 et 28 mai neuf cents personnes, dont un tiers de délégués des six cent cinquante et un clubs (vingt et un mille membres) que compte en France cette association internationale créée en 1917 à Chicago.

M. Olivier Guichard, ancien ministre, maire de La Baule, fit une apparition pour exalter le rôle du Lions international, alors que *« nous aurons à faire face, dans les mois et les années qui viennent, à beaucoup de difficultés... »*. *« Quand des hommes,* conclut-il, *sont attentifs à tout ce qui unit et non à ce qui divise, ils font faire un très grand pas à l'avenir des civilisations de liberté. »*

Les représentants des deux associations comparables — Rotary international et Kiwanis international (trente mille membres environ à elles deux) — se firent applaudir en remarquant que *« les clubs services n'existent que dans les pays à régime libéral, pas dans les autres »*, tout en constatant que *« certes nos trois clubs sont apolitiques »*.

La moyenne d'âge élevée (cinquante ans) des membres des clubs, souvent réservés aux industriels et membres de professions libérales, ont incité les participants à rechercher à l'avenir une relative démocratisation — notamment en direction des membres du corps enseignant et des aspirants plus jeunes — rendue nécessaire par le « taux de fuite » jugé alarmant (jusqu'à 7 % de l'effectif dans certains cas).

M. Marcel Garrigou succède à M. Louis Marteau à la présidence du conseil des gouverneurs du Lions international. — M. K.





Le Monde DE L'ECONOMIE

Croissance et égalité

Le problème de l'inégalité ans ses relations avec la croissance reste au centre du débat ui oppose partisans et adversaires de l'économie de marché. M. Pascal Salin, économiste, expose ici son point de vue.

ON se souvient qu'une étude relativement récente publiée par l'O.C.D.E semblait montrer que la France était, parmi les pays de cette Organisation, celui où l'inégalité des revenus était la plus forte. Il en était résulté une controverse sur laquelle il ne convient évidemment pas de revenir. Ce n'est pour noter qu'on ne voit pas pourquoi les autres pays constitueraient la « norme », de telle sorte qu'il serait optimum que la France se rapproche de la situation de certains autres pays. N'est-il pas, en effet, évident qu'un pays comme la Suède a poussé trop loin la politique d'égalisation et qu'elle est devenue intolérable pour les Suédois eux-mêmes ? De la même manière, en

par PASCAL SALIN (*)

taxant trop fortement le produit de l'effort, du talent et du capital, la Grande-Bretagne n'a abouti qu'à la stagnation et à la perte, chaque année, de dizaines de milliers de ses meilleurs cerveaux.

On pourrait aussi légitimement discuter le critère retenu pour mesurer l'égalité. Ainsi, si tous les individus d'une société connaissaient le même profil de revenu au cours de la vie — celui-ci passant par un *maximum* à un certain moment de la vie active, puis diminuant ensuite — et si l'on se contentait de placer les individus dans les classes de revenu sans considération de leur âge, on constaterait, évidemment, un certain degré d'inégalité, alors que la société hypothétique en question pourrait être considérée comme parfaitement égalitaire. L'inégalité apparente dans un pays dépend donc de la structure démographique. On a d'ailleurs essayé de mesurer l'« inégalité réelle » (tenant compte des différences d'âge), par opposition à l'inégalité apparente. D'après des travaux non encore publiés d'un chercheur de l'université de Paris-Val-de-Marne, M. Sollogoub, l'inégalité réelle serait en France d'un tiers inférieure à l'inégalité apparente. L'inégalité réelle aurait, par ailleurs, diminué de 24 % entre 1962 et 1970. Ce fait est intéressant, puisqu'il se rapporte à une période où la croissance française a été forte.

On pourrait donc trouver là un argument en faveur de ceux qui pensent qu'une forte croissance économique rend *possible la diminution* des inégalités, alors qu'il est maintenant courant de dire que la croissance ne peut se faire qu'aux dépens de certains ou même du plus grand nombre. Cette dernière assertion, comme toute idée reçue, doit être discutée. Quelle que soit la réponse à cette première question, l'étude de la *relation entre la croissance* et les *inégalités* soulève un deuxième problème, celui des moyens de réduire les inégalités lorsque celles-ci apparaissent comme excessives.

Le prix à payer

Le progrès technique et sa mise en œuvre par l'entrepreneur (qu'il soit *public ou privé)* jouent un grand rôle dans la croissance. Il ne peut donc pas être suffisant, pour expliquer ce dernier phénomène, de faire appel à une accumulation de capital due à l'exploitation de ceux que l'on appelle les travailleurs. C'est la capacité d'une société à inventer et à accepter les innovations qui constitue le facteur essentiel de la croissance, et c'est pourquoi la croissance et les inégalités sont deux phénomènes largement indépendants. Des taux de croissance élevés ne se rencontrent-ils d'ailleurs pas *aussi bien dans des sociétés inégalitaires* que dans des sociétés « égalitaires » ?

(Lire la suite page 10.)

(*) Professeur à l'université Paris-IX-Dauphine.

Un « double secteur » pour lutter contre le chômage

Les mesures prises pour limiter les licenciements font hésiter les chefs d'entreprise.... à embaucher de nouveaux effectifs. *Peut-on surmonter cette cause* importante de chômage ?

UN fait vécu est à l'origine de ces lignes : pour *obtenir* l'embauche d'un jeune technicien incontestablement utile, il a fallu fournir caution solvable. Promesse dut être donnée d'indemniser l'employeur des frais que pourrait entraîner l'impossibilité éventuelle de *licencier* promptement le *candidat.*

Cela illustre bien l'état d'esprit qui se répand, notamment parmi les entreprises petites et moyennes : si le régime restrictif des licenciements empêche désormais d'adapter l'effectif salarié au flux imprévisible des commandes, si cet

par FRANÇOIS REUTER (*)

effectif ne peut être réduit lors des basses eaux, c'est le chômage larvé à *l'intérieur de la maison, et le chômage* qui peut conduire à la prompte faillite de l'entreprise.

D'où une attitude nouvelle et imprévue chez des hommes traditionnellement portés à s'étendre pour s'enrichir : pour vivre heureux, restons petits. N'embauchons pas et sous-traitons. Sous-traitons *où ? A l'étranger.*

Le coupable numéro un

Et voici mis à jour le cercle vicieux : directement, les entraves aux licenciements stoppent l'embauche. Indirectement, elles gonflent les importations. Or c'est la hantise du déficit du commerce extérieur qui suscite les « plans Barre », les mesures d'austérité, elles-mêmes génératrices de chômage. C'est *donc un mécanisme à double effet* qui nous précipite sur une même voie : celle des usines à portes closes.

Que l'on ne nous prête pas la naïveté de vouloir ramener tout le mal à une *même cause. Nous n'ignorons ni la crise* mondiale de la sidérurgie ni la concurrence du tiers-monde dans le textile et bien ailleurs. Mais, dans la France actuelle, la conjoncture mondiale n'est plus la première responsable de la montée du chômage. Le coupable numéro un, c'est cette psychose du licenciement interdit. Il *suffit*, pour s'en assurer, de mettre en balance le nombre de licenciements provenant de la grande *industrie, malgré tout assez limité, et le* quasi-million de chômeurs.

Nous disons bien psychose. Car, le plus souvent, les licenciements seront autorisés, lorsque la *survie* de l'entreprise en dépend. Mais, dans ce domaine, la certitude s'est évanouie. Et l'incertitude *suffit* à dépouiller l'industriel *de* son dynamisme.

Or cette situation paraît, à première vue, sans remède. Pour la plupart des Français, tout progrès dans la sécurité de l'emploi est le premier des bienfaits. Comment, sur le plan humain, mettre *en question de pareilles conquêtes ?* Comment, politiquement, un parti au pouvoir, quel qu'il soit, trait-il heurter de front, au point le plus sensible, les salariés en place ? Les salariés en place ne sont-ils pas la majorité des électeurs ?

La présente conjoncture politique laisse intacte la question. Le problème du chômage, tel qu'il se pose aujourd'hui, ne pourrait être résolu ni par des mesures de cogestion ni par les nationalisations prévues. Les nationalisations devraient, pour cela, être étendues au point de faire disparaître tout reliquat de secteur privé. A cette solution, la gauche unie signataire du programme commun de gouvernement n'est nullement préparée.

Sommes-nous *donc* dans l'impasse ? La sécurité pour la plupart — sécurité bien précaire, du reste — continuera-t-elle à maintenir hors des circuits productifs une minorité sans cesse grandissante ? Y *a-t-il* un précédent *quelconque* de remède acceptable ? A notre connaissance, il n'en existe pas.

Mais, s'il n'y a pas de précédent, il y a une solution. Dans l'histoire de notre législation du travail, cette solution serait entièrement novatrice. Mais elle ne serait pas sans analogie avec des dispositions qui ont fait leurs *preuves dans un autre domaine, celui* du logement.

Ce sont les règles adoptées en matière d'habitat qui peuvent servir de modèle, dans l'étude de notre cas.

Là aussi, après la guerre, l'intérêt des « gens en place », aussi modestes qu'ils fussent, heurtait de front celui de la minorité dépourvue, jeunes couples ou Français déracinés par la tourmente.

Dans cette période de pouvoir d'achat cruellement amputé, il ne pouvait être question de restituer au marché du *logement une dose quelconque de souplesse* et de rendre disponibles des locaux par une hausse brutale des loyers.

La solution est dans toutes les mémoires, puisque ses séquelles, atténuées, subsistent même aujourd'hui.

(Lire la suite page 10.)

(*) Ancien chef du service des affaires étrangères à la Banque de Paris et des Pays-Bas.

DES PROPOSITIONS TROP ACADÉMIQUES

SOUS la présidence de M. Karl Brunner (professeur à l'université de Rochester aux Etats-Unis et à l'*université de Berne), bien connu notamment* pour ses travaux sur la monnaie, s'est formé un comité « fantôme » de politique économique européenne *(shadow european economic policy committee), composé d'un certain nombre* d'économistes venant des principaux pays de l'O.C.D.E. (pour la France il s'agit de MM. André Fourçans et Jean-Jacques Rosa). L'idée est calquée sur la pratique *constitutionnelle anglaise selon laquelle* l'opposition constitue un « shadow cabinet » dont la tâche est de critiquer l'action du gouvernement au pouvoir et de présenter ses propres propositions.

Le comité s'est *réuni* la semaine dernière à Paris et a rendu publics, à cette occasion, *un certain nombre* de documents, dont *une* déclaration générale et une analyse succincte de la situation des grands pays européens. D'entrée de jeu, le ton est donné par le texte *qui concerne plus particulièrement* la politique préconisée par les experts du château de la Muette. Celle-ci est condamnée en bloc comme s'inspirant d'une méthode qui a fait abondamment la *preuve de son inefficacité, celle* de l' « ajustement permanent », mieux identifiée sous son nom anglais de « *fine tuning* ». Le « fine tuning » consiste à donner pour objectif à la politique budgétaire et monétaire de régulariser la « demande globale » selon des préceptes *plus ou moins inspirés par la théorie* keynésienne.

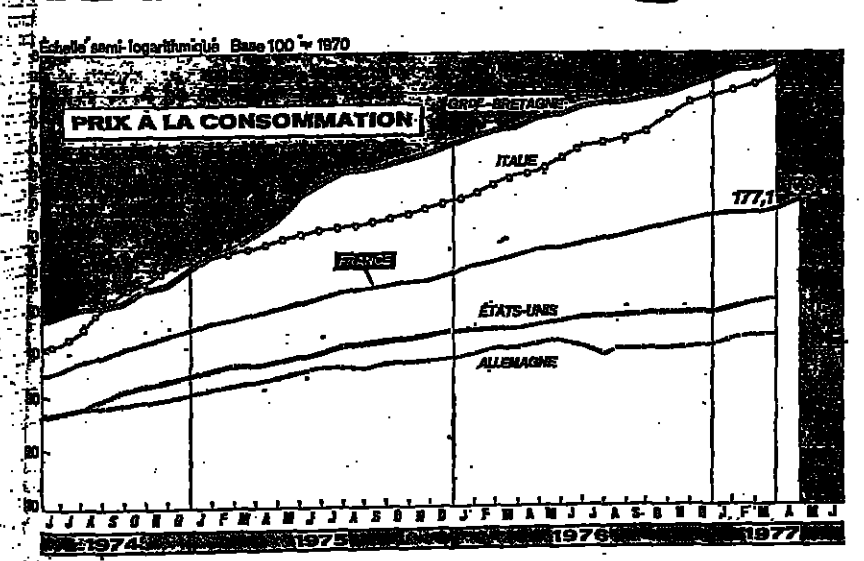
On ne reprochera pas au « comité fantôme » de manquer d'ambition : il estime, comme M. Giscard d'Estaing *naguère, que le seul degré tolérable* pour l'inflation est le degré zéro. C'est l'objectif que les différents gouvernements sont invités à se donner pour le début des années 80. Il part de l'idée qu'on ne pourra venir à bout de l'inflation que par un long et patient effort, *comme le pense aussi M. Raymond* Barre. Mais on peut se demander, à la lumière de l'expérience historique, si une telle approche a encore des chances sérieuses de succès. A partir d'un certain seuil de dérèglement du système économique et financier, le seul moyen *de le remettre sur pied pourrait bien* être une réforme radicale du genre de celle qui a été appliquée deux fois en Allemagne (en novembre 1923 et en juin 1948). On dira que le monde capitaliste d'aujourd'hui, malgré ses difficultés, ne connaît pas l'inflation galopante dont *l'Allemagne a été deux fois la victime.* Mais on pourrait aussi citer l'exemple de la réforme appliquée en France à la fin de 1958 dont le seul défaut sérieux a été de ne pas avoir été poussée *assez loin dans le domaine du crédit.*

Pour sa part, le « comité fantôme » est conscient de ce dernier problème en attirant l'attention des gouvernements sur le fait que « les méthodes susceptibles d'améliorer le contrôle de la création monétaire sont disponibles et *devraient être appliquées* ». *Mais ces* recommandations se ressentent trop des *a priori* théoriques qui forment la base de l'enseignement dispensé par ses membres et dans lesquels ceux-ci croient reconnaître la réalité. Selon eux, les gouvernants actuels n'ont pas encore assez *bien assimilé le double fait que nous* vivons désormais dans un monde de changes flottants où les autorités monétaires ont pris l'habitude d'annoncer par avance leurs objectifs de croissance monétaire. La vérité est qu'aucun pays ne laisse sa monnaie fluctuer tout à fait *librement sur le marché des changes* et que les fameux objectifs dont il est fait si grand cas sont au mieux considérés par les responsables comme une « expérience intéressante » (tel est notamment l'avis des dirigeants de la Bundesbank).

Il ne suffit pas non plus, pour réduire *le chômage, d'affirmer qu'il convient* d'avantager le secteur privé productif au détriment du secteur public. Cela est sans doute vrai théoriquement, mais comment résister aux pressions politiques qui poussent au contraire à créer de nouveaux postes de fonctionnaires quand le « marché du travail » se révèle incapable de satisfaire à toutes les demandes d'emploi ?

PRIX

Accélération générale



LA hausse des prix de détail s'est accélérée en Europe durant le mois d'avril : + 2,6 % en Grande-Bretagne contre + 1 % en mars ; + 0,4 % en Allemagne contre + 0,3 % ; + 0,8 % aux Etats-Unis contre + 0,6 % ; + 1,7 % aux Pays-Bas contre + 0,8 % ; + 0,5 % en Belgique contre — 0,1 %. Seule l'Italie a connu en avril un indice plus modéré qu'en mars : + 1,1 % contre + 1,5 %. Mais de quelle modération s'agit-il !... D'une façon générale la hausse des cours des matières premières alimentaires a, semble-t-il, peser lourd sur les prix de détail (café, cacao, huile d'arachide...).

En France, les résultats de la lutte engagée par M. Barre contre l'inflation sont plus qu'incertains. Sans doute une action en profondeur est-elle entreprise visant à ralentir la hausse des coûts salariaux. Sans doute l'intention de jouer sur tous les moteurs de l'économie (crédit, budget de l'Etat, prix) est-elle proclamée. Mais on peut se demander si la politique suivie ne consiste pas seulement à freiner un processus plutôt qu'à l'inverser.

MARCHÉ IMMOBILIER

La rente foncière frein au développement

C'EST généralement par le biais des *questions* de logement, d'urbanisme et d'aménagement de l'espace que sont abordés les problèmes fonciers et immobiliers. *La maîtrise*, par la puissance publique, de l'utilisation des sols est incontestablement l'élément fondamental d'une lutte efficace contre la spéculation foncière et la ségrégation sociale *dans* l'habitat. Quel que soit son intérêt quant à la politique du logement et d'aménagement de l'espace, *cette approche de la question foncière*, largement dominante dans les débats sur le sujet, ne rend pas compte de l'enjeu réel des problèmes *fonciers* et immobiliers quant au développement de l'économie française.

Les difficultés soulevées par *la place* du système foncier (1) en France ne sont pas nouvelles. Dès le dix-huitième siècle, la question foncière a tenu une place déterminante dans l'évolution économique et *sociale de* la France.

Pour la bourgeoisie marchande d'avant la Révolution, l'achat de terres « nobles » était le moyen d'accéder à l'*aristocratie* et de participer au partage des privilèges. La propriété foncière absorbant l'essentiel du surplus *économique*, le développement de l'industrie s'en est trouvé considérablement entravé. La vente des biens nationaux pendant la Révolution *confortera* cette prépondérance de la thésaurisation foncière sur l'investissement productif. Il en résulte tout à la fois : un retard considérable dans la modernisation des structures *agraires ;* de fortes poussées de spéculation foncière dans les zones urbaines ; des difficultés permanentes de financement de l'*investissement* industriel.

Une clé d'explication

De *nos* jours, le système foncier se comporte comme un système thermodynamique dont l'énergie interne ne cesserait de *croître* au *détriment* des systèmes extérieurs. En effet, les profits fonciers et immobiliers se réinvestissent presque exclusivement dans le système foncier. Ce dernier draine, en outre, une partie importante de la valeur ajoutée née dans d'autres secteurs, soit par absorption des disponibilités financières, soit par transfert de surplus de productivité ; c'est ainsi que le secteur immobilier est, depuis vingt ans, simultanément celui dont l'*efficacité* technique a le moins augmenté et celui dont l'accroissement de rentabilité économique a été le plus fort.

Pour prendre en compte correctement ce phénomène, il convient d'isoler, dans l'analyse du partage du revenu national, les profits fonciers et immobiliers. En d'autres termes, il s'agit de réactualiser les analyses de Ricardo sur la rente foncière, en élargissant le concept à l'ensemble des revenus du système foncier. Dans ces conditions, le revenu national ne se partage plus entre salaires et profits, mais entre salaires, rente foncière et profits *commerciaux* et industriels.

Le laminage des profits entre les salaires *et la rente foncière constitue une* clé d'explication particulièrement pertinente de certains blocages structurels de notre développement économique. En stérilisant une part importante de la valeur ajoutée, la rente foncière exaspère les tensions résultant des conflits pour le partage du revenu national. Dans cette perspective, l'inflation ne se développe pas autour du couple salaires-prix, mais par la séquence salaires-rente *foncière*-profit-prix. En se réinvestissant dans les secteurs fonciers et immobiliers, la rente foncière y fixe une grande part des moyens financiers disponibles. Il en résulte une aggravation des difficultés de financement des investissements industriels.

M. CASTEIGTS.
(Elève de l'ENA.)

(Lire la suite page 11.)

(1) Nous entendons par là l'ensemble des secteurs foncier et immobilier.

CONJONCTURE

Pour lutter contre le chômage

(Suite de la page 9.)

Il y eut deux catégories de Français : la majorité d'entre eux, « maintenue dans les lieux » dans les logements existants, bénéficia de loyers longtemps très réduits ; la minorité « à la rue » paya très cher son habitat dans les immeubles neufs peu à peu construits grâce à la suppression des blocages.

Cette inégalité était révoltante. Il y eut des protestations. Mais comment prétendre qu'un logis exigu et onéreux ne valait pas mieux que « pas de logement du tout » ? Était-il délectable de s'entasser chez des parents ou d'accepter, à prix d'or, des sous-locations sans sécurité aucune ?

L'institution du double secteur, quoique indéfendable en équité, fut acceptée. Elle était bénéfique.

Or cette solution du double secteur est parfaitement transportable dans le domaine de l'emploi. C'est ce que nous voudrions esquisser ici.

Mais, avant d'aller plus avant, abordons l'essentiel : pour qu'une telle réforme soit applicable, elle doit bénéficier d'emblée de l'appui des grandes centrales syndicales. Une analyse concrète de la situation permet de penser que cet appui ne fera pas défaut.

En matière de création d'emplois industriels, les syndicats proposent la réduction des heures de travail, l'abaissement de l'âge de la retraite. Ils ont cent fois raison. Et nous ne comprenons pas, pour notre part, que l'actuel gouvernement n'ait su imaginer les ajustements — monétaires et autres — qui auraient rendu praticables de pareilles mesures.

Mais si une durée de travail abrégée est un remède puissant contre le chômage, elle n'est jamais qu'un remède. Remède partiel, efficace surtout, à notre sens, dans la grande industrie. Elle laisse intact ce recul de l'entreprise devant l'embauche, qui produit, aujourd'hui, des centaines de milliers de sans-travail.

Or nul n'ignore que, dans toute négociation, la réduction du nombre des chômeurs favorise puissamment les salariés. Que surviennent, grâce aux mesures esquissées ci-dessous, des embauchages massifs, les syndicats retrouveraient leurs franches coudées pour réaliser leurs divers objectifs. Nul doute que, parmi ces objectifs, l'affermissement de la sécurité de l'emploi pour la plupart ne figure en bonne place.

Revenons à notre projet. Pour que soit à coup sûr bénéfique un mécanisme de double secteur en matière de sécurité d'emploi, plusieurs conditions sont nécessaires :

— Il ne doit nuire en rien aux travailleurs en place ;

— Il ne doit entraver en rien la liberté de chacun de quitter un patron pour en trouver un autre ;

— Il ne doit pas léser ceux des chômeurs qui sont en mesure d'obtenir d'un employeur le statut le plus favorable, en matière de stabilité d'emploi.

Pour tous ceux-là, le régime actuel, le régime de « droit commun », serait maintenu, voire amélioré. Par contre, de nombreux demandeurs sont hors d'état, dans des circonstances données, d'obtenir du travail sans abandonner certaines exigences quant à la durée de leur emploi. Pour ceux-là, serait créé, en matière de règles de licenciement, un régime optionnel, moins contraignant pour l'entreprise que celui du « droit commun ».

Cette option, lors de l'embauche, serait constatée par une mention spéciale portée sur le contrat de travail.

Corrélativement, il y aurait avantage *à ce que l'indemnisation du chômage* par les soins de l'État et des ASSEDIC soit modulée de façon à avantager les travailleurs du secteur « moins protégé ».

Les conditions d'application d'une telle réforme poseraient de nombreux problèmes.

Avant tout, il faudrait éviter que des travailleurs couverts par le régime « de droit commun » ne soient mis à la rue pour faire place à une main-d'œuvre moins protégée. La riposte est facile : les *indemnités de licenciement devraient* être fixées par la loi à des taux élevés.

Par ailleurs, le choix du domaine d'application d'un « double secteur » devrait faire l'objet de mûres réflexions, à conduire de concert avec les organisations syndicales. Bénéfique à coup sûr pour le développement de l'emploi dans les petites et moyennes entreprises, le double secteur devrait-il être étendu à la grande industrie ? Question ouverte.

De toute façon, une réforme de cette nature resterait lettre morte si la durée pouvait être mise en doute. Pour que l'industriel qu'obsède la rigidité de ses charges lorsqu'il envisage d'accroître son effectif voit disparaître son anxiété, il ne faut pas qu'il ait à craindre de retour en arrière.

Tout dépend, dès lors, de la coopération des syndicats à la mise en place de pareilles dispositions.

Nous avons dit pourquoi l'accueil des centrales ouvrières ne devrait pas être hostile. Multiplier les emplois sans mettre en cause la sécurité des travailleurs en place, est-ce négligeable ?

FRANÇOIS REUTER.

Croissance et égalité

(Suite de la page 9.)

Il existe, cependant, deux types de liaisons entre la croissance et les inégalités :

● *Les inégalités, facteur d'incitation à la croissance :*

On est forcé de constater, même si on le déplore, que l'homme n'est pas naturellement porté à l'effort et au dévouement, et qu'il a besoin, pour agir, d'incitations et de récompenses. On peut en trouver une preuve, par exemple, dans la relation qui semble économétriquement bien vérifiée entre le niveau du chômage et le montant des allocations de chômage. Plus généralement, on peut en trouver une preuve dans le fait que toutes les sociétés se sont toujours trouvées dans la nécessité de récompenser l'effort. Lorsqu'un système de « récompenses » n'existe pas, on a alors recours à un système de contraintes, de telle sorte que la diminution de la liberté est le prix d'une croissance « égalitaire » (en fait, une société de contraintes est généralement, en outre, une société d'inégalités).

Il n'est donc pas possible de préconiser, *a priori*, une plus grande égalité en ignorant les conséquences de cette égalité sur d'autres objectifs sociaux, par exemple, la croissance ou la liberté.

On peut, bien sûr, imaginer un monde d'hommes égaux, libres et tournés vers l'effort. Mais on sait bien que ce monde n'est pas un monde réel et, à l'ignorer, on risque seulement de donner leurs chances aux moins scrupuleux, ceux qui laissent les autres travailler à leur place, ceux qui ne répugnent pas à recourir à la contrainte.

● *La croissance, facteur de changement :*

La croissance économique d'un pays est ce qu'en moyenne ses citoyens désirent. Mais tous ne la désirent pas pareillement et tous n'en subissent pas pareillement les coûts. En effet, la croissance impose des changements : changements de structures productives — donc changements dans les modes de travail, — changements de modes de vie, changements de milieu, dont les coûts sont difficiles à apprécier et inégalement répartis. Ceux qui sont les moins aptes au changement ou les moins disposés au changement subissent relativement plus ces coûts que les autres hommes. L'inégalité dans la croissance ne dépend pas de la croissance elle-même, mais de l'inégalité des positions de départ : les vieux sont moins aptes que les jeunes au changement ; à égalité de changement, celui qui préfère l'absence de changement est sacrifié aux dépens de celui qui veut le changement, etc.

Or, ces inégalités de situation n'ont rien à voir avec le système social et elles se rencontrent dans tous les types *de sociétés*, dans tous les régimes possibles. Seule l'expression de ces inégalités diffère selon les sociétés. Ce qui est important, par conséquent, ce n'est pas qu'une société assure le même revenu et les mêmes conditions de vie à tous les citoyens, mais que chacun puisse exprimer ses propres besoins de changement — ou d'absence de changement, — c'est que la société soit économiquement et politiquement pluraliste pour que chacun puisse exprimer ses préférences du point de vue de la croissance et, si possible, les réaliser.

Dans les systèmes socialistes, on connaît les préférences des bureaucrates, mais peut-être moins celles des personnes concernées. « Planifier la croissance » — expression que l'on trouve souvent sous la plume ou dans la bouche des économistes et hommes politiques socialistes — ne comporte-t-il pas le risque d'empêcher l'expression publique des coûts de la croissance ? L'apparence d'une croissance harmonieuse et désirée recouvrirait en fait une insatisfaction accrue. Les coûts réels de la croissance ne seraient pas supprimés, mais simplement masqués. Le coût humain de la croissance soviétique ou chinoise est-il plus faible parce que les citoyens ne peuvent pas s'exprimer, les individus ne pouvant pas librement changer de résidence ou d'emploi et la liberté d'expression n'étant pas garantie ?

C'est faire de l'idéalisme — ou plutôt de l'irréalisme — que de prétendre définir un système économique qui évacuerait ce problème. Le risque en est évidemment d'accroître le bien-être des bureaucrates aux dépens du reste de la population.

Une moindre croissance allégerait sans doute les coûts *supportés* par les moins aptes au changement, mais elle augmenterait les coûts *supportés* par ceux qui désirent le changement. À la *limite* une économie *parfaitement stationnaire* est-elle plus égalitaire ? Cela peut paraître vrai dans certaines sociétés primitives ; même dans ce cas, cependant, il existe de profondes inégalités dans la répartition des rôles sociaux et aucune possibilité de modifier cette *répartition*. Dans des sociétés plus complexes, où les rôles sociaux et les situations matérielles sont plus différenciés, une croissance nulle impliquerait également l'impossibilité pour quiconque de modifier sa place relative, contrairement à ce qui se passe dans une économie en croissance.

Les frustrations exprimées de nos jours dans les sociétés capitalistes, les exigences de plus grande égalité, de respect de l'environnement, ne sont pas la traduction d'une maladie de ces sociétés, mais au contraire de leur force, de leur caractère pluraliste : tout changement ne pouvant être qu'inégalitaire, quelle que soit la société, il faut que les tensions, les inégalités ressenties puissent s'exprimer. Cela est possible dans les sociétés capitalistes pluralistes.

Le fondement de la position libérale se trouve probablement dans la distinction entre ce qui est normatif et ce qui est positif (1). Ainsi, un économiste libéral ne mettra pas en cause un jugement de valeur social concernant l'égalité. Si la société désire plus d'égalité, il n'y a pas à discuter la légitimité de cet objectif. De ce point de vue, il faut bien admettre que la distinction ainsi faite entre normatif et positif est en un certain sens idéologique : elle implique de reconnaître la liberté de choix d'autrui. En d'autres *termes*, il s'agit là d'une position antitotalitaire. Le totalitarisme ne peut accepter cette distinction : le penseur totalitaire ou l'homme politique totalitaire détient la « vérité ».

Les mêmes chances

Sur le plan positif, l'économiste libéral aura à rechercher dans quelle mesure cet objectif social est compatible avec d'autres objectifs sociaux et quels sont les meilleurs moyens de l'atteindre. Il sera alors généralement conduit à se demander si la meilleure solution ne passe pas par le marché. Celui-ci, en effet, est probablement plus efficace qu'un processus bureaucratique et, par ailleurs, il *respecte mieux la liberté* de choix des individus. C'est pourquoi, traditionnellement, l'économiste libéral reconnaîtra que l'État remplit deux importantes fonctions par rapport au marché (en plus de ses responsabilités propres, telles que la *défense nationale*) : lutter contre les positions de monopole ; assurer l'égalité des chances entre les citoyens.

Si, en effet, le marché est le meilleur moyen d'affectation des ressources, pour une répartition donnée du capital (humain et non humain), on peut considérer comme « injuste » une situation où les hommes n'ont pas les mêmes « chances ». Bien sûr, dans ce domaine comme dans les autres, il convient de ne pas être excessivement idéaliste : ainsi, on peut admettre comme parfaitement légitime le désir des parents d'aider leurs enfants à acquérir une certaine formation ou leur désir de leur transmettre un capital. Une égalisation totale des chances supposerait que tous les enfants soient retirés à leurs parents dès leur naissance et placés dans des institutions collectives où ils auraient la même éducation et recevraient le même patrimoine ; même dans ce cas, il est évident que les hommes n'en resteraient pas moins différents du point de vue du caractère, de l'intelligence, des dons artistiques et de la capacité à être heureux... C'est pourquoi, la position libérale consiste essentiellement à dire que, dans la mesure où *l'on veut faire une politique* plus égalitaire, il est préférable d'agir sur la source du revenu — le capital humain ou non humain — plutôt que sur le revenu lui-même et, surtout, sur ses utilisations, de *manière* à respecter le lien entre la contribution à l'effort productif et le revenu, d'une part, et la liberté de choix des consommations, d'autre part. Les éléments essentiels d'une politique d'égalisation sont donc constitués par la réglementation de l'h[éritage] (acquisition du capital autrem[ent] que par l'effort personnel) et la politi[que] d'éducation, sinon par la politique [de] redistribution des revenus (politi[que] fiscale).

La critique socialiste de la politi[que] sociale telle qu'elle est pratiquée [dans] les pays occidentaux se contente [en] général de proclamer qu'elle « rep[ro]duit » les inégalités sociales ou mê[me] qu'elle les renforce. Ainsi, M. X. Gre[ffe] écrit : « Les mesures socia[les] au sein d'un système dominé par [le] marché précipitent les inégalités (2) ». Quelles preuves en apporte-t-il ?

Il indique, par exemple, que tout [le] monde ne profite pas également [du] droit au logement, du droit aux [va]cances ou du droit à la santé. Le f[ait] que, par exemple, tous les citoy[ens] n'aient pas exactement le même ac[cès] aux services de santé ne permet ab[so]lument pas de conclure que la politi[que] de santé a accru les inégalités. [Ne] seraient-elles pas infiniment plus [im]portantes en l'absence des systèmes [de] sécurité sociale et des institutions [de] protection sociale ? Le fait que [des] inégalités existent n'implique en r[ien] une condamnation des systèmes ex[is]tants et des sociétés qui les ont [mis] au point.

Toute société, en effet, doit résou[dre] exactement le même problème : q[uel] est le coût d'une plus grande éga[lité] du point de vue de la santé (ou [de] la culture, ou des vacances, etc.) ? L'égalité absolue représente un c[oût] infini et on ne peut donc accroî[tre] l'égalité dans un domaine qu'en [la] réduisant dans d'autres.

Supprimer les rentes de situation

Contrairement à ce que prétende[nt] les critiques du libéralisme, un sy[s]tème libéral pourrait assurer une p[lus] grande égalité en supprimant les re[n]tes de situation. En effet les inégali[tés] actuellement constatées sont bien so[u]vent la conséquence de politiques i[n]suffisamment libérales. Ainsi, la loi [de] 1948 sur les loyers a été un facte[ur] important d'inégalités puisqu'elle [a] permis à certains locataires de co[n]server des logements à des prix inf[é]rieurs à ce que le marché aurait im[]posé, ce qui constitue une incitati[on] à conserver un logement plus gra[nd] que cela n'aurait été le cas en régi[me] de liberté des loyers. Bien entend[u,] le parc de logements n'étant pas infi[ni,] ceux qui ne bénéficiaient pas de c[es] dispositions ont eu plus de mal à [se] loger et on dû payer des loyers pl[us] élevés, tandis que les propriétair[es] étaient lésés.

La croissance du capital immobili[er] en a certainement aussi été freiné[e]. Autrement dit, la politique sociale per[]met de modifier la répartition so[it] des revenus, soit du capital, mais el[le] est d'autant plus efficace qu'elle re[s]pecte mieux le fonctionnement d[u] marché, ce qui permet de respecter l[es] désirs des individus au lieu de le[ur] substituer les décisions des bureaucr[a]tes.

Plutôt que de laisser au législate[ur] ou au bureaucrate le soin de décid[er] comment satisfaire le « droit » à [la] santé, aux vacances ou à la culture, [il] vaut mieux *en règle générale* recou[rir] à une politique de redistribution s[oit] du capital), soit, si la première est i[n]suffisante, des revenus ; revenus do[nt] les citoyens peuvent librement dispos[er] en fonction de leurs besoins, car, apr[ès] tout, ce sont eux qui en sont les mie[ux] informés. C'est pourquoi les proje[ts] d'« impôt négatif » sont défendus p[ar] des économistes libéraux, ce qui prou[ve] bien — on peut le souligner au pa[s]sage — que ceux-ci ne sont pas d[es] défenseurs du *statu quo* du point [de] vue de la répartition des reven[us]. L'impôt négatif, en effet, consiste [à] assurer à chaque citoyen ou à chaq[ue] famille un minimum de ressourc[es] dont il peut disposer librement.

Pour les mêmes raisons on peut c[ri]tiquer l'idée, devenue si courante, q[u'il] est essentiel de développer les « bie[ns] collectifs » parce que ceux-ci perme[t]traient une redistribution de la co[n]sommation dans la mesure où ils so[nt] accessibles à tous. Certes, il est indi[s]pensable que les « biens collectifs » soient fournis à la collectivité, ma[is] cela ne signifie pas qu'ils doivent l'êt[re] par l'État (que l'on songe à l'exem[ple] du téléphone !). Or, l'inconvénient m[a]jeur des biens publics par rapport a[ux] biens individuels c'est leur uniformit[é] : celle-ci les empêche de répondre à [la] variété des besoins des individus [et] conduit donc à de nouvelles inég[a]lités (3).

Pourquoi ne pourrait-on pas ét[re] socialiste, en ce *sens qu'on réclamera[it]* plus d'égalité, sans préconiser po[ur] autant des méthodes hors marché ?

Ce que nous récusons c'est la pr[é]tention à réduire les inégalités de ma[]nière autoritaire, le mépris de la l[i]berté de choix des autres, le caractè[re] antisocial de la croissance socialist[e]. Cette attitude ne peut que condui[re] à associer à une égalisation formel[le] des conditions de vie une détérioratio[n] du bien-être de tous et une accentu[a]tion des *inégalités* de pouvoir et [de] situation.

On ne peut pas avoir tout à la fois l'efficacité, la liberté et l'égalité. O[n] ne peut guère essayer d'obtenir q[ue] la combinaison la meilleure possib[le] de ces objectifs en tenant compte d[es] vœux mouvants et divergents des u[ns] et des autres. Toute autre attitude n[e] peut guère être que démagogique [et] irresponsable.

PASCAL SALIN.

(1) M. Sawyer, « La répartition des rev[e]nus dans les pays de l'O.C.D.E. », Pari[s], *Perspectives économiques de l'O.C.D.E.* (« Études spéciales »), juillet 1976.

(2) X. Greffe, *la Politique sociale*, Pari[s], PUF, collection Sup, 1975.

(3) Cf. A. Wolfelsperger, « Le mythe d[es] équipements collectifs », *Bulletin de l'Institut économique de Paris*, février 1976.

CORRESPONDANCE

La drogue et l'État

A propos de l'article « Faut-il créer un circuit légal de la drogue ? », de MM. Frédéric Jenny et André-Paul Weber, publié dans « le Monde de l'économie » du 10 mai 1977, M. Jean Lelièvre, de Mende, nous écrit :

Je ne suis ni un spécialiste des drogues ni un spécialiste de la répression de leur usage. Je me préoccupe seulement de ce problème qui devient de plus en plus grave, voilà tout !

MM. Jenny et Weber proposent une réflexion intéressante et originale. C'est rare ! Cependant, même s'ils ont raison sur plusieurs points, je crois leur position fausse, et encore plus « dogmatique » que celles qu'ils combattent...

Je ne leur reproche pas de chercher à ce que les pouvoirs publics remplis*sent leur rôle, et le fassent* en envisageant d'abord l'aspect économique du problème... A noter que cela conduit nos auteurs à distinguer, du point de vue « économique », entre drogues dures et drogues douces, ce qui fait plutôt prévaloir le côté « humain » des choses, c'est-à-dire des réalités psychologiques et biologiques. Par contre, ce qu'ils « oublient » de décrire, c'est le cadre économique en pleine décomposition qui permet de tels trafics, de telles lois du commerce, qui arrivent à forcer la demande.

Ainsi ce dont je les accuse est beaucoup plus profond... c'est leur diagnostic liminaire qui, complètement faux à mon avis, ruine toute leur position. En effet, ayant épousé le point de vue du « décideur » public, de la société, ils ont décidé — arbitrairement — que le seul danger *que font courir les toxicomanes*, ce sont les « externalités négatives », c'est-à-dire les coûts sociaux des attentats qu'ils commettent pour se procurer l'argent nécessaire. Chacun peut constater que MM. Jenny et Weber oublient le principal : le toxicomane commence, qu'il soit doux ou dur, par se détruire lui-même, un peu ou beaucoup, et cela importe à la société au plus haut point. Seulement cela, comment s'en rendre compte si l'on accepte sans critique notre société aveugle actuelle, qui, au mieux, est un libéralisme avancé... Comment se défendrait-elle sinon par la répression, qui est un remède pire que le mal, j'en conviens avec les deux professeurs ! Mais il faudrait aller plus loin, jusqu'à la racine, et s'attaquer à l'inflation et au chômage des jeunes, qui sont les vraies causes.

Car, et c'est mon dernier point, le défaut de la cuirasse de cet article, c'est cette phrase où, pour réfuter des contradicteurs, les auteurs parlent du progrès économique engendrant l'aliénation qui serait à la base de la toxicomanie... mais ils « oublient », (encore une fois !) que c'est la société de consommation et non le progrès économique qui peut engendrer cette aliénation... Mais un vrai progrès économique, dont notre société actuelle est absolument incapable, développerait au contraire le sens des responsabilités, de l'initiative, à l'*opposé* de toute aliénation. Dans de telles conditions le problème de la toxicomanie n'offrirait plus les énormes difficultés actuelles. Alors on ne parlerait plus de fournir leurs doses à ceux qui ne peuvent s'en passer, mais on parlerait de rééduquer, en aidant à retrouver un but et du goût à la vie...

M. B. Gonzalez, « économiste stagiaire en France », écrit :

Les auteurs de cet article proposent la légalisation des *drogues* dites *douces* et, surtout, de transformer l'État et le médecin en pourvoyeurs de drogues « dures ».

Je voudrais, en suivant leur raisonnement, compléter et élargir la proposition de MM. Jenny et Weber. D'abord, il faudrait que l'État trouve les moyens financiers pour se procurer les drogues destinées à la distribution gracieuse. A cet égard, je proposerais une taxe sur les revenus des millions de personnes âgées (surtout de celles qui touchent moins de 700 francs par mois), pour pouvoir nourrir les corps et les esprits de ces beaux garçons et filles « rêveurs » qui ont besoin de s'évader.

Pas plus que la drogue, la société n'a pu éliminer la prostitution. Dans l'esprit de leur suggestion, je propose que le gouvernement fournisse des filles bien jolies, pour casser la prostitution et le proxénétisme. Il faudrait aussi que le gouvernement construise des banques dans le seul but qu'elles soient cambriolées, car on ne peut pas non plus lutter contre ce fléau-là. Je propose aussi qu'il réunisse les fonds nécessaires pour payer une assurance-vie aux enfants, jeunes gens et vieillards qui seront à la disposition des tueurs, etc. Si on ne trouve pas de vraies solutions aux problèmes posés, ne nous faut-il pas en effet avoir recours aux lois de l'économie de marché ?

Marché et socialisme

L'article de M. Jean Arrous : « Le marché et le dépassement du capitalisme », paru dans « le Monde de l'économie » du 17 mai, suscite, de la part de M. André Bertrand, assistant chargé de cours à la faculté de Toulon et du Var, les réflexions suivantes :

Je tiens à critiquer la confusion qui est faite dans cet article entre système économique et système de marché, car dès lors on n'est plus loin de démontrer que le système économique « optimal » est celui qui réalise le mieux la « loi du marché » et qui se nomme « libéralisme ». En réalité, au moins deux systèmes originaux existent et chacun d'eux peut être vu à travers les schèmes de l'autre, mais il ne faut pas se cacher alors que c'est une tautologie de dire que le meilleur système est celui qui correspond aux schèmes qu'on a choisis... car c'est démontrer la couleur du cheval blanc d'Henri IV...

M. Arrous affirme que le système du marché impose ses contraintes aussi bien au capitalisme (sous la forme de ce qu'il appelle le marché libre) qu'au socialisme en faisant référence à la « loi de l'offre et de la demande » et en citant comme exemples les cas d'un déficit ou d'un excédent en U.R.S.S. Ces deux exemples appellent déjà une remarque : les produits de consommation finale font aujourd'hui encore, en U.R.S.S., et ce conformément à la théorie marxiste du collectivisme, l'objet d'une circulation par le marché. Il est donc tout à fait normal que lors de déficits ou d'excédents la loi du marché s'y applique...

Confondre alors tout système économique avec un système de marché, c'est faire l'« économie » (au sens psychanalytique et politique) de ce qui constitue l'essentiel (en durée) de la « vie sociale de l'humanité » et de l'individu, à savoir, d'une part, la préhistoire et ses tribus et, d'autre part, le groupe social où se fond l'individu, la famille : que M. Arrous explique donc, en termes d'offres et de demandes, la circulation quotidienne de « soupe » entre le père, la mère et les enfants !...

Comment réduire à cela ce qui n'a pas de nom en français (et ce n'est pas par inexistence mais par occultation *socio-politique*), *mais* qu'on pourrait appeler étymologiquement « collectivisation-répartition » et qui est basée sur l'idée primordiale de collectivité et non d'individu ? Qu'on se souvienne qu'au Moyen Age, l'« individu » n'étant pas conçu, l'impôt était perçu par foyer et que, plus près de nous, véritable résidu du Moyen Age, la « famille » Dominici fit « corps » contre la recherche de la responsabilité individuelle et, David contre Goliath, ne livra pas un secret qui pour elle n'avait pas de sens. Cette *collectivité* engendre parmi ses « membres » (ici pris au sens propre) la complémentarité non la concurrence. Cela suppose l'égalité de fait et la « fraternité ». Les valeurs sociales étant différentes, les lois économiques, comme les juridiques, le sont aussi. Or, ce système radicalement différent est bien au niveau collectif celui du socialisme marxiste, qui, selon les propres termes de son auteur (Marx), est « *une réunion d'hommes libres travaillant avec des moyens de production communs, et dépensant, d'après un plan concerté, leurs nombreuses forces individuelles comme une seule et même force de travail social* », ce dont « *nous avons un exemple tout près de nous dans l'industrie rustique et patriarcale d'une famille de paysans qui produit pour ses propres besoins bétail, blé, toile, lin, vêtements, etc. Ces divers objets se présentent à la famille comme les produits divers de son travail et non comme des marchandises qui s'échangent réciproquement* » (Marx, livre I du *Capital*).

La différence, on le voit, est irréductible. Entre les deux systèmes, il y a choix ou alternative politique. Réduire les lois, différentes, des deux systèmes aux lois de l'un des deux c'est, qu'on le veuille ou non, imposer comme nécessaires les déterminations politiques qui y sont incluses.

AIDE SOCIALE

Les caisses d'allocations familiales ne font pas qu'envoyer des chèques

La politique de la famille, dont l'Assemblée nationale va débattre le mardi 31 mai (lire les articles de Jean-Jacques Dupeyroux dans « le Monde » daté 29-30 mai et dans celui d'aujourd'hui), ne se limite pas aux versements des prestations. Cette simple constatation permet de limiter la portée de la réforme en discussion sur le « complément familial ».

LES parlementaires dénonceront aussi les insuffisances de la politique *familiale* qui ne se réduit pas au seul versement de prestations comme le montre l'expérience de la caisse de Melun : une caisse qui s'efforce, avec des moyens insuffisants, d'assurer aussi un service social.

Une expérience : *la caisse de Melun*

Cent, mille, dix mille signatures de chèques. Presque toutes les secondes avec un petit bruit mécanique, le nom quasi *illisible de M. X...* s'imprime automatiquement sur l'un des milliers de chèques qui seront envoyés à certaines des soixante-douze mille trois cent quatre-vingt-cinq familles de Seine-et-Marne. Dès le 5 du mois les allocations familiales sont versées par chèque, virement bancaire ou en liquide (1). Une usine à sou ? Une société anonyme ? Comme les cent dix-huit autres caisses d'allocations familiales de France et d'outre-mer, celle de Melun est un organisme payeur, une administration un peu particulière mais une administration quand même dont la majorité des Français ignorent le fonctionnement tout en l'accusant d'être trop pléthorique, bureaucratique, froide et inefficace. Mais comme les cent dix-huit autres caisses celle de Melun s'efforce d'être aussi un centre d'accueil et de conseil et plus encore un grand service social.

Dans les locaux en partie modernisés mais encore trop étroits, les employés des « alloques » de Melun n'entendent pas se limiter au seul versement d'un chèque *mensuel*. Une série d'initiatives ont été prises par le conseil d'administration pour atténuer « *la rigidité des structures administratives* » : livret d'accueil, journées portes ouvertes, sondage d'opinion, etc. Le personnel qui pratique les horaires variables a été divisé en petites équipes semi-autonomes de 20 polyvalents. Afin d'éliminer la division du travail, chaque groupe de 20 gère entièrement quelque 15 000 dossiers pour 7 000 familles : mise à jour des fichiers, réponse au courrier, contact avec les allocataires. Outre les hôtesses d'accueil qui reçoivent les familles dans de petits bureaux confortables et coquets, des agents payeurs et, à titre expérimental, des agents visiteurs se déplacent au foyer de certains ménages *pour* verser des *allocations* et, de plus en plus, pour conseiller. Mais l'intervention de la caisse de Melun, sur l'initiative du conseil d'administration composé pour moitié de salariés et d'employés, s'étend à bien d'autres domaines : sur les 417 agents de la caisse (+ 239 % en trente ans pour une population qui a doublé et un nombre d'allocataires qui est passé de 17 000 à 72 000), 163 (+ 715 %) s'occupent d'action sociale.

Sur le plateau de Montaigu à Melun-Nord, *l'activité* du Centre *familial* et social constitue le meilleur exemple des services rendus par la caisse. Ici pas de séparation entre l'aide aux jeunes, aux handicapés ou aux mères. Depuis plus de dix ans déjà, le Centre a appliqué avant la lettre les directives données en octobre 1975 par M. Lenoir : *réaliser une action sociale globale où* l'on considère les personnes, le groupe familial, la communauté petite ou grande dans leurs relations mutuelles » en vue de prévenir les inadaptations plutôt que de réparer les pots cassés. Le Centre regroupe une équipe pluridisciplinaire d'assistantes sociales, de psychiatres, psychologues, conseillers en économie, puéricultrices, animateurs. Dans trois bâtiments distincts mais rapprochés fonctionnent un foyer mixte de jeunes travailleurs, une maison de la culture, une crèche, une bibliothèque enfantine, un service d'aide au logement, un centre médico-psycho-pédagogique. Les cas sociaux ne sont pas traités séparément par des spécialistes mais par une équipe qui chaque mois se réunit et confronte les problèmes.

Au centre *médico-psycho-pédagogique*, médecins et travailleurs sociaux viennent en aide aux enfants inadaptés et se battent pour rejeter la notion figée d'handicapés, pour éviter le placement de l'enfant dans des centres spécialisés. Ils préfèrent faciliter sa réadaptation au *sein même du foyer. Confrontée* aux énormes difficultés de certains ménages pris au piège de l'endettement, une *équipe de conseillers termine une enquête* sur les causes de ce fléau afin de mieux déterminer les méthodes d'intervention. Et de découvrir sans surprise que les familles endettées — des ménages français, exceptionnellement des étrangers — cumulent les inégalités culturelles, professionnelles et les accidents économiques comme le chômage.

Subvention, action, recherche, telles sont les trois grands secteurs d'intervention de la caisse en plus du versement des allocations. Sur les 32 263 agents qu'occupe l'ensemble des caisses d'allocations familiales, 12 660 *s'occupent* d'action sociale. Depuis 1945, les effectifs au paiement des prestations se sont accrus, en moyenne, chaque année, de 6,36 % mais les équipes qui se consacrent au service *social* ont augmenté de 22,30 %. Quand le régime verse 90 F de prestations, il consacre 5 F à l'action sociale (2) soit pour 1977 un budget de 2,3 milliards de F face à 40 milliards de F de prestations. Subventions multiples à des associations extérieures et gestion directe de services (3) sont *consacrées* au *logement*, vacances et conseils divers. Mais toutes ces activités, aussi importantes soient-elles, demeurent insuffisantes *face* aux énormes besoins des familles. Et pourtant la C.N.A.F. a accumulé ces dernières années un « *trésor* » : au total quelque 18 milliards de F qui figurent à son crédit mais qui ont été volatilisés pour renflouer les deux autres régimes d'assurance maladie et vieillesse.

Des conditions trop limitatives

A la caisse de Melun comme à la Caisse nationale de Paris, les dirigeants ne mâchent pas les mots. Critiques sévères contre la complexité des vingt-*trois prestations dont une partie non* négligeable de Français ne bénéficie pas par ignorance ou en raison des conditions trop sévères et limitées d'ouverture aux droits. Le cas de la nouvelle allocation aux parents isolés, mise en place en octobre 1976, est hélas exemplaire. Cette allocation est accordée aux mères célibataires, veuves, divorcées, à des conditions si restrictives que bien peu de femmes en bénéficient : à la *caisse d'allocations de la région* parisienne, sur huit cent cinquante mille allocataires, trois mille demandes ont été présentées et seulement six cent douze ont été acceptées...

Autre exemple : celui des allocations logement. En dépit des informations données par la caisse de Melun, les gestionnaires reconnaissent que de nombreux ménages échappent à ce droit par *méconnaissance de la réglementation*, telle cette femme qui vient de saisir le centre de Melun : par hasard, elle a appris que sa voisine « touchait » l'allocation et s'est aperçue qu'elle aussi pourrait y avoir droit !

Afin de surmonter ces difficultés et de réduire le maquis de la réglementation, le directeur de la CNAF, M. Verger, a préparé, avec l'approbation du conseil *d'administration*, un vaste plan de réforme qui réduirait les vingt-trois allocations à quatre prestations principales : naissance, entretien, logement et complément familial.

Critiques acerbes aussi contre l'insuffisance des moyens pour développer l'action sociale et contre « *l'indifférence des pouvoirs publics en dépit des grands discours prometteurs* : « *Le pouvoir d'achat des familles n'a cessé de se dégrader (4) par rapport à celui des célibataires*, a déclaré M. Porta, *président de la Caisse de Melun lors d'une* journée portes ouvertes organisée avec l'Association des journalistes de l'information sociale. *Il est nécessaire de refaire en sens inverse le chemin parcouru depuis vingt ans.* » Patrons et syndicalistes, réunis en conseil d'administration, sont au moins d'accord sur ce point : il est plus que temps de réviser et de renforcer la politique familiale.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(1) A Melun, 27,15 % des allocations sont versés par chèque, 38,59 % par virement bancaire, 18,71 % par agent payeur, 11 % par *C.C.P.*, 0,62 % par mandat, 0,46 % à la Caisse d'épargne, 0,27 % à des tuteurs.

(2) En 1975, pour 38 milliards de francs de prestations, 2,1 ont été consacrés à l'action sociale, 26 % pour les établissements sociaux, 19,8 % pour les vacances, 18,8 % pour les services sociaux, 18,4 % pour le logement.

(3) En gestion directe, la *C.N.A.F.* s'occupe pour toute la France de 37 crèches collectives, 26 crèches familiales, 55 haltes garderies, 27 *maisons d'enfants*, 9 *centres* d'inadaptation, 3 hôtels maternels, 3 maisons de repos, 8 foyers de jeunes travailleurs, 247 centres sociaux, 121 établissements de vacances... tout cela pour 8 225 207 enfants.

(4) Le montant moyen annuel des prestations familiales atteignait 6 332 F en 1975 au lieu de 4 108 F en 1970, soit seulement l'indice 100,3 en francs constants au lieu de 100 en 1970.

MARCHÉ IMMOBILIER

La rente foncière

(Suite de la page 9.)

Ce détournement emprunte plusieurs voies :

— La charge foncière pèse sur le *compte* d'exploitation des entreprises (coût de location d'immeubles, amortissements) et réduit d'autant les marges d'autofinancement.

— Elle pèse sur le bilan des entreprises, les capitaux utilisés dans des acquisitions foncières et immobilières faisant défaut pour financer l'investissement productif.

— La charge foncière pèse encore sur les moyens de financement que les ménages peuvent mettre à la disposition du secteur productif ; le coût des logements locatifs incite nombre de ménages à engager l'intégralité de leur capacité de financement à long terme dans des opérations d'accession à la *propriété* ; loyers ou échéances d'emprunt réduisent considérablement la part d'épargne que les ménages peuvent consacrer au financement de l'investissement industriel, que ce soit directement (placements boursiers) ou indirectement (épargne des ménages drainée vers *les entreprises* par le système bancaire).

Corollaire de cette fixation exagérée de ressources sur les secteurs foncier et immobilier, la spéculation foncière engendre ségrégation sociale et dégradation du *cadre de vie. Mais ce phénomène* est d'autant plus grave que le processus s'entretient et s'accélère : les profits dégagés nourrissent la spéculation, la spéculation dégage de nouveaux profits. Dans cette dynamique, la hausse croissante des prix fonciers et immobiliers fait qu'une part croissante du revenu *national* se *fixe dans* ce secteur.

Sept propositions

Au niveau patrimonial, on assiste à une survalorisation de la propriété foncière par rapport aux autres formes *de propriété*. La *solidité des* garanties hypothécaires et la sécurité de la propriété foncière incitent les établissements financiers et les investisseurs institutionnels (compagnies d'assurances, etc.), à donner la priorité, dans l'affectation de leurs disponibilités, au financement de l'immobilier. Cela accentue le détournement de richesse au bénéfice des secteurs foncier et immobilier et au détriment des secteurs productifs.

En fin de compte, l'enjeu d'une politique foncière dépasse très largement le cadre des problèmes d'*urbanisme* et de logement. Ce qui est en cause n'est rien moins que la possibilité pour le pays de *financer son développement* et plus particulièrement celui des secteurs productifs.

Dans *cette* perspective, plusieurs mesures paraissent s'imposer :

● *L'élimination* de la spéculation foncière par la taxation à 100 % de la part des plus-values qui excéderait un taux annuel *plafond (5 % par exemple)* ;

● Une politique du crédit qui réorienterait vers le secteur productif les capacités de financement actuellement détournées par le système foncier ;

● La fin des privilèges dont bénéficie le financement de la construction et, en contrepartie, une réforme des aides publiques au logement, l'aide « à la personne » se substituant à l'aide « à la pierre » ;

● La réglementation de la promotion immobilière, dans le cadre d'un statut strict, et une « moralisation » de l'ensemble des professions concernées, incluant une profonde transformation du notariat ;

● Une réforme de la fiscalité immobilière (T.V.A., transparence fiscale des *sociétés* civiles et *immobilières*, etc.) ;

● Une réorientation radicale de la politique *des investisseurs institutionnels* ;

● Le développement de réserves foncières et/ou la municipalisation des sols.

M. CASTEIGTS.

Une bouffée d'air frais

Par GILBERT ETIENNE (*)

La session finale de la conférence de coopération économique internationale s'ouvre ce lundi 30 mai à Paris. De nouvelles analyses mettent en doute le pessimisme régnant sur le développement du tiers-monde.

FACE aux poncifs sur la « pauvreté absolue », le sous-développement ou le dialogue Nord-Sud, Norman Macrae, rédacteur en chef adjoint de *The Economist*, nous apporte une bouffée d'air frais (1). Par des remarques aussi pertinentes qu'impertinentes, il met en pièces les idées reçues dont se délectent, selon les cas, populistes, marxistes ou néo-libéraux.

L'auteur se penche sur les 2 milliards d'Asiatiques à l'est de l'Iran. « *Si l'on parvient à fournir à ces hommes des possibilités de travail qui correspondent à peu près à leurs capacités, ce qu'un système politico-économique à peu près raisonnable devrait faire, entre 1977 et 1977, pourrait se dérouler la plus grande hausse de la production et des niveaux de vie que le monde ait connue.* »

De ce survol asiatique, Norman Macrae tire des leçons positives et négatives. Fait saillant en Chine : l'énorme effort dans le monde rural. Citant Michel Lipton, l'auteur souligne que le conflit de classe le plus important n'est pas entre travail et capital, intérêts nationaux et étrangers, mais entre classes urbaines et rurales. Contrairement aux économies du Sud et du Sud-Est asiatiques mal planifiées par de bureaucrates urbains, les dirigeants chinois ont conçu et appliqué une stratégie rurale beaucoup plus efficace, combinant le plein emploi dans les campagnes et l'essor des petites industries rurales. La petite taille des unités agricoles constitue un puissant stimulant à produire plus sur le plan collectif et dans le secteur privé, tout en augmentant la consommation : alimentation, bicyclettes, textiles, etc. L'impôt agricole est très faible, les prix d'achat des céréales par l'Etat sont relativement élevés. La même politique des prix se retrouve ailleurs dans le système non marxiste de Corée du Sud.

Face à ces succès, la grande industrie chinoise fait beaucoup moins bonne figure. La productivité est-elle aussi basse que ne l'affirme Norman Macrae ? Il n'en reste pas moins que de sérieux problèmes de planification et de gestion sont reconnus par les autorités ou filtrent de manière implicite. Grèves et autres troubles ces dernières années, suppression des stimulants matériels, démagogie du groupe de Shanghaï ont leur part de responsabilité. Il existerait également un manque d'efforts délibérés pour améliorer la productivité, alors que, dans ce domaine, le Japon, la Corée du Sud, Hongkong, Singapour font de gros efforts. Chez Nissan comme chez Toyota, par exemple, ingénieurs et techniciens sont à l'affût de toute amélioration dans la qualité des produits, l'abaissement des prix de revient.

Autre trait caractéristique de la voie japonaise qui se développe aussi en Corée du Sud ; une très nette réticence à l'égard des sociétés multinationales et des livraisons d'usines clés en mains. Les méthodes américaines de gestion ou bien s'exportent mal en Asie, ou bien suscitent la xénophobie. « *Un pays s'en tirera mieux si les entrepreneurs locaux achètent la technologie sur le marché mondial auprès de divers fournisseurs en fonction des meilleurs prix.* » Ainsi, la fulgurante croissance des exportations sud-coréennes (41 millions de dollars en 1961, 7,8 milliards en 1976) provient, pour une large part, d'une douzaine de grands entrepreneurs (sans parler de tous les petits), souvent sortis de rien, comme cet ex-fabricant de perruques, cet ancien chauffeur de camion... Ce dynamisme industriel se retrouve à Hongkong, dans la province de Taïwan, à Singapour.

Triomphe du libéralisme, pensera-t-on ? En fait, les gouvernements de l'Extrême-Orient ne restent pas les bras croisés, mais ils interviennent à bon escient en contraste frappant avec l'Asie du Sud, où les forces, combien alertes, du secteur privé ont été — ou sont encore — freinées par les lourdeurs des gouvernement, où le secteur public (Inde, Pakistan) provoque des gaspillages, où les plans quinquennaux réussissent « *à assurer la livraison tardive d'équipements qui commencent à fonctionner quand ils sont démodés, sans que personne ne sache comment les rénover et améliorer leur usage* ». En somme, poursuit notre analyste caustique, « *le grand besoin politique du sous-continent indien c'est d'avoir des gouvernements petits et faibles* » qui laissent les mains libres à l'initiative privée. Toutefois, il faudrait, en même temps, une politique agricole beaucoup plus favorable aux paysans. Comme en Chine, il conviendrait aussi d'interdire l'exode rural vers les villes, ce que faciliterait un fort élargissement de l'emploi dans les campagnes.

Norman Macrae en vient à l'aide étrangère au risque de provoquer l'indignation des bien-pensants d'Occident : l'aide de gouvernement à gouvernement produit tous les mauvais effets économiques : négligence des coûts technologiques, renforcement de gouvernements peu efficaces, ce qui amène l'auteur au comble du paradoxe. Il donne en exemple à l'énorme Asie la Suisse, le « *plus immoral des Etats* » qui a la sagesse d'accorder très peu d'aide publique, qui, chez elle soutient de manière anti-économique son agriculture, qui est gouvernée par d'obscurs personnages et laisse tranquilles ses industriels !

Dans le même ordre d'idées, citons Hongkong, le « bazar d'Adam Smith » qui a accueilli et reclassé, sans aide étrangère, une lourde masse d'émigrés (population : 600 000 en 1945, 2,4 millions à la fin de 1950). Par la suite, c'est l' « *aide de Hongkong à la Grande-Bretagne qui a contribué à affaiblir l'économie de la métropole* ».

Le journaliste britannique propose la formule suivante : que le Fonds monétaire international accorde autant de droits de tirage spéciaux qu'en demandent les sous-développés, à condition que leurs taux réels de croissance soient de l'ordre de 8 % par an (ou plus) et leur taux d'inflation inférieur à 5 % ; ouvrir beaucoup plus largement les frontières aux produits du tiers-monde, notamment à ses produits manufacturés.

Cette apologie de la croissance qui va à l'encontre des idées à la mode n'est pas, selon l'auteur, dépourvue d'un fort contenu social. Maintenir dans les premières phases des salaires bas dans l'industrie se justifie car, dans le tiers-monde, la classe ouvrière est privilégiée par rapport à beaucoup de paysans et à tous les hommes au chômage ou en semi-chômage. Une croissance vigoureuse de l'industrie liée à un fort mouvement de soutien au monde rural profite *aussi* aux pauvres. De surcroît, les différences entre les riches et les pauvres diminuent. Ainsi, sur la base de statistiques certes approximatives, il ressort que les 40 % des plus pauvres Sud-Coréens se partagent 18 % du revenu national, contre 11 % et 14 % pour la même proportion de pauvres respectivement aux Philippines et en Suède.

L'analyse de Norman Macrae prête à discussion. Certaines formules provocantes appelleraient des correctifs : concilier un gouvernement faible et un fort développement rural par exemple. Elle omet aussi les faits de civilisation. Est-ce un hasard si, quels que soient les régimes politiques, l'aire de l'ancienne civilisation chinoise (Japon inclus) connaît un dynamisme si marqué ?

Une telle étude est particulièrement bienvenue, au moment où la conférence Nord-Sud essaye de retrouver un peu de souffle. Il est clair que ces sortes de déterminismes sur « la dépendance » et « le développement du sous-développement », pour citer des théories en vogue, peuvent être enrayés par des systèmes aussi bien socialistes que semi-libéraux, à condition que les élites dirigeantes locales fassent preuve de volonté et de talent.

Les vues abstraites ou, si l'on préfère, l'ignorance des réalités socio-économiques du monde rural qui caractérisent nombre de cadres nationaux et d'experts étrangers (2) devraient être rectifiées.

Il est non moins opportun de s'interroger sur le rôle des sociétés multinationales avec une froide lucidité. Quant au remplacement de l'aide de gouvernement à gouvernement par un large recours aux droits de tirage spéciaux, cela représenterait pour certains pays très pauvres comme le Bangladesh une médecine par trop brutale, mais l'idée ne doit pas être rejetée.

Quelles que soient les réserves qu'un tel article peut susciter, ce genre d'anticonformisme constitue un bon pas dans la direction du dialogue Nord-Sud.

(*) Professeur à l'Institut universitaire des hautes études internationales et à l'Institut d'études du développement, Genève.

(1) *The Economist*, 7 mai 1977, « Asia Survey, Two billion people », pp. 7-62.

(2) *Cf.* notre article dans *le Monde* du 13 septembre 1976.



RUGBY

LA VICTOIRE DE BÉZIERS SUR PERPIGNAN EN FINALE DE CHAMPIONNAT

La fête était dans les tribunes

Qui songerait à contester la régularité de la victoire de Béziers sur Perpignan en finale du championnat de France, ce 29 mai, au Parc des Princes, par 12 à 4 ? Qui prétendrait mettre en doute la supériorité de l'équipe de Richard Astre sur l'ensemble de ses rivales ? Comme le XV de France a dominé cette année le Tournoi des cinq nations par le poids, la combativité, l'organisation, sinon par le talent, l'invention et la joie de jouer, ainsi Béziers aura surplombé le championnat de France par le poids, la combativité, l'organisation, sinon par le talent, l'invention et la joie de jouer.

Qui aurait le goût de commenter ce match plus lourd que le temps qu'il faisait, plus gris que le ciel plombé de ce 29 mai, plus morne que l'annuaire des téléphones, plus étouffant que le climat qui régnait dans l'étuve du Parc des Princes ? Qui souhaiterait barboter dans cette épaisse confiture de muscles noués et de méthode sans discours, de gestes sans grâce et d'efforts sans allégresse ? Dire la vérité — que Béziers reste assis sur le rugby français avec, de jour en jour, plus de poids et moins de confort — c'est risquer d'être injuste envers un groupe d'hommes qui ont poussé si loin, si bien, si fort leur goût de la chose bien faite, du geste accompli, d'une certaine rationalisation de cette vivante folie qu'est le rugby ? Qui aurait le cœur de dire ce qu'il pense : qu'il est triste de faire tant de poésie, tant de prose ?

Alors ? Sur le mode du « Monde des arts et des spectacles », pourquoi ne pas écrire *que tout* ce qui se passa hors du terrain fut d'une grande beauté plastique, et que cette coexistence, sur les gradins, de Languedociens rouge et bleu et de Catalans sang et or fut une fête pour l'œil. Dans le *cirque gris du stade d'Auteuil*, les jaunes et les bleus, les rouges et les ors, les verts et les oranges éclataient comme jamais. On rêve de ce qu'un peintre fauve aurait fait de cette féerie, de ce qu'un Jean Puy ou un Derain du premier âge aurait *su faire jaillir* de cette palette folle, ou un Dufy. Fête du rugby ? Je crains que non. Mais fête du regard, fête des formes et des lumières alentour.

La musique du peuple

Le match Béziers-Perpignan ? Pourquoi ne pas écrire plutôt, sur le mode de la critique musicale, un article sur ce que fut le festival d'Auteuil ? Qui n'est pas entré au stade en compagnie d'un orphéon perpignanais, qui n'a pas dans les oreilles les chants martiaux des combattants biterrois ne sait pas ce qu'est une musique populaire ou plutôt une musique du peuple, chaude et juteuse, épaisse et bien parlante. Comment ne pas aimer, que l'on soit bleu, rouge ou or, le son du trombone et du saxophone dans la caisse de résonance de ces arènes de béton ? Au rugby, il manque encore le Verdi de ces affrontements-là, le Bizet de ces heures chaudes. Faute du match qu'on espérait, on aura entendu l'ébauche de ce qu'Honegger avait tenté de faire avec son « rugby » voici près d'un demi-siècle, mais qu'il était peut-être un peu trop suisse pour réussir tout à fait...

Cette finale ? Sur le mode d'un « Monde des jardins », il faudrait plutôt faire l'éloge d'un miracle horticole : celui de la pelouse du Parc, cette mal-formée, cette *mal-aimée, qui en trois ans* s'est muée en une sorte de chef-d'œuvre à l'anglaise, moelleuse et drue, verte comme l'eau de Quiberon et plus douce au regard qu'un pastel de Latour, gazon sur lequel on peut jouer deux matches coup sur coup et faire passer Estève et Palmié, Imbernon et le terrible Goze sans qu'elle demande grâce et renonce à repousser. Amis des jardins, fous des plantes, amants des plus simples verdures, fêtez enfin cet adolescent victorieux : le gazon du Parc des Princes. Le Trianon de la reine morte n'en connut point de plus accueillant à l'œil, aux muscles, à la course.

La machine biterroise

Alors, ce match ? Parlons plutôt de rugby. Parlons plutôt du jeu que donnèrent dans la fraîcheur de leurs quinze ans, deux équipes, celles du Racing et de Toulouse, qui s'affrontaient au début de l'après-midi pour le titre de champion de France des cadets. *Quelle merveille !* Des joueurs qui jouent pour le plaisir, dont on ne sait ni les noms ni le passé, qui s'affrontent balle en mains plutôt que poings fermés, qui galopent dans l'espace, non pour le circonscrire, mais pour le conquérir, qui se *donnent* de l'air, qui s'offrent du bon temps... Ces gosses de Toulouse, qui ont caracolé ce dimanche sur la tendre pelouse d'Auteuil, on ne leur souhaite qu'une chose : de jouer aussi bien à vingt ans. Ce rugby-là, quelle joie chose, quelle franche lippée de gestes et de courses ! De ce 29 mai, il nous restera au moins cela...

Seulement cela ? Non. Parce que le match qui s'acheva par la victoire de Béziers fut aussi le rappel d'une vraie *maîtrise*, d'une autorité. Celle du champion que détrôna l'an dernier Agen, qu'élimina naguère Dax, que firent trembler cette année Bègles, Bayonne et Lourdes, mais qui tient son sceptre bien en main.

En un quart d'heure, la cause était entendue. Les gens de Perpignan avaient renoncé à oser, à emballer le jeu, à faire feu de tout bois. Eux qui, à la cinquième minute, avaient su lancer leur ailier Fontana pour un essai de maraude *astucieuse*, parurent alors stupéfaits de cette réussite. Au lieu de jouer les moustiques tournoyants, comme ils l'avaient fait à Toulouse contre Agen, ils se laissaient engluer dans la machinerie biterroise, collés au paquet, muselés, privés de ballons en touche, contrés dès avant de prendre leur élan. Si vif, ingénieux, teigneux, que soit leur demi de mêlée Ballaneda, qui fait penser à un Bergougnan de gouttière, ils ne parvenaient pas à lancer leurs trois quarts si vifs, beaucoup trop disposés « à plat », sans profondeur, pour risquer de tromper les C.R.S. *d'en face*. Même si Béziers ne se laisse pas affoler comme Agen. Mais ni Bègles ni Bayonne n'étaient beaucoup plus armés que Perpignan pour faire vaciller les champions, et ils ont pourtant failli y parvenir. Le fait est que la finale porte en elle-même ses poisons, et, ce dimanche, les Catalans n'avaient pas su, auparavant, s'en libérer. L'histoire de ce match, ce sera surtout celle du renoncement des Perpignanais, ligotés par le trac.

La victoire de Béziers, ce ne fut pas seulement l'échec de ses challengers. On vit bien peu et mal se développer les fameux « rouleaux » du pack, et Palmié comme Estève s'illustrèrent par les coups qu'ils portèrent plus que par les relais qu'ils assurèrent, et Paco parait fatigué. Mais de ce « huit » fameux émergea une fois de plus un Vaquerin impétueux. Et, derrière lui, on retrouva, plus rayonnant que jamais, Richard Astre, *prestissimo*, *allegretto*, puis *scherzando*, coup d'œil infaillible et pied léger, qui s'en fut dans l'en-but catalan comme une truite à la rivière. Mais comment ne pas attendre le jour où doté d'un demi d'ouverture qui cesse de se prendre pour Beckenbauer, le « dix » de Béziers se transformera en quinze? Il y a là, derrière les éléphants, quelques zèbres qu'on aimerait bien un jour voir faire autre chose que grapiller les balles perdues.

La finale du championnat de France de rugby est-elle désormais un genre périmé, étouffée qu'elle est entre une fête trop sonore et pittoresque et la tension des protagonistes mués en hommes-sandwiches de la gloire d'une ville ? Faudra-t-il organiser une foire du rugby, ors et flammes, flambeaux et oriflammes, et cérémonies tournoyantes, tandis que dans un pré tranquille, entre joueurs, entre vrais adversaires, se déroulerait la simple lutte de ceux qui rêvent d'être les meilleurs ? L'an prochain, j'arriverai à l'heure pour le match préliminaire, celui des cadets...

JEAN LACOUTURE.

MOTOCYCLISME

AUX GRANDS PRIX DE FRANCE

Les champions et leurs suites

Le Castellet. — Abandonner sa profession d'informaticien pour courir les championnats du monde, c'est *le choix qu'a fait Gérard* Lecorre, un géant roux âgé de trente et un ans, passager d'un side-car Yamaha piloté par son ami *Alain Michel*, avec qui *ils ont* remporté, dimanche 29 mai, le Grand Prix de France de la catégorie. Une catégorie jusqu'ici dominée par les Allemands, où les Français n'avaient jamais pu obtenir une seule victoire depuis *1946, date de création des championnats* du monde. Quitter ses ordinateurs pour aller « faire le singe » (c'est ainsi qu'on appelle le passager d'un *side-car*) à *260 kilomètres* à l'heure à 7 centimètres et demi du sol, c'est une belle preuve de santé.

Les organisateurs du Castellet ont l'avantage sur leurs homologues *étrangers* d'accepter aux essais des pilotes inconnus. Des jeunes pleins de fougue et de battant qui rendent les séances d'essai attrayantes et très disputées. Cent pilotes qui essaient de *se qualifier pour trente-sept* places sur la grille de départ. On avait même invité sur le circuit cent cinquante néophytes à disputer un challenge sur des 125 cm3 strictement de série. Rien à voir avec la compétition de haut niveau pensaient *certains* et pourtant il fallait les voir acquérir leur qualification. Il fal*lait aussi entendre* leurs commentaires sur leur course et leurs comparaisons avec les trajectoires d'un Barry Sheene ou d'un Agostini.

La comparaison est simple quand on sait que leurs 125 cm3 atteignent au mieux les 115 kilomètres-heure, pendant que les 500 cm3 approchent les 290 kilo*mètres-heure*. Une course en 500 cm3 qui a permis à Giacomo Agostini (quinze fois champion du monde) de faire une démonstration de pilotage. Tellement mal parti (on le pointait trente-sixième et bon dernier au premier passage) que personne ne pensait le voir revenir dans la roue du leader. Un pilote excep*tionnel* qui a prouvé à trente-cinq ans, après cent quinze victoires en grand prix, qu'il était toujours dans la course. Il ne donnait jamais l'impression de prendre des risques non calculés et enroulait les virages et les épingles avec une *souplesse* étonnante. Finalement, il sera deuxième à trois secondes du vainqueur, l'Anglais Barry Sheene, qui remporte sa quatrième victoire de la saison et conforte sa position de leader du championnat du monde. Parti de rien, champion du monde, Barry Sheene a fait bien du chemin et sa réussite a de quoi inspirer les candidats champions.

De quoi donner de l'espoir à des jeunes *pilotes français* comme Guy Bertin, qui, sur une Yamaha standard, a réussi pour son premier Grand Prix à terminer cinquième de la course des 250 centimètres cubes devant des motos très bien préparées et pilotées par des coureurs réputés. Pour accomplir cet exploit, Guy Bertin a dû prendre beaucoup *plus de risques que les pilotes plus* qualifiés sur de meilleures machines. C'est cette part de risque que l'on demande aux jeunes pilotes de savoir mieux évaluer que les autres, parce que leurs freins sont moins efficaces, leurs pneus plus ordinaires et leur suspension moins solide.

Patrick Pons a chuté une fois de plus dimanche, dans l'épreuve des 350 centimètres cubes. Chute d'autant plus grave que le pilote français sortait de quinze jours d'observation après un accident sur ce même circuit du Castellet, il y a un mois. A-t-il eu une « absence », en pleine course, dimanche comme le mois dernier ? C'est la question que l'on peut se poser. En effet, juste après sa chute, en se relevant, le pilote français a demandé : *« Vous avez vu quelque chose? Moi je ne me suis rendu compte de rien? »*

Peut-on interdire pour autant à Patrick Pons de courir ? Quant on a été un des meilleurs pilotes français, c'est certainement difficile de raccrocher. Propriétaire d'un grand magasin de motos, ce n'est assurément pas le besoin d'argent qui *le pousse* à courir : c'est cette passion et cette volonté d'être le meilleur au bout de quinze ou vingt tours de circuit.

PATRICE VANONI.

VOILE

UNE NOUVELLE COURSE TRANSATLANTIQUE

C'est le 5 novembre 1978 que sera donné de Saint-Malo à destination de Pointe-à-Pitre, le départ de la « route du Rhum », première course transatlantique française en solitaire. A la différence de Plymouth-Newport — 270 milles — désormais réservée aux voiliers de moins de 17 mètres de long, la nouvelle compétition, disputée sur 4 000 milles, est ouverte aux bateaux de toutes tailles et de tous types d'une longueur minimale de 7,92 m à la flottaison pour les monocoques et de 11 m pour les multicoques.

En liaison avec la marine marchande, les organisateurs se préoccupent de la sécurité des concurrents. Ceux-ci devront effectuer un parcours de qualification de 600 milles et assurer, pendant la course, un contact quotidien par radio.

Plusieurs bateaux britanniques participeront à la « route du Rhum » qui comme Plymouth-Newport, aura lieu tous les quatre ans en alternance avec l'épreuve anglaise, dont la prochaine édition se disputera en 1980.



ATHLÉTISME

Dans la tradition

Oubliant les conseils de classe, l'approche du baccalauréat et la distribution des unités de valeur, quelque dix-huit cents garçons et filles s'étaient rassemblés, en ce week-end de Pentecôte, au stade parisien de Charléty. Le temps ne semble pas avoir de prise sur ces championnats de France scolaires et universitaires d'athlétisme. D'année en année, c'est toujours le même flux d'une jeunesse dynamique qu'accompagnent des parents, des amis et des éducateurs. Immuablement, M. Albert Vogel agite, avec un plaisir qui ne parvient pas à s'user malgré ses soixante-seize ans, la cloche annonçant le dernier tour. Et M. Raymond Boisset, champion national du 400 mètres en 1934 et 1935, agrégé de français et inspecteur général de la Jeunesse et des sports, égrène au micro d'une voix égale les noms des concurrents.

Déjà, à l'issue de la première journée du 29 mai, les records ont commencé à tomber et de nouveaux talents se sont manifestés. Une cadette de seize ans, Corinne Olive, est notamment retombée à 5,92 m. au saut en longueur, alors que son meilleur bond était de 5,48 m. au début de la saison. Une autre, Sylvie Lioret, a franchi 1,76 m. en hauteur, soit une performance supérieure de 16 centimètres à sa taille. Et si Thierry Vigneron, qui vient juste de fêter ses dix-sept ans, n'a pu s'élever au-dessus de la barre placée à 4,70 m. au saut à la perche, les promesses qu'il fit naître voici quelques semaines en sautant 5,05 m. (c'était encore, en 1963, le record du monde absolu) ne sont pas pour autant éteintes.

Il faudra cependant, pour leur permettre d'éclore un peu, plus de vigilance que par le passé. Car de ce mouvement pareil à la mer toujours recommencée, l'athlétisme français n'a recueilli jusqu'ici que l'écume. — R. P.

TENNIS

Deux journées de soleil à Roland-Garros

« Grand beau » encore pour le samedi et le dimanche de Pentecôte au stade Roland-Garros, où les Internationaux de France ont attiré une foule record en tenues tropéziennes. Car le temps n'est plus où les toilettes des jolies femmes donnaient un cachet d'élégance à ces lieux fleuris, à l'image des garden-parties d'avant guerre. Le blue-jeans, le tee-shirt ou le « débardeur » les ont remplacées, dans un négligé étudié, dont les colifichets de prix attestent que les milieux du tennis ne se démocratiseront jamais tout à fait. Cela dit, les matches du central ne furent pas les plus intéressants de ces deux journées. Nastase y besogna longtemps devant le numéro un allemand Mailer, Ramirez fit de même en face du numéro deux allemand Pinner, tandis que le robot américain Gottfried éliminait sans ciller le vif-argent français Deblicker.

Les rencontres dominicales sur le court A, en revanche, étaient très attirantes. La partie de midi, principalement, qui affichait un duel féminin opposant deux Américaines dont les sentiments mutuels n'étaient pas des plus tendres : la première était la Texane Nancy Richey, trente-quatre ans, gagnante des Internationaux en 1968 et favorite de ce tournoi, la joueuse qui a la réputation de ne parler à aucune de ses camarades, dans une guerre des nerfs continuelle, et qui se pique d'une coquetterie toute nouvelle (elle se présenta en combinaison vanille et fraise et chapeau de golfeuse assorti) ; la seconde était la Sudiste Pam Teegarden, vingt-six ans, une douce jeune fille à la queue de cheval blonde et au nez retroussé, dotée d'une volonté de fer. Durant les deux heures que dura leur lutte, ces dames ne se firent pas de cadeaux lors d'échanges acharnés, et encore moins au cours des moments de repos au pied de la chaise d'arbitre, que la plus jeune prolongeait à l'envi. C'est celle-ci finalement qui, à la surprise générale, l'emporta (7-5, 4-6, 6-3). Sur ce même court, Adriano Panatta, vainqueur des Internationaux 1976 qui fait recette auprès du beau sexe, enchanta la galerie en battant avec brio l'inédit Mac Namee.

Deux autres favoris des huitièmes de finale, Vilas et Fibak, se sont qualifiés sans problèmes sur le court n° 2 où, en fin de journée, un match de double entre l'équipe de fortune Hewitt-Nastase et Proisy-Deblicker fut extrêmement amusant à suivre, la paire française montrant un mordant qui la désigne pour les futures rencontres de la Coupe Davis.

OLIVIER MERLIN.

Les résultats

Automobilisme

L'Américain Antony J. Foyt (Coyote-Foyt) a remporté pour la quatrième fois les 500 Miles d'Indianapolis, disputés dimanche 29 mai. Foyt, qui a précédé Tom Sneva (MacLaren - Cosworth) et Al Unser (Parnelli - Cosworth), avait gagné l'épreuve en 1961, 1964 et 1967. Vétéran du sport automobile américain (quarante-deux ans), A.J. Foyt est le premier pilote dont le palmarès comporte quatre victoires à Indianapolis.

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE DEUXIEME DIVISION (dernière journée)

Monaco et Strasbourg accèdent à la première division ; le troisième promu sera connu au terme des matches de barrage entre Rouen et Gueugnon. Lorient, Amiens, Hazebrouck, Bourges, Tavaux et Sète joueront la saison prochaine en troisième division.

GROUPE A

*Auxerre et Toulouse	1-1
*Avignon bat Ajaccio	3-2
*Paris F.C. bat Angoulême	4-0
*Béziers bat Martigues	2-0
*Red Star et Toulon	1-1
Gueugnon bat *Cannes	2-1
*Monaco bat Tavaux	4-3
*Arles et Fontainebleau	0-0
*Bourges bat Sète	3-0

Classement : 1. Monaco, 48 pts ; 2. Gueugnon, 45 ; 3. Toulon, 44 ; 4. Avignon, 40 ; 5. Auxerre, 38 ; 6. Angoulême et Béziers, 37 ; 8. Red Star, 36 ; 9. Toulouse, Martigues et Cannes, 35 ; 12. Paris F.C., 34 ; 13. Fontainebleau et Arles, 30 ; 15. Ajaccio, 29 ; 16. Bourges et Tavaux, 21 ; 18. Sète, 15

GROUPE B

Strasbourg bat *Chaumont	3-1
*Rouen bat Châteauroux	4-1
*Tours bat Saint-Dié	4-0
*Lucé bat Quimper	3-2
*Brest bat Besançon	2-0
*Epinal bat Boulogne	1-0
*Nœux bat Dunkerque	3-0
*Caen bat Lorient	2-1
*Amiens bat Hazebrouck	1-0

Classement : 1. Strasbourg, 49 pts ; 2. Rouen, 44 ; 3. Tours, 39 ; 4. Lucé, 37 ; 5. Quimper et Besançon, 36 ; 7. Epinal, 35 ; 8. Châteauroux, 34 ; 9. Nœux, 33 ; 10. Brest et Chaumont, 32 ; 12. Dunkerque et Saint-Dié, 31 ; 14. Boulogne et Cannes, 30 ; 16. Lorient et Amiens, 28 ; 18. Hazebrouck, 27.

Bastia a battu Nîmes 5 à 0, dans un match disputé en retard pour le compte de la première division. Les Corses consolident ainsi leur deuxième place au classement.

Après la victoire de la Hongrie sur la Grèce 3 à 0, l'Union soviétique est éliminée de la Coupe du monde. Pour se qualifier, la Hongrie devra battre en match de barrage l'équipe classée troisième d'un tournoi groupant le Brésil, le Pérou et la Bolivie.

Gymnastique

CHAMPIONNATS D'EUROPE A VILNIUS (U.R.S.S.) CONCOURS GENERAL

1. Vladimir Markelov (U.R.S.S.), 57,8 pts ; 2. Alexandre Tkatchev (U.R.S.S.), 57,25 ; 3. Vladimir Tikhonov (U.R.S.S.), 56,85 ; 4. Stoyan Deltchev (Bulg.) et Ralf Bertel (R.D.A.), 56,45 ; 6. Donat Perenz (Hongr.), 56,25 ; 7. Ebergard Ginger (R.F.A.), 56,05 ; 8. Zoltan Mayar (Hongr.), 55,95 ; 9. Henri Boerio (France), 55,85 ; 10. Michel Nikolai (Suisse), 55,80.

FINALES PAR APPAREILS

Anneaux : 1. Vladimir Markelov (U.R.S.S.), 19,6 pts ; 2. Tkatchev (U.R.S.S.), 19,4 ; 3. Tikhonov (U.R.S.S.), 19,15.

Saut : 1. Ralf Bertel (R.F.A.) et Tabak (Tch.), 19,275 ; 3. Markelov (U.R.S.S.), 19,05.

Barre fixe : 1. Stoyan Deltchev (Bulg.), 19,35 ; 2. Tkatchev (U.R.S.S.) et Markelov (U.R.S.S.), 19,25 ; 4. Boerio (Fr.), 19,2.

Parallèles : 1. Vladimir Tikhonov (U.R.S.S.), 19,1 ; 2. Ginger (R.F.A.) et Bertel (R.D.A.), 18,5.

Cheval-arçons : 1. Zoltan Mayar (Hong.), 19,8 ; 2. Nikolai (R.D.A.), 19,55 ; 3. Markelov (U.R.S.S.), 19,35.

Exercice au sol : 1. Alexandre Tkatchev (U.R.S.S.), 19,3 ; Markelov (U.R.S.S.), 19,15 ; 3. Tikhonov (U.R.S.S.), 10,10.

Hippisme

Le prix Europe 1, disputé à Longchamp et retenu pour les paris couplé gagnant et tiercé, a été gagné par Shafaraz, suivi de Knole et de Monde Soyeux, classés deuxièmes ex aequo. Les combinaisons gagnantes sont 6-7-12 et 6-12-7

Jeu à treize

Pour le premier match de sa tournée, l'équipe de France a été battue 37 à 6 par la sélection de Papouasie, le 29 mai, à Port-Moresby.

Motocyclisme

GRAND PRIX DE FRANCE AU CASTELLET

125 cm3. — 1. Bianchi (It.), 43 min. 8 sec. 68, moy. : 145,440 kilomètres-heure ; 2. Lazzarini (It.), 43 min. 21 sec. 2 ; 3. Burlol (Aut.), 44 min. 25 sec. 25.

250 cm3. — 1. Ekerold (Afr. du S.), 46 min. 29 sec. 19, moy. : 149,989 kilomètres-heure ; 2. North (Afr. du S.), 46 min. 35 sec. 24 ; 3. Soussan (Fr.), 48 min. 35 sec. 89. Tous sur Yamaha.

350 cm3. — 1. Katayama (Jap.), 49 min. 23 sec., moy. : 155,299 kilomètres-heure ; 2. Ekerold (Afr. du S.), 49 min. 47 sec. 77 ; 3. Kneubuhler (Suisse), 50 min. 7 sec. 44 ; 3. Soussan (Fr.). Tous sur Yamaha.

500 cm3. — 1. Sheene (G.-B., Suzuki), 48 min. 73, moy. : 159,736 kilomètres ; 2. Agostini (It., Yamaha), 48 min. 4 sec. 7 ; 3. Baker (U.S.A., Yamaha), 48 min. 16 sec. 37 ; 4. Bonera (It., Suzuki) ; 5. Coulon (Fr., Suzuki).

Side-car. — 1. Michel-Lecorre (Fr., GEP-Yamaha), 42 min. 35 sec. 36, moy. : 147,336 kilomètres-heure ; 2. O'Dell - Konny (G.-B., Chell-Yamaha), 43 min. 10 sec. 92 ; 3. Schilling - Gundel (D., Yamaha), 43 min. 20 sec. 7.

Volley-ball

Clamart a gagné la Coupe de France en battant Tourcoing 3 sets à 1.

EN ILE-DE-FRANCE

Dans le XIXe arrondissement

ASSOCIATION CHERCHE TOIT

PLACE des Fêtes, un village dans le dix-neuvième arrondissement, un village tout neuf, car ces deux mille cinq cents logements ne sont pas encore sortis des limbes de la rénovation. On a pensé à tout, des écoles au dispensaire, mais on a oublié les associations. La Maison de quartier qui figurait sur les premiers projets a, comme par enchantement, été rayée de la carte... et remplacée par un centre scolaire.

En décembre 1957, le Conseil de Paris décidait de rénover cet îlot du XIXe arrondissement. Il n'était pas question, en ce temps-là, de réhabiliter les vieux immeubles ; il est vrai que ceux-là étaient si vétustes qu'ils ne méritaient guère de l'être. On rénova donc, à grands coups de constructions neuves, autour de la place des Fêtes.

En 1971, une association naissait : Place des Fêtes - Avenir, et se donnait pour mission de créer et d'animer la future Maison de quartier. En attendant que celle-ci sorte de terre, l'association obtenait, « à titre provisoire et exceptionnel », de la Société anonyme de gestion immobilière (SAGI), chargée de la rénovation, deux pièces dans un immeuble promis à la démolition. Mais les années passèrent, l'association déménagea quatre fois... et la Maison de quartier disparut du projet de rénovation.

En 1975, pour remplacer la Maison qui ne verrait jamais le jour, le préfet de Paris proposait aux élus de la capitale de racheter un ancien couvent de religieuses, mais sa proposition fut rejetée par l'assemblée municipale, et l'association s'installa définitivement dans le provisoire.

Elle était logée au 46 de la rue du Pré-Saint-Gervais, lorsque, au début du mois de mai, un incendie endommagea cet immeuble. La SAGI, jugeant que les locaux n'offraient pas toutes les garanties de sécurité nécessaires, leur demanda de déménager. Mais l'association refusa de déguerpir. « *Nous voulons,* disent ses responsables, *des locaux pour toutes nos activités ; en plus d'une animation classique, nous proposons aux habitants du quartier une boutique de droit où ils peuvent venir discuter de leurs problèmes juridiques, un groupe de femmes, une boutique de santé, un groupe d'achat de produits biologiques, un groupe de musiciens, deux crèches autogérées. Nous en avons assez d'errer de logement en logement.* »

« *Nous avons toujours soutenu l'action de l'association,* répond-on à la SAGI, *nous lui avons prêté des locaux, mais nous ne sommes pas responsables des refus de la Ville de Paris, qui a tout d'abord rayé la Maison de quartier de son programme et a ensuite renoncé à l'achat de l'ancien couvent. Nous allons proposer à l'association d'élire domicile dans les 150 mètres carrés de locaux collectifs résidentiels d'un immeuble que nous allons livrer cet été.* »

Cent cinquante mètres carrés à la place des 1 400 mètres carrés au sol qui étaient prévus *pour la Maison de quartier...* —

M.-C. R.

POINTS DE VUE

La paix au Marais ?

Par PHILIPPE MITHOUARD (*)

SI l'on veut restaurer la qualité esthétique et maintenir la qualité humaine du Marais, des actions d'envergure doivent être entreprises sur deux plans : celui de l'urbanisme et celui de la restauration immobilière proprement dite.

Sur le plan de l'urbanisme il faut procéder, par des opérations volontaristes, à la fois au « curetage » des centres d'îlots et à la création des équipements publics prévus au plan de sauvegarde ; subventionner tout ou partie des démolitions des bâtiments parasitaires imposés au plan de sauvegarde. Cette « mise en condition » facilitera les opérations ponctuelles au niveau des immeubles.

Sur le plan de la restauration immobilière proprement dite, il faut amplifier les interventions sur les immeubles du patrimoine de la Ville de Paris, créer un patrimoine d'H.L.M. dans les immeubles anciens par exercice du droit de préemption et aider les propriétaires d'immeubles qui accepteraient de plafonner les loyers.

L'un des buts recherchés par la politique actuelle est de permettre à tous d'avoir les moyens de choisir le type et la localisation des logements qui leur convient, et la tendance est de remplacer « l'aide à la pierre », qui peut conduire à une certaine ségrégation, par « l'aide à la personne ». Toutefois on peut penser que la qualité du Marais et sa situation au centre de Paris entraîneront une demande extérieure très forte, et, en raison du coût élevé des travaux, « l'aide à la personne » ne suffira pas pour rendre les nouveaux loyers supportables à la plupart des habitants actuels du Marais.

Pour permettre de maintenir la diversité actuelle de la population, une intervention de la puissance publique est indispensable qui devra, directement ou indirectement, prendre la forme d'une « aide à la pierre » et qui devra être prise en charge pour une part importante par la Ville de Paris. En cette matière, il reste beaucoup à imaginer, la difficulté étant de ne pas créer un enrichissement injustifié aux propriétaires et une rente d'occupation anormale aux locataires.

D'ores et déjà, une mesure conservatoire devrait être envisagée interdisant la mise en copropriété des immeubles qui ne sont pas dotés d'un confort minimum. La vente par lot permet, en effet, une augmentation considérable du prix de vente (de l'ordre de 50 à 100 %) donc une prise de bénéfice non justifiée ; elle rend extrêmement difficile l'exercice du droit de préemption et complique à l'extrême la mise au point du programme technique de restauration.

Il faudrait mettre en place pour le Marais un plan de préemption du même ordre que celui que la Ville de Paris applique dans le secteur des Halles.

Ces mesures permettraient de dépassionner le débat et de convaincre les propriétaires et les occupants que la politique de restauration à but social qui est préconisée n'est pas un leurre et que l'État et la Ville de Paris se donneront les moyens de mener cette politique. Ce n'est qu'à ce prix que l'on pourra réagir vigoureusement contre les campagnes dressant locataires et propriétaires les uns contre les autres et dont les habitants actuels du Marais font finalement les frais.

(*) Conseiller de Paris (centriste), président de la société pour la restauration du Marais.

Quatre roues contre deux

EN début d'année, Jacques Essel, l'animateur du Mouvement défense de la bicyclette, avait demandé au préfet de police de Paris si les cyclistes pouvaient emprunter les couloirs d'autobus. Celui-ci lui avait alors répondu par la négative. Jacques Essel lui demanda alors comment, dans la partie de la chaussée qui ne comprend pas de couloir d'autobus et où — selon lui — les cyclistes doivent rouler, il entendait faire respecter le code de la route qui précise que les voitures ne doivent pas doubler les cyclistes à moins d'un mètre (ni d'un côté ni de l'autre, est-il nécessaire de le préciser). Un véritable casse-tête !

Un peu plus tard, s'adressant aux candidats parisiens aux élections municipales, le Mouvement défense de la bicyclette leur demandait : « *Voulez-vous nous dire si vous prenez personnellement l'engagement d'exiger l'application de cette loi lorsque vous serez élu ?* » Les réponses furent, nous a-t-on assuré, peu nombreuses...

Entre-temps, par une nouvelle lettre en date du 28 février, le préfet de police apportait une précision qui, tout en comportant une nouveauté importante, montrait le désarroi dans lequel semblent se trouver les responsables préfectoraux face à l'afflux croissant des deux-roues non motorisés dans le trafic urbain : « *En agglomération, et notamment à Paris, eu égard à la densité du trafic, les dispositions réglementaires visées dans votre correspondance (le respect du dépassement à un mètre) sont difficilement applicables, quelles que soient les hypothèses de circulation, c'est-à-dire même dans les voies où il n'y a pas de couloir réservé aux autobus. Elles ne le seraient d'ailleurs pas davantage si les bicyclettes étaient admises dans les couloirs étant donné le gabarit des autobus (2,50 mètres) et la largeur des couloirs (3 mètres). La violation de cette règle a pour but de situer les responsabilités en cas d'accident, mais il est bien certain que les infractions sont insaisissables.* » Les services préfectoraux ajoutaient une information capitale : « *Aussi la préfecture de Paris a-t-elle demandé aux services ministériels compétents une modification de l'art. R. 14 du code de la route et proposé d'admettre la circulation des engins à deux roues dans les couloirs réservés à la circulation des autobus.* »

MICHEL DELORE.

PAS DE BÉTON SUR L'HIPPODROME

Les haras resteront dans le vert

LES haras de Jardy et l'hippodrome de Saint-Cloud ne seront pas « construits ; on en est sûr : les plans d'occupation des sols des communes sur lesquelles ils sont situés ont classé ces 160 hectares en « zone naturelle à protéger ». Point final d'une affaire qui dure depuis sept ans.

Tout, en effet, a commencé en 1970. M. Marcel Boussac, propriétaire des haras de Jardy (85 hectares) et de l'hippodrome de Saint-Cloud (77 hectares), envisageait de construire sur ces terrains deux ensembles immobiliers de six mille logements chacun.

Les haras de Jardy sont situés sur les communes de Marnes-la-Coquette et de Vaucresson, entre l'autoroute de l'Ouest (Autoroute A 13) et les bois de Fausses-Reposes. Six quartiers, deux cent soixante immeubles reliés par une énorme dalle de béton de cinquante hectares, douze mille places de stationnement, deux collèges d'enseignement supérieur et un collège d'enseignement technique, soit une véritable ville de vingt mille habitants devait s'y installer.

L'hippodrome de Saint-Cloud, situé sur les communes de Saint-Cloud et de Rueil-Malmaison, devait lui aussi accueillir six mille logements, auxquels seraient venu s'ajouter des mètres carrés de bureaux et divers équipements. Vingt-cinq mille habitants y étaient attendus.

Les promoteurs de l'opération devaient d'autre part participer au financement d'un certain nombre d'infrastructures : doublement de l'autoroute de l'Ouest et aménagement de la « tête de pont » de Suresnes.

Les communes intéressées étaient d'accord, et les promoteurs prévoyaient que tout serait terminé à la fin de la décennie, lorsque le conseil d'administration du district, devenu depuis le conseil régional d'Ile-de-France, s'inquiéta d' « un éventuel changement d'affectation de ces deux terrains » *et demanda au préfet de région* « un complément d'information ».

C'est que ce programme de logements était en contradiction totale avec le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de la région parisienne : le SDAU marquait la volonté des pouvoirs publics de mettre fin à l'urbanisation en tâche d'huile de l'agglomération parisienne, or ces terrains étaient les seules « coupures vertes » entre Paris et Versailles. D'autre part, la construction de ces douze mille logements aurait constitué une atteinte supplémentaire au « rééquilibrage à l'Est » préconisé par les documents d'urbanisme.

Le 25 septembre 1971, M. Albin Chalandon, alors ministre de l'équipement, donnait raison aux élus régionaux en décidant que les deux terrains ne seraient pas bétonnés. « Les haras de Jardy, *avait précisé le ministre de l'équipement,* seront presque sûrement acquis par la collectivité publique. » *Le terrain devait, en effet, compenser la destruction des forêts de l'Ouest parisien entraînée par le passage de la rocade A 86.*

Les choses en restèrent là jusqu'en novembre 1975. M. Boussac, qui rencontrait alors des difficultés de trésorerie envisageait de vendre les haras de Jardy. « Ces terrains sont inconstructibles », *précisait à nouveau le ministère de l'équipement. Qui a jamais vu un promoteur s'intéresser à un terrain inconstructible ? L'hippodrome de Saint-Cloud fut pour sa part acheté par une société d'encouragement.*

Les deux domaines demeureront donc des espaces verts. Pour rendre définitive, opposable au tiers... et aux promoteurs la décision du ministre de l'équipement, il fallait un plan d'occupation des sols (POS). C'est désormais chose faite. Le POS des communes concernées sera rendu public au cours des semaines à venir. Les Hauts-de-Seine conserveront ainsi entre Paris et Versailles un poumon vert. Reste à savoir quand les pouvoirs publics se décideront à acquérir les haras.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

DANS LES HUIT DÉPARTEMENTS

Fin des palaces

L'HOTEL CLARIDGE, sur les Champs-Elysées, l'un des derniers palaces parisiens, a fermé ses portes. M. François Bénard, député (R.I.) de l'Oise s'étonnait que l'État n'ait pas essayé de le sauver « *alors que des sommes importantes sont dépensées chaque année pour la construction de nouveaux hôtels* ».

Le ministre de la culture et de l'environnement lui a répondu dans le *Journal officiel* du 25 mai. « *L'hôtellerie de prestige à Paris,* explique-t-il, *éprouve actuellement des difficultés. En effet, la demande de clientèle pour ce type d'hébergement diminue, elle s'oriente de plus en plus vers les établissements de conception plus moderne qui offrent une gamme de services répondant mieux à ses aspirations, notamment s'agissant de la clientèle d'affaires et de congrès. L'exploitation de l'Hôtel Claridge a incontestablement subi les conséquences de cette évolution et, pour y répondre, la direction de l'établissement avait envisagé d'effectuer d'importants travaux de modernisation, mais le projet a été abandonné en raison de son coût trop élevé. Les propriétaires ont dès lors décidé de trouver à l'immeuble une autre utilisation (galerie marchande et location para-hôtelière).*

90.000 personnes sous le bruit

COMBIEN de personnes vivent et vivront autour des aéroports parisiens, et dans quelles conditions ? La question est souvent posée, et avec inquiétude. Le ministre de l'équipement vient dans le *Journal officiel* du 25 mai de donner un certain nombre de précisions chiffrées en réponse à la question de M. René Ribière, député (non inscrit) du Val-d'Oise.

On sait que trois zones de bruit sont délimitées autour des aéroports : A, B et C dans l'ordre d'intensité décroissante. L'administration prévoit qu'en 1985, 7 000 personnes vivront en zone A autour d'Orly, 29 000 en zone B, 39 000 en zone C. Pour Roissy - Charles - de - Gaulle les chiffres avancés sont 200 personnes en zone A, 1 800 en zone B, 15 000 en zone C. Au total 75 000 personnes à Orly et 17 000 à Roissy vivront sous le bruit des avions.

Autres précisions aussi inquiétantes : on comptera autour d'Orly 25 établissements de soins et 48 établissements d'enseignement (27 600 élèves) et autour de Roissy 5 établissements de soins et 20 établissements d'enseignement (6 300 élèves).

Le grand magasin du Forum

DANS dix-huit mois, le Forum des Halles sera inauguré, mais sa mise en service s'étalera sur un an. Le dernier bulletin d'information de la Société d'aménagement (SEMAH) donne le détail des différentes activités représentées dans ce nouveau « grand magasin » de Paris, qui occupera au total 46 000 mètres carrés de plancher.

En tête, les magasins d'habillement (12 350 m2). Viennent ensuite les restaurants et cafés avec 6 345 mètres carrés et les « activités culturelles et de loisirs » (cinémas, librairie, discothèques, salle polyvalente) avec 6 100 mètres carrés.

Les vœux de Saint-Quentin

FAIT sans précédent dans l'histoire des villes nouvelles, les conseillers municipaux des onze communes de Saint-Quentin-en-Yvelines viennent d'organiser à Elancourt leur première réunion commune. Dans un souci de décentralisation et afin d'associer tous les élus aux grandes orientations, le nouveau président du Syndicat communautaire d'aménagement de la ville nouvelle, M. Mario Urbanet (P.C.), avait décidé de convier les deux cent cinquante et un conseillers municipaux concernés à une séance de travail et de réflexion.

Malgré la forte poussée de la gauche, qui détient huit des onze communes depuis mars dernier une centaine d'élus seulement étaient présents, représentant l'ensemble des localités. Contraints d'adopter un budget en déséquilibre, les élus de Saint-Quentin demandent à l'État une subvention compensatrice et la mise en œuvre de moyens importants pour ne pas faire payer à une seule génération l'ensemble de la ville nouvelle.

D. R.

Deux fois plus cher à Boulogne qu'à Chelles

LE volume des ventes d'appartements à Paris est stable depuis janvier 1977, et les prix de vente moyens du mètre carré habitable font apparaître pour le premier trimestre une hausse de 1,5 % par mois, indique le bulletin d'analyse et de conjoncture immobilière édité par la Société générale.

Soixante-deux pour cent des appartements parisiens sont proposés à un prix compris entre 4 850 F (dans le 19e arrondissement) et 6 000 F (valeur moyenne de Paris). 38 % sont compris entre 6 600 F et 10 000 F (dans les 7e et 8e arrondissements).

A titre de comparaison le prix moyen des appartements parisiens était de 5 900 F à la même époque de l'an dernier et de 5 300 F en 1975.

En banlieue, et pour ce qui concerne l'habitat collectif, un quatre pièces à Chelles (Seine-et-Marne) est livré pour 2 700 F le mètre carré tandis qu'à Boulogne (Hauts-de-Seine) un logement de même type atteint 6 000 F.

EQUIPEMENT

TRANSPORTS

Mouvements de grève dans la marine marchande

Les armateurs dénoncent le coût prohibitif des équipages français

Pas plus sur mer qu'à terre, les salariés ne sont prêts à accepter de bon cœur les contraintes du plan Barre. Ainsi les syndicats de marins C.G.T. et C.F.D.T. ont-ils invité leurs adhérents à organiser entre le 20 et le 31 mai des retards de quarante-huit heures à l'appareillage ou à l'accostage des navires.

Les marins protestent contre les insuffisantes augmentations de salaires accordées par le Comité central des armateurs (C.C.A.F.). Ils réclament aussi un système de préretraite à cinquante-deux ans et demi (le statut du marin fixe la retraite à cinquante-cinq ans) et un relèvement des pensions.

Ces escarmouches maritimes se produisent à un moment où les armateurs français, face à une concurrence internationale très vive, se montrent de plus en plus préoccupés par le poids des charges d'équipage dans les comptes d'exploitation. Le C.C.A.F. a élaboré il y a quelques semaines un rapport interne sur le « surcoût social du pavillon français » par rapport aux armements étrangers. Les conclusions de ce document ne manquent pas d'intérêt à la veille de la reprise des négociations paritaires.

Le métier de marin fait l'objet d'un *« encadrement réglementaire très particulier, étranger à toute préoccupation économique, qui ont une caractéristique majeure est le monopole d'emploi des marins français sur les navires français »*. Pour le C.C.A.F., voilà la cause fondamentale du surcoût, car dans les autres grandes nations maritimes le métier de marin relève du droit commun (âge de la retraite par exemple).

Dès 1960, des experts démontrent que le pavillon français subit, à cause du régime des congés et de la sécurité sociale, un *« handicap d'une ampleur dépassant largement les limites de l'acceptable »*. Depuis, en dépit de l'automatisation et de l'avance technologique dont bénéficient les navires français, les choses ne se sont guère améliorées. Exception faite de la flotte américaine — qui est « socialement » deux fois plus chère, — la marine marchande française est, selon le C.C.A.F., la plus onéreuse du monde.

● *Par rapport aux pavillons de l'Est :*

Ils constituent des concurrents très dangereux pour les armateurs occidentaux. Pour ce qui est des croisières, le pavillon grec, qui est pourtant l'un des moins chers, se révèle incapable de s'aligner sur les prix soviétiques.

● *Par rapport aux pavillons du tiers-monde :*

Les situations sont variées. Ainsi le coût des charges d'équipage sous pavillon indien est inférieur à celui du pavillon libérien, tandis que le coût sous pavillon brésilien est sensiblement supérieur à celui de Panama ou de Chypre. Mais, pour un navire automatisé battant pavillon d'un pays du tiers-monde « évolué », la différence avec le pavillon français tourne autour de 1 300 dollars par jour.

● *Par rapport aux pavillons de complaisance :*

La flotte de complaisance a pris un essor considérable, passant, entre 1965 et 1974, de 15 % à 25 % de la flotte mondiale. Sur ces navires, le personnel d'exécution est originaire de pays du tiers-monde. Les équipages, engagés au voyage, ne bénéficient pas de congés, et les armateurs ne sont soumis, en général, à aucune réglementation sur les pensions et la sécurité sociale. Selon le C.C.A.F. et, par exemple, pour un navire de 16 000 à 26 000 tonnes, le coût, sous pavillon libérien, avec un équipage asiatique est de 700 dollars par jour. Avec un navire français on atteint 2 250 dollars.

● *Par rapport aux pavillons européens :*

Si la France est à 100, le pavillon néerlandais est, en moyenne, à 90, la Norvège à 100, le pavillon suédois à 120, à condition que ces navires soient armés par des marins « nationaux ». Or ces pays, ainsi que l'Allemagne fédérale, ont eu la possibilité de transférer une grande partie de leur flotte sous des pavillons de complaisance ou d'armer un bon nombre de leurs navires avec des marins originaires de pays du tiers-monde. Au total, la balance France-Allemagne fait apparaître un handicap français de quelque 300 dollars par jour pour un bateau armé avec une trentaine d'hommes. Par rapport au pavillon néerlandais, la surcharge d'un gros porte-conteneurs français fait ressortir une différence plus sensible encore (600 dollars), tandis que dans de très nombreux cas le pavillon belge se révélerait plus onéreux que le pavillon français.

Un handicap pour les navires français

C'est avec le pavillon britannique que le C.C.A.F. a poussé le plus loin les comparaisons homogènes et significatives (voir le tableau). L'Union Jack, *« pavillon respectable et respecté »*, représente 45 % de la flotte de la Communauté et *« constitue un point de repère et une concurrence omniprésente pour la flotte française »*. La conclusion qui se dégage des analyses du C.C.A.F. aboutit à un handicap pour le navire tricolore de 1 000 dollars par jour environ sur un cargo moderne de 15 000 tonneaux, un minéralier ou un transporteur de marchandises en vrac *de 35 000 à 40 000 tonnes. Mais les* écarts peuvent varier davantage (1 300 dollars pour un porte-conteneurs, 2 260 dollars pour un car-ferry).

On pourrait croire que les navires français rattrapent sur les autres postes du bilan — réparation, assurance, patente, combustible, frais portuaires (1) — ce qu'ils perdent sur le terrain social. Il n'en est rien. *« Hormis les dispositifs financiers concernant l'investissement,* note en conclusion le rapport du C.C.A.F., *les autres éléments* (...) *sont de nature à alourdir encore ce handicap* (social) *et non pas à l'atténuer. »*

Voilà des propos (dont un des mérites essentiels est la franchise) qui ne laisseront personne insensible, dans les milieux maritimes. Ni les syndicats de marins ou d'officiers — qui savent que plusieurs armateurs ne se portent pas si mal — ni le secrétaire d'Etat aux transports, M. Marcel Cavaillé qui, en dépit de la crise des transports maritimes mondiaux, pense que les incitations financières de l'Etat sont suffisamment intéressantes pour que les armateurs français réalisent comme prévu, vers 1980, le plan *de développement de la marine* marchande.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) *« On n'hésitera pas à dire à cet égard que si dans le passé le port de Dunkerque était manifestement le moins sûr sinon le plus cher (...), c'est actuellement le port de Marseille qui, par suite des conditions véritablement scandaleuses de mise en œuvre de l'accord national sur l'ouverture des horaires de travail, détient les records d'insécurité et de coût »*, écrivent les armateurs dans leur rapport.

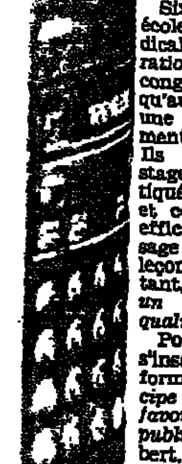
DIFFÉRENCE DES COUTS JOURNALIERS D'ÉQUIPAGE ENTRE DEUX CARGOS COMPARABLES BRITANNIQUE ET FRANÇAIS (*)

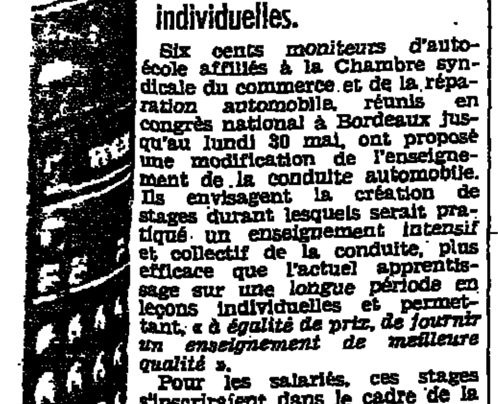
	Navire français	Navire britannique	Différence
Salaires d'embarquement	920	775	145
Congés	485	210	275
Disponibilité	150	40	110
Elèves	45	25	20
Sécurité sociale et charges annexes	525	130	395
Total salaires et charges	2 125	1 180	945
Nourriture à bord	125	120	5
Dépenses totales d'équipage	2 250	1 300	950

(*) En dollars, pour l'année 1976.











CIRCULATION

LES MONITEURS D'AUTO-ÉCOLE : des stages de conduite en remplacement des leçons individuelles.

Six cents moniteurs d'auto-école affiliés à la Chambre syndicale du commerce et de la réparation automobile, réunis en congrès national à Bordeaux jusqu'au lundi 30 mai, ont proposé une modification de l'enseignement de la conduite automobile. Ils envisagent la création de stages durant lesquels serait pratiqué un enseignement intensif et collectif de la conduite, plus efficace que l'actuel apprentissage sur une longue période en leçons individuelles et permettant, *« à égalité de prix, de fournir un enseignement de meilleure qualité »*.

Pour les salariés, ces stages s'inscriraient dans le cadre de la formation permanente. *« Le principe des stages a reçu un accueil favorable de la part des pouvoirs publics*, a indiqué M. Jean Lambert, président des Enseignants de conduite des véhicules à moteur, *et la concertation va se poursuivre avec les ministères concernés pour aboutir à la création de stages expérimentaux dès l'automne prochain. »*

URBANISME

AU CONGRÈS « CIVITAS NOSTRA »

Les quartiers anciens ne doivent pas être des « ghettos de luxe »

De notre correspondant

Le Puy. — *Les vastes et sévères bâtiments du grand séminaire du Puy, au pied du rocher Corneille supportant la monumentale statue de Notre-Dame de France, constituaient un cadre idéal en ce week-end de Pentecôte au congrès de la Fédération internationale « Civitas Nostra » sur le thème : « Des hommes pour réhabiliter les quartiers anciens ».*

« Nulle part, à l'exception peut-être de la Tchécoslovaquie, de la Pologne et des Pays-Bas, on ne voit appliquer avec méthode, détermination et les indispensables moyens financiers, une politique nationale de restauration des centres historiques », déclara M. Gérard Bourgarel, de Fribourg (Suisse), président de cette fédération internationale d'associations de quartier (1). *« Nos associations ne veulent pas s'enfermer dans leurs quartiers anciens, comme dans un ghetto de luxe. Elles sont intéressées au premier chef à l'amélioration du cadre de vie urbain, à la mise en valeur de l'habitat existant pris dans son ensemble, sans ségrégation d'ordre esthétique ou historique.*

» Notre mouvement ne se réduit pas à l'expression d'une société élitaire, soucieuse de préserver les valeurs et les traditions qui lui sont propres. Elle entend engager le dialogue avec tous les intéressés, tous les protagonistes de la nécessaire mutation de notre société de consommation en une société de participation. » (...)

Les travaux se déroulaient en présence des représentants de sept pays (Espagne, Italie, Japon, Pays-Bas, Suisse, Tchécoslovaquie, Tunisie), et ils ont permis aux participants de visiter les différentes réalisations de la société d'équipement d'Auvergne dans le secteur sauvegardé du Puy (34 hectares) dont le plan porte la signature de M. Yves Froidevaux, inspecteur général des monuments historiques, ainsi que la griffe bénédictine des croquis de l'architecte Claude Perron.

M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat au logement, félicita Civitas Nostra pour *« l'intelligence avec laquelle elle cherche depuis longtemps à promouvoir les vieux quartiers en se rappelant que ce qui en fait la richesse ce sont les hommes autant que les pierres ; c'est la vie sociale et les relations humaines autant que l'échelle des rues et le poids de l'histoire. Aimer les vieux quartiers c'est donc en entretenir la vie et l'animation autant que protéger le cadre : quand on aime son enfant on ne l'enferme pas dans un sarcophage »*.

M. Barrot attira l'attention de l'assistance sur une circulaire ministérielle du 10 mars dernier, signée de neuf ministres et secrétaires d'Etat, qui constituent la *« charte de l'intervention des pouvoirs publics pour les centres et quartiers urbains existants »*.

« L'enjeu de ce grand effort dépasse, en effet, un engouement, si respectueux soit-il, pour les vieilles pierres, conclut le ministre. *Il dépasse ce qui pourrait n'être qu'une simple mode. Il force à maintenir et à développer une société digne de ce nom, c'est-à-dire une société de dialogue. Par leur diversité même, par la sagesse de l'histoire qui les a lentement constitués, ces quartiers permettent, en effet, l'échange permanent entre tous les âges et toutes les conditions, et l'on peut bien dire qu'ils sont les seuls à le faire aussi bien. »*

FRANÇOIS MORISON.

(1) Section française, 2, allée des Hêtres, le Monastère, 92410 Ville-d'Avray.

RADIO-TÉLÉVISION

VU

« Ciné-Romance »

Walter Mitty, c'est vous, c'est moi. Rares sont ceux qui n'aiment pas rêvasser, fabuler, s'imaginer autre part, autrement, plus beaux, plus forts, plus riches, plus grands. Qui n'a pas pris l'avion pour Hawaï ou Bali... embarquement immédiat Havre-Caumartin, atterrissage porte des Lilas. Qui n'a pas inscrit au tableau noir de la cantine, entre le hachis Parmentier et la raie au beurre noir, bruyamment distribués de plateau en plateau, le champagne, le caviar et les violons d'un souper aux chandelles.

Et pour madame, qu'est-ce que ce sera ? Ce peut être n'importe quoi : huit jours de congé ou une nuit d'amour, un prix Nobel ou un prix de beauté, rencontrer un professeur de droit, un pilote de ligne ou un producteur de cinéma. Question d'appétit, d'éducation aussi, d'imagination enfin. Certains d'entre nous n'ont besoin de rien ni de personne pour décoller. Tout leur est prétexte à planer. D'autres préfèrent les voyages organisés avec, en guise de dépliant, populaires, bon marché, les romans-photos. Rappelez-vous Fellini et son premier film, le Cheik blanc, cette merveille, cette « cavale » continuelle, cet incessant va-et-vient entre le terne et l'éclatant, entre l'habituel et l'inattendu.

Ainsi, samedi soir sur Antenne 2, l'héroïne de Ciné-Romance, une mère célibataire, employée dans un grand magasin bruxellois, une gentille brune aux cheveux courts, passait-elle la grisaille de son existence harcelée, morcelée, décevante (biberon, toilette, crèche, trajet, tiroir-caisse et retour), au badigeon d'une autre vie dramatisée, rehaussée par les poncifs du genre, la vie d'une jeune vendeuse justement, une blonde aux cheveux longs, courtisée, séduite, abandonnée, bafouée, engrossée, aimée, épousée, figée enfin de clichés en clichés dans des situations exprimées d'une façon emphatique, ampoulée, digne des bulles de tradition.

Candidat belge au prix Louis-Philippe-Kammans 1977 destiné à récompenser la meilleure dramatique réalisée par les pays francophones, Jean-Marie Degesves a sa chance. C'était bien vu, bien rendu. On sautait sans difficulté — autre style, autre ton — de la réalité à la fiction. Mieux : réveillés par les vagissements du bébé, secoués par les arrêts de l'autobus, intrigués par des ragots du rayon, déçus par des rencontres de hasard, on partageait la hâte de Viviane à rejoindre Jacqueline et à retrouver la clé des rêves entre les pages de ce magazine spécialisé dans la romance débitée en plans fixes.

CLAUDE SARRAUTE.

LUNDI 30 MAI

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, FILM : FRIC-FRAC, de R. Lehmann (1930), avec Fernandel, Arletty, M. Simon, H. Robert, M. Vallée, J. Varennes, Andrex (N.). (Rediffusion.)

Un brave garçon, employé de bijouterie, tombe amoureux d'une fille de petite vertu. Situations pittoresques et délices de l'argot, d'après la célèbre pièce d'Edouard Bourdet. A voir pour les numéros d'acteur.

22 h. 15, Hommage : Michel Simon, par S. Peter.

Interviews et extraits de films, à l'occasion du deuxième anniversaire de la mort de l'acteur.

23 h. 20, Tennis : Internationaux de France à *Roland-Garros (résumé).*

Vers 23 h. 35, Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Jeu : La tête et les jambes ; 21 h. 50, Documentaire : La saga des Français, prod. M. del Castillo. (Fiches de vœux, réal. Simone Vannier).

Révolte ou passivité des fonctionnaires, ou l'univers étouffant de l'administration. Les cartes de vœux au pays du béton.

22 h. 55, Polémique : L'huile sur le feu, de Ph. Bouvard.

Le problème des assurances automobiles oppose M. Bengel à M. Gentilé.

23 h. 35, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, *FILM (cinéma public)* : *FORTUNAT*, d'A. Joffé (1960), avec M. Morgan, Bourvil, G. Morlay, R. Varte, T. Bilis, P. Millow, F. Robert (N.). *(Rediffusion.)*

Sous l'occupation allemande, un paysan de l'Allier fait passer en zone libre une grande bourgeoise avec ses deux enfants. Il la prend en charge et assume, pendant toute la guerre, une paternité d'occasion. Une chronique fort émouvante sur le fond noir des années 40. Un grand rôle de Bourvil.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Conte radiophonique : « les Six Paresseux », de Jean Loisy, avec J.-M. Fertey, R. Bret, E. Legrand, réalisation G. Gravier :

Le sire de Kervenec avait six fils qui n'aimaient pas travailler. Une fée fortunée devint l'épouse de l'un d'eux.

21 h., L'autre scène ou les Vivants et les Dieux : « la Bhagavad Gita », par F. Nemo, réal. J.-J. Vernel ;

Un commentaire de l'évangile de l'hindouisme, sur des enregistrements originaux de chants sacrés.

22 h. 30, Entretiens avec G. Ferdière, par M. Benezet ; 23 h., De la nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20 h., Conversation souterraine : œuvres de Bach et de Haydn ; 20 h. 30, Entrée de jeu : Schumann, par A. Perchat, C. Besmann, B. Fontaine, P. Balraud, A. Trouttet ; 21 h. 50, Percussions de Strasbourg : Taira et Xénakis ; 23 h., Richard Strauss : extraits de « la Femme silencieuse », de « Capriccio » et des derniers lieder ; 0 h. 5, Non écrites : Iran I ; 1 h., Relais... Analogies : L. Balada, C. Gervaise, F. Couperin, M. de Falla, A. Rosay.

MARDI 31 MAI

CHAINE I : TF 1

De 12 h. 15 à 20 h. 30, Programme ininterrompu, avec à 15 h. 30, Les femmes qui font du cinéma (2e partie) ; à 18 h., Vieillit-on de la même façon ? ; à 19 h., Feuilleton : Bonsoir chef.

20 h. 30, Série : Histoire de l'aviation (cinquième volet : D'une guerre à l'autre), par D. Costelle.

21 h. 30, Education : L'enseignement technique, débat à 22 h. 25.

Avec M. René Haby, ministre de l'éducation, M. Fournier et M. Montant, du Syndicat national de l'enseignement technique, un ingénieur et un chef d'entreprise.

22 h. 55, Tennis : Internationaux de France à Roland-Garros.

23 h. 15, Journal.

CHAINE II : A 2

De 13 h. 35 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 18 h., Fenêtre sur... le T'ai-K'Iuan.

20 h. 35, Les dossiers de l'écran : FILM SACCO ET VANZETTI (1971), de G. Montaldo, avec R. Cucciola, G.-M. Volonte, C. Cuzak.

Le procès de deux anarchistes italiens, émigrés aux Etats-Unis, qu'un jugement inique condamna, il y a cinquante ans, à la chaise électrique. Une affaire politique qui remua l'opinion internationale.

Vers 22 h., débat : Les luttes sociales aux Etats-Unis.

Avec F. Russel et David Félix, historiens américains.

23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM (westerns, policiers, aventures) : LE PISTOLERO DE LA RIVIERE ROUGE, de R. Thorpe (1965), avec G. Ford, A. Dickinson, Ch. Everett, G. Merrill. (Rediffusion.)

Un jeune homme veut se mesurer à un shérif, réputé pour être le meilleur tireur de l'Ouest, et l'abattre. Tandis que l'affrontement se prépare, une amitié naît entre les deux adversaires. Un thème typiquement westernien, conduit selon un habile crescendo dramatique.

22 h., Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Dialogues, par R. Pillaudin : « Le civisme mondial » ; 21 h. 15, Musiques de notre temps, par G. Léon ; 22 h. 30, Entretiens avec Gaston Ferdière, par M. Benezet ; 23 h., De la nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, « Quatuor hongrois en ut majeur opus 33 » (Haydn) ; « Quatuor nº 4 » (Bartok) ; « Opus 19 nº 6 » (Beethoven) ; 22 h. 30, France-Musique la nuit : R. Leibowitz, par R. Koering ; 0 h. 5, Non écrites : Iran II, par D. Chemirani ; 1 h., Relais : structures sonores de Baschet-Lasry (orgues de cristal).

TRIBUNES ET DÉBATS

LUNDI 30 MAI

— *M. Roland Barthes*, écrivain, professeur au Collège de France, parlera des intellectuels dans la civilisation contemporaine au cours de la « Tribune libre » de FR 3, à 19 h. 40.

MARDI 31 MAI

— *Les citoyens du monde* disposeront de la « Tribune libre » de FR 3, à 19 h. 40.

— *« Les luttes sociales aux Etats-Unis en 1920 »*, est le sujet du débat des Dossiers de l'écran à 22 h. sur Antenne 2 auquel participeront MM. *Francis Russel* et David Felix, historiens américains, ainsi que d'autres spécialistes.

A L'HOTEL DROUOT

Mardi

EXPOSITIONS

S. 1 - Vénerie. Boutons d'équipages. Armes.

S. 4. - Tableaux anc. et modernes. Meubles d'époque.

S. 10. - Art nouveau, déco.

S. 13. - Important ens. d'estampes françaises 19e début 20e.

ARMÉE

A Villeurbanne

DES JEUNES GENS ONT MANIFESTÉ EN FAVEUR DE L'INSOUMISSION

L'un d'entre eux a été remis aux autorités militaires

Une trentaine de jeunes gens se réclamant du Groupe insoumission ont manifesté samedi 28 mai à Villeurbanne devant l'hôtel de ville, en distribuant des tracts *exprimant* leur *opposition* au service national.

Les jeunes gens ont demandé ensuite à être entendus par M. Charles Hernu, maire (P.S.) de Villeurbanne, qui a accepté de les recevoir. Ils l'ont invité à exposer sa position sur l'insoumission et à faire arrêter M. Patrick Fréchet, *insoumis depuis juin 1975, qui se* trouvait parmi eux.

M. Hernu, qui est le spécialiste des questions militaires au parti socialiste, a fait part de son opposition à l'insoumission, mais il a estimé que les statuts d'objecteurs de conscience existant actuellement pourraient être améliorés. Le maire a refusé de faire arrêter M. Fréchet, en faisant valoir qu'il existe un commissariat de police *à la sortie de l'hôtel de ville.*

Après une nouvelle distribution de tracts près de l'hôtel de ville, puis au commissariat de police, les manifestants ont finalement été interpellés par la police pour une vérification d'identité et M. Patrick Fréchet a été mis à la disposition de l'autorité militaire.

ARTS ET SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra, 19 h. 30 : la Flûte enchantée.
Comédie-Française, 20 h. 30 : l'Impromptu de Versailles.

Les autres salles

Athénée, 21 h. . Equus.
Campagne-Première, I, 19 h. : Solo pour Vanina. — II, 19 h. 30 : la Chouchoute du cap Horn.
Coupe-Chou, 20 h. 30 'Impromptu du Palais-Royal.
Ecole nationale supérieure des arts et techniques du théâtre, 19 h. 30 : le Triomphe de l'amour.
Espace Pierre-Cardin, 20 h. 30 : Senor Presidente.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 21 h. : l'Homme aux camélias.
Madeleine, 20 h. 30 : Peau de vache.
Marais, 20 h. 45 : le Grand Vizir ; le Cosmonaute agricole.
Plaisance, 20 h. 45 · le Boa sous la cloche.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : Lady Strass.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : Folies bourgeoises.
Récamier, 20 h. 30 : les Fraises musclées.
Théâtre Essaïon, I, 21 h. : Monique Morelli. — II, 21 h. : Feydeau Farreloïk ; 22 h. 15 : la Maison d'en face.
Théâtre des Deux-Portes, 20 h. 45 : Trois petites vieilles et puis s'en vont
Théâtre de la Rue-d'Ulm, 20 h. 30 : Mockinpott.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : les Troyennes.

Les cafés-théâtres

Café d'Edgar, I, 20 h. 30 : Boby Lapointe ; 22 h. 30 : J.-M. Thibault. — II, 22 h. 15 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Les Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : Etrange pâleur ; 21 h. 45 : Au niveau du chou ; 23 h. : What a fair foot.
Le Fanal-aux-Halles, 20 h. 15 : le Président.
Aux Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : les Catcheuses ; 22 h. 30 : l'Amour en visites.
Au Tout-à-la-Joie, 21 h. : Festival de la chanson inconnue.
Sélénite, I, 20 h. 45 . Ballade pour un auteur disparu ; 22 h. . Rosine Pavey. — II, 21 h. : Pinock et Matho ; 22 h. 30 : les Faiseuses d'anges.

Lundi 30 mai

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : R. P. R. ou Le nouveau-né a une grande barbe.
Deux-Anes, 21 h. : Marianne, ne vois-tu rien venir ?

Les concerts

Le Lucernaire-Forum, 19 h. et 21 h. : Pascal Roge, piano, et Pierre Amoyal, violon (Bach, Brahms, Debussy, Saint-Saëns).

Jazz, pop' et rock

Théâtre Montparnasse, 21 h. : Steps.
Le Lucernaire-Forum, 23 h. : G. Hekimian.
Caveau de la Huchette : Raymond Fonsèque Jazz Fouchtra.

Le music-hall

Casino, 20 h. 30 : Parisline.
Fontaine, 21 h. : les Orchidées ; Dick Annegarn.
Elysée-Montmartre, 21 h. : Oh Calcutta !
Lido, 22 h. 30 et 0 h. 30 : Allez ! Lido.
Olympia, 21 h. : La Pena de Los Parros.
Palais des sports, 21 h. : Harlem Globetrotters.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : les Vampires, de L. Feuillade (III) ; 18 h. 30 : les Vitelloni, de F. Fellini ; 20 h. 30 : les Soleils de l'île de Pâques, de P. Kast (en présence de l'auteur) ; 22 h. 30 : Sirocco, de C. Bernhardt.

Les exclusivités

ADOPTION (Hong., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18)
LES AMBASSADEURS (Fr.-Tun., v.o.) Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
AND THEN CAME ROCK (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34)
AMES PERDUES (It., v.o.) Studio Galande, 5e (033-72-71), U. G. C. Marbeuf, 8e (225-47-19).
BARRY LYNDON (Ang., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46).
CASANOVA DE FELLINI (It., v.o.) (**) 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Styx, 5e (633-08-40), v.o.-v.f. · Les Templiers, 3e (272-94-56) ; v.o. · Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
LE CHATIMENT (It., v.f.) (**) : Omnia, 2e (233-39-36), George-V, 8e (225-41-46) Les Images, 18e (522-47-94)
LA COMMUNION SOLENNELLE (Fr.) U.G.C Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C Odéon, 6e (325-71-08) Biarritz, 8e (723-69-23), Haussmann, 9e 770-47-55), 14-Juillet-Bastille, 12e (357-90-81), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Murat, 16e (288-99-75)
LE COUPLE TEMOIN (Fr.-Suis.) Studio Logos, 5e (033-26-42)
LE DERNIER BAISER (Français) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) Cluny-Palace, 5e (033-07-76), St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) Ambassade, 8e (359-19-08), Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96) Mayfair, 16e (525-27-06), Berlitz, 2e (742-60-33), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
L'EXECUTEUR (Ital., v.o.) Elysées-Cinéma (8e) (225-37-90) V.F. : Rex (2e) (236-83-93), Rotonde (6e) (633-08-22), Cinémonde-Opéra (9e) (770-01-90), U.G.C Gare de Lyon (ex-Liberté) (12e) (343-01-59).
FERDINAND LE RADICAL (All. v.o.) La Clef (5e) (337-90-90)
LE FANTOME DE BARBE-NOIRE (A., v.o.) en soirée Ermitage (8e) (359-15-71) V.F. · Rex (2e) (236-83-93), Ermitage (8e) en mat., U.G.C. Gobelins (13e) (331-06-19), Mistral (14e) (539-52-43), Bienvenüe · Montparnasse (15e) (544-25-02), Murat (16e) (288-99-75).
LA GRIFFE ET LA DENT (Fr) : Grands-Augustins (6e) (633-22-13) Calypso (17e) (754-10-68)
L'HERITAGE (Ital., v.o.) . Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; France-Elysées, 8e (723-71-11), v.f. ; Impérial (2e) (742-72-52), Gaumont-Madeleine (8e) (073-56-03).
HISTOIRE D'AIMER (Ital., v.o.) . Normandie (8e) (359-41-18) U.G.C Danton (6e) (329-42-62)
L'HOMME QUI AIMAIT LES FEMMES (Fr.) Rex (2e) (236-83-93), U.G.C Odéon (6e) (325-71-08), Bretagne (6e) (222-57-97), Normandie (8e) (359-41-18) Helder (9e) (770-11-24), Mistral (14e) (539-52-43) Magic-Convention (15e) (828-42-27)
JULIE POT DE COLLE (Fr.) . U.G.C. Danton (6e) (329-42-62) . Bretagne (6e) (222-57-97), Biarritz (8e) (723-69-23) Caméo (9e) (770-20-89).
L'UNE CHANTE, L'AUTRE PAS (Fr.) . Quintette (5e) (033-35-40)
MADAME CLAUDE (Fr.) (*) . Gaumont - Théâtre (2e) (231-33-16), Cluny-Palace (5e) (033-07-76), Hautefeuille (6e) (633-79-38), Bosquet (7e) (551-44-11), Marignan (8e) (359-92-82), Lumière (9e) (770-84-64), Fauvette (13e) (331-56-86) Montparnasse-Pathé (14e) (326-65-13), Gaumont-Convention (15e) (828-42-27), Victor-Hugo (16e) (727-49-75), Wepler (18e) (387-50-70), Gaumont Gambetta (20e) (797-02-74)
MON CŒUR EST ROUGE (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
NETWORK (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
OBSESSION (A., v.o.) Quintette, 5e (033-35-40), Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. . Balzac, 8e (359-52-70), Montparnasse · Pathé, 14e (326-65-13) Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Rio-Opéra, 2e (742-82-54).
L'OMBRE DES CHATEAUX (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Olympic, 14e (542-67-42).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Saint - Michel, 5e (326-79-17) Luxembourg, 6e (633-97-77), Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Athéna, 12e (343-07-48)
PASQUALINO (A., v.o., **) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
PRELUDE A LA VIE SEXUELLE (Belg.) . Le Seine, 5e (325-95-99)
PRIVATE ROAD (Angl., v.o.) . Racine, 6e (633-43-71), Olympic, 14e (542-67-42)
PROVIDENCE (Fr., v. ang.) : U.G.C Odéon, 6e (325-71-08).
LA QUESTION (Fr., **) Quartier-Latin, 5e (326-84-65) Olympic-Entrepot, 14e (542-67-42) Montparnasse-Pathe, 14e (326-65-13) Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Impérial, 2e (742-72-52).
LE REGARD (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99)
ROCKY (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46).
LES SORCIERS DE LA GUERRE (A. v. o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
SOUDAIN LES MONSTRES (A., v.o. *) . U.G.C Danton, 6e (329-42-62), U. G. C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. . U.G.C Opéra, 2e (261-50-32) Capri, 2e (508-11-69), U.G.C. Gare de Lyon (ex-Liberté) 12e (343-01-59), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Mistral 14e (539-52-43) Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Secrétan, 19e (206-71-33)
SUSPIRIA (It., v.o., **) Quintette 5e (033-35-40) Marignan, 8e (359-92-82) , v.f. ABC 2e (236-55-34) Vendôme, 2e (073-97-52) Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LA TETE DE NORMANDE SAINT-ONGE (Can.), Studio des Ursulines, 5e (033-39-19)
TOUCHE PAS A MON COPAIN (Fr.) Panthéon, 5e (033-15-04) Studio Raspail 14e (326-38-98)
TRANSAMERICA EXPRESS (A.) v.o. Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. U.G.C. Opéra 2e (261-50-32) Omnia, 2e (233-39-36)
VANESSA (A.) (**) v. o. . U. G. C. Danton, 6e (329-42-62), Ermitage, 8e (359-15-71) v.f. . U.G.C Opéra 2e (261-50-32) Maxéville, 9e (770-72-86), U.G.C Gare de Lyon (ex-Liberté), 12e (343-01-59), UG.C Gobelins, 13e (331-06-19) Miramar, 14e (326-41-02) Secrétan, 19e (206-71-33)
VERMISAT (It.) v.o : la Clef, 5e (337-90-90)
VIOLETTE ET FRANÇOIS (Fr.) P.L.M Saint-Jacques, 14e (589-68-42).
VIRGINITE (It.) v. f. . Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

Les festivals

BOITE A FILMS, 17e (754-51-50). — I. · 13 h. : Casino Royale ; 15 h. : Roméo et Juliette ; 17 h. 30 : Nashville ; 20 h 15 : le Lauréat ; 22 h. : Délivrance. — II : 13 h. : Macadam Cow-Boy ; 14 h 45 1900 (première époque) ; 17 h 45 · 1900 (deuxième époque) ; 20 h 30 : Mort à Venise ; 22 h. 30 · Phantom of the Paradise.
FILMS INDEPENDANTS BRITANNIQUES (v.o.) British Council, 9, rue de Constantine, 7e.
KEN RUSSEL (v.o.), Studio Acacias, 17e (754-97-83) · 13 h. Love ; 14 h 30 . le Messie sauvage ; 16 h. 15 : Mahler ; 18 h. 15 Lisztomania , 20 h Music Lovers ; 22 h les Diables ; 24 h. · Tommy
CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14) — I. : 12 h. : le Dernier Tango à Paris ; 14 h. 10 . Une femme douce ; 16 h. : le Prête-nom ; 17 h. 45 . Lacombe Lucien , 20 h 30 . Cria Cuervos ; 22 h 20 · Aguirre, la colère de Dieu. — II : 12 h. : Mean Street ; 14 h. 15 : Cœur de verre ; 16 h. 05, jeudi à 24 h. Taxi Driver ; 18 h. : Bugsy Malone ; 20 h. 15 : Cabaret ; 22 h. 15 : les Diables.
FRITZ LANG, Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : Cape et Poignard.
PRESTIGE DU CINEMA SOVIETIQUE (v.o.), Studio Marigny, 8e (225-20-74) : l'Orbier rouge.
CHILI (v.o.), Palais des Arts, 3e (272-62-98) : la Métamorphose.
WESTERN (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Willie Boy.
BENI MONTRESOR, Le Seine, 5e (325-95-99), 18 h 30 la Messe dorée . 20 h. 30 · Pilgrimage.
COMEDIES MUSICALES (v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Broadway Melodie.
SHAKESPEARE PAR LAURENCE OLIVIER (v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

Les films nouveaux

TROIS FEMMES, film américain de Robert Altman (v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont - Rive gauche, 6e (548-26-36) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e 359-04-67) ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy - Pathé, 18e (522-37-41) ; les Nations, 12e (343-04-67) ; Saint-Lazare-Pasquier 8e (387-35-43)
LES FOUGERES BLEUES, film français de Françoise Sagan : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; U.G.C Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) , U.G.C. Gare de Lyon (ex-Liberté), 12e (343-01-59) , Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention - Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (288-99-75)
ALICE DANS LES VILLES, film américain de Wim Wenders (v. o) Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25) ; le Marais, 4e (278-47-86)
LE CAMION, film français de Marguerite Duras : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00)
LA DENTELLIERE, film suisse de Claude Goretta . Saint-Germain Village, 5e (633-87-59) ; Montparnasse - 83, 6e (544-14-27) : Concorde, 8e (359-92-84) . Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) . les Nations, 12e (343-04-67) . Olympic - Entrepôt, 14e (542-67-42), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16)
OMAR GATLATO, film algérien de Merzak Allouache (v.o.) : Studio Médicis 5e (633-25-97) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Myrrha, 18e (606-06-26) :
DYNAMITE GIRLS, film américain (v.o.) Mercury, 8e (225-75-90) ; (v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) . Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount - Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24)
UN TAXI MAUVE, film français d'Yves Boisset Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Boul'-Mich, 5e (033-48-29), Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) Paramount - Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) Paramount-Montparnasse 14e (326-22-17) Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) Convention St-Charles, 15e (579-33-00) Passy 16e (288-62-34) Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Paramount-Opéra 9e (073-34-37) Max-Linder, 9e (770-40-04) Paramount-Gaîté, 13e (326-99-34), Paramount-Galaxie 14e (580-18-03) ; v ang. Paramount-Elysées, 8e (359-49-34)
PORTRAIT DE GROUPE AVEC DAME, film allemand de Aleksandar Petrovic V.o Quintette, 5e (033-35-40) Dragon, 6e (548-54-74), Colisée, 8e (359-29-43) ; v.f · Français, 9e (770-33-88), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) Wepler, 18e (387-50-70) Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LA CASTAGNE, film américain de G Roy Hill V.o. Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), U G C Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71) , v.f Rex 2e (236-83-93), U G C Gobelins 13e (331-06-19) Miramar 14e (326-41-02) Mistral 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64) Napoléon 17e (380-41-46)
EN ROUTE POUR LA GLOIRE, film américain de Hall Ashby V.o. . Studio Alpha, 5e (033-39-47), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Publicis St-Germain, 6e (222-72-80), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount - Maillot, 17e (758-24-24).

BEATLES SHOW (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78), Action République, 11e (805-51-33).
BEN ET BENEDICT (Fr.) 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), la Pagode, 7e (705-12-15)
BILITIS (Fr.) (**) U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), U. G. C. Marbeuf, 8e (225-47-19).
CARRIE (A., v.o.) (**) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59), Colisée 8e (359-29-46) ; v f. . Athéna, 12e (343-07-48), Montparnasse-Pathe 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Maxéville, 9e (770-72-86), Studio Opéra, 9e (073-95-48), Cambronne, 15e (734-42-96).
LE DERNIER NABAB (A., v.o.), Hautefeuille (6e) (633-79-38) V.F : Impérial (2e) (742-72-52)
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Arlequin (6e) (548-62-25) V.F : Capri (2e) (508-11-69)
LE DIABLE DANS LA BOITE (Fr.) U.G C - Opéra (2e) (261-50-32) Montparnasse 83 (6e) (544-14-27) Monte-Carlo (8e) (225-09-83)
EMITAI (Sen., v.o.) . Saint-André-des-Arts (6e) (326-38-00) 14 Juillet-Bastille (12e) (357-90-81).
L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp. v.o.) : Le Marais (4e) (278-47-86).

Musique

Au Festival d'Évian

UN PARI SUR LA JEUNESSE

Après Montreux, Lausanne et Divonne, sans oublier Genève et son activité musicale permanente, Evian est entrée à son tour l'an passé dans la guirlande des festivals nouée autour du lac Léman. La douceur du climat, le luxe des prairies printanières, la divine lumière épandue sur les eaux comme une immobile et changeante musique debussyste, le premier appel des vacances entre l'Ascension et la Pentecôte, convenaient à merveille à cette naissance dans ce « bout » de la France qui n'avait guère jusqu'alors favorisé l'art des sons. Claude François, Sheila ou Dalida semblaient suffire au bonheur des habitués du Casino royal.

Mais le directeur de ce dernier, M. Robert Lassalle, a voulu tenter l'aventure et semble avoir eu la main heureuse en confiant à M. Serge Zehnacker, chef de l'orchestre de Mulhouse, la responsabilité d'un festival largement ouvert à la jeunesse. Sous la haute voûte d'un palace ornée de décorations baroques, une foule de musiciens joyeux, barbus, aux longs cheveux fous, a envahi le sanctuaire, réservé jusqu'alors aux curistes et aux joueurs dorés sur tranche, qui résonne du matin au soir des répétitions et des concerts de ces instrumentistes venus des Etats-Unis et de toute l'Europe.

Jeunesse des quatuors à cordes qui disputent actuellement leur deuxième concours international, à raison de deux ou trois heures chaque jour à l'hôtel Royal, jeunesse des orchestres qui fournissent l'essentiel des concerts du soir, avec la caution d'aînés aussi fougueux et passionnés qu'eux-mêmes, tels Maurice André et Sigfried Palm, séances de haut tonus bien propre à faire éclater la bonne nouvelle de la musique sur cette terre tranquille, où les pays de l'Est se sont taillé un grand succès avec l'orchestre Wieniawski de Poznan (médaille d'argent du prix Karajan 1976), sous la direction d'un chef de trente et un ans, Agnès Duczmal, et le jeune orchestre de chambre tchèque, lauréat de la même compétition.

Les deux derniers concerts avant la finale du concours étaient symboliques de l'excellente orientation prise par le Festival d'Evian. Le premier réunissait l'admirable quatuor Bartók (juré du concours) avec le quatuor Eder, qui a remporté l'an passé le grand prix, dans le Sextuor en sol majeur *de Brahms et l'*Octuor *de Mendelssohn. Deux générations d'instrumentistes hongrois, une technique analogue et une entente à demi-mots ; le son dru et jaillissant des jeunes venait se fondre dans la plénitude supérieure des aînés au chant sculpté comme le visage par dix années de musique en commun. La même ferveur trouvait tout son accomplissement dans la maturité sans condescendance du quatuor Bartok. Merveilleux entraînement pour les cadets qui se roulaient avec délices dans ces flots de lyrisme, dans ces musiques généreuses, élégiaques, féeriques, images d'un bonheur auxquelles personne ne pouvait résister.*

Un ensemble enthousiasmant

Le concert donné par la Jeune Philharmonie allemande (médaille Karajan 1976) ne fut pas moins enthousiasmant. Cet ensemble de cent musiciens, choisis parmi l'élite de la République fédérale, fonctionne en autogestion et se réunit à intervalles réguliers pour préparer concerts et tournées. Il se produisait pour la première fois à l'étranger.

Comment ne pas être bouleversé par ces « gamins » de dix-sept à vingt-cinq ans, ces multitudes de visages où l'enfant le dispute encore à l'homme, qui jouaient avec intensité le Deuxième Concerto pour piano *de Brahms et la* Symphonie fantastique *de Berlioz ? Leur chef Zdenek Macal, semblait porté au-delà de lui-même par cette houle de lyrisme surgissant dans la plus grande discipline, mais avec une force incroyable et cette beauté de sonorité qui s'épanouissait chez les solistes, le cor, et surtout la prodigieuse violoncelliste de Brahms, le hautbois ou le cor anglais de Berlioz. Le pianiste Rudolf Buchbinder, malgré quelques erreurs de texte et une conclusion un peu trop brutale, jouait lui aussi Brahms, avec une superbe qualité d'émotion et d'exaltation juvénile. Et dans la* Symphonie fantastique, *si lassante souvent par son côté fracassant et ostentatoire, on retrouvait tout à coup les battements de cœur, le sang tambourinant les tempes du jeune romantique, grâce à cet orchestre qui la découvrait comme une parole de son âge.*

JACQUES LONCHAMPT.

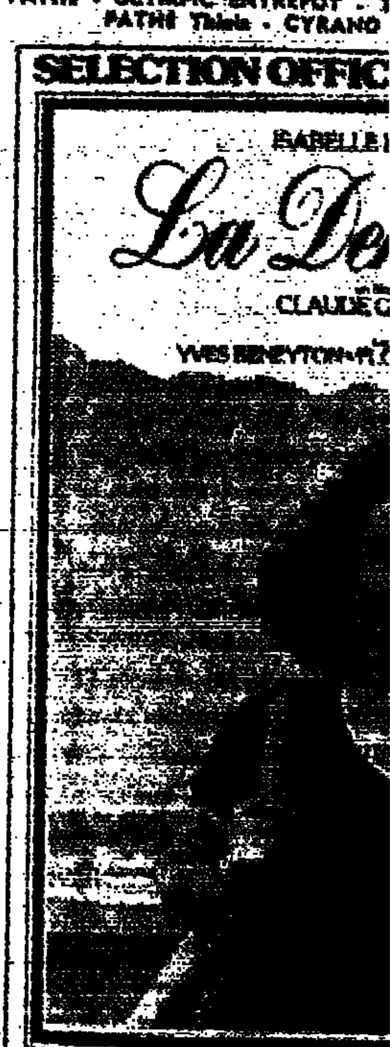
■ L'orchestre et la Chorale Paul Kuentz donnent chaque mardi à 21 heures, jusqu'au 26 juillet, un concert en l'église Saint-Séverin, à Paris.

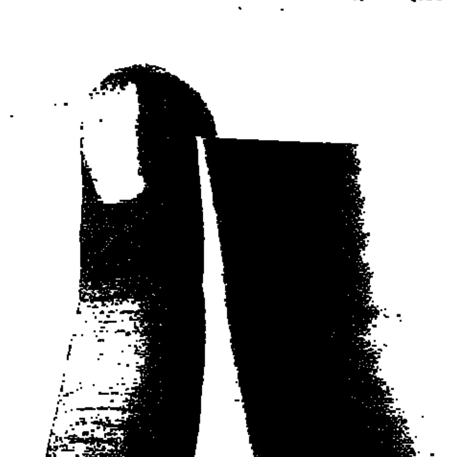
■ Le compositeur Yannis Xenakis a reçu de la ville de Bonn le prix Beethoven 1977.

■ Il n'y aura pas de candidats soviétiques au concours international de piano et de violon Marguerite-Long-Jacques-Thibaud, qui aura lieu du 6 au 20 juin. Bien que l'U.R.S.S. n'ait officiellement fourni aucune explication, il semble que la décision de Michaël Rudi (premier grand prix de piano 1975) de ne pas retourner dans son pays à la suite d'une tournée ne soit pas étrangère à cette absence.

■ Le cinquième concours international de musique électro-acoustique de Bourges a décerné ses premiers prix à l'Américain James Dashow pour « Whispers out of time » (musique par synthétiseur) et au Canadien Barry Truax pour « Paysage sonore n° 3 » (musique digitale).

■ Gustave Lieberson, ancien directeur des disques Columbia, qui lança les microsillons aux Etats-Unis, est mort à New-York, dimanche 29 mai, à l'âge de soixante-six ans.





ARTS ET SPECTACLES

OUVERTURE DU FESTIVAL DE TOULON

Toulon, deux cent mille habitants, près du double si l'on compte l'agglomération, mais pas d'orchestre permanent ; un théâtre de dix-huit cents places, dont le directeur est concessionnaire et engage des musiciens pour sa saison. Le reste du temps, la salle est louée au tout-venant : congrès, galas des cours de danse privés...

Il reste pourtant, en mai-juin, quelques dates libres pour y glisser un festival. C'est à cela que s'emploie une équipe d'animateurs bénévoles et décidés (car il ne s'agit pas, aussi curieux que cela paraisse, d'un festival municipal) qui, en un mois et demi, fait aux mélomanes de la ville et des environs — Châteauvallon, Hyères, Brégançon — cadeau d'un véritable bouquet musical : on attend cette année l'Opéra du Rhin avec son corps de ballet, Yvonne Loriod, Olivier Messiaen, les orchestres de Lyon et d'Hilversum, le Quartetto Italiano, les Madrigalistes de Madrid, le Festival String de Lucerne, pour ne prendre que quelques exemples.

Mais, depuis l'an dernier, le Festival s'est augmenté d'une manifestation originale qui, déjà, contribue à étendre sa renommée au-delà des frontières. Il s'agit du concours d'instruments à vent, consacré à la trompette en 1976, au trombone en 1977, et, dans les années à venir, au hautbois, à la flûte et à la clarinette, en accord avec les concours internationaux de Genève et de Prague, auxquels il est associé dès à présent. Soixante-douze demandes d'inscription venues de toutes les régions de France et de treize pays étrangers (dont le Japon, les États-Unis, l'Europe de l'Est), vingt-quatre candidats présents ; le jury, réunissant des spécialistes de diverses nationalités (président : Gérard Pichaureau), en a retenu neuf pour la demi-finale et cinq pour la dernière épreuve avec orchestre. Les chiffres parlent d'eux-mêmes et, compte tenu du niveau élevé des participants, la partie s'est montrée assez serrée. Ce sont deux instrumentistes de l'Orchestre de Paris, Michel Becquet, vingt-trois ans, et Gilles Millière, vingt-cinq ans, qui ont remporté le premier prix ex aequo.

Mais, y a-t-il un public pour ce genre de manifestations ? L'expérience de Toulon conduit à répondre par l'affirmative. Ce ne sont pas seulement des professionnels, curieux ou intéressés à tel ou tel titre, mais des gens venus « pour voir » et qui, à l'entracte, après avoir entendu neuf fois de suite la *Pièce en mi bémol*, de Guy Ropartz, avouent très simplement avoir eu la révélation d'un instrument qu'ils croyaient seulement brillant et un peu trop éclatant. Il est vrai que la musique de Ropartz, plus en finesse qu'en force redondante, n'est peut-être pas étrangère à ce revirement, mais, pour être tout à fait juste, il ne faut pas oublier la part revenant à l'accompagnateur, Camille Merlin, dont le jeu, différent d'une fois à l'autre, soulignait au mieux les qualités musicales de ceux qui en faisaient vraiment preuve, tant il est vrai qu'une pièce de concours peut de temps en temps ressembler à un morceau de musique.

GERARD CONDE.

Théâtre

«LA NUIT DE NOCES DE CENDRILLON»

de Jean-Bernard Moraly

Cendrillon, palpitante, descendait le grand escalier qui menait à la chambre nuptiale. Dehors, le Prince s'impatientait. Mais, dans les contes de fées, intervient toujours une Carabosse qui fait rebondir l'action. « *Vénus n'est pas la beauté, elle est l'amour* », chante celle qui intervient là, avant d'envoûter le prince.

Il se retrouve « travelo » dans les toilettes d'un cabaret, en proie au délire masochiste de son auteur, Jean-Bernard Moraly, qui, semble-t-il, ne peut pas supporter la fatalité des sexes : être un homme OU une femme. Le vieux rêve de l'hermaphrodite, mal vécu.

Incapable de transgression, le Prince (Jerry di Giacomo), grand dadais musclé, souffre. Étant fée, Carabosse-Vénus ne se sent limitée par aucune apparence. Comme elle nous apparaît sous les traits de Nadia Vasil, qui ressemble à Mick Jagger, nous la croyons sans peine. Quant à Cendrillon (Nathalie Mazeas), elle est un enfant, victime, disponible, finalement vainqueur.

La Nuit de noces de Cendrillon est un jeu enfantin autour d'un conte de fées. Un de ces jeux d'après-midi pluvieux qui font bouillonner des inventions frénétiques, et dont les parents n'entendent que des éclats, des fous-rires. Bonheur secret, intense du « *tout est permis, tout est possible* », monde clos, monde parallèle resurgi parfois dans la complicité criarde des bars, sous les lumières scintillantes des music-halls, des lieux de spectacle. Les acteurs sont beaux, avec de magnifiques costumes (de Karen Abdelkader), ils dansent, flottent dans les airs. Ils jonglent avec la candeur, la violence, l'amour, la gaieté. Ils laissent galoper le rêve, disent pouce, s'arrêtent, changent : une féerie, un jeu.

Cela se passe dans un nouveau café-théâtre, le Plateau (6, rue des Lombards), tout en profondeur, avec des banquettes confortables. Avant, Mony Dalmès, Paulette Frantz, Brigitte Wintsel, présentent *Un ouvrage de dame* de Jean-Claude Danaud. Une pochade lourde qui se veut comique, qui est haineuse. Programme éclectique. Il serait surprenant que deux spectacles aussi opposés recueillent les suffrages des mêmes spectateurs.

COLETTE GODARD.

★ Le Plateau, 22 heures.



«LA MAISON D'EN FACE» de Franck Bertrand

Une ville comme Le Vésinet, ou Chevreuse — mais l'esprit de la pièce est plutôt américain. Dans une cuisine bien équipée, Anna, coiffure et robe strictes, prépare une tarte aux pommes. Il doit être 11 heures du matin. Anna semble avoir trente-cinq ans, par-là, comme Lulu, qui arrive dans la cuisine, pas encore lavée ni peignée, à la recherche d'un peu de lait frais pour mettre dans l'eau de son bain. Anna, tout à sa tarte, est muette. Lulu cause beaucoup ; fébrile, elle dévide avec soupirs la chanson complète de la grosse déprime. Elle n'a pas de bonhomme sous la main, pour l'instant, et elle mangerait volontiers, plutôt qu'une part de tarte aux pommes, une grosse part du bonhomme d'Anna, mais ça doit être encore, celui-là, un drôle de pistolet. Un écrivain, autant dire un feignant. Pas un foudre de guerre.

Quand la pâtissière et muette Anna, si calme, pourra caser un mot, nous découvrirons qu'elle ne va guère mieux que Lulu, et qu'un grand dadais à domicile, qu'il faut nourrir et câliner, ce n'est pas le Pérou tous les soirs.

Le lecteur aura reconnu situation et thèmes des *Frustrés* de Claire Bretécher, mais chaque « cartoon » des *Frustrés* est une mini-pièce en un acte qui ne dépasse pas cent cinquante secondes, et dont la précision, la gaieté, la férocité, l'invention, sont énormes. A côté de cela, Frank Bertrand, auteur de *la Maison d'en face*, traînasse Lulu et Anna sur les coteaux modérés du spleen bourgeois matinal.

Sylvie Favre, voix juste, regards nets, métier sûr, joue Anna comme il faut. Pascale Audret, moins rodée, crayonne sa Lulu avec des à-peu-près.

Mise en scène cousue main, solide, de Jean-Christian Grinevald, décor habitable de Jacques Voizot : la cuisinière électrique marche, et quand le rideau tombe la tarte aux pommes est cuite. Les carottes le sont aussi, côté « *art drama* ».

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre Essaïon, 22 h. 15.

Expositions

Don Quichotte vu par Natoire au château de Compiègne

(Suite de la première page.)

Et d'abord pourquoi Don Quichotte ? Le choix du sujet ne revient certainement pas à Natoire, dont le profil culturel était assez mince et qui apparaît un peu comme un homme à tout faire et à tout peindre dans ces années 30 où il exécute ses grandes compositions décoratives : l'Histoire de Télémaque, l'Histoire de Marc-Antoine, *pour la manufacture des Gobelins*, et l'Histoire de Psyché, *de l'hôtel de Soubise. On a suggéré que, à travers Don Quichotte et la chevalerie, Grimod avait voulu ridiculiser la noblesse de son temps : c'est peu vraisemblable de la part d'un homme que « la qualité entêtait », pour parler comme Molière, et qui se donna beaucoup de mal pour faire de son fils un comte d'Orsay. Tout simplement, Don Quichotte est à la mode, comme il n'a cessé de l'être à la fin du dix-septième siècle et pendant tout le dix-huitième : très peu de livres ont été, à l'époque, lus aussi assidûment ; on sait ce que lui doivent Lesage, Marivaux, Diderot lui-même (Jacques est une version « philosophique » de Sancho), et le chef-d'œuvre de Cervantès a réussi cette performance de trouver des admirateurs également convaincus en la personne de Sade et de Bernardin de Saint-Pierre.*

Truculence réaliste

La fécondité du mythe est en effet telle qu'elle permet toutes les interprétations, celles de Massenet et de Gustave Doré comme celles de Daumier et de Picasso. Ce qui est particulier aux artistes et aux écrivains du dix-huitième siècle, c'est que, Sade excepté, ils n'en ont retenu que les aspects comiques, la folie romanesque et pathétique de Don Quichotte intéressant moins que la bouffonnerie, l'odyssée grotesque de Sancho, qui recueille les traits de tous les valets du répertoire.

Le premier à aller dans ce sens fut Charles-Antoine Coypel, le fils du décorateur de la chapelle de Versailles et de la galerie d'Énée au Palais-Royal. Il exécuta pour les Gobelins une série de cartons qui connurent un très vif succès, furent plusieurs fois retissés et repris par la gravure et l'illustration. Passionné de théâtre comme son père, Charles-Antoine Coypel interpréta les épisodes du roman en termes de comédie moliéresque, de farce à grosses commères jouée sur les tréteaux de la foire : le Départ de Sancho pour l'île de Barataria *(les cartons de Coypel sont également conservés à Compiègne), c'est une scène des* Fourberies *ou du* Légataire universel, *transposée d'ailleurs avec beaucoup de verve et une remarquable truculence réaliste.*

Et notre vieil ami ? Eh bien ! il ne s'en tire pas mal du tout. Moins gaillard que Coypel, il est aussi plus romanesque, plus élégant, plus enclin à la rêverie, plus à l'aise dans le développement narratif. Groupant ses personnages avec beaucoup de vraisemblance dans une atmosphère de galanterie souriante qui fait penser à Watteau, à une fête vénitienne, à un divertissement de cour, il donne à son héros une apparence un peu fade peut-être mais fort digne et touchante, et si l'exécution des cartons trahit quelque hâte, ils n'en abondent pas moins en détails exquis : une servante qui se détourne, un enfant dans son berceau, de jeunes paysannes aux lèvres gourmandes, au teint ensoleillé, le bon visage narquois de Sancho lorsqu'il amène à son maître la fausse Dulcinée.

Les dessins préparatoires, d'une qualité étonnante même pour Natoire, montrent avec quel soin il a observé les attitudes et les types, et il y a dans une scène comme celle de la Marchande de noisettes *une fraîcheur, une spontanéité de vie populaire dont on ne trouve pas tellement d'exemples à l'époque. On est étonné du peu de succès qu'ont en général rencontré ces tapisseries, pourtant éblouissantes de facture et de coloris. Sans doute Natoire n'est pas Boucher, ni Greuze, ni Fragonard, mais, dans le grand opéra de l'art décoratif du dix-huitième siècle, il a joué sa partie avec beaucoup de charme et de brio, comme ces seconds violons au génie obscur dont la bonne tenue n'est pas le moindre élément de la qualité de l'orchestre*

ANDRÉ FERMIGIER.

★ *Don Quichotte vu par un peintre du dix-huitième siècle : Natoire.* Musée du château de Compiègne. Jusqu'au 10 juillet. L'exposition sera présentée du 20 juillet au 21 septembre au Musée des tapisseries d'Aix-en-Provence.

Une visite à la galerie Tretiakov

De notre correspondante

Moscou. — La scène se passe à Moscou, à la galerie Tretiakov, le prestigieux musée de la peinture russe et soviétique. On interroge une des gardiennes en uniforme bleu marine :

« *Pouvez-vous me dire où se trouve l'exposition des années 20 ?*

— Il n'y a pas d'exposition !

— *Mais comment aller à la salle 17 A ?*

— Ah, vous êtes étrangère... Passez alors par la salle 26. »

La salle 26 est noire de monde. La foule s'attarde devant les Répine, avant de prendre l'escalier qui conduit aux deux célèbres salles d'icônes. Nul ne prête attention à une respectable gardienne qui, imperturbable, se tient assise devant une porte calfeutrée de rideaux sombres obstinément tirés... Et pourtant, si cette porte était normalement ouverte, si on voyait, si on savait ce qui est accroché là, à quelques mètres du portrait de Tolstoï par Répine, ce serait un exceptionnel événement, une ruée ininterrompue ; il faudrait des barrières, un service d'ordre pour canaliser la queue.

Car, si on franchit le rideau sombre, puis un grillage soigneusement verrouillé, puis encore un autre rideau épais, on débouche, en clignant des yeux « de l'autre côté du miroir », dans deux salles qui sont à la fois une caverne d'Ali Baba et l' « enfer » de la Tretiakov ! Et qui, à part les deux gardiennes sont, ce jour-là absolument vides de visiteurs.

Dans ces deux salles — n[os] 17 A et 17 B, — que rien ne distingue des cinquante autres, est présenté actuellement un accrochage de quatre-vingts œuvres des avant-gardes russe et soviétique, qui constituent autant de trésors qu'on n'avait montré jusque-là, dans les « réserves », qu'à de très rares visiteurs de qualité. Dès l'entrée, l'œil est saisi par des tableaux, abstraits et figuratifs : deux immenses compositions abstraites de Kandinsky, un *Proun*, de El Lissitski, un collage d'Alexandra Exster, des Larionov et des Gontcharova d'avant le rayonnisme, des compositions noires d'Alexandre Rodchenko, des « contre-reliefs » de Vladimir Tatline, deux très grandes compositions proliférantes de Pavel Filonov, des toiles suprématistes de Ivan Kloun, Kloutsis, Olga Rozanova, un cirque mauve et vert de Marc Chagall huit compositions cubistes et architectoniques de Lioubov Popova, six Malevitch d'avant 1915, dont le fameux « *carré noir* »...

Un choix qui donne une idée extraordinairement brillante de ce que fut l'art en Russie au début du vingtième siècle. Près de la moitié des œuvres exposées font partie de la collection dont George Kostakis vient de faire donation à l'État soviétique, et dont c'était le premier accrochage à la Tretiakov.

Hélas ! Cette exposition n'a eu, jusqu'à présent, qu'un peu plus d'un millier de visiteurs, *inconscients sans doute de la* mise en scène spécialement montée pour eux : elle avait été organisée en effet à l'occasion de la Conférence du conseil international des musées (ICOM), qui vient de se tenir pour la première fois dans un pays socialiste, et dont le thème était : « Musées et échanges culturels, rôle des musées dans l'enrichissement des cultures et la compréhension mutuelle entre les *peuples*. »

Un millier de participants, conservateurs et directeurs de *musée (parmi lesquels plus de* cent soixante Français) étaient venus de soixante-dix pays ; pendant dix jours, à Leningrad et à Moscou, ils ont visité des musées qui présentent actuellement des expositions particulièrement dignes d'intérêt : sur la restauration des œuvres d'art, sur les collections d'art byzantin, *sur l'influence de l'Orient* dans l'art russe, etc. Une lacune cependant dans le programme : *la visite du Manège, « salle centrale des expositions »*, où se trouve réunie actuellement une énorme exposition de « portraits soviétiques 1917-1977 » et où les amateurs de peinture réaliste auraient pu rencontrer, outre Henri Barbusse, Louis Aragon et plusieurs fois Brejnev, un très beau portrait de Meyerhold en 1938 *par Koutchalovski*, le fascinant visage de l'acteur du « théâtre juif » Michoels, par Nathan Altman, et, jusqu'à jeudi dernier seulement, un portrait sous verre du président... Podgorny par un des peintres « politiques » officiels, toujours célèbre depuis Staline, Dimitri Nalbandian.

NICOLE ZAND.

■ Pierre Dux, administrateur général de la Comédie-Française, accompagne la troupe dans sa tournée en Argentine, en Uruguay et au Brésil, où, jusqu'au 6 juin, elle présentera « Partage de midi », de Claudel, dans la mise en scène d'Antoine Vitez et « le Malade imaginaire ».

■ Le Théâtre de l'Est parisien présentera les films sélectionnés pour la Semaine de la critique du Festival de Cannes 1977. Les projections auront lieu au TEP du 31 mai au 8 juin, à 20 h. 30. (Renseignements : 636-79-09.)

■ Deux spectacles sont organisés le 2 juin, au Théâtre Récamier, au profit d'Amnesty International, avec la participation des clowns Macloma (à 20 h.) et des mimes Pinok et Matho (à 22 h.).

■ Un accord vient d'être conclu entre le Centre Georges-Pompidou et l'Office de création cinématographique pour la diffusion de films nouveaux, français ou étrangers, qui relèvent des aspects les plus intéressants de la création contemporaine. A partir du 13 juin seront projetés chaque lundi des films inédits dont la programmation sera assurée par l'Office de création cinématographique.

■ Le 10e Festival international du film de Moscou aura lieu du 7 au 21 juillet. Près de soixante-dix pays participeront à cette manifestation. Les prix seront attribués par un jury international. A côté des longs métrages, des courts métrages, des films pour enfants et des documentaires mis en compétition, seront présentés des films hors concours. Ce festival, organisé tous les deux ans, existe depuis 1959.

■ Jean Le Poulain a reçu le prix 1977 du Brigadier — dont le jury est composé de professionnels du spectacle — pour son interprétation du « Faiseur », de Balzac, au Théâtre de l'Atelier.

■ La Maison des associations culturelles de Lyon (MACLY) a lancé un Prix de la création francophone pour des artistes âgés de moins de quarante ans. *Le lauréat ne recevra* pas d'argent mais bénéficiera de structures d'accueil. La MACLY, qui regroupe une dizaine d'associations de genres très différents, n'est pratiquement pas subventionnée.

■ L'Association technique pour l'action culturelle (ATAC) organise du 1er au 3 juin, au Théâtre national du palais de Chaillot, salle Gémier, des assises sur le thème « Action culturelle, cinéma et audiovisuel ». Renseignements : 236-81-47.

■ Un concours photographique sur le thème « Les grands du jazz » est organisé par la ville de Salon-de-Provence à l'occasion de son huitième Festival de jazz (du 18 au 22 juillet). La date limite des envois est fixée au 8 juillet. Renseignements : Comité des fêtes, Hervé Conte, hôtel de ville, 13300 Salon-de-Provence. Tél. : (90) 56-00-37.

En bref

Expositions

● **DALI au Salon de Montrouge.**

Salvador Dali est la vedette du vingt-deuxième Salon de Montrouge avec une exposition qui réunit tableaux, gouaches, aquarelles, dessins, sculptures et objets : au total, environ deux cents œuvres puisées un peu dans toutes les périodes de l'artiste de 1920 à 1976. Plus que du côté des peintures, qui sont plutôt des œuvres mineures, mais néanmoins significatives de l'éclectisme récupérateur de l'artiste, c'est du côté des dessins que l'on trouve de *bons exemples du génie dalinien*, grâce notamment à l'apport de la collection Edward James.

Le Salon proprement dit est de bien meilleure qualité qu'il y a quelques années et, dans l'ensemble, s'est beaucoup rajeuni. Il regroupe cent cinquante peintres et cinquante sculpteurs de tendances diverses et souvent même diamétralement opposées. *Parmi les peintres*, mentionnons Adami, Arroyo, Cueco, Récalcati, Monory, Le Parc, Hartung, Singier, Rebeyrolle... ; parmi les sculpteurs : Berrocal, Martine Boileau, Penalba, Di Teana.

Les prix annuels du Salon, décernés par un jury d'artistes et de critiques, ont été attribués au peintre argentin Antonio Segui (*médaille du conseil des Hauts-de-Seine*), au peintre Hugh Weiss (grand prix du Salon), à Serge Guillou, Michel Kanter et Pierre Gaste (respectivement prix de peinture, de sculpture et de dessin).

GENEVIEVE BREERETTE.

★ Mairie de Montrouge, 2, avenue Émile-Boutroux. Jusqu'au 5 juin.

Variétés

● **LE CIRQUE GRUSS. Place Beaubourg, 20 heures.**

Surgi il y a trois ans grâce à Silvia Monfort et au Nouveau Carré, le cirque Gruss a séduit aussitôt en présentant, *dans les dimensions modestes de son chapiteau*, et avec les soins, l'amour et les moyens de *l'artisan des spectacles où réapparaissait* brusquement, sans esbroufe et avec une sorte de poésie naïve, toute une tradition oubliée de la piste, celle de ce que l'on appelle aujourd'hui le « *cirque à l'ancienne* ».

L'étonnant succès du cirque *Gruss depuis 1974 a permis à Alexis* Gruss Jr de continuer à collecter des numéros et une tradition, qui *ne se trouvaient plus dans les mé*moires des saltimbanques, voire sur des gravures, à en restituer si possible l'esprit et à poursuivre avec un public nouveau comme un dialogue entre les cœurs.

Aujourd'hui, le cirque Gruss quitte momentanément le boulevard de Sébastopol, où il s'était installé face au Nouveau Carré, pour le plateau Beaubourg. Son nouveau spectacle paraît plus affiné que les précédents et repose peut-être plus aussi sur une *certaine technique, une certaine* habileté. La famille Gruss est bien sûr à l'ouvrage, notamment Gipsy Gruss dans ses numéros de trapèze et d'équilibre de tête sur fil, et Alexis Gruss Jr dans ses numéros de voltige, d'adresse, de dressage et de haute école. La qualité des jeunes clowns issus du Conservatoire national du cirque est douteuse, mais des élèves du même conservatoire sont remarquables à la corde volante et à la perche aérienne.

CLAUDE FLEOUTER.

● **PASCAL AUBERSON. La Cour des miracles, 21 heures.**

Découverts il y a à peine deux ans aux Blancs-Manteaux, *Pascal Auberson et ses musiciens présentent* un spectacle magnifiquement élaboré et spontané qui fait éclater le cadre modeste de la Cour des miracles. Auberson se roule, toujours heureux, dans sa belle vitalité, dans sa frénésie libératrice, joue avec sa voix — dégagée de toute influence — comme d'un instrument qu'il maîtrise étonnamment, s'amuse avec les *mots, les impressions, avec les ren*contres, avec l'amour, fait exploser la vie en chansons

Vraiment, le spectacle de Pascal Auberson est ce qui se fait de mieux dans le genre « variétés ». Il y a un ton, une couleur, qui ne doit rien à personne, il y a un interprète profondément original qui a une drôle d'efficacité scénique, qui aime *le rapport avec le public, qui chante* seulement devant le micro ou s'accompagne au piano, au vibraphone, qui a une superbe gueule, une sensibilité entre la tendresse et la dérision, avec des coups de folie. Et les musiciens d'Auberson ne sont *pas de simples accompagnateurs*, ils ne sont pas là pour un banal support : ils existent comme les membres d'un groupe.

Juste avant Pascal Auberson, il y a Boris Santeff, un débutant comme on dit, un auteur compositeur-interprète de vingt-trois ans, avec des chansons en liberté qui regardent le temps, épousent naturellement la vie. — C. F.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

LE DIALOGUE NORD-SUD

D'importants désaccords subsistent entre pays riches et pauvres

(Suite de la première page.)

Ils s'engageraient à le négocier à partir du mois de novembre prochain au sein de la CNUCED (Conférence des Nations unies sur l'économie et le développement) à Genève. Le progrès est certain par rapport à la quatrième CNUCED, qui s'est tenue à Nairobi en mai 1976. A cette époque, les Américains, les Allemands de l'Ouest, les Japonais et les Britanniques n'avaient accepté une première négociation sur la question d'un fonds commun qu'avec des réserves formelles. Ces réserves viennent de disparaître.

En revanche, les pays industrialisés ne veulent pas entrer dans le détail ni de ce fonds commun ni du programme intégré des produits de base. Leurs vues restent très opposées à celles des pays en voie de développement. Ceux-ci voudraient que le programme intégré comprenne toutes les matières premières, ou tout au moins la plupart. Les pays industrialisés ne sont disposés à conclure des accords particuliers de stabilisation que sur cinq ou six d'entre elles. En outre, l'échec récent sur le sucre ne paraît guère rassurant aux pays en voie de développement pour l'avenir de ces accords.

Quant au fonds commun pour le financement des stocks régulateurs des matières premières ayant fait l'objet d'un accord, les pays en voie de développement demandent un large financement par des crédits d'un montant d'au moins 6 milliards de dollars, alors que les pays industrialisés proposent que ce financement soit assuré par le fonctionnement des mécanismes régulateurs eux-mêmes, les matières premières dont le cours est élevé payant en somme pour celles dont le cours est en déficit (plan Fourcade).

Quant à un système global de stabilisation des recettes d'exportation des pays en développement, système s'inspirant de la convention de Lomé, les « huit » industrialisés proposeraient seulement qu'il soit mis à l'étude.

AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT. — L'accord se serait fait pour recommander aux Nations unies le lancement d'un programme décennal de développement des infrastructures en Afrique, notamment en matière de transports et de télécommunications. Il en va de même pour de nombreux projets de transferts de technologie et d'aide à l'agriculture.

En revanche, sur le problème capital de l'aide publique au développement, le fossé reste large. Les pays industrialisés, et notamment les Etats-Unis, s'ils sont décidés à accroître leur aide, ne veulent prendre d'engagement ni sur son montant ni sur ses modalités d'octroi, bien que leur préférence aille à l'entremise de la Banque mondiale, où les Américains ont une position dominante. Ils ne sont même pas tous d'accord pour s'engager fermement à consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique, objectif qu'ils ont déjà admis il y a plusieurs années.

Il est vrai que plusieurs d'entre eux sont très loin de compte : à commencer par les Etats-Unis qui ne consacrent que 0,23 % à l'aide non liée. La France elle-même, qui se targue de consacrer 0,60 % de son P.N.B. à l'aide publique, n'en consacre en réalité que 0,40 % comme l'Allemagne, puisque sur cette somme, le tiers — soit 0,20 % de son P.N.B. — va aux DOM-TOM qui dépendent d'elle.

Il est vrai que les ministres des « huit » vont proposer lors de la conférence *« un programme spécial d'action »* d'un milliard de dollars d'aide supplémentaire destiné aux pays en développement les plus en difficulté. Ce programme serait couvert à raison de 380 millions pour la communauté européenne, 380 millions pour les Etats-Unis et 240 millions pour les autres pays industrialisés.

Les pays en développement, en outre, reconnaissent que cet effort est substantiel et méritoire... s'il est fait. Ils n'en sont pas moins enclins à le juger dérisoire par rapport à l'ampleur de leurs besoins.

Les « huit » proposent encore que l'endettement des pays en développement soit étudié cas par cas — notamment celui des pays les plus pauvres — et que l'actuel Club de Paris (où les pays débiteurs sont confrontés à leurs créanciers) soit remplacé par un organisme neutre, émanant par exemple de la Banque mondiale. Ce qui paraît tout à fait insuffisant aux intéressés.

JEAN SCHWOEBEL.

Les chefs de délégation

Voici, dans l'ordre alphabétique français, qui est celui de la Conférence sur la coopération économique internationale, la liste des chefs de délégation, qui sont pour la plupart ministre des affaires étrangères (dans le cas contraire, leur titre est indiqué entre parenthèses) :

Algérie : M. Abdelaziz Bouteflika.
Arabie Saoudite : cheik Ahmed Zaki Yamani (ministre du pétrole).
Argentine : M. Thomas Joaquin de Anchorena (ambassadeur à Paris).
Australie : M. Andrew S. Peacock.
Brésil : M. Antonio Francisco Azeredo Da Silveira (ministre des relations extérieures).
Cameroun : M. Marcel Yondo (ministre des finances.
Canada : M. Allan MacEachen (président du conseil privé de la reine).
C.E.E. : M. Owen pour le conseil des ministres ; M. Roy Jenkins pour la Commission de la C.E.E.
Espagne : M. Marcellino Oreja Aguirre.
Etats-Unis : M. Cyrus Vance (secrétaire d'Etat).
Inde : M. Atal Behari Vajpayee.
Indonésie : M. Widjojo Nitisastro (ministre pour les affaires économiques).
Irak : M. Tayeh Abdul Karim (ministre du pétrole).
Iran : M. Jamshid Amouzegar (ministre d'Etat.
Jamaïque : M. P.J. Patterson.
Japon : M. Tadashi Kuranari (ministre d'Etat).
Mexique : M. Santiago Roel Garcia.
Nigéria : brigadier J.N. Garba (commissaire pour les affaires étrangères).
Pakistan : M. Aziz Ahmed.
Pérou : M. de la Puente.
République arabe d'Egypte : M. Smaïl Fahmi (vice-premier ministre).
Suède : Mme Karin Söder.
Suisse : MM. Pierre Graber (conseiller fédéral).
Venezuela : M. Manuel Perez-Guerrero (ministre d'Etat).
Yougoslavie : M. Milos Minic (secrétaire fédéral aux affaires étrangères).
Zaïre : citoyen Nguza Karl I Bond (vice-président du conseil exécutif).
Zambie : M. Siteke Mwale.

Ont la qualité d'observateurs à la conférence, les secrétaires généraux des organisations suivantes :
Nations unies : M. Kurt Waldheim.
OPEP : M. Ali M. Jaidah.
CNUCED : M. Gamani Corea.
FAO : M. F.J. Perez De Vega.
SELA (Système économique latino-américain) : M. Jaime Moncaillo Garcia.
O.C.D.E. : M. Emile Van Lennep.

ALGER : on s'achemine vers un échec

De notre correspondant

Alger. — Dans une longue analyse, publiée dimanche 23 mai, des travaux préparatoires du dialogue Nord-Sud, à la veille de la réunion ministérielle de Paris, l'Agence algérienne de presse (A.P.S.) dresse un sévère réquisitoire contre les pays développés et fait un pronostic très réservé quant à l'issue de ces travaux.

L'agence algérienne accuse notamment les pays développés de chercher à maintenir les pays en voie de développement sous leur dépendance, de fomenter des divisions dans leurs rangs, de tenter d'escamoter le problème fondamental *« de l'échange inégal et de la détérioration des termes de l'échange »* et de vouloir laisser *« toute latitude aux sociétés transnationales de continuer à piller les richesses du tiers-monde »*. Elle rejette, en outre, les propositions des pays développés d'accords par produit et d'examen cas par cas de la dette extérieure des pays en voie de développement et juge *« modeste »* leur proposition d'un fonds commun de stabilisation des prix des produits de base. Elle rappelle, à cet égard, que l'instauration du nouvel ordre économique international est *« un objectif minimum »* et qu'il forme *« un tout »*, reprochant aux pays développés de ne pas atteindre *« le niveau de noble vision planétaire »*.

L'Agence algérienne de presse estime que *« dans l'immédiat, le dialogue Nord-Sud s'achemine vers un échec, peut-être pas la rupture »*. *« En cas d'échec*, poursuit-elle, *c'est la notion même de communauté internationale qui risque de subir le plus grand coup. La question est de savoir si elle existe ou n'existe pas. C'est pour cette raison que la position vis-à-vis du nouvel ordre économique international relève du politique et non de l'économique. »*

Un message du président Carter au chef de l'État algérien

Ce pessimisme affiché par l'A.P.S. est pourtant quelque peu tempéré par la diffusion à une heure d'intervalle d'une lettre du président Carter au chef de l'Etat algérien. Dans cette lettre, le président américain affirme précisément que les Etats-Unis sont prêts à *« donner un nouvel élan politique aux travaux de Genève sur les produits industriels et sur un fonds commun, l'énergie, où il nous faudra décider de la meilleure manière de poursuivre le dialogue sur les tendances globales en matière d'énergie. Il est d'une importance vitale pour la communauté internationale entière qu'il y ait un dialogue continu sur les questions Nord-Sud. Nous n'épargnerons aucun effort pour que ce dialogue se poursuive d'une manière constructive et fructueuse. »*

Dans cette même lettre, qui aborde d'autres problèmes de politique internationale, le président Carter souligne à propos du Moyen-Orient que la politique américaine *« ne sera pas affectée par des changements de dirigeants dans un quelconque pays du Moyen-Orient. »*

« Vous pouvez être assuré, dit le président Carter, *que je consacrerai personnellement mon temps et mon énergie à la réalisation d'un accord de paix. Laisser passer l'occasion favorable qui s'offre maintenant à un règlement pourrait signifier un désastre pour le Moyen-Orient et peut-être aussi bien pour l'ordre politique et économique international. »*

(Intérim.)

PAUL VI : il est urgent de trouver des solutions généreuses et justes.

Cité du Vatican *(A.F.P.)*. — Paul VI a souhaité, dimanche 29 mai, qu'*« un accord de coopération économique »* soit trouvé *« avec réalisme »* au dialogue Nord-Sud de Paris.

Dans un message diffusé par la salle de presse du Vatican, le pape exprime son espoir en des résultats concrets et souhaite que les plus riches *« soient disposés à partager leurs biens avec les moins favorisés »*. *« Il est d'autant plus urgent*, déclare-t-il, *de trouver au plus tôt des solutions généreuses et justes que la crise économique (...) frappe avant tout, directement et cruellement, les pays et les hommes privés de ce qu'ils devraient avoir comme strict nécessaire par simple raison de justice et pour lesquels la dégradation humaine risque de devenir le sort quotidien »*.

Le souverain pontife souligne qu'il est indispensable de continuer le *« dialogue créatif commencé »*. Il rappelle que *« pour établir des relations mondiales nouvelles il faut du temps, de la générosité, un engagement pour la justice sociale et du réalisme »*.

SALAIRES

UNE NOUVELLE FÉDÉRATION DES TRANSPORTS A LA C.F.D.T.

Quatre fédérations C.F.D.T. — celle des cheminots, des gens de mer, des transports, de l'habitat et de l'équipement — ont décidé de se regrouper en une seule organisation, la Fédération générale des transports et de l'équipement (F.G.T.E.).

Cette fusion, adoptée lors d'un congrès constitutif, le 27 mai, par 67 % des mandats (20,8 % contre, 12 % d'abstentions), intéresse 60 000 syndiqués. La nouvelle fédération F.G.T.E. devient, par son importance, la quatrième organisation de la C.F.D.T. après celles de la métallurgie, de la santé et du S.G.E.N.

« Pour parvenir à briser les forces qui les exploitent, a précisé M. Gilbert Billon, nouveau secrétaire général de la F.G.T.E., *les travailleurs doivent se serrer les coudes, mais, pour s'opposer aux forces structurées obéissant aux mêmes mobiles, ils doivent constituer une organisation homogène, puissante. »*

Les fédérations favorables à la fusion ont dû, toutefois, affronter tout au long des débats une certaine « opposition », qui a été en grande partie le fait de membres de la Fédération de l'habitat et de l'équipement, qui comprend, selon la majorité, des militants d'extrême gauche et des « basistes », à savoir des adhérents peu formés politiquement.

AGRICULTURE

● *28 846 agriculteurs ont payé l'« impôt sécheresse » de solidarité* indique M. Raymond Barre dans une réponse à une question écrite de M. Le Pensec, député socialiste du Finistère. Les recettes de ces agriculteurs pour l'année fiscale 1974-1975 dépassaient 800 000 F. Les départements les plus « riches », c'est-à-dire ceux où le nombre d'agriculteurs concernés par cet impôt est le plus élevé, sont, dans l'ordre, la Marne, l'Aisne, le Finistère, la Somme, la Seine-et-Marne, l'Eure-et-Loir et l'Oise. A l'inverse, les moins « riches » sont la Lozère (aucun agriculteur n'y a acquitté le superimpôt), le Cantal et la Haute-Loire.

SYNDICATS

LE SMIC EST PORTÉ A 9,34 F L'HEURE A COMPTER DU 1er JUIN

Le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) est majoré de 2,2 % et passe de 9,14 francs l'heure, qui était son taux depuis le 1er avril, à 9,34 francs à compter du 1er juin, ce qui représente environ 1 625 francs par mois pour quarante heures de travail hebdomadaire. Par rapport au 1er juin 1976, c'est-à-dire en un an, la hausse est de 15,6 %, due essentiellement au fort relèvement du pouvoir d'achat intervenu le 1er juillet dernier. Le SMIC, qui était à 8,94 francs le 1er décembre 1976, a évolué au cours des six derniers mois de la même façon que les prix : son augmentation a été de 4,5 % pour une hausse de l'indice des prix de 4,4 %. Un relèvement du pouvoir d'achat du SMIC doit intervenir le 1er juillet prochain.

Le minimum garanti qui sert de base au calcul de nombreuses prestations sociales passe de 6,06 francs à 6,19 francs à compter du 1er juin.

Dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique, le salaire minimum est porté à 304,91 francs par semaine pour quarante heures de travail et à 258,25 francs dans le département de la Réunion.

CONFLITS SOCIAUX ET REVENDICATIONS

● *Aux Ateliers de Montmorency à Châteauponsac* (Haute-Vienne), les cent dix-sept salariés veulent s'opposer à une éventuelle surenchère de l'établissement. Mise en liquidation le 31 mars 1976, l'usine métallurgique a été achetée, le 23 mai, par une société de mécanique qui prévoit un plan de reprise avec réembauche de quarante à soixante personnes en trois ans. Selon la formule des ventes aux enchères, un nouvel acquéreur peut se présenter durant une période de dix jours et les salariés craignent qu'un candidat ne se présente sans solution industrielle. — *(Corresp.)*

● *Aux établissements de confection Muguet* (110 salariés), à Combre (Loire), la direction a engagé une procédure de licenciement contre une déléguée C.F.D.T. pour « incompatibilité d'humeur ». Licenciée une première fois, puis réintégrée après intervention de l'inspection du travail, la déléguée doit affronter l'opposition d'une partie du personnel qui, après la création d'un syndicat autonome, a débrayé le lundi 23 mai, pour réclamer son licenciement.

A L'ÉTRANGER

Un million et demi de chômeurs en Italie

De notre correspondant

Rome. — *L'Institut national de statistique (ISTAT) vient de reconnaître que l'Italie compte près d'un million et demi de chômeurs et non pas sept cent mille, comme il l'affirmait jusqu'à présent. C'est un nouveau mode de calcul, plus réaliste, qui l'a conduit à ce chiffre proche de l'évaluation des syndicats. Mettant fin à la polémique sur le nombre des* disoccupati, *il relance, en revanche, le débat sur les causes du chômage et sur les moyens d'y remédier.*

Selon l'ISTAT, l'Italie comptait en janvier dernier 1 459 000 chômeurs ; 72,2 % d'entre eux étaient âgés de moins de vingt-neuf ans et, parmi ces derniers, plus d'un tiers possédaient un diplôme d'études secondaires. Les statistiques officielles montrent aussi que la moitié des chômeurs avaient renoncé à chercher un emploi, ne se déclarant plus aux bureaux compétents et ne répondant plus aux petites annonces. Autre chiffre préoccupant : sur les vingt millions de travailleurs exerçant une activité professionnelle, un million ne sont pas déclarés. On relève enfin que l'industrie (sept millions et demi de personnes) est largement dépassée par le secteur tertiaire (neuf millions).

Les syndicats ne sont pas entièrement satisfaits des calculs de l'ISTAT. Le mois de janvier, remarquent-ils, était une période de reprise économique. La situation de l'emploi n'a pu que se dégrader depuis lors et le pire n'est pas encore arrivé. Dénonçant l'attitude des industriels et de l'Etat, reprochant aux partis politiques de ne pas se soucier suffisamment du chômage, ils réclament des investissements et entendent être consultés sur leur quantité, leur qualité et leur localisation.

Les représentants du patronat voient, eux aussi, dans les chiffres de l'ISTAT une confirmation de leurs thèses. A savoir que trop d'avantages ont été obtenus par les salariés depuis dix ou quinze ans, tant en matière de revenus que de garantie de l'emploi. On aurait ainsi asphyxié progressivement les entreprises, diminué leur compétitivité internationale et multiplié le nombre des chômeurs.

Un appel inusité vient cependant d'être lancé par l'Association des industriels du Piémont. Un millier d'usines de la région, affirme-t-elle, ne parviennent pas à trouver de la main-d'œuvre. En désespoir de cause, certaines feraient appel à des travailleurs étrangers. L'Italie ne s'est guère payé ce luxe jusqu'à présent : c'est le seul grand pays du Marché commun qui exporte de la main-d'œuvre au lieu d'en importer. Les « immigrés » ici sont des gens du Sud, citoyens à part entière. S'alignant sur l'Allemagne et la France, les Italiens commenceraient-ils, eux aussi, à ne plus accepter certains travaux trop humbles ou trop fatigants ?

ROBERT SOLÉ.

● *Hausse de l'indice des prix de gros en Italie.* L'indice des prix de gros en Italie a augmenté de 0,8 % de mars à avril, a annoncé, le 28 mai, l'institut de la statistique. Au cours des douze derniers mois, les prix de gros ont augmenté de 17,5 %. — *(A.F.P.)*

CONTROVERSE SUR LES IMPORTATIONS D'ACIER AUX ÉTATS-UNIS

Une controverse se développe actuellement aux Etats-Unis sur le problème des importations d'acier. Le président Carter envisage la possibilité de supprimer ou d'atténuer le contingentement des importations d'aciers spéciaux en provenance de l'étranger, imposé l'an dernier par son prédécesseur. En revanche, le président du géant U.S. Steel, M. Edgar Speer, a déclaré, au cours de l'assemblée annuelle de l'Institut américain du fer et de l'acier, que les prix pratiqués aux Etats-Unis par les sidérurgistes japonais et européens étaient *« illégaux et non réalistes »*.

Accusant ces derniers de pratiquer un véritable dumping, il a rendu publique une étude selon laquelle 96 000 ouvriers américains perdraient leur emploi si les importations d'acier étranger passaient de 14 % à 30 % de la consommation d'ici à 1980, le déficit de la balance commerciale se trouvant alors accru de 4,5 milliards de dollars. En conséquence, M. Speer a sommé la Maison Blanche d'entamer des négociations pour obtenir une réduction de ces importations. A Washington, selon notre correspondant Louis Wiznitzer, on souligne que cette controverse s'ouvre au lendemain d'une majoration de 6 % des prix américains de l'acier, fort mal accueillie par le gouvernement.

EUROPE

Les relations C.E.E.-Japon s'améliorent

Le problème posé par le déséquilibre des échanges reste cependant entier

De notre correspondant

Tokyo. — Après avoir traversé une phase de tension aiguë à la fin de 1976 et au début de cette année, les relations entre la C.E.E. et le Japon se sont un peu améliorées. La contre-offensive menée par les Japonais pour persuader les Européens que leurs critiques n'étaient pas toujours fondées a apparemment porté des fruits. Il est vrai que Tokyo a fait des efforts pour restreindre ses exportations et ouvrir un peu plus son marché aux produits européens. La question est de savoir s'il s'agit d'un simple répit ou si l'on assiste bel et bien à un véritable changement de politique.

Dans l'immédiat on ne peut parler que de meilleure compréhension mutuelle, car aucun changement de situation n'est perceptible. Le déséquilibre des échanges entre la C.E.E. et le Japon non seulement demeure, mais s'accroît : au cours des quatre premiers mois, l'excédent commercial nippon sur l'Europe s'est élevé à 1,4 milliard de dollars. Selon des estimations européennes, il devrait dépasser les 5 milliards de dollars en 1977 (4,1 milliards en 1976).

Au cours de la visite qu'il vient de faire à Tokyo, dans le cadre des pourparlers bi-annuels C.E.E.-Japon, M. Haferkamp, vice-président de la Communauté, a beaucoup insisté auprès de ses interlocuteurs pour qu'ils développent leurs importations en provenance de l'Europe. Il a notamment souligné les dangers de grave crise économique et sociale que le Japon faisait courir à ses partenaires en les soumettant à une concurrence excessive. Ce que la presse japonaise a, en général, interprété comme une demande explicite, de la part de certains gouvernements européens, d'une aide pour *« juguler la montée de la gauche en Europe »*. Argument auquel, semble-t-il, les dirigeants nippons sont sensibles.

Parallèlement aux négociations par secteurs, qui doivent s'ouvrir prochainement à Bruxelles entre experts (notamment en juillet sur les produits agricoles), Européens et Japonais sont tombés d'accord pour renouveler leurs entretiens au niveau politique.

Malgré l'apparente bonne volonté réciproque des deux parties, un rééquilibrage des échanges entre l'Europe et le Japon dépend de deux facteurs, qui sont aussi deux inconnues. D'une part, est-il exact, comme l'affirme M. Fukuda, le premier ministre, qu'une relance de la demande intérieure a été mise en œuvre ? Beaucoup d'hommes d'affaires japonais en douteront, aussi longtemps qu'un budget supplémentaire n'aura pas été voté. D'autre part, dans l'hypothèse où la conjoncture s'y prêterait, les industriels européens sont-ils prêts à faire l'effort nécessaire pour s'implanter au Japon ? Rien n'est moins sûr...

PHILIPPE PONS.

DENRÉES ALIMENTAIRES

APRÈS L'ÉCHEC DE GENÈVE

Le président de la conférence sur le sucre va consulter à Londres les pays concernés

La conférence des Nations unies sur le sucre, qui s'est tenue à Genève, s'est terminée vendredi 27 mai sur un constat d'échec. Un ajournement de la conférence n'a pas été décidé formellement. Les participants ont simplement accepté, lors de la séance plénière qui a marqué la fin des travaux, que le président de la conférence, M. Ernest Jones Parry, consulte à Londres les délégations intéressées à titre individuel ou en groupe. Sur la base de ces consultations, le président décidera ensuite s'il faut reconvoquer la conférence.

Les principaux pays producteurs réclamaient un stock de sécurité de 1,5 million de tonnes et un relèvement du prix-plancher (Cuba proposant 0,15 à 0,20 dollar la livre). La Communauté économique européenne était favorable, de son côté, à un stock de sécurité de 4,5 millions de tonnes et à un prix variant entre 0,08 et 0,20 dollar la livre. M. Ernest Jones Parry, président de la conférence, a proposé une solution de compromis : des contingents d'exportation pour les pays producteurs, un prix variant entre 0,11 et 0,21 dollar la livre, plusieurs stocks de sécurité et la création d'un fonds d'aide aux pays producteurs les plus démunis. Ce document de travail devrait maintenant être étudié par les pays intéressés.

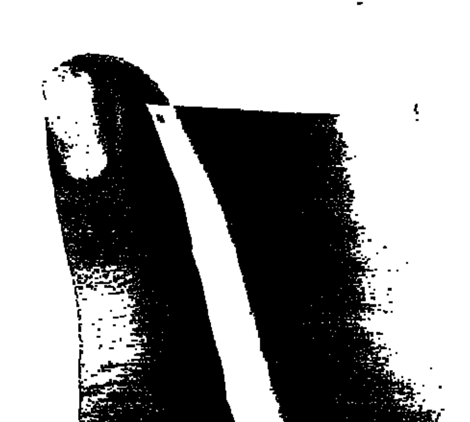
Toutefois, les chances de progrès durant l'été paraissent assez minimes. En effet, un grand nombre de pays ont exprimé vendredi leur désaccord avec les dernières propositions du président. Après six semaines de discussions, les différentes délégations — à l'exception de la C.E.E. — étaient parvenues à se mettre d'accord sur le principe du mécanisme de stabilisation, mais elles n'ont pas réussi à s'entendre sur le niveau des prix, le mode de financement et le montant des stocks, les quotas et leur mode de calcul.

Certes, le chef de la délégation américaine, M. Julius Katz, a déclaré, à l'issue de la conférence : *« Ce n'est pas un échec... Je ne considère pas que ce soit une rupture. »* Néanmoins, le délégué des Philippines, parlant au nom de son pays, mais aussi de l'Inde, de la Thaïlande et de l'Indonésie, a indiqué que, si aucun progrès n'apparaissait lors des négociations ultérieures, ces pays créeraient leur propre groupe afin de rechercher une solution rapide. — *(A.F.P., U.P.)*

MONNAIES

PROCHAINE VENTE D'OR PAR LE F.M.I. A UN PRIX UNIQUE

La prochaine vente normale d'or du Fonds monétaire international (portant sur 525 000 onces, soit 16 tonnes), prévue pour le 1er juin prochain, se fera selon le système des enchères hollandaises, précise vendredi soir le F.M.I., tous les acheteurs agréés payant le prix le plus bas accepté. Cette procédure avait déjà été utilisée pour quatre des ventes du F.M.I. depuis le début en juin 1976. Elle est jugée favorable par la France et la Suisse notamment, car l'autre méthode utilisée, selon laquelle chaque acheteur paie le prix qu'il a lui-même proposé dans sa soumission, interdit pratiquement aux Banques centrales d'intervenir.



LA

LOGEMENT

Un semblant de réforme pour réduire les inégalités fiscales

ÉNERGIE

La Commission européenne propose une série de mesures pour réduire le gaspillage

De notre correspondant

L'ARABIE SAOUDITE POURRAIT AUGMENTER SON PÉTROLE DE 5 % AVANT LA FIN DE L'ANNÉE

AUTOMOBILE

En Grande-Bretagne

CHRYSLER A PERDU 8,2 MILLIONS DE LIVRES DURANT LE PREMIER TRIMESTRE

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

LOGEMENT

Un semblant de réforme pour réduire les inégalités fiscales

Les propositions du Conseil économique et social pour modifier les exonérations fiscales qui accentuent les inégalités en matière d'habitat sont bien modestes (le Monde des 26 et 27 mai). Certains penseront même beaucoup trop timides, puisqu'elles ne touchent qu'à deux des quelque soixante dispositions fiscales existantes en ce domaine.

L'avis du Conseil est fondé sur un *dossier officiel* : les chiffres fournis par le ministère de l'équipement, la direction de la prévision, la direction générale des impôts et le Conseil national des impôts. Données qui ne peuvent guère être contestées, même si certains chiffres avancés gardent un caractère indicatif en raison du manque de statistiques précises en la matière. L'orientation du choix ne *peut guère surprendre non plus* : M. Giscard d'Estaing lors de sa campagne électorale, tout comme naguère M. Chaban-Delmas, avaient souligné il y a plusieurs années *déjà* la nécessité de rétablir l'équité dans ce domaine, comme dans d'autres. Tout devrait donc aller de soi, la majorité se trouvant d'accord pour réduire une des causes de l'inégalité : les exonérations fiscales en matière d'habitat, qui *aident* beaucoup plus les titulaires de revenus *élevés que les titulaires de revenus* moyens, ceux-là mêmes qui vont se trouver exclus, par la *réforme* en cours, du bénéfice de l'aide *personnalisée*.

Et pourtant, cela grince, ou plutôt cela grippe. M. Fourcade juge techniquement irrecevables des propositions du genre de celles qu'avance le Conseil économique et social. Il veut laisser au nouveau Conseil national de l'accession à la propriété — qui *résultera de la réforme* — le soin d'étudier les modifications indispensables du système des aides fiscales. Mais, au-delà de ces points de procédure, on ne sent guère dans *les propos du ministre de l'équipement* la volonté de s'attaquer au problème. A l'entendre, le maintien du système actuel *« serait loin d'être le scandale social décrit par certains » ; « certaines modifications sont possibles, mais elles risquent de rester marginales »...*

Soyons clair : ou bien les estimations de l'administration sont dignes de foi, et une partie au moins des 14 milliards de francs d'exonérations fiscales actuelles aide d'autant plus *les accédants à la propriété* qu'ils sont plus riches ; pourquoi les modifications à envisager devraient-elles alors rester marginales ?... Ou bien le *sérieux des fonctionnaires* n'est pas aussi grand qu'on le dit, les conclusions de leurs travaux sont erronées, et il faut rechercher les moyens d'améliorer leur efficacité et leur productivité...

A vrai dire, on voit bien où le bât blesse le gouvernement : s'il est facile de proclamer l'intention de réduire les inégalités, et s'il est déjà plus compliqué de mettre en œuvre une politique *réellement sociale* du logement — le difficile accouchement *des décrets d'application* de la réforme en cours en est la preuve, — il est tout bonnement impossible électoralement de modifier des habitudes *fiscales considérées par les* bénéficiaires comme des « avantages acquis »...

Il ne reste alors qu'une solution : *obliger les moins privilégiés d'entre* eux à aider ceux qui sont encore plus mal lotis qu'eux. C'est ce que fait la réforme.

JOSÉE DOYÈRE.

ÉNERGIE

La Commission européenne propose une série de mesures pour réduire le gaspillage

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — La Commission européenne vient de soumettre aux États membres une série de mesures visant à encourager les économies d'énergie et à promouvoir le développement d'énergies nouvelles. Selon la Commission, les différentes actions préconisées pour réduire le gaspillage devraient permettre de diminuer de 15 % les prévisions de consommation dans la C.E.E. pour 1985. Ces propositions, *qui seront examinées* par les ministres chargés des affaires énergétiques lors de leur prochaine session, le 14 juin, à Luxembourg, s'articulent de la manière suivante :

● *Adoption par les gouvernements d'un programme de sept ans (1978-1985) visant à améliorer l'isolation des logements et des bureaux ;* 30 % des logements existants et 20 % des bureaux seraient concernés. Le financement de cette opération serait assuré *par les États membres.* Selon M. Brunner, le commissaire chargé des affaires énergétiques, l'exécution de ce programme devrait permettre de créer au moins trois cent mille *emplois.*

● *Financement de projets pilotes susceptibles de permettre des économies importantes d'énergie.* Les politiques d'économie sont pour l'instant fondées sur *la lutte* contre le gaspillage et visent à rendre plus rationnel le comportement des utilisateurs. La Commission estime nécessaire d'aller beaucoup plus loin. Il existe des techniques industrielles qui permettent une économie importante de l'énergie. Tel est, par exemple, le cas de centrales produisant à la fois de la chaleur et de l'électricité (alors que, dans les centrales thermiques classiques, la production de chaleur se fait en pure perte). Leur commercialisa*tion exigeant un effort de re*cherche-développement important, la Commission propose que la Communauté affecte à ce programme un budget de 45 millions d'unités de compte *(242 millions* de francs).

● *Le développement d'énergies nouvelles.* Pour l'énergie géothermique (sources de vapeurs souterraines, sources d'eau chaude), la Commission suggère que la C.E.E. octroie, en 1978, dans un premier temps, une aide de *10 millions d'unités de compte* (56 millions de francs). Un concours de 16 millions d'unités de compte (90 millions de francs) est également préconisé pour contribuer *à des projets concer*nant la gazéification et la liquéfaction du charbon.

Pour ce qui concerne la politique nucléaire, M. Brunner a mis l'accent sur les différences « *objectives* » entre l'Europe et les États-Unis. La Communauté, pauvre en pétrole et en uranium, ne peut se permettre de négliger le retraitement du combustible atomique déjà employé. Il serait donc très opportun qu'elle participe, en tant que telle, aux futures discussions internationales sur le cycle du combustible nucléaire.

PHILIPPE LEMAITRE.

L'ARABIE SAOUDITE POURRAIT AUGMENTER SON PÉTROLE DE 5 % AVANT LA FIN DE L'ANNÉE

Le prince Saoud Al Fayçal, ministre des affaires étrangères d'Arabie Saoudite, a confirmé le 29 mai que son pays pourrait porter le prix de son pétrole au niveau de celui que pratiquent la *majorité des pays de l'OPEP*, si ceux-ci renoncent à la hausse de 5 % prévue pour le 1er juillet.

« *Nous voudrions résoudre nos divergences en matière de prix avec les autres pays de l'OPEP* », a précisé le prince, au cours d'un entretien télévisé par la chaîne A.B.C. « *Je pense que nous alignerons nos prix* », a-t-il ajouté.

Déjà, la veille, le quotidien koweïtien *Al Kabas* affirmait que le prince héritier saoudien Fahd avait informé le président Carter de la décision de l'Arabie Saoudite de relever le prix de son pétrole de 5 % avant la fin de l'année. — *(A.F.P.)*

● *La consommation française de produits pétroliers a diminué de 11,6 % en mars 1977*, par rapport à la période correspondante de 1976. C'est sur le fuel domestique qu'a été enregistrée la plus forte diminution (— 24,1 %), suivi du fuel lourd (— 6,7 %). La consommation de carburants est restée stable (— 0,8 %) et celle de gasoil a augmenté de 5,5 %.

AUTOMOBILE

En Grande-Bretagne

CHRYSLER A PERDU 8,2 MILLIONS DE LIVRES DURANT LE PREMIER TRIMESTRE

La direction de Chrysler Grande-Bretagne a annoncé qu'au cours du premier trimestre la société avait perdu 8,2 millions de livres (70 millions de francs français environ) et que ses résultats de vente et de production étaient respectivement inférieurs de 35 % et de 27,5 % aux objectifs fixés en collaboration avec le gouvernement britannique. Ces contre-performances s'expliquent, selon la direction, par la faiblesse de la production, qui a entraîné des ruptures de stocks et fait perdre des ventes.

Compte tenu de ces résultats, Chrysler U.K. ne pourra vraisemblablement pas atteindre les objectifs fixés par le plan de redressement de quatre ans conclu en décembre 1975 avec le gouvernement.

La politique familiale à la dérive

II. — DES RÉFORMES A CONTRESENS

par JEAN-JACQUES DUPEYROUX

Parmi les diverses mesures soumises, mardi 31 mai, à l'aval du Parlement, et dont l'assemblage est censé marquer un renouveau de notre *politique familiale* (« le Monde » daté 29-30 mai), il en est deux autour desquelles *a été faite* une importante publicité : l'institution d'un congé de mère et celle d'un complément familial. Il s'agit pour le gouvernement de réformes « majeures ».

Le « congé de mère », de deux ans au maximum (six mois renouvelables trois fois), serait offert à certaines salariées ; pendant ce congé, qui prendrait la suite du congé de maternité, leur contrat de travail serait suspendu.

Très curieusement, la lecture des dispositions du projet de loi révèle à l'évidence que ce congé n'est nullement institué pour être pris : mis en vitrine, mais inaccessible.

Premier barrage, le congé n'est proposé qu'aux salariées employées dans des entreprises occupant au moins 200 travailleurs. La femme de ménage n'y a pas droit : personne, il est vrai, ne l'oblige à avoir des enfants...

Deuxième barrage, le congé n'est pas rémunéré : il est réservé à celles qui auront les moyens de le prendre...

Troisième barrage, rien n'est prévu pour que les intéressées conservent leurs droits en matière de sécurité sociale. De sorte que les mères ne bénéficiant pas de *la sécurité sociale* d'un conjoint perdront tous droits — et notamment ceux à l'assurance-maladie — pour elles et pour leur enfant. Le congé n'est pas fait pour les *femmes seules*...

Mais ce n'est pas tout ! Ainsi, il est précisé que la durée du congé n'est *pas* prise en compte pour la détermination des avantages liés à l'ancienneté. Le contrat n'étant que suspendu, la solution inverse aurait été parfaitement concevable. Nous avons donc interrogé qui de droit sur les raisons de cette disposition, et il nous a été répondu : « *Si elles préfèrent s'occuper de leurs enfants plutôt que de rester au travail, tant pis pour elles...* » O la merveilleuse politique familiale !

Peut-être, après tout, en dépit de tous ces barrages, quelques *centaines de femmes de cadres* voudront bénéficier de cette innovation ; qu'elles prennent cependant garde, et bien garde : rien n'est prévu pour *garantir* leur réintégration ! *Leur départ a donc* de grandes chances d'être sans retour : en cas de refus de réintégration, elles auront tout simplement perdu leur emploi. Sans doute auront-elles droit à des indemnités, mais quand les percevront-elles si le chef d'entreprise refuse de faire face à ses obligations, ce qui est loin d'être une hypothèse d'école ? Il leur faudra plaider contre une entreprise relativement importante dont le chef pourra sans difficulté, avec le concours d'avocats peu scrupuleux, faire durer l'affaire pendant *plusieurs années* : compte tenu de cette possibilité permanente, la prétendue « justice du travail » n'est trop souvent que le déni de justice institutionnalisé : chacun dans le monde du travail, d'un côté et de l'autre, le sait fort bien. Seule une sanction pénale suffi*samment dissuasive* garantirait la réintégration. Il n'en est évidemment pas question.

Alors à quoi riment ces propositions qui, au plan des droits individuels de la *femme*, *sont si* largement « bidons » ? Un peu de tintamarre pour faire s'envoler les employeurs comme volée de moineaux devant la perspective de voir leurs salariées les quitter pendant deux ans, et pour les engager à embaucher prioritairement des hommes. Fort courageusement — il faut lui rendre *cette* justice, — le ministre du travail a fait connaître son sentiment dès son entrée en fonction : le travail en usine ou au bureau est « *une vocation fondamentale de l'homme* » (1). La suppression du secrétariat d'État à la condition féminine n'était nullement simple caprice, elle s'inscrit dans de nouvelles perspectives ; malheureusement « rétro ».

Dans le cadre de telles perspectives, il n'est aucunement question d'aménager des horaires à temps partiel pour les parents — père ou mère — de jeunes enfants. Curieusement — humour volontaire ou involontaire ? — l'exposé des motifs du projet de loi sur le congé de mère « rappelle » (sic) qu'à l'issue de ce congé la salariée « *peut demander à exercer son activité à temps partiel dans les conditions prévues aux articles L. 212.4.1 et du code du travail* ». Effectivement, l'intéressée peut toujours *demander*... mais ces articles ne lui reconnaissent pas le moindre droit, lacune qui ne sera donc pas comblée demain et c'est infiniment regrettable, car c'est là le point névralgique où se croisent *politique familiale, politique nataliste*, politique de la femme.

D'un point de vue *individuel*, les congés importants n'apportent que de fausses solutions à de vrais *problèmes : rejetant la mère hors* du monde du travail, la contraignant à se consacrer à de seules tâches domestiques et à être entretenue par un *conjoint*, de tels congés auront presque toujours pour elle de lourdes conséquences à plus ou moins long terme.

D'un point de vue *nataliste*, le calcul est aussi démodé et erroné. Car dans la hiérarchie de leurs aspirations fondamentales, de plus en plus nombreuses sont les jeunes femmes qui font passer *l'exercice d'une activité professionnelle* avant le désir naturel d'avoir des enfants. Une politique nataliste réaliste doit donc éviter absolument de leur imposer un *choix entre métier et enfants, car*, en ce cas, c'est la première possibilité de l'alternative qui risque fort d'être choisie, quels que soient les discours... Une politique réa*liste doit*, au *contraire, être axée* sur les mesures permettant de concilier l'exercice d'une activité professionnelle et les contraintes inhérentes à la présence d'enfants au *foyer*.

Une véritable politique familiale passe donc par l'adaptation des conditions de travail, de la durée de celui-ci, des possibilités *d'absence pour cause familiale* : elle ne passe pas par le rejet et le rejet et par l'exclusion (2).

Quelle indexation !

Qu'en est-il de l'autre réforme majeure, l'institution d'un « complément familial » ?

Ce complément qui doit être de 340 F par mois en 1978 est appelé à se substituer, d'une part, aux allocations de salaire unique et de la mère au foyer, d'autre part, à *l'allocation de frais de garde*. Substitution parée des couleurs les plus pimpantes. D'abord le nombre des familles appelées à bénéficier de la nouvelle prestation sera *sensiblement plus élevé* que celui des foyers qui perçoivent actuellement l'une ou l'autre des prestations qui vont disparaître : le coût de l'opération — plus de *3 milliards de francs* — traduit cet élargissement, dont on ne saurait *a priori* que se féliciter. D'un autre *côté*, cette réforme constituerait, enfin, un pas sérieux dans le sens d'une simplification de notre système de prestations familiales. Simplifier la Sécurité sociale : qui ne battrait des mains à cette perspective ?

Et pourtant, on regrette d'avoir à le dire, tout n'est pas pur dans cette affaire : loin de là !

Si notre politique familiale *n'est plus que l'ombre de ce* qu'elle fut, c'est parce que certaines de ses prestations, allocations familiales notamment, sont calculées à partir d'une base mensuelle réajustée périodiquement en fonction de l'évolution des prix. Par hypothèse, ce type d'indexation maintient le pouvoir d'achat des prestations, mais ne l'augmente pas. C'est la raison pour laquelle, au regard de la croissance générale, au regard de l'évolution des salaires et autres revenus, le niveau de vie des familles n'a cessé de baisser même si leur pouvoir d'achat a été maintenu. Quelle peut être la signification d'allocations familiales *s'élevant*, pour deux enfants, à 162,60 F par mois en 1977 ?

Faisaient toutefois exception à cette indexation sur les prix, les allocations de salaire unique ou de la *mère au foyer — dues aux* familles dont seul l'un des parents exerce une activité professionnelle, salariée dans *le* premier cas, non salariée dans le second — et *l'allocation de frais* de garde dont l'objet est de rembourser les frais engagés par la mère salariée pour faire garder son ou ses enfants.

Ces allocations de salaire unique ou de la mère au foyer sont dues aux foyers dont les revenus sont inférieurs à un certain plafond. Dans le cas le plus fréquent, il leur est alors versé 97,25 F par *mois*, *chiffre inchangé depuis* plusieurs années : cette allocation n'est indexée sur rien et perd donc sa signification au fur et à mesure que passe le temps. Mais, *si les ressources du foyer sont* inférieures à un plafond, cette fois beaucoup plus bas, une « majoration » plus substantielle est ajoutée à ces 97,25 F, majoration qui, elle, est indexée sur le SMIC. Or ce dernier évolue plus vite que les prix, et même plus vite que la moyenne des salaires, dans la mesure où le gouvernement s'ef*force* de venir en aide aux plus faibles. Aussi bien, cette majoration, dont le montant était identique à celui de l'allocation de base en 1972, atteignait, en 1976, *un chiffre deux fois supérieur* : 194,10 F.

On nous dit alors : voyez le progrès ! Le complément familial sera versé sous la même condition de ressources que les allocations de salaire unique ou de la mère au foyer *non majorées* ; les foyers qui ne percevaient donc que les allocations non majorées, soit *97,25 F*, percevront *340 F en 1978*. Et, de plus, en l'état actuel du projet, ce complément est raccroché à la base mensuelle de référence à partir de laquelle sont calculées les allocations familiales ; il évoluera comme elle, c'est-à-dire *comme les prix*. A *97,25 F gelés* seront donc substitués 340 F indexés sur les prix. Bond considérable, c'est exact. Mais aux dépens de qui ? D'une part, aux dépens des plus déshérités, ceux qui avaient vocation aux allocations de salaire unique ou de la mère au foyer majorées ; d'autre part, est-ce un hasard ? aux dépens des mères désireuses d'exercer une activité professionnelle.

Les premiers, nous l'avons vu, avaient vocation à une prestation se décomposant en une base fixe et une majoration indexée sur le SMIC. De ce fait, dans la somme de ces deux composantes, la seconde prenait très rapidement une place toujours plus large, et le total lui-même, l'allocation majorée, voyait son évolution se rapprocher de plus en plus de celle du SMIC. Or désormais ces bénéficiaires d'allocations majorées recevront à leur place un complément familial indexé sur les prix. Il suffira de comparer dans quelques années le montant de leur complément familial et celui de l'allocation majorée qu'ils auraient perçue sans cette réforme pour mesurer la *régression* à laquelle correspond cette dernière. Étrange politique « sociale » qui, dans le souci de donner précipitamment satisfaction au plus grand nombre, sacrifie l'intérêt des plus déshérités.

Mais la substitution du complément familial à l'allocation de frais de garde est beaucoup plus consternante encore. Cette allocation avait un propos presque révolutionnaire, permettre à la femme qui désire travailler de faire face aux frais de garde de son enfant : ces frais lui étaient remboursés à hauteur de l'allocation de salaire unique majorée, donc à hauteur d'un chiffre tendant à évoluer comme le SMIC. Sans doute la condition de ressources à laquelle était subordonné son octroi était-elle trop étroite ; mais enfin, un premier pas était fait dans la bonne direction : donner à la femme un *véritable choix* entre une activité professionnelle ou les seules tâches du foyer. Or, le projet de loi supprime cette allocation et lui substitue le complément familial qui, s'il est seulement indexé sur les prix, perdra sans cesse du terrain par rapport aux frais de garde de l'enfant et sera donc inapte à les couvrir. Si le texte n'est pas modifié, une grande idée sera ainsi mise en pièces.

Notre politique familiale à la dérive ne pourrait être redressée que par un grand dessein mettant en œuvre une véritable soli*darité de tous*. Au lieu de cela, les projets de loi présentés au Parlement paraissent répondre au désir pressant de faire n'importe quoi pour faire semblant de faire *quelque chose. Le gouvernement* serait bien inspiré de les modifier, serait-ce « en catastrophe ». Sinon on en viendrait à regretter les gadgets qui, ne changeant rien ou presque, ont au moins le mérite de leur insignifiance : tels quels, le congé de mère et le complément familial ne sont pas simplement des faux-semblants destinés à faire croire à de véritables réformes : ils vont à contresens.

FIN

(1) *Le Monde* du 30 septembre 1976.

(2) Il est également question, il est vrai, de reconnaître à la *travailleuse manuelle* ayant à charge un *enfant de moins de sept ans*, droit à un congé annuel de huit jours, *non rémunéré*. On avance par millimètres : pourquoi réserver ce droit aux ouvrières et le refuser aux secrétaires ? Pourquoi le réserver aux mères et exclure le père ? Que faire si l'enfant est souffrant plus de huit jours ? Et, enfin, quelle est cette « politique familiale » qui, en 1977, ne peut envisager de rémunérer pareil congé ?

● *L'UNAF : les propositions du R.P.R. « rejoignent des demandes très anciennes »* de notre organisation, indique l'Union nationale des associations familiales après la présentation par le R.P.R. du projet de réformes des allocations familiales (*le Monde* du 27 mai). « *Mais les principes ne méritent intérêt que pour autant qu'existe une volonté politique de les appliquer. Qu'en sera-t-il exactement ? Le débat qui va très prochainement s'engager au Parlement sur différents projets de lois constituera un test que l'UNAF observera avec la plus grande attention.* »

● PRECISION. — Une erreur s'est glissée dans l'article intitulé « Le GATT se saisit d'une plainte japonaise contre les États-Unis » (*le Monde* daté 29-30 mai.)

Au lieu de : « Les Japonais, qui ont exporté l'an dernier aux États-Unis du matériel électronique pour plus de 1 milliard de dollars », il convient de lire : « *Les Japonais qui ont exporté l'an dernier aux États-Unis du matériel électronique pour un milliard 890 millions de dollars.* »

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

2. EUROPE
2. DIPLOMATIE
— La déclaration de M. Brejnev à TF 1.
2. PROCHE-ORIENT
— ISRAËL : les suggestions américaines sont jugées inacceptables par Jérusalem.
3. AFRIQUE
— Nouvelle tension entre Tunis et Tripoli.
4. ASIE
4. AMÉRIQUES
5. DÉFENSE
5. POLITIQUE
6. ÉDUCATION
— Le congrès de la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques.
— POINT DE VUE : « L'envers du décor pédagogique », par Jean Capelle.
7. RELIGION
— Le cinquantième anniversaire de Foi et Constitution : un demi-siècle d'efforts inachevés en faveur de l'œcuménisme.
— Une église occupée à Besançon par des chrétiens traditionalistes.
8. FAITS DIVERS
8. JUSTICE

LE MONDE DE L'ÉCONOMIE
PAGES 9 A 12
— Croissance et égalité, par Pascal Salin.
— Un « double secteur » pour lutter contre le chômage, par François Reuter.
— La rente foncière, frein au développement.
— Les caisses d'allocations familiales ne font pas qu'envoyer des chèques.

13. SPORTS
— RUGBY : la victoire de Béziers sur Perpignan en finale du championnat de France.
— MOTOCYCLISME : les grands prix de France.
14. EN ILE-DE-FRANCE
— DEUX POINTS DE VUE : « La paix au Marais ? », par Philippe Mithouard ; « Quatre roues contre deux », par Michel Delore.
15. ÉQUIPEMENT
— TRANSPORTS : mouvements de grève dans la marine marchande ; les armateurs dénoncent le coût des équipages français.
16-17. ARTS ET SPECTACLES
— Musique de chambre à Evian.
— THÉATRE : la nuit de noces de Cendrillon.
18-19. LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
— « La politique familiale à la dérive » (II), par Jean-Jacques Dupeyroux.
— LOGEMENT : un semblant de réf.-me pour réduire les inégalités fiscales.
— ÉTRANGER : un million et demi de chômeurs en Italie.

LIRE ÉGALEMENT
RADIO-TELEVISION (15)
Aujourd'hui (7) ; Carnet (7) ; « Journal officiel » (7) ; Météorologie (7) ; Mots croisés (7).

Le numéro du « Monde » daté 29-30 mai 1977 a été tiré à 491 445 exemplaires.

A B C D E F G

APRÈS LES ÉVÉNEMENTS DU 27 MAI

Les autorités angolaises affirment avoir rétabli l'ordre sans l'aide des Cubains

Après la tentative de coup d'Etat du vendredi 27 mai, le calme est revenu à Luanda, où des militaires et des policiers fouillaient dimanche les véhicules et les passants, et où le palais présidentiel restait fortement protégé, notamment par des blindés, rapporte le correspondant de l'agence Tanyoug. L'aéroport a été rouvert. De source privée, nous apprenons que deux cents morts auraient déjà été dénombrés. Les autorités de Luanda affirment, en outre, que les Cubains n'ont joué aucun rôle pour les aider à reprendre le contrôle de la situation.

Le *Jornal do Angola* écrivait dimanche : « *Ce qui s'est passé vendredi à Luanda est une tentative de coup d'Etat réactionnaire. Les rebelles voulaient prendre le pouvoir par la force, ils voulaient détruire le M.P.L.A. Nito Alves, aveuglé par l'ambition, voulait remplacer notre président bien-aimé Agostinho Neto.* »

De son côté, le chef de l'Etat angolais, s'adressant samedi soir à ses compatriotes, a annoncé que six hauts responsables avaient été assassinés (voir encadré ci-contre). Durant tout l'après-midi de samedi, Radio-Luanda a diffusé des chants et de la musique révolutionnaires entrecoupés de slogans dénonçant « *Nito Alves et Jose Van Dunem, chefs d'un groupe d'aventuriers fractionnistes qui ont tenté un coup d'Etat* ».

La radio a également accusé ce groupe d'être constitué par « *des éléments internes du F.N.L.A., de l'UNITA* » et affirmé que « *la révolution ferait justice* ». Enfin, la radio nationale angolaise, citant des communiqués de l'état-major des forces armées et du corps de la police populaire, a rappelé que le couvre-feu instauré à Luanda restait en vigueur, ainsi que les limitations de circulation dans la ville.

« *Certains des participants à la tentative de coup de force ont été pris et leur sort sera bientôt rendu public* », a annoncé le président Neto, qui, selon le correspondant de Tanyoug, a affirmé : « *Nous n'allons pas perdre de temps avec des procès, car ce ne serait pas justifié devant leur conduite aussi évidemment fasciste ; par les procédures les plus courtes, nous prendrons des décisions conformes à la loi révolutionnaire.* » Le chef de l'Etat a ajouté qu'il fallait « *retrouver le plus vite posible Neto Alves et José Van Dunem, car ceux qui ont tué des dirigeants du M.P.L.A. doivent payer* ».

LES SIX RESPONSABLES ASSASSINÉS

Selon le correspondant de l'agence France-Presse à Luanda, six hauts responsables angolais ont péri victimes des événements du 27 mai dans la capitale de l'Angola :

— Le commandant Paolo da Silva, membre du comité central du M.P.L.A. de l'état-major général et du conseil de la révolution (instance suprême du gouvernement) ;

— le commandant Eugenio da Costa, membre du comité central du M.P.L.A. de l'état-major général et du conseil de la révolution ;

— le major Saydi Mingas, ministre des finances, membre du comité central et du conseil de la révolution ;

— le commandant Manuel Gonzalves, membre de l'état-major général et du conseil de la révolution ;

— le commandant José Daiva, membre de l'état-major général et du conseil de la révolution ;

— le commandant Esder Neto, membre de la TISA (police politique).

Un démenti du Quai d'Orsay

L'hebdomadaire britannique *Sunday Times* a affirmé dans son dernier numéro qu'une invasion de l'Angola par des troupes de l'UNITA (Union pour l'indépendance totale de l'Angola) et du FLEC (Front pour la libération de l'enclave de Cabinda) était en préparation avec l'aide de l'Afrique du Sud, du Zaïre, de la France et de la République fédérale d'Allemagne. Cette information a été immédiatement démentie dimanche par le Quai d'Orsay, dont un des porte-parole a déclaré : « *Il s'agit de l'affabulation d'un journaliste probablement en mal de copie pour le week-end de la Pentecôte.* »

Dans une communication faite il y a plus de trois mois devant le corps diplomatique accrédité à Luanda, M. Neto avait déjà ré- 77 », visant à l'invasion de l'An- vélé l'existence d'un plan « *Cobra* 77 », visant à l'invasion de l'Angola. Le chef de l'Etat angolais avait alors déclaré que « *des bandits et des fantoches secondés par des mercenaires* » se préparaient à envahir son pays à partir notamment de la province de Cabinda. Le chef de l'Etat angolais, dans cette communication, avait dénoncé l'existence de nombreuses bases du F.N.L.A. en territoire zaïrois. Toutefois, à aucun moment, le chef de l'Etat angolais n'avait fait allusion à une quelconque participation de pays tels que la France ou l'Allemagne fédérale.

Selon le *Sunday Times*, l'*opération Cobra 77* est organisée à partir de « *l'ancienne colonie française du Sénégal, dont le président pro-français, M. Léopold Sedar Senghor, a refusé de reconnaître le régime du président Neto en Angola* ». L'hebdomadaire fait un rapprochement entre ce plan d'invasion et l'aide apportée récemment par la France au Zaïre, écrivant : « *Cela semble indiquer clairement que le président Giscard d'Estaing est déterminé à renforcer la position stratégique de la France en Afrique.* »

Le journal affirme d'ailleurs que la France apporte son soutien au FLEC, dont les deux mille soldats seraient sous le commandement d'un ancien officier français, Jean da Costa, aujourd'hui membre du S.D.E.C.E. — *(A.F.P., A.P.)*

En Égypte

LE PRÉSIDENT SADATE EST SCEPTIQUE SUR LA PROCHAINE RENCONTRE DES CHEFS DES DIPLOMATIES ÉGYPTIENNE ET SOVIÉTIQUE.

Le Caire *(A.F.P.)*. — Le président Anouar El Sadate a émis des doutes dimanche 29 mai sur la tenue de la prochaine réunion de MM. Ismail Fahmi et Andréi Gromyko, prévue les 9 et 10 juin, et destinée à remédier à la détérioration des relations entre l'Egypte et l'Union soviétique.

« *Jusqu'à présent, je ne sais pas si cette rencontre aura lieu ou non* », a en effet déclaré M. Sadate, au cours d'une conférence de presse. Le Président égyptien a souligné qu'aucun accord n'était encore intervenu sur le lieu de la réunion. « *Les Soviétiques*, a-t-il précisé, *ont proposé que cette réunion se tienne à Moscou, mais nous avons refusé.* »

Le président Sadate a, d'autre part, laissé entendre qu'il ne fallait pas espérer des résultats spectaculaires d'une telle rencontre, et s'est montré sceptique quant à la reprise des fournitures d'armes soviétiques à l'Egypte. « *Après un embargo sur les armes qui dure depuis près de quatre ans*, a-t-il dit, *nous ne pouvons pas nous attendre à l'ouverture soudaine des portes des dépôts soviétiques.* »

Le président Sadate a, par ailleurs annoncé que l'Egypte allait réclamer à Israël deux milliards 100 millions de dollars à titre de compensation pour le pétrole du Sinaï exploité pendant les huit ans d'occupation des principaux puits à l'est du canal de Suez. « *Nous avons compté*, a-t-il déclaré, *chaque goutte du pétrole extrait par Israël.* » Il a encore indiqué que l'Egypte réclamerait d'autres compensations pour les dommages subis dans la zone du canal, et que cette question sera évoquée à la conférence de Genève.

[L'annonce d'une rencontre entre les chefs des diplomaties égyptienne et soviétique avait été faite le 14 mai dernier par M. Ismail Fahmi au lendemain d'une déclaration du président Sadate, laissant entrevoir un « nouveau développement » dans les relations égypto-soviétiques. La presse égyptienne avait, depuis, mis une sourdine à sa campagne antisoviétique. Les journaux de Moscou, en revanche, avaient poursuivi leurs attaques contre le chef de l'Etat égyptien.]

Selon un rapport du ministre israélien des finances

M. ABBA EBAN POSSÉDAIT 351 000 DOLLARS SUR DES COMPTES A L'ÉTRANGER

Tel-Aviv *(A.F.P.)* — L'ancien ministre israélien des affaires étrangères, M. Abba Eban, possédait dans ses comptes en banque aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne (*le Monde* du 26 avril), des sommes s'élevant à 351.000 dollars, révèle un document « secret » du ministère des finances dont des extraits ont été lus samedi 28 mai à la télévision.

Cependant, le ministre des finances, M. Yehoshua Rabinowitz, s'oppose à la conclusion de ce document recommandant que M. Abba Eban soit traduit devant un tribunal. Suivant la presse israélienne, il s'efforcerait d'accorder à l'ancien ministre des affaires étrangères « *un permis rétroactif* ». Reste à savoir, soulignent les correspondants de presses, si le professeur Aharon Barak, conseiller légal du gouvernement, le permettra.

Quant à M. Eban, il a déclaré à la radio que toutes les accusations portées contre lui étaient sans fondement, et que les sommes qu'il détenait à l'étranger, provenaient de ses publications en Occident. Il s'est déclaré convaincu qu'il sortirait blanchi de toute cette affaire.

● *Occupation des Tuileries et Briqueteries I.P.B.* à Paulhaguet (Haute-Loire) depuis la décision, vendredi 27 mai du tribunal de commerce de Brioude de fermer l'entreprise (cent trente-cinq salariés). Depuis la mise en règlement judiciaire en décembre 1975, le personnel, qui refuse les licenciements, continuait la production en pratiquant une « *autogestion de fait* ». — *(Corresp.)*

● *Pour une déviation à Alençon.* — Après deux accidents mortels de la circulation dont ont été victimes récemment deux enfants, la population d'Alençon a participé, vendredi 27 mai, à une opération « ville morte » organisée par la municipalité afin d'obtenir des pouvoirs publics qu'une déviation routière soit aménagée notamment pour les poids lourds. Largement suivie par les Alençonnais, l'opération s'est terminée par une manifestation devant la préfecture, rassemblant quelque huit cents personnes. — *(Corresp.)*

Nouveau raid rhodésien au Mozambique

Des commandos de l'armée rhodésienne, appuyés par des chasseurs-bombardiers à réaction, ont attaqué, dimanche 29 mai, une base de maquisards située à 5 kilomètres à l'intérieur du Mozambique, tuant une vingtaine de guérilleros nationalistes rhodésiens et s'emparant de matériel de guerre, annonce un communiqué militaire publié à Salisbury. Lundi, les Rhodésiens ont prononcé leur intention, et attaqué deux autres camps, indique-t-on à Salisbury.

C'est la troisième opération militaire rhodésienne du Mozambique officiellement reconnue en moins d'une année. Elle a été réalisée par des soldats spécialement sélectionnés.

En août dernier, les troupes d'élite, lors d'une attaque contre le camp de Nyadzonya, avaient tué environ trois cents guérilleros, selon Salisbury, et, vers la fin de l'année, au cours d'une autre incursion, les troupes rhodésiennes avaient saisi et détruit 60 tonnes de matériel de guerre. Ces nouvelles opérations rhodésiennes au Mozambique interviennent alors même qu'à Salisbury, ainsi que le rapporte notre envoyé spécial, les chances d'un règlement négocié paraissent toujours aussi minces.

Scepticisme à Salisbury devant l'initiative anglo-américaine

De notre envoyé spécial

Salisbury. — Après trois jours d'intenses consultations, notamment avec l'administration locale, les deux émissaires anglo-américains chargés d'une mission exploratoire en vue d'un règlement en Rhodésie ont quitté Salisbury, dimanche 29 mai, pour le Mozambique, afin d'y rencontrer des représentants du Front patriotique et du gouvernement de Maputo. A l'issue de son séjour en Rhodésie, M. John Graham, sous-secrétaire au Foreign Office, a parlé de progrès tout en ajoutant : « *C'est un long chemin et nous n'en sommes qu'au début* ». Il semble, en effet, que la négociation demeure bien proche de son point de départ.

Le diplomate britannique et son collègue américain, M. Steven Low, ambassadeur à Lusaka, ont eu plusieurs séances de travail avec des hauts fonctionnaires rhodésiens dirigés par MM. Jack Gaylard, secrétaire général du gouvernement, et Jim David Young, secrétaire au Trésor. Ils n'ont été reçu que pendant une demi-heure par le premier ministre, M. Ian Smith. Ils ont également pu s'entretenir avec les représentants de plusieurs associations et partis politiques de Salisbury.

« *Je n'ai pas perdu l'espoir de faire quelque chose, mais pour ce qui est de la fin des combats nous en sommes loin* », a déclaré M. Graham, avant de quitter la Rhodésie. Le scepticisme soulevé par cette nouvelle initiative anglo-américaine s'explique, en effet, pour plusieurs raisons.

M. Smith a rappelé dimanche encore qu'une franchise électorale pour les Africains et des garanties pour la minorité européenne constituaient deux revendications essentielles de son gouvernement. Les nationalistes africains, y compris le groupe modéré de Mgr Muzorewa, rejettent catégoriquement ces deux points.

Les autorités rhodésiennes ont réservé un accueil plutôt froid à la délégation anglo-américaine, comme en témoigne la brièveté de l'audience accordée par M. Smith. Autre source de scepticisme : le premier ministre sud-africain vient de rappeler avec fermeté qu'il refusait de faire pression sur M. Smith en faveur d'un compromis. M. Smith de son côté s'est de nouveau opposé à la formation d'une « Banana Republic ».

Dans le camp adverse, les ministres de la défense des pays de la « ligne de front », à l'exception du Botswana, se sont réunis vendredi et samedi à Lusaka pour étudier le renforcement de la lutte armée.

Après l'étape de Maputo, où il devait rencontrer M. Mugabe lundi 30 mai, M. Graham doit regagner Londres pour des consultations avec M. David Owen, secrétaire au Foreign Office. Les deux émissaires anglo-américains doivent reprendre leur navette diplomatique en Afrique australe après la conférence du Commonwealth, soit dans la deuxième quinzaine de juin. Rien n'indique pour l'instant que leur première tournée dans la région ait permis de réduire l'écart entre les positions du Front patriotique, qui coiffe la guérilla africaine de Rhodésie, et le gouvernement de Salisbury.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

LES PRISES D'OTAGES AUX PAYS-BAS

La guerre des nerfs se poursuit entre les commandos et les autorités néerlandaises

De notre envoyé spécial

Assen (province de Drenthe). — Un week-end de Pentecôte du soleil ! Il n'en faut pas davantage au terrorisme politique pour « faire recette ». Les touristes sont venus par milliers, samedi après-midi 28 mai, dimanche et encore lundi, pour apercevoir — ou tenter d'apercevoir — les cinq wagons jaunes immobilisés au loin, dans lesquels l'un des deux commandos nationalistes sud-moluquois détient toujours une cinquantaine de personnes. Nombreux ont aussi été les curieux qui ont tenté, mais en vain, de s'approcher de l'école de Smilde, où le second commando tient quatre enseignants prisonniers. Vendredi soir, un embouteillage considérable avait paralysé l'autoroute A-7 à Groningue.

Les soldats qui stationnent à proximité ont pu s'adonner, pour passer le temps, aux joies délicates du badminton, ou à celles, plus musclées, du hockey sur gazon. Les journalistes n'ont pas été oubliés par les autorités locales de cette sportive nation : une table de ping-pong a été installée dans une des salles de presse, entre les téléphones et les machines à écrire.

Plusieurs centaines de fidèles, habitants de la région et visiteurs mêlés, le visage tendu, ont assisté, dimanche, à un service religieux en plein air, au cours duquel ils ont prié pour le salut des otages. Des volontaires, qui demandent à se substituer aux prisonniers, affluent par dizaines, une fleur à la boutonnière.

Les occupants du train ont procédé, dans la journée de dimanche, à un certain nombre d'aménagements qui doivent leur permettre d'affronter dans de moins mauvaises conditions leur seconde semaine de siège. Les abords ont été soigneusement nettoyés. Cent cinquante couvertures ont été distribuées. Les autorités sont très préoccupées par le sort d'une des passagères, enceinte, dont la libération avait été annoncée, puis démentie, samedi. A trois reprises, dimanche, les négociateurs ont tenté à nouveau de faire libérer la jeune femme. Sans succès. Il y a, au total, vingt femmes dans le train. Le plus jeune otage a seize ans, le plus âgé cinquante-huit.

L'état de santé des écoliers libérés

L'état de santé de certains des enfants de l'école de Smilde, libérés vendredi par le commando, semble, d'autre part, suffisamment sérieux pour que l'on écarte l'hypothèse d'un subterfuge. Vingt-sept sont encore hospitalisés. Les médecins ne nourrissent pas de grandes inquiétudes à leur égard, mais ils semblent estimer que l'affection dont ils ont été frappés ne doit pas être prise à la légère.

A La Haye, comme à Assen, on semble se préparer à une nouvelle et longue attente, après les espoirs qu'avaient fait naître l'évacuation des écoliers de Smilde. La constitution du nouveau gouvernement néerlandais reste en suspens. Le premier ministre sortant, M. Den Uyl, semble résolu, de toute façon, à refuser l'une au moins des revendications des extrémistes : emmener leurs otages avec eux à l'étranger pour couvrir leur retraite. D'autant que la destination éventuelle de l'avion réclamé par les Sud-Moluquois n'est toujours pas connue.

Les psychiatres pensent que les deux commandos tiennent à résister au moins aussi longtemps que leurs prédécesseurs de 1975, soit douze ou quatorze jours. Ils estiment que jusqu'à l'expiration de ce délai toute reddition ou compromis honorable sera très difficile à obtenir.

A Smilde, c'est désormais l'ensemble du quartier de l'école, et non plus seulement ses abords immédiats, qui est bouclé par la police. Les autorités se demandent en effet si, la nuit, certains contacts n'ont pas lieu entre les terroristes et des voisins moluquois de l'école.

Quelque sept cents soldats — indépendamment des policiers et des gendarmes — participent au dispositif d'encerclement du train et de l'école, avec plusieurs dizaines de véhicules blindés. Au cas où l'assaut serait donné à l'un ou à l'autre de ces objectifs, il serait fait appel à un autre régiment : celui des fusiliers marine qui sont cantonnés dans la région et qui sont actuellement consignés dans leur caserne.

BERNARD BRIGOULEIX.

MISÈRE D'UN ARCHIPEL LOINTAIN...

David Andelman, envoyé spécial du New York Times *aux Moluques du Sud, écrit que la population locale craint que l'action terroriste aux Pays-Bas ne provoque une réaction de l'administration indonésienne. La précédente prise d'otages avait été suivie aux Moluques de l'arrestation de nombreuses personnes, Djakarta voulait sans doute prévenir la renaissance d'un mouvement séparatiste.*

Le journaliste américain écrit que le pouvoir central a consacré très peu de crédits au développement de l'archipel. Ce sont d'autre part des Javanais — et non des Moluquois — qui ont les postes importants dans l'armée, la police, la justice, l'économie. Un Moluquois, diplômé d'une université, affirme : « Il n'y a aucun doute que nous sommes des citoyens de seconde classe dans notre propre patrie. » *Enfin, le coût de la vie aux Moluques est beaucoup plus élevé que dans les autres îles de l'Indonésie ; il est* « un des plus élevés du monde sous-développé », *écrit D. Aldeman.*

En Argentine

UN GÉNÉRAL D'EXTRÊME DROITE EST MIS AUX ARRÊTS

Buenos-Aires *(A.F.P., A.P., U.P.I.)*. — Le général Edgardo Vilas, âgé de cinquante et un ans, qui avait critiqué indirectement le projet de la junte militaire de rétablir à terme un gouvernement civil en Argentine, a été arrêté, selon le journal *Cronica*.

Récemment, la presse avait publié une lettre de l'officier affirmant qu'il avait été mis à la retraite d'office en dépit de l'efficacité de sa lutte contre les militants d'extrême gauche dans les régions rurales. Il avait notamment déclaré que le sang des soldats tombés sous son commandement « *ne devait pas servir d'engrais pour le terrain d'un autre compromis politique* ».

Le général n'avait pas précisé ce qu'il entendait par « *compromis politique* », mais, de l'avis des observateurs, il faisait allusion aux intentions de la junte de restituer un jour le pouvoir aux civils. Toujours, selon *Cronica*, le général a été mis aux arrêts pour trente jours.

D'autre part, malgré l'interdiction de toute activité politique décrétée par la junte, des dirigeants péronistes se sont réunis ouvertement à Buenos-Aires le samedi 28 mai. Ils ont indiqué qu'ils avaient prévenu les autorités de leur projet de se réunir dans un restaurant du quartier de La Boca, sans susciter de réaction de leur part.

Enfin, seize guérilleros auraient été tués au cours d'un affrontement dans la nuit du samedi au dimanche 29 mai avec les forces de l'ordre argentines, a-t-on annoncé dimanche de source officieuse.

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 10 057

L'EXÉCUTION D'UN NATIONALISTE COMPLIQUE LES DISCUSSIONS SUR L'AVENIR DE LA NAMIBIE

LIRE PAGE 3

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Jeu de bascule en Extrême-Orient

Les heurts d'intérêts — politiques, idéologiques, économiques, stratégiques — se poursuivent en Extrême-Orient au sein du « triangle » Tokyo-Pékin-Moscou. A tout dialogue soviéto-nippon provoque l'ire des Chinois et, tout aussi régulièrement, chaque esquisse de rapprochement sino-japonais inquiète le Kremlin. Les discussions menées en ce moment montrent, une fois encore, qu'il est impossible d'instaurer le moindre équilibre dans cette région du monde.

Le Japon et l'U.R.S.S. ont, lundi 30 mai, reconduit pour cinq ans leur accord commercial et financier. La signature avait été ajournée par les Soviétiques à la suite de la défection, à l'automne dernier, d'un pilote, dont le Mig-25 ne fut restitué par Tokyo qu'après un solide examen par des experts. L'incident avait naturellement comblé d'aise les Chinois.

Recevant l'an passé des patrons japonais, M. Brejnev avait parlé des « vastes perspectives de développement de la coopération » entre Moscou et Tokyo. Ce disant, le chef du P.C. soviétique ne pouvait oublier que les différends politiques pèsent d'un grand poids sur les négociations économiques. Le laborieux compromis qui vient d'être conclu en matière de droits de pêche est venu le rappeler. Il porte sur les droits des Japonais dans la zone des 200 milles décrétée par l'U.R.S.S., mais des négociations tout aussi difficiles doivent encore avoir lieu au sujet des droits des pêcheurs soviétiques dans la zone japonaise.

Au cours de la première phase des négociations, Moscou a cédé aux exigences japonaises concernant les quatre îles des Kouriles du Sud, occupées après la guerre par les Soviétiques et dont Tokyo veut obtenir la restitution. S'il avait accepté de signer un accord global qui n'aurait pas distingué entre cette zone particulière et le reste de la région, le gouvernement Fukuda aurait implicitement reconnu la souveraineté soviétique sur les îles contestées. Il vient à ce propos de recevoir l'appui du P.C. nippon.

Les Japonais n'ont cependant pas gagné sur toute la ligne : s'ils ont fait reculer Moscou, ils ont aussi dû accepter de fortes réductions de leurs quotas de pêche. Mais, si les Soviétiques ont fini par admettre l'existence d'un contentieux territorial, c'est par peur de voir les Japonais se rapprocher de Pékin. M. Fukuda a parfaitement saisi le problème et, pour donner un « coup de pouce » aux discussions qu'il devra mener à l'avenir avec l'U.R.S.S., il a déclaré dimanche que l'objectif prioritaire de sa diplomatie était la conclusion d'un traité de paix avec la Chine. Pareil chantage porte ses fruits et rend les Soviétiques plus flexibles. D'autant que ces derniers ne remportent pas des succès sur leur flanc méridional asiatique : le Kremlin a été désagréablement surpris par la défaite de Mme Gandhi ; il a, selon les analyses faites à Tokyo, été à moitié rassuré par le récent voyage en Inde de M. Gromyko. Après quinze ans d'interruption, Pékin et New-Delhi ont décidé la reprise de leurs échanges.

La Chine n'assiste pas en spectateur, fût-il actif, à ce jeu de bascule. Elle ne se contente pas d'appuyer toute décision étrangère qui gêne les Soviétiques, mais intervient pour défendre ce qu'elle considère comme ses intérêts. En mer de Chine du Sud, elle a jusqu'à présent refusé toute négociation avec les Vietnamiens, qui contestent leur occupation de plusieurs archipels. Et, cartes à l'appui, elle vient d'affirmer que les Japonais et les Sud-Coréens ne sauraient ratifier leur traité de délimitation du plateau continental sans son accord préalable. La bataille pour le contrôle des ... est donc loin d'être terminée. Elle risque même de s'intensifier au cours des années à venir si, comme l'intention lui en est prêtée, M. Carter laisse évoluer les archipels micronésiens vers l'indépendance. Ce « lac américain » qu'est le Pacifique du Nord sortirait alors de sa fausse quiétude coloniale pour se trouver livré aux rivalités de tous les riverains.

Les efforts ... à la conf... ont paru insuff...

VINCENNES
GHETTO UNIVERSITAIRE
Lire page 15, le reportage de Philippe BOGGIO

LA REV...

Tokyo. — ... reaux, les ... Pachinko ... ment leurs ... tices de l'... cale, la ma... eux comme ... autant d'a... d'affaires ... offensive ... diaux, exp... rentables.

